

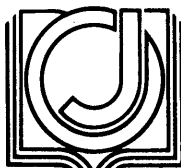
# SÉNAT

## DÉBATS PARLEMENTAIRES



### JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION,  
RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15.



TÉLÉPHONE :  
Rens. (1) 45-75-62-31 Adm. (1) 45-78-61-39  
TELEX 201176 F DIR JO PARIS

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

32<sup>e</sup> SÉANCE

Séance du lundi 1<sup>er</sup> décembre 1986

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. JEAN CHÉRIOUX

1. **Procès-verbal** (p. 5442).
2. **Loi de finances pour 1987.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5442).

### Anciens combattants

MM. Georges Fontes, secrétaire d'Etat aux anciens combattants ; Emmanuel Hamel, rapporteur spécial de la commission des finances ; André Rabineau, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Albert Voilquin, Georges Mouly, Robert Schwint, Edouard Le Jeune, André Duroméa, Claude Prouvoyeur, Michel Rigou, Roland Courteau, Olivier Roux, Jacques Moutet, Jacques Habert.

Sur les crédits du titre III (p. 5457)

Amendement n° II-3 de la commission des affaires sociales. - MM. le rapporteur pour avis, le secrétaire d'Etat. - Retrait.

Adoption des crédits.

Crédits du titre IV. - Adoption (p. 5457)

Article 66 (p. 5457)

Amendements n°s II-39, II-40 de M. Robert Schwint, II-19 de M. Michel Rigou, II-4 de la commission des affaires sociales et II-41 de M. Jacques Moutet. - MM. Robert Schwint, Michel Rigou, le rapporteur pour avis, Jacques Moutet, le rapporteur spécial, le secrétaire d'Etat. - Irrecevabilité.

MM. André Duroméa, Robert Schwint, Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales.

Adoption, au scrutin public, de l'article.

Article additionnel après l'article 66 (p. 5459)

Amendement n° II-10 de M. Pierre Croze. - MM. Pierre Croze, le rapporteur spécial, le secrétaire d'Etat. - Retrait.

3. **Candidature à un organisme extraparlamentaire** (p. 5460).

*Suspension et reprise de la séance* (p. 5460)

## PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

4. **Nomination à un organisme extraparlamentaire** (p. 5460).
5. **Loi de finances pour 1987.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5460).

## Industrie, P. et T. et tourisme

### II. - TOURISME

MM. Roger Chinaud, rapporteur spécial de la commission des finances ; Paul Malassagne, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme, chargé du tourisme ; Georges Mouly, Jean Peyrafitte, Pierre Vallon, André Duroméa, Gérard Larcher, Christian Bonnet, Marc Bœuf, Josselin de Rohan.

Le vote des crédits est réservé.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 5476)

### Affaires étrangères

M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.

6. **Modification de l'ordre du jour** (p. 5482).
7. **Représentation à des organismes extraparlamentaires** (p. 5482).
8. **Loi de finances pour 1987.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5482).

### Affaires étrangères (suite)

Mme Lucette Michaux-Chevry, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la francophonie ; MM. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des droits de l'homme ; Josy Moinet, rapporteur spécial de la commission des finances ; Claude Mont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères ; Paul Alduy, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (relations culturelles).

*Suspension et reprise de la séance* (p. 5490)

MM. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères ; Jacques Pelletier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (relations culturelles, scientifiques et techniques) ; Jacques Genton, président de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes ; Jean-Pierre Bayle, Louis Jung, Jean Garcia, Maurice Couve de Murville, André Bettencourt, Jacques Habert, Jean-Pierre Cantegrit, Robert Pontillon, Jean Francou, Michel Giraud, Christian Bonnet, Claude Estier, Olivier Roux, Xavier de Villepin, le ministre, Didier Bariani, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères ; Bernard Bosson, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes ; Claude Malhuret, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des droits de l'homme.

Crédits des titres III à IV. - Adoption (p. 5515)

Article additionnel avant l'article 66 A (p. 5515)

Amendement n° II-8 de la commission des finances. -  
MM. le rapporteur spécial, le ministre. - Retrait.

Article additionnel après l'article 73 (p. 5516)

Amendement n° II-23 de M. Maurice Schumann. -  
MM. Maurice Schumann, le ministre. - Adoption de  
l'article additionnel.

**9. Ordre du jour** (p. 5517).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. JEAN CHÉRIOUX

### vice-président

La séance est ouverte à neuf heures quarante-cinq.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## PROCÈS-VERBAL

**M. le président.** Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

## LOI DE FINANCES POUR 1987

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1987, adopté par l'Assemblée nationale [nos 66 et 67 (1986-1987)].

### Anciens combattants

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le secrétariat d'Etat aux anciens combattants.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Georges Fontès, secrétaire d'Etat aux anciens combattants.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, me voici devant vous pour vous présenter le budget du secrétariat d'Etat aux anciens combattants.

Je ne vous cacherai pas que je me sens partiellement rassuré par ce qui pourrait être une épreuve, car les perspectives et les chiffres que je vais évoquer dans cet exposé vous paraîtront - j'en ai la conviction - satisfaisants et convenables.

La deuxième raison que j'ai d'être sûr de votre attention et de votre écoute, c'est que je sais que rien de ce qui touche au monde combattant ne vous est étranger. Les sénateurs ont pris leur part des guerres menées par la France et ont aussi payé leur tribut. Il n'en est meilleure preuve que les deux plaques de marbre scellées en haut de l'escalier d'honneur, qui vous sont familières et où l'on peut lire les noms des morts pour la France.

J'ajouterai aussi qu'il est un groupe dans votre assemblée dont je sais l'activité ; je ne parle pas des groupes politiques, mais du groupe des sénateurs anciens combattants que préside André Rabineau.

Je dirai enfin de M. le président Alain Poher - il me pardonnera de rappeler ce qui n'est pas une indiscretion - qu'il est un ancien des Flandres, de Dunkerque et de la Résistance et qu'il ne manque jamais d'assister aux manifestations de la solidarité et du souvenir vis-à-vis de la famille combattante.

Cela dit, par leurs exposés successifs, votre rapporteur spécial, M. Hamel, et votre rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, M. Rabineau, vous présenteront de façon précise et exhaustive le projet de budget de mon département ministériel, le premier que j'ai l'honneur de présenter au Parlement.

Je n'en reprendrai donc pas le détail, préférant répondre globalement à l'ensemble des questions que les représentants des groupes politiques du Sénat et les différents intervenants voudront bien me poser. Cependant, je souhaiterais brièvement vous tracer le cadre général qui a présidé à l'établissement de ce budget et les principaux objectifs que j'ai formulés.

Ce budget des anciens combattants est, je crois, le neuvième budget civil de l'Etat. Il s'élève à 27 177 millions de francs pour 1987, en augmentation de plus de 1 p. 100 par rapport à l'an dernier et cela malgré une diminution constante des ressortissants de 3 p. 100 par an en moyenne.

C'est donc un budget important tant par la masse des crédits que par le nombre des parties prenantes, près de 3 500 000 personnes, si on y inclut également les ressortissants de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre - O.N.A.C.

Dans cet ensemble, moins de 4 p. 100 sont consacrés au fonctionnement des services, le reste, plus de 96 p. 100, allant au titre IV.

Pour mettre en œuvre, au sein du Gouvernement, cette action destinée au monde combattant, le Premier ministre, M. Jacques Chirac, a tenu à rendre à mon secrétariat d'Etat une autonomie, perdue depuis quelques années, afin de mieux affirmer l'importance qu'il convient d'accorder à ceux qui souvent ont tout sacrifié pour la patrie.

Le projet de budget qui vous est soumis s'insère tout naturellement dans la politique gouvernementale qui vise notamment à libérer l'économie par une réduction du déficit budgétaire et par une baisse des prélèvements fiscaux.

Cet effort global entraîne une remise en cause de la manière d'exécuter nos missions mais n'en supprime aucune. Il s'agit, ici comme ailleurs, de moderniser les structures existantes pour essayer de les rendre plus efficaces.

Cela a entraîné une restructuration de l'administration centrale, qui s'achève et que j'ai menée en concertation et en accord complet avec le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la réforme administrative, ce qui a conduit à des diminutions et à un redéploiement de personnel, ainsi qu'à des efforts budgétaires importants, afin de réduire tant les coûts de fonctionnement que les crédits d'intervention, et cela au secrétariat d'Etat comme à l'office.

La mise en œuvre, pour plus de 2 millions de francs, au titre des mesures nouvelles, du programme bureautique y aidera.

Je profiterai de cette occasion, puisque je viens de parler de l'office, pour réaffirmer avec force, comme l'a fait également le Premier ministre lui-même, qu'aucune menace ne pèse, de près comme de loin, sur l'office national des anciens combattants et victimes de guerre, dont l'action remarquable non seulement au niveau départemental, mais également au sein de ses quinze maisons de retraite et de ses neuf écoles de rééducation professionnelle, constitue un volet social complémentaire indispensable à l'action du secrétariat d'Etat.

Voyons maintenant, si vous le voulez bien, quelles sont les principales priorités contenues dans le projet de budget pour 1987 qui vous est présenté aujourd'hui.

La plus importante, et la première d'entre elles, vise à mener à bien l'achèvement du rattrapage du rapport constant ; des dates sont fixées et 152 millions de francs permettront de mettre un point définitif à l'une des grandes revendications du monde combattant.

Cet achèvement - vos rapporteurs le rappelleront - s'effectuera en deux étapes : l'une au titre de l'année 1986 avec 0,50 p. 100 supplémentaire au 1<sup>er</sup> décembre 1986 qui s'ajoutera au 1,14 p. 100 prévu dans la loi de finances pour 1986, ce qui fera ainsi, au titre de l'année en cours, un total de 3,50 p. 100 ; quant aux 2,36 p. 100 restants, ils seront accordés au 1<sup>er</sup> décembre 1987.

Un effort particulier de réfection de nos nécropoles sera entrepris en 1987, afin qu'elles puissent soutenir la comparaison avec celles de nos alliés ou de nos anciens ennemis.

Le rapatriement de soldats « morts pour la France » en Indochine, inhumés dans nos cimetières militaires du Viet-Nam, a été obtenu en quelques mois grâce à l'engagement personnel de M. le Premier ministre, Jacques Chirac, après des années de discussion. Ce rapatriement, dont la première phase, celle du Sud, vient de s'achever, entraînera la construction d'une nécropole-columbarium à Fréjus, dans le Var, auprès du mémorial aux morts d'Indochine inauguré en 1983.

Ainsi, la reconstruction de certaines de nos nécropoles - plus de 4 300 000 francs - et l'opération Viêt-Nam - plus de 20 millions de francs - entraînent la multiplication par un coefficient supérieur à 2,6 de nos crédits consacrés à cette mission en souvenir de ceux qui sont « morts pour la France » - 38 600 000 de francs contre 14 600 000 de francs en 1986.

La fin de la rénovation de l'institution nationale des Invalides sur des normes modernes, enfin dignes du XX<sup>e</sup> siècle, permettra de fixer la place privilégiée qui doit revenir - c'est sa mission première - au centre des pensionnaires dont le nombre sera accru et les conditions de confort améliorées - chambres individuelles avec téléphone.

Le centre médico-chirurgical, dont le renom dans les secourus de la moelle épinière et de la rééducation fonctionnelle est bien connu, sera davantage ouvert vers l'extérieur, tout en restant prioritairement au service des pensionnaires.

Par ailleurs, l'implantation de l'antenne de Val-de-Fontenay du C.E.R.A.H. - centre d'études et de recherche sur l'appareillage des handicapés de Woippy - dans l'enceinte des Invalides ne pourra qu'améliorer l'accueil des handicapés les plus gravement atteints, tout en s'insérant dans le cadre plus propice de ses activités puisqu'elle bénéficiera de la proximité de l'institution.

Là encore, je ferai une digression pour affirmer que, malgré les difficultés liées à son implantation géographique excentrée, le C.E.R.A.H. verra ses activités et même ses missions développées.

Une attention particulière restera portée à l'information historique pour que soient retracés le plus fidèlement possible les événements auxquels le monde combattant a été associé et qui font partie du patrimoine de notre pays.

J'ajouterai qu'il faut - l'histoire récente nous l'a montré - faire preuve de la plus grande vigilance en ce domaine.

C'est pourquoi, pour assurer cette mission, une structure plus légère, dégagée des pesanteurs de l'administration classique, sera mise en place, qui me sera directement rattachée. Elle aura sa place, toute sa place, dans la restructuration en cours de notre administration centrale.

Dans le même esprit, le programme des commémorations des grandes dates anniversaires des événements marquants sera poursuivi. Je puis déjà vous indiquer que l'année 1987 verra la célébration, des deux côtés de l'Atlantique, du soixante-dixième anniversaire de l'entrée en guerre des Etats-Unis d'Amérique aux côtés de la France et de ses alliés.

En conclusion, je soulignerai que le Gouvernement auquel j'ai l'honneur d'appartenir a réussi à mettre fin ou à résoudre certains des grands problèmes concernant le monde combattant - rapport constant et Viet-Nam. Il apporte, si besoin en était, la preuve de l'importance que le Gouvernement attache et attachera - chacun le sait - au monde combattant, qui a bien mérité de notre pays. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, mes chers collègues, les propos que vient de tenir M. le secrétaire d'Etat me dispensent d'être long puisque l'analyse qu'il a faite de son budget est celle de l'objectivité.

Je m'associe, comme le Sénat tout entier, au propos par lequel il a préfacé son discours. En effet, le budget des anciens combattants est le signe concret par lequel la nation évoque le souvenir de ceux qui sont morts pour elle, qui ont accepté de verser leur sang. La discussion de ce budget est donc un moment important.

Nous savons, en outre, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'une des actions prioritaires que vous entendez mener dès l'an prochain tendra à renforcer l'action déjà entreprise par vos prédécesseurs, à savoir entretenir le souvenir des gestes de souffrance et de gloire qui ont honoré, durant les conflits de ce siècle, l'armée française.

Votre budget, comme vous l'avez dit, atteint une masse importante : 27 milliards de francs. En francs courants, il est en augmentation de plus de 1 p. 100, ce qui signifie un accroissement réel de l'effort accompli par la nation, puisque, hélas ! la mort creuse dans les rangs des anciens combattants ; d'année en année, ils sont moins nombreux. Donc, globalement, vous disposez d'une masse de crédits plus importante pour un nombre de bénéficiaires qui décroît.

Vous avez participé à l'effort d'une gestion plus efficace auquel vous appelait le Gouvernement en consentant parallèlement un effort d'économie de vos moyens. En effet, l'ensemble des dépenses de personnel et de matériel de votre secrétariat d'Etat ne dépasse pas 4 p. 100 du total, la quasi-totalité des crédits - 76 p. 100 - étant affectée au versement des pensions d'invalidité, 9 p. 100 l'étant à la retraite du combattant et le reste à des prestations sociales diverses.

Quels ont été vos choix et quelles sont donc, de ce fait, les priorités de votre budget pour 1987 ? Il s'agit, incontestablement, de l'achèvement du rattrapage du rapport constant ; de la fin de la rénovation de l'institution nationale des Invalides ; d'un effort particulier pour la rénovation et l'entretien des nécropoles sur le sol national ; du rapatriement des corps des militaires tombés en Indochine ; enfin, de la commémorations des grands anniversaires liés à la guerre de 1914-1918.

Dans l'accomplissement de sa mission, le personnel de votre secrétariat d'Etat a été certainement gêné, durant les dernières années, par les déménagements auxquels il a fallu procéder en raison de la réalisation et du transfert d'un nouveau ministère des finances à Bercy. Il faut rendre hommage à ce personnel qui, en dépit des difficultés qu'il a connues de ce fait, s'est acquitté de sa tâche avec un remarquable sens du service public et une efficacité que tous reconnaissent.

Par ailleurs, le redéploiement du personnel a eu pour conséquence la suppression de deux cent quarante-sept emplois, dont soixante-dix-sept à l'administration centrale et cent soixante-dix dans les services extérieurs. Cette diminution n'a pas abouti à une baisse des prestations servies aux anciens combattants dans la mesure où, parallèlement, un effort important a été consenti en matière d'information, à laquelle vous consacrez, cette année, plus de 9,5 millions de francs. Ce développement de l'informatique se concrétisera par le raccordement, dès cette année, des terminaux à la mémoire centrale, ce qui permettra à la fois une réduction des délais de paiement et une amélioration notable de la fiabilité des statistiques nécessaires à la gestion de votre secrétariat d'Etat.

J'en viens aux nécropoles nationales auxquelles 25 millions de francs seront affectés en 1987. Parallèlement à cet effort, le Gouvernement tout entier, puisque M. le Premier ministre a tenu à être présent lui-même lors du retour des premiers corps, a décidé de procéder au rapatriement des corps des soldats morts pour la France et inhumés en Indochine. Un cimetière des anciens combattants d'Indochine sera créé à Fréjus et ce sont, au total, 29 millions de francs qui seront consacrés cette année à cette action.

Comme je l'ai déjà dit, l'office national des anciens combattants et victimes de guerre connaîtra une réduction de soixante-quatorze emplois, ce qui n'aura pas pour effet une diminution de son efficacité. En effet, il accomplit toute une série de missions, l'Etat couvrant 61 p. 100 de ses dépenses en 1987.

Vous avez eu tout à fait raison, monsieur le secrétaire d'Etat, étant donné leur efficacité, de rendre hommage aux neuf écoles de l'office national, aux quatorze maisons de retraite et, si vous en aviez eu le temps, vous auriez pu ajouter que l'office donne un bel exemple de disponibilité au service de la nation tout entière puisque, désormais, il ne soigne plus simplement les anciens combattants victimes d'amputations ou de graves blessures, mais il se met à la disposition des accidentés du travail. Ses sections spécialisées dans la réorientation professionnelle sont très sollicitées par ceux qui, dans les usines ou sur la route, sont encore aujourd'hui, hélas ! victimes d'accidents.

Parallèlement à l'analyse du fonctionnement de votre secrétariat d'Etat, il faut rappeler les grands objectifs que vous avez atteints.

Le rattrapage du rapport constant sera achevé à la fin de 1987 ; son coût a été évalué à 152 millions de francs. Vous avez réussi à obtenir du Gouvernement qu'il dégage cette somme pour que cet élément important de ce que l'on appelle le « contentieux anciens combattants » soit résorbé. Il est certain que même s'il faut attendre décembre 1987 pour que ce rattrapage soit définitif, cela peut être considéré comme un élément important et une progression de la reconnaissance de la nation en faveur des anciens combattants.

Les données démographiques montrent que le nombre de retraites du combattant commence à décroître d'environ 3 p. 100 par an. Les dépenses médicales sont en légère diminution, à peine 2,5 p. 100, mais cela n'affecte pas l'efficacité de l'action menée. Il en est de même pour l'appareillage, auquel 63 millions de francs sont consacrés. Les services d'appareillage étendent leur action aux autres catégories de handicapés, c'est-à-dire les handicapés civils.

Enfin, en 1987, plus de 3 millions de francs seront consacrés aux fêtes nationales et aux cérémonies publiques. Lors de l'examen de votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, la commission des finances a exprimé sa satisfaction devant les efforts que vous déployez afin que, l'an prochain, le soixante-dixième anniversaire de la participation des Etats-Unis d'Amérique au combat pour la liberté pendant la Première Guerre mondiale soit célébrée à la mesure de l'importance de cet événement, qui reste fixé dans la mémoire du peuple français. N'oublions pas, en effet, l'appui que les troupes américaines nous ont apporté durant la guerre de 1914-1918. Ce sera donc, l'an prochain, l'un des événements importants qui sera célébré avec flamme et dont la notoriété sera grande ; nous nous en réjouissons.

Inutile de vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que, quels que soient les efforts que vous avez accomplis, la commission des finances, tout en exprimant sa satisfaction en constatant que le rapport constant sera, enfin, totalement appliqué et que le retard sera totalement rattrapé à la fin 1987, aurait préféré que les anciens combattants n'aient pas à attendre la fin de l'année. Certains d'entre nous l'ont compris, d'autres ont déposé des amendements par lesquels ils demandent que ce rattrapage intervienne plus tôt.

La conséquence de l'effort que vous avez réalisé pour le rattrapage du rapport constant est qu'on n'enregistre aucun progrès dans d'autres secteurs, et qu'il n'a pas été possible de satisfaire d'autres revendications émises par les associations d'anciens combattants.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne la campagne double, à laquelle vous n'êtes pas opposé, vous nous avez fait savoir que c'est uniquement son coût qui, pour l'instant, diffèrait la décision d'en faire bénéficier les anciens combattants d'Afrique du Nord. En effet, selon vos estimations, conjointes à celles du ministère des finances, ce coût serait de 2 160 millions de francs en année pleine. Une telle mesure ne peut être appliquée l'an prochain, compte tenu de l'effort de rigueur financière que, pour les raisons que vous avez indiquées, le Gouvernement accomplit et que sa majorité soutient.

Une autre grande revendication est formulée avec insistance : la majoration des pensions des veuves de guerre. Là encore, sans écarter - loin de là ! - la possibilité de voir cette revendication satisfaite dans un délai rapproché, vous avez estimé que, pour le budget de 1987, ce n'était pas possible, puisque l'élévation du taux normal à l'indice 500, sans condition d'âge, avec augmentation proportionnelle du taux de réversion et du taux spécial, coûterait plus de 550 millions de francs.

Avant d'achever, je dois rappeler que l'on peut considérer que le douloureux problème des « malgré nous » est définitivement résolu, la République fédérale d'Allemagne ayant scrupuleusement exécuté les dispositions de l'accord de mars 1981 en versant 250 millions de deutschemark, somme qui fut doublée par les crédits du Gouvernement français.

Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, compte tenu de ces éléments, la commission des finances a décidé de proposer au Sénat l'adoption des crédits du projet de budget du secrétariat d'Etat aux anciens combattants, ainsi que l'adoption de l'article 66 rattaché à ce projet de budget. *(Applaudissements.)*

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. André Rabineau, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, avant d'entamer la présentation du budget du secrétariat d'Etat aux anciens combattants pour 1987, je souhaite rappeler que les sacrifices endurés et acceptés pour la défense de la patrie par les anciens combattants de toutes les générations du feu méritent le respect de la nation tout entière.

Ils leur confèrent, par ailleurs, un droit à réparation, qui a été reconnu par le pays dès 1919 et qui ne peut souffrir aucune remise en cause.

Surtout, ce droit ne doit pas, au fil du temps et à mesure que les conditions économiques et sociales se font plus rigoureuses, être assimilé, voire confondu, avec une quelconque aide sociale. La distinction est tout à fait nette et il m'a paru utile de la rappeler.

C'est pourquoi les revendications du monde combattant, dont votre commission, et singulièrement votre rapporteur, depuis cinq ans, se sont régulièrement fait l'écho, n'ont-elles le plus souvent comme unique but que de faire respecter des engagements pris ou d'initier des dispositions conformes à l'équité et à la justice.

Il en est ainsi, par exemple, du rattrapage du rapport constant, qui va enfin s'achever en 1987 grâce à ce projet de budget, mais que nous aurions espéré voir réglé en 1986.

Mais il reste aussi de nombreuses mesures en souffrance, dont ce rapport fera mention, même s'il est vrai que la loi de finances pour 1987 s'inscrit dans un contexte socio-économique qui impose une rigueur et des choix parfois difficiles.

Globalement, les dotations s'élèvent à 27 200 millions de francs, en progression de seulement 1,04 p. 100 par rapport à l'an passé, alors que l'inflation prévue s'établira au moins à 2 p. 100.

Hors pensions et prestations assimilées, le total des crédits diminue même de 3,3 p. 100 pour atteindre 2 430 millions de francs.

Cette dernière réduction s'explique tout d'abord par un nouvel effort de rigueur en matière de gestion des moyens : 301 suppressions nettes d'emplois, dont 74 à l'office national des anciens combattants et victimes de guerre ; allègement des structures de l'administration centrale à la suite du rapport Belin-Gisserot, et réorganisation des services ; poursuite et conclusion du plan informatique et bureautique, avec, notamment, la connexion des directions interdépartementales à l'ordinateur central du secrétariat d'Etat ; mise en place d'un centre de documentation du monde combattant, ouvert tant aux services qu'au public ; rationalisation des missions de l'O.N.A.C. et des autres établissements, sans pour autant les diminuer. Ainsi, l'institution nationale des Invalides va être dotée de 10 postes d'infirmière supplémentaires et recevoir l'antenne parisienne du C.E.R.A.H., le centre d'études et de recherche sur l'appareillage des handicapés.

Si cet effort est légitime, pour autant qu'il ne nuise ni à la qualité, ni à la quantité des actions menées par les différents services ou organismes relevant du secrétariat d'Etat, celui qui est réalisé dans le domaine social est, en revanche, beaucoup moins compréhensible.

Par exemple, l'action sociale, hors pensions et prestations assimilées, diminue de 5,8 p. 100 par rapport à 1986, soit 1 354 millions de francs.

Sont principalement touchés par cette réduction globale les crédits affectés à l'appareillage des mutilés, qui sont simplement reconduits en dépit de l'érosion monétaire, et cela est

assez choquant puisque le C.E.R.A.H. et les vingt centres régionaux d'appareillage ne limitent pas leur action aux seuls mutilés de guerre - dont on pourrait dire que le nombre diminue - car, en 1985, 75 p. 100 des quelque 360 000 actes d'attribution ou de réparation ont été destinés à des handicapés civils, comme l'a souligné le rapporteur spécial de la commission des finances. Le rôle du secrétariat d'Etat dans ce domaine est donc irremplaçable.

Sont également touchées les dotations affectées au chapitre des subventions, secours et allocations directes, qui diminuent tout de même de 41 p. 100. Par exemple, les subventions accordées aux associations et œuvres diverses sont réduites d'un tiers, soit de 1 million de francs.

C'est faible pour l'Etat, mais c'est le plus souvent essentiel pour ces associations qui contribuent à l'expression du monde combattant et à la conservation de son souvenir, et dont le nombre d'adhérents cotisants ne cesse de diminuer.

Enfin, pour la première fois depuis dix ans, les dépenses sociales de l'O.N.A.C. sont également réduites de 20 p. 100, les restrictions étant les plus fortes au chapitre des aides, secours et allocations, et à celui de la prise en charge dans les établissements sociaux.

Par ailleurs, malgré deux mesures exceptionnelles, dont il faut souligner l'ampleur, les interventions publiques se réduisent aussi.

Ces deux mesures, dont on pourra cependant relever qu'il s'agit de dépenses exceptionnelles, sont les suivantes : d'une part, un effort particulier en matière d'entretien et de réfection des nécropoles nationales, manifesté par une dotation de près de 25 millions de francs, soit une progression de 73 p. 100 par rapport à l'an passé, dont 2 850 000 francs seront exclusivement consacrés à la reconstruction des nécropoles de la Grande Guerre ; d'autre part, le rapatriement des corps de 25 000 des 40 000 soldats inhumés en Indochine, qui a été commencé le 25 septembre dernier et qui se poursuivra jusqu'en décembre 1987.

L'ensemble de l'opération est évalué à 28,5 millions de francs, dont 19,5 millions de francs sont inscrits à titre non reconductible.

Une nécropole sera élevée à Fréjus et recevra les restes des soldats non réclamés par leurs familles.

Cependant, pour répondre aux vœux de certains maires, et notamment de notre collègue M. Clouet, ici présent, il faudrait rendre possible l'inhumation des corps de soldats non réclamés par leurs familles dans les carrés militaires des cimetières des communes dont ils sont originaires.

Pour ce faire, une modification du code des pensions d'invalidité est sans doute nécessaire et le prochain projet de loi portant diverses mesures d'ordre social pourrait vraisemblablement l'autoriser.

En attendant, et puisque cette faculté ouverte aux maires d'inhumer les restes de soldats morts en Indochine permettra en outre de diminuer le financement consacré à la nécropole de Fréjus ; la commission des affaires sociales vous proposera, par amendement, de réduire la dotation inscrite à ce titre, soit 6 millions de francs, de 500 000 francs.

Aux côtés de ces deux opérations exceptionnelles, les autres interventions publiques sont dotées de crédits en diminution : baisse de 31 p. 100 pour les fêtes nationales et les cérémonies publiques ; baisse de 55 p. 100 pour l'information historique, alors même que M. le secrétaire d'Etat a déclaré en avoir fait une des priorités de son action. Vous permettrez à votre rapporteur pour avis de douter cependant que ces ambitions puissent être satisfaites avec des moyens sans cesse diminués.

Le point le plus positif de ce budget reste donc le règlement définitif du contentieux du rapport constant.

Les 2,86 p. 100 restants vont être résorbés en deux étapes : d'abord, 0,5 p. 100 sera rattrapé dès le 1<sup>er</sup> décembre 1986, donc aujourd'hui, s'ajoutant au 1,14 p. 100 déjà prévu ; ensuite, les ultimes 2,36 p. 100 le seront au 1<sup>er</sup> décembre 1987.

Le coût du rattrapage définitif est de 152 millions de francs. Si cette somme paraît importante - elle représente en effet plus de 58 p. 100 des mesures nouvelles du secrétariat d'Etat pour 1987 - elle ne fait pourtant, à elle seule, augmenter la charge du service des pensions que de 0,67 p. 100.

Par ailleurs, on peut convenir que l'inscription des derniers 2,36 p. 100 du rattrapage au 1<sup>er</sup> décembre 1987 n'est pas de nature à satisfaire pleinement les anciens combattants, qui ont le sentiment que le Gouvernement, imitant en cela ses prédécesseurs, joue avec les dates ainsi peut-être qu'avec le nombre des bénéficiaires. Ce n'est en effet qu'en 1988 que le rattrapage sera réellement terminé.

C'est pourquoi la commission des affaires sociales vous proposera, par un amendement, d'avancer la date de fin du rattrapage au 1<sup>er</sup> octobre 1987, c'est-à-dire au début du dernier trimestre. Ce gain de deux mois pour les anciens combattants doit coûter quelque 80 millions de francs environ. Mais cette somme devrait facilement être financée par les économies qui sont réalisées chaque année par rapport aux crédits votés des chapitres des pensions.

Je vous rappellerai, mes chers collègues, qu'ont en effet été économisés 411 millions de francs en 1981, soit 2,4 p. 100 des pensions de l'année, 921 millions de francs en 1982, soit 4,8 p. 100, 240 millions de francs en 1983, soit 1,12 p. 100, et 368 millions de francs en 1984, soit 1,7 p. 100.

Si je ne connais pas les sommes correspondantes pour 1985 et 1986, il ne me paraît pas douteux, cependant, qu'elles permettront sans difficulté de réaliser cette mesure de justice attendue par tous les anciens combattants.

Cet amendement va moins loin en outre, faut-il le rappeler, que les promesses faites tant par les socialistes lorsqu'ils étaient au pouvoir que par le secrétaire général du R.P.R. avant le 16 mars 1986 dernier, qui permettaient d'espérer que le rattrapage serait terminé à la fin de cette année 1986.

Malgré ce rattrapage et malgré les revalorisations prévues pour l'an prochain, la dette viagère inscrite pour 1987 n'augmente que de 1,5 p. 100, soit 23 125 millions de francs. Cela tient au fait que la diminution du nombre des bénéficiaires se poursuit : en cinq ans, celle-ci a été de 20 p. 100 et on estime à 3,5 p. 100 le nombre de décédés en 1986, ce qui s'explique facilement par le vieillissement des personnes concernées.

Le rattrapage terminé, les autres légitimes améliorations attendues par le monde combattant depuis de longues années vont enfin pouvoir être prises en compte.

Je vous rappellerai brièvement les plus essentielles d'entre elles. Il s'agit, en premier lieu, de la situation des anciens combattants d'Afrique du Nord, à travers l'obtention accélérée de la carte du combattant et l'inscription de la mention « guerre » sur les titres des pensions, le bénéfice de la campagne double pour les fonctionnaires et assimilés, la prise en compte de la pathologie spécifique, conformément aux conclusions de la commissions médicale ; et selon les rapports que nous avons pu avoir avec le milieu combattant, il semblerait que ce soit une des mesures les plus urgentes.

Il s'agit, en second lieu, des problèmes afférents aux pensions, c'est-à-dire le rétablissement de la proportionnalité des pensions d'invalidité de 10 p. 100 à 100 p. 100, l'institution d'un plafond spécial de ressources pour les ascendants, les autorisant à recevoir l'intégralité de l'allocation F.N.S. en raison de la modicité de leurs pensions, l'amélioration de la situation des veuves de guerre.

Il s'agit, en dernier lieu, des nombreux motifs d'insatisfaction plus ponctuels qui méritent la considération des pouvoirs publics, tels celui de la reconnaissance des droits des anciens prisonniers du camp de représailles de Rawa-Ruska ou celui de la qualité de ressortissant de l'O.N.A.C. pour les veuves des anciens combattants.

En conclusion, ce projet de budget, mes chers collègues, n'est donc, une fois encore, pas entièrement satisfaisant.

Cependant, la principale revendication du monde combattant, celle qui subordonnait toutes les autres et qui était insatisfaite depuis tant d'année, vient enfin d'être entendue : le rattrapage du rapport constant sera terminé en 1987.

C'est pour cette raison que la commission des affaires sociales vous invite à donner un avis favorable au budget du secrétariat d'Etat aux anciens combattants pour 1987. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.F. et sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 6 novembre 1986 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République, seize minutes ;

Groupe de l'union centriste, seize minutes ;  
 Groupe socialiste, seize minutes ;  
 Groupe de l'union des républicains et des indépendants, dix minutes ;  
 Groupe de la gauche démocratique, seize minutes ;  
 Groupe communiste, quinze minutes.  
 La parole est à M. Voilquin.

**M. Albert Voilquin.** Avant toute chose, monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais exprimer un regret, celui que, à la faveur du changement intervenu en mars dernier, les anciens combattants et victimes de guerre n'aient pas été dotés d'un ministère plein, comme c'était régulièrement le cas jusqu'en 1974.

La considération due à vos ressortissants, l'importance de votre budget - le neuvième des budgets civils de l'Etat par la masse des crédits qui lui sont affectés, comme vous l'avez rappelé, monsieur le secrétaire d'Etat - l'auraient amplement justifié.

J'en viens maintenant au projet que vous nous présentez pour 1987, et ce sera pour déplorer, d'emblée, que les anciens combattants et assimilés n'aient pu échapper aux mesures d'économie exigées par le ministère de l'économie et des finances. C'est un refrain que vous avez déjà entendu et que vous entendrez encore.

C'est là faire peu de cas des mérites et des sacrifices de ceux auxquels le pays devrait pourtant avoir à cœur de manifester concrètement sa reconnaissance.

Sans doute pouvez-vous, à juste titre, avancer que, sur trois points essentiels, le Gouvernement auquel vous appartenez accomplira en 1987 un effort important.

Le rattrapage du rapport constant sera achevé, mais je reviendrai tout à l'heure sur ce point car la satisfaction à cet égard doit être sérieusement nuancée.

Les corps de 25 000 soldats français, actuellement inhumés au Viêt-Nam, vont être rapatriés et je suis heureux que cette opération, attendue depuis si longtemps par les familles, puisse enfin être réalisée.

Je me félicite, en outre, de l'augmentation particulièrement significative - près de 75 p. 100 par rapport à 1986 - des crédits affectés à l'entretien des nécropoles nationales.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous le savez mieux que quiconque, l'état de certaines d'entre elles nécessite, en effet, des travaux urgents et il importe que, sans parler du respect dû à nos morts, nos cimetières militaires ne souffrent pas d'une certaine comparaison avec ceux qui, sur notre sol, sont entretenus par des nations étrangères, encore que des efforts significatifs aient déjà été consentis à cet égard pendant de nombreuses années.

Cela dit, monsieur le secrétaire d'Etat, force est de constater que le projet de budget que vous nous présentez comporte un certain nombre de zones d'ombre et appelle de sérieuses réserves, ainsi que vous l'avez vous-même laissé plus ou moins entendre.

Il consacre, certes, le rattrapage complet du rapport constant ; on devrait plutôt dire, d'ailleurs, des pensions d'invalidité. C'est vrai, et c'était bien la priorité des priorités. Mais le calendrier prévu n'est pas celui qui avait été annoncé, voire formellement promis, et qu'attendaient les intéressés. D'autres l'ont dit avant moi, d'autres le répéteront.

L'achèvement du rattrapage n'est prévu qu'au 1<sup>er</sup> décembre 1987, ce qui revient à dire qu'il est pratiquement reporté à 1988. Il nous semble pourtant que la diminution du nombre des parties prenantes, donc de la masse globale indiciaire, permettait un rattrapage plus rapide, sinon un solde définitif au 1<sup>er</sup> décembre 1986, c'est-à-dire aujourd'hui.

Ne serait-il pas opportun de faire revivre, pour en débattre, la commission de concertation budgétaire qui existait naguère auprès de votre secrétariat d'Etat ?

Cette situation est d'autant plus regrettable que, du même coup, aucune mesure financière n'est prévue pour satisfaire, ne fût-ce que très partiellement, l'attente du monde combattant en ce qui concerne le règlement des autres problèmes qui attendent, souvent depuis longtemps, qu'il leur soit donné une solution.

Sans vouloir prétendre être exhaustif, j'évoquerai simplement, à cet égard, le retour à la proportionnalité des pensions et la situation des veuves, en particulier les plus âgées d'entre

elles, sans pour autant méconnaître la situation dramatique de certaines jeunes veuves d'anciens combattants d'Afrique du Nord, aux prises avec des problèmes de chômage.

Ne peut-on réellement envisager, au profit des veuves de guerre, un abaissement significatif de l'âge d'obtention possible du taux spécial avec conditions de ressources, une augmentation du nombre de points déterminant la valeur de la pension au taux normal, la suppression de la condition de ressources pour la concession du taux spécial à celles qui sont âgées de plus de quatre-vingts ans ?

S'agissant des problèmes propres aux anciens combattants d'Afrique du Nord, je vous demanderai également, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir user de votre influence auprès de M. le ministre de la défense pour que soit satisfait leur souhait d'obtenir, pour les fonctionnaires et assimilés, le bénéfice de la campagne double.

Ceux d'entre eux, relativement nombreux, qui ressentent les séquelles d'affections contractées durant leur séjour outre-Méditerranée attendent avec une légitime impatience de connaître les conclusions de la commission sur la pathologie des anciens combattants en Afrique du Nord. Devront-ils attendre encore longtemps ?

Pour quelles raisons exactes, en outre, les anciens d'Afrique du Nord concernés ne peuvent-ils obtenir que la mention « guerre » figure sur leur titre de pension d'invalidité ?

Ne sont-ils pas des combattants à part entière ? Niera-t-on longtemps encore qu'il existait un véritable état de guerre en Afrique du Nord ?

Ne pourrait-on, enfin, envisager d'accorder le bénéfice d'une retraite anticipée aux anciens combattants d'Afrique du Nord, spécialement aux pensionnés à 60 p. 100 au moins, ainsi qu'aux chômeurs en fin de droits ? En ce qui concerne ces derniers, nous serions favorables à ce qu'ils puissent bénéficier d'une retraite anticipée à cinquante-cinq ans, en validant, pour le calcul de leur pension, les dix ans restant à courir jusqu'à ce qu'ils atteignent soixante-cinq ans.

Tous les anciens combattants, monsieur le secrétaire d'Etat, sont sensibles à une augmentation régulière du plafond de leur rente mutualiste ouvrant droit à une majoration de l'Etat. Ce plafond est actuellement fixé à 4 650 francs, mais, sans les retards accumulés ces dernières années, il devrait normalement se situer à 5 500 francs au moins.

Pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, nous donner des assurances quant à une prochaine revalorisation ? Ne pensez-vous pas avec nous qu'il conviendrait d'assurer le maintien du pouvoir d'achat de cette rente en prévoyant l'indexation du plafond majorable, par exemple sur les pensions d'invalidité ?

Dans un autre registre, les réductions d'effectifs envisagées tant au secrétariat d'Etat qu'à l'office national des anciens combattants nous inquiètent, dans la mesure notamment où nous craignons qu'elles ne préfigurent la disparition, à plus ou moins brève échéance, de ce dernier au moins. Mais, tout à l'heure, vous nous avez donné des assurances qui nous ont apaisés.

Pour terminer, monsieur le secrétaire d'Etat, j'appellerai votre attention - mais est-ce bien nécessaire car je sais que vous y êtes personnellement attaché - sur la nécessité d'apporter un soin tout particulier à l'information historique, malgré la diminution des crédits. Les anciens combattants y sont légitimement attachés. Il est essentiel que les Français, singulièrement les jeunes, aient une exacte connaissance des événements qui ont le plus marqué notre histoire. L'assistance plus nombreuse que les années précédentes aux cérémonies patriotiques qui ont marqué la dernière commémoration de la fin de la guerre de 1939-1945, le 8 mai, ainsi que celle de l'armistice du 11 novembre 1918 démontre, s'il en était besoin, cette nécessité.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les observations que je tenais à présenter au nom de mes amis du groupe de l'union des républicains et des indépendants à l'occasion de la discussion des crédits de votre département ministériel pour 1987. Bien que ces crédits appellent certaines réserves et que nous attendions certaines satisfactions, nous voterons votre budget. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Mouly.

**M. Georges Mouly.** Budget en augmentation de plus de 1 p. 100, mais crédits consacrés à l'action sociale en baisse - il est vrai que ces crédits ne représentent qu'une partie de l'effort en la matière - des dotations reconduites sans augmentation, ce qui reviendrait à une baisse en francs constants, je n'irai pas plus avant, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, dans les considérations d'ordre quantitatif ; même les chiffres peuvent donner lieu à des appréciations divergentes.

Je veux plutôt relever, pour donner mon approbation, monsieur le secrétaire d'Etat, que les structures administratives doivent être renouvelées, les méthodes de travail modernisées et un schéma directeur informatique élaboré.

Je veux relever encore les priorités de ce budget, parmi lesquelles l'achèvement du rattrapage du rapport constant. C'est évidemment cette priorité qui retient mon attention.

Cette priorité étant réclamée dans toutes les assemblées générales d'associations d'anciens combattants depuis des années, je n'ai pu, longtemps, comme tout un chacun ici, qu'enregistrer le mécontentement des intéressés, puis leur relative satisfaction au cours des dernières années.

L'annonce du rattrapage définitif de l'écart de 2,86 p. 100 est encore une satisfaction, à laquelle se mêle toutefois, vous le savez, le regret qu'il faille attendre un an encore pour que cette affaire soit définitivement soldée.

Ainsi qu'il a été rappelé à l'Assemblée nationale, l'engagement avait été pris ici même, au Sénat, de régler le solde total de ce rattrapage au titre du budget de 1986. Je suis de ceux qui pensent que, compte tenu de la situation budgétaire actuelle, la mesure prévue constitue, certes, un succès, mais je reste convaincu qu'un effort supplémentaire, s'agissant des délais, serait doublement bienvenu.

Bienvenu, évidemment, pour une raison matérielle, qu'il est inutile d'expliciter ; bienvenu aussi pour une raison psychologique, et je m'explique.

Il est, vous le savez, bien d'autres revendications du monde ancien combattant.

Ce dernier reste, notamment, attaché à l'égalité des générations du feu ; mais la reconnaissance de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord se heurte aux contraintes budgétaires. L'amélioration des pensions des veuves et le retour à la proportionnalité sont choses importantes, mais ces mesures ne sont pas davantage compatibles avec ces mêmes contraintes budgétaires. Contraintes budgétaires encore et toujours !

J'arrête là l'énumération des mesures impossibles à mettre en œuvre, pour importantes qu'elles apparaissent à tous. Mais je suis à peu près persuadé, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues - et cette appréciation n'engage que moi - qu'une mesure supplémentaire touchant au rapport constant ferait non pas, certes, oublier les problèmes que je viens d'évoquer, mais ferait du moins mieux accepter qu'ils ne reçoivent pas de réponse immédiate.

En effet, le rattrapage du rapport constant, au-delà de son aspect économique, a, me semble-t-il, valeur de symbole, symbole de la dette reconnue et honorée, et cela n'est pas rien. Cela n'est pas rien pour ceux qui sont réellement sensibles au témoignage de la reconnaissance que doit leur porter la nation. Cela n'est pas rien aux yeux de ceux qui ont des droits sur nous.

Certes, les dispositions relatives au rapport constant sont le résultat d'un arbitrage, et vous avez vous-même déclaré, monsieur le secrétaire d'Etat, que si vous aviez la possibilité d'anticiper sur la date du 1<sup>er</sup> décembre, vous ne manquerez pas de le faire. Le Gouvernement doit savoir que nous sommes avec vous pour demander cette anticipation, qui est, j'en suis persuadé, possible. C'est cela, c'est peut-être seulement cela - encore une fois, ces propos, dans lesquels je mets beaucoup de conviction, n'engagent que moi - qu'attend, pour l'heure, le monde des anciens combattants.

Au reste, je note que l'existence d'un secrétariat d'Etat aux anciens combattants et de l'office national n'est nullement remise en cause. Heureusement !

Je voudrais terminer par une dernière remarque qui concerne la commission nationale de l'information historique pour la paix.

L'un de vos prédécesseurs, monsieur le secrétaire d'Etat, disait : « Les anciens combattants ont un rôle à jouer dans la paix, tout aussi essentiel que celui qu'ils ont joué sur les

champs de bataille. Parce qu'ils ont fait la preuve de leur patriotisme, parce qu'ils sont un exemple, ils ont une contribution essentielle à apporter à l'école du civisme. » Qui ne souscrirait à une telle assertion ?

Dans cette politique, dans cette mission de caractère moral et civique que vous voulez poursuivre, monsieur le secrétaire d'Etat, les anciens combattants peuvent être d'excellents pédagogues, ainsi que tout un chacun, je peux voir sur le terrain qu'ils sont réellement - permettez-moi l'expression - « d'utilité publique ». C'est, à mon avis, une raison supplémentaire, inestimable, pour que leur soit témoignée notre reconnaissance de la façon dont je parlais à l'instant, à savoir par l'anticipation de la fin du rattrapage du rapport constant.

Mon intervention, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ne revêt pas le moindre caractère d'originalité. Je me devais cependant de la faire, tenant par là même une promesse faite sur le terrain. J'ai la conviction que le geste attendu, et encore espéré, serait, s'il était accompli, un acte de bonne politique.

Le Gouvernement doit savoir que, pour y parvenir, monsieur le secrétaire d'Etat, nous sommes à vos côtés. (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique, ainsi que sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Schwint

**M. Robert Schwint.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je tiens du philosophe grec Euripide la pensée suivante : « Le sage a deux langues : l'une pour dire la vérité, l'autre pour dire ce qui est opportun. »

Vous me permettrez d'utiliser seulement la première pour vous dire ce que comporte en vérité votre budget.

Ce budget des anciens combattants est un budget décevant. Décevant parce que la croissance de 1,05 p. 100 du volume total est insuffisante, compte tenu d'une inflation estimée à 2 p. 100. Même si le nombre des bénéficiaires décroît, ce budget ne nous satisfait pas.

Si nous regardons les moyens des services, nous constatons la suppression de 321 emplois : 247 sur le budget du secrétaire d'Etat et 74 à l'office national des anciens combattants.

Enfin, dans les chapitres 46-22, « Pensions », et 46-21, « Retraites », nous notons, il est vrai, une croissance ; mais elle tient compte de ce fameux rattrapage du rapport constant.

Je voudrais brièvement, puisque le temps m'est compté, développer devant vous, mes chers collègues, trois questions : la première concerne le rattrapage du rapport constant, la deuxième, les problèmes des anciens d'Afrique du Nord, qui sont encore nombreux, la troisième, l'avenir des offices d'anciens combattants.

A propos du rattrapage du rapport constant, je vous rappellerai que la commission tripartite, dont j'ai fait partie, avait, dans ses conclusions, fixé le chiffre de 14,26 p. 100 à la suite d'un compromis entre tous les représentants du Parlement et les représentants du monde combattant. Ces 14,26 p. 100 avaient été immédiatement contestés par le gouvernement de l'époque : par le Premier ministre, M. Barre, et par le secrétaire d'Etat, M. Plantier.

La promesse du candidat François Mitterrand en avril 1981 portait sur la résorption de ces 14,26 p. 100 pendant la durée de septennat. D'autres promesses ont été faites après, mais par d'autres que le Président de la République : par le secrétaire d'Etat aux anciens combattants, M. Laurain, et par M. Pierre Mauroy, Premier ministre. Toutefois, nous pouvons constater que, si d'autres délais ont été avancés que celui du septennat, en réalité, le chemin parcouru pendant que la gauche était au gouvernement fut de 11,4 p. 100, soit un progrès important.

Il reste 2,86 p. 100. Vous proposez, monsieur le secrétaire d'Etat, 0,5 p. 100 au 1<sup>er</sup> décembre 1986 et 2,36 p. 100 au 1<sup>er</sup> décembre 1987. Cela ne nous paraît pas normal.

L'un de nos collègues, M. Valcin, n'avait-il pas, ici même, le 6 décembre 1985, porté à notre connaissance qu'il venait de recevoir une lettre dont il nous citait un extrait : « Sous le contrôle de Jacques Chirac, le R.P.R. s'engage d'ores et déjà, sur le budget 1986, à solder le rapport constant » ? Comme le disait M. Valcin : « Lorsqu'on fait une promesse, il faut la tenir. »

De la même façon, M. Jacques Toubon, secrétaire général de la formation à laquelle vous appartenez, monsieur le secrétaire d'Etat, affirmait, dans une lettre adressée au président d'une fédération nationale d'anciens combattants : « Comme vous le demandez, le R.P.R. s'est engagé à régler le solde total du rattrapage des pensions des anciens combattants au titre du budget 1986. »

Il y a donc eu promesses, mais elles ne sont pas tenues.

Les anciens combattants sont sensibles à cet adage : la façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne.

Or, la façon de rattraper ce rapport constant n'a pas été la meilleure qui soit. Cet état de fait dure depuis plusieurs années déjà, c'est vrai, mais vous persévérez dans l'erreur commise par vos prédécesseurs. Une seule fois, une fois seulement, le Gouvernement a fait preuve de générosité en ce qui concerne le rapport constant : c'était le 1<sup>er</sup> juillet 1981, lorsque cinq points ont été accordés d'un seul coup. Après, et encore maintenant, ce ne furent que tergiversations, et nous le regrettons.

Le deuxième sujet concerne les anciens d'Afrique du Nord. Ceux-ci ont le titre d'anciens combattants, qui leur a été reconnu par la loi du 9 décembre 1974, complétée par celle du 4 octobre 1982. Ils sont donc des anciens combattants à part entière. Pourtant, ils ne disposent ni de la mention « guerre » sur leur titre de pension, ni de la campagne double pour les fonctionnaires et assimilés.

Quel en serait le coût ?

Un rapport établi par un groupe de travail interministériel a fixé le coût immédiat de cette mesure à 1 331 millions de francs, puis le coût en régime de croisière à 2 162 millions de francs. Cette évaluation tient compte aussi bien des fonctionnaires de l'Etat, des militaires de carrière, des fonctionnaires civils, que de ceux qui sont concernés par les régimes spéciaux liés à celui de la fonction publique et par les régimes spéciaux non alignés.

Autrement dit, on a fait tout ce que l'on pouvait pour que le coût de cette mesure soit très important afin d'éviter de prendre une mesure qui nous paraît juste et qui vous paraît juste, j'en suis persuadé, monsieur le secrétaire d'Etat, mais il faudrait, peut être, nous mettre d'accord sur le chiffre, qui nous paraît exagéré.

Un certain nombre d'associations sont prêtes à vous faire des propositions. Il serait utile de revoir la question, en liaison d'ailleurs avec les associations concernées. Monsieur le secrétaire d'Etat, il est toujours utile de les écouter.

A ce sujet, je regrette, ainsi qu'un certain nombre d'anciens d'Afrique du Nord, que, le 19 octobre dernier, vous n'ayez pas jugé utile d'assister au congrès de Saint-Flour, alors que 2 000 participants vous attendaient. Pourtant, ce congrès était organisé par une association qui représente 310 000 anciens combattants d'Afrique du Nord.

Un autre sujet de préoccupation des anciens d'Afrique du Nord est leur pathologie, car on constate maintenant de nombreux décès dus à des affections contractées en Afrique du Nord. Il serait nécessaire de faire un inventaire des troubles psychiques, physiques survenus après leur séjour en Afrique du Nord, d'examiner leur origine, et d'en tirer les conséquences.

Une commission ministérielle composée de médecins a déposé un certain nombre de conclusions. Elles sont tenues secrètes, nous ne les connaissons pas. Il serait utile de mettre à jour rapidement les mesures permettant de retenir un délai de présomption d'origine pour les affections gastro-intestinales, pour les troubles neuro-psychiques.

Il est anormal que certains anciens d'Afrique du Nord demeurent exclus du droit à pension parce qu'ils n'avaient pu faire constater, dans le délai de 90 jours après leur retour, une maladie qui, par sa lente évolution, ne s'était pas encore déclarée pendant cette période.

Enfin, le troisième sujet que je voudrais traiter est notre inquiétude quant à l'avenir des offices.

On a relaté tout à l'heure le rôle intéressant joué par les offices dans les tâches purement administratives et dans des missions à vocation sociale. Ils sont en relation avec plus de 4 700 associations locales. Il y a les écoles de rééducation, les maisons de retraite. Le rôle joué par l'office national et les offices départementaux est irremplaçable.

Or, on constate que la subvention de l'Etat est en diminution constante, notamment cette année, qu'on supprime, je l'avais dit tout à l'heure, 74 postes budgétaires.

Vous nous avez affirmé, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il n'y avait aucune menace dans l'immédiat. On constate que, pour l'ensemble des offices départementaux, douze directeurs n'ont pas été remplacés, que c'est de plus en plus souvent des directeurs par intérim qui les remplacent.

Alors quelle suite comptez-vous donner aux propositions de la mission Belin-Gisserot ? Laissera-t-on les tâches administratives aux services de votre secrétariat d'Etat et ne conservera-t-on que la vocation sociale à l'office ? Nous souhaiterions, comme les anciens combattants dans leur ensemble, être fixés sur vos projets.

Pourquoi ne pas admettre, parmi les ressortissants de l'office, les veuves d'anciens combattants ? Les raisons sont multiples de les admettre à la suite du décès de leur mari. Vous avez vous-même indiqué au congrès de la fédération nationale des anciens prisonniers de guerre, qui s'est tenu à Lyon, le 28 septembre dernier, que vous souhaitiez arriver à ce résultat.

Vous déclariez : « Je ne vous cacherai pas que je comprends le bien-fondé de cette demande que je souhaite voir aboutir dans l'avenir. J'ai demandé au préfet Blanc quelles seront les conséquences d'une décision qui prenne en compte cette demande, mais je ne voudrais pas pécher par optimisme, avec cette nuance que j'ai la conviction que, puisque cela est juste, cela se fera ».

Je crois qu'il n'en coûtera pratiquement rien aux offices que d'accorder leur soutien moral, parfois matériel, aux veuves qui se trouvent placées dans des situations difficiles et qui ont connu l'office des anciens combattants du temps où leur mari était en vie.

D'autres questions auraient pu être abordées mais, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous recommande la lecture de la lettre de M. Toubon. La suite est également intéressante puisqu'elle comporte un certain nombre d'engagements qui doivent être réalisés.

Je voudrais tout de même que vous sachiez que les anciens combattants attendent désormais - puisqu'en 1987 nous ne parlerons plus du rattrapage du rapport constant - que soient traités avec efficacité le retour à la proportionnalité des pensions, la situation des ascendants, des orphelins et des veuves. Il faudrait aussi envisager de revoir la cristallisation des pensions à leur valeur nominale de 1956 et de 1960 pour les militaires appartenant à des pays jadis sous la tutelle française et qui sont devenus indépendants. C'est un sujet à revoir.

Vous indiquiez récemment que l'un de vos maîtres à penser était Clemenceau. Je le cite après vous, si vous me le permettez, monsieur le secrétaire d'Etat : « Il faut savoir ce que l'on veut. Il faut avoir le courage de le dire. Et quand on l'a dit, il faut avoir le courage de le faire ». (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est M. Le Jeune.

**M. Edouard Le Jeune.** Monsieur le secrétaire d'Etat, ainsi que l'ont fort bien indiqué les rapporteurs, le projet de budget que vous nous présentez aujourd'hui pour l'année 1987 ne connaît qu'une très légère augmentation - 1,04 p. 100 - passant de 26,89 milliards à 27,17 milliards de francs, ce qui correspond à 2,6 p. 100 des dépenses totales de l'Etat.

Trois grandes priorités se dégagent de ce budget : achever au 1<sup>er</sup> décembre 1987 le rattrapage du rapport constant, rapatrier les corps des militaires tombés en Indochine et accomplir un effort particulier de réfection des nécropoles.

Le rattrapage du rapport constant constitue incontestablement la préoccupation essentielle, exprimée depuis de longues années, de l'ensemble des associations des anciens combattants et des victimes de guerre. Le Gouvernement a tenu, en dépit des contraintes imposées par une situation économique et financière particulièrement difficile, à concrétiser l'engagement solennellement pris envers le monde combattant : c'est ainsi que l'écart de 2,86 p. 100 qui subsistait jusqu'alors sera résorbé en deux étapes : 0,5 p. 100 au 1<sup>er</sup> décembre 1986 et 2,36 p. 100 au 1<sup>er</sup> décembre 1987.

Ainsi, compte tenu du rapport en année pleine des mesures spécifiques et générales intervenues en 1985, la revalorisation moyenne des pensions dépassera 5 p. 100 en 1986, alors que la hausse prévisionnelle des prix pour cette même année s'établira à 2,4 p. 100.

Nous ne pouvons naturellement que regretter que soit repoussée au 1<sup>er</sup> décembre de l'année prochaine la revalorisation de 2,36 p. 100, qui permettra d'achever le rattrapage du rapport constant.

La diminution du nombre d'ayants droit et les excédents qui ont été dégagés au cours des années précédentes, qui s'élèvent à près de 2 milliards de francs selon vos propres estimations, devraient vous permettre d'avancer de quelques mois cette ultime étape et donner ainsi satisfaction à l'ensemble du monde combattant.

Mon ami André Rabineau, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, nous a fait savoir tout à l'heure qu'un amendement serait déposé afin que le rattrapage soit avancé au 1<sup>er</sup> octobre 1986. J'espère qu'il sera adopté.

Le rapport constant ne constitue pourtant que la partie immergée de l'immense iceberg que constitue la totalité des revendications des anciens combattants, des diverses générations du feu, des ascendants ou encore des descendants.

A cet égard, il convient de regretter que le projet de loi de finances pour 1987 ne comporte aucune mesure nouvelle, tout en comprenant l'attitude adoptée par le Gouvernement, qui consiste à privilégier l'achèvement total du rattrapage du rapport constant.

Je voudrais cependant attirer votre attention sur le problème posé par la situation particulière des veuves de guerre. Cette catégorie d'ayants droit, à laquelle il convient de rendre tout particulièrement hommage, mériterait qu'un sort plus favorable lui soit réservé.

Il conviendrait, en effet, d'augmenter suffisamment la valeur de la pension au taux normal afin que, dans le meilleur délai, celui-ci puisse atteindre l'indice 500, soit la moitié de la pension d'invalidité à 100 p. 100, comme cela avait été prévu dès 1928. J'ajouterai que le taux de réversion et le taux spécial devraient être tout naturellement augmentés dans les mêmes proportions.

Par ailleurs, les veuves de guerre souhaiteraient que celles qui sont âgées de moins de cinquante-sept ans remplissant les conditions de ressources puissent avoir droit à la pension au taux exceptionnel.

Elles souhaiteraient également que, pour éviter des inégalités de plus en plus criantes, le plafond de ressources ne tienne pas compte des retraites qu'elles ont pu se constituer grâce à leur travail personnel.

Elles souhaiteraient également bénéficier d'une augmentation du taux de réversion des pensions afin que ce taux puisse atteindre 60 p. 100 de la pension de base.

Il serait, en effet, souhaitable que les veuves de guerre puissent bénéficier d'une telle augmentation qui a été accordée par vos prédécesseurs aux personnes relevant du régime général de la sécurité sociale.

Je voudrais également insister sur le problème posé par la proportionnalité des pensions. Il n'est pas normal que les personnes bénéficiant d'une pension de 10 p. 100 ne perçoivent pas le dixième d'une pension évaluée à 100 p. 100. Votre prédécesseur a affirmé, à maintes reprises, qu'il s'agissait d'un problème prioritaire auquel il allait s'attacher mais, là encore, aucune décision n'a été prise, aucun crédit n'a été dégagé.

Les pensions d'ascendants au taux entier devraient être élevées de leur côté à l'indice 333. Par ailleurs, pour l'octroi du Fonds national de solidarité, il conviendrait que les ascendants puissent disposer du plafond mobile qui a déjà été accordé aux veuves.

En ce qui concerne la retraite mutualiste, qui a été évoquée par plusieurs orateurs, notamment par mon ami Albert Voilquin, ce plafond devrait faire l'objet d'une révision annuelle calculée sur la valeur du point des pensions militaires d'invalidité, de manière que soit garantie la valeur économique de la retraite mutualiste.

Par ailleurs, la revalorisation des rentes viagères et mutualistes devrait être au moins égale à l'indice officiel du coût de la vie enregistré au titre de l'année précédant l'examen de la loi de finances de chaque exercice.

En ce qui concerne plus particulièrement les problèmes qui se posent aux anciens combattants d'Afrique du Nord, qui ont été traités principalement par mon ami M. Schwint, si le problème de l'octroi de la carte du combattant a pu être réglé en partie, après beaucoup de difficultés, au cours des années précédentes, l'égalité de traitement des générations de com-

battants n'est toujours pas réalisée, je pense en particulier au problème posé par la campagne double. Ce point a déjà été évoqué. Aussi, je n'y reviens pas.

Votre prédécesseur et vous-même avez indiqué que vous alliez insister auprès des différents départements ministériels concernés, notamment la défense nationale, la fonction publique, le ministère du budget, pour que le bénéfice de cette campagne soit reconnu aux anciens d'Afrique du Nord.

Il serait tout à fait souhaitable que ce problème, qui est en suspens depuis de longues années et qui, sans l'application de l'article 40 de la Constitution, aurait pu faire l'objet d'un vote unanime de la part du Sénat, puisse trouver une solution équitable.

Après avoir évoqué les problèmes des combattants d'Afrique du Nord, je soulignerai avec force les droits des résistants, dont la très imparfaite reconnaissance des services comporte des « dénis de justice », pour reprendre l'expression d'un résistant illustre. Aucun des rapports n'en a fait état et aucun des collègues qui m'ont précédé à cette tribune n'en a parlé. Ils étaient probablement lassés d'en avoir parlé les années précédentes. Pour ma part, je voudrais évoquer à nouveau ce problème.

Toutes les associations d'anciens combattants et victimes de guerre, sans exception, lors de leur congrès national en 1986, ont rappelé une fois de plus, appuyés par une très grande majorité de parlementaires, les droits des résistants et victimes du nazisme.

Elles ont raison car la situation a perduré malgré de très nombreuses interventions.

J'évoque à nouveau, s'il en est encore besoin, le civisme et le patriotisme dont ont fait preuve les combattants de la Résistance, ce qui doit leur valoir, comme à tous les autres anciens combattants, le droit à réparation assorti de son caractère imprescriptible.

Nous avons pris acte de l'article 18 de la loi du 17 janvier 1986, qui légalise le décret du 6 août 1975 supprimant les forclusions opposables à l'accueil des demandes de certains titres prévues par le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre. Nous constatons que ni cette loi ni l'instruction ministérielle du 17 février 1986 ne suppriment totalement les forclusions concernant le titre de combattant volontaire de la Résistance. Toutes les associations patriotiques demandent avec force que le Gouvernement dépose un projet de loi qui supprime sans équivoque toutes les forclusions sans en exclure les combattants volontaires de la Résistance. Ce projet de loi devra reprendre les dispositions de la loi du 25 mars 1949, créant le titre de combattant volontaire de la Résistance, et prévoir la possibilité de fournir les preuves de service soit par des pièces militaires soit par des attestations.

Ni laxisme ni complaisance ne doivent intervenir, nous y sommes opposés, mais nous exigeons que justice soit rendue aux anciens combattants de l'armée de l'ombre. Ce projet de loi serait adopté, j'en suis sûr, à une très large majorité par le Parlement.

Le temps qui m'est imparti dans ce débat, monsieur le secrétaire d'Etat, ne me permet pas d'évoquer les autres revendications des combattants de la Résistance ; d'ailleurs, vous les connaissez et j'ai bon espoir que vous vous efforcerez de les faire aboutir.

Avant de conclure, je dirai quelques mots à propos du rétablissement du mérite combattant. Cette distinction, qui a été supprimée, devrait être rétablie puisqu'il n'est pas possible de décerner l'Ordre national du Mérite à tous les anciens combattants.

Tels sont, monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les problèmes que je souhaitais évoquer. Bien entendu, mon groupe parlementaire et moi-même serons amenés à voter ce projet de budget.

Toutefois, en ce qui me concerne, je puis vous assurer qu'au cours de l'année, par des questions écrites et des questions orales, je saurai vous rappeler les droits des combattants de la Résistance. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. Duroméa.

**M. André Duroméa.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'ensemble du mouvement des anciens combattants ressent aujourd'hui une amère déception devant la très nette insuffisance du budget qui leur est consacré.

En effet, voilà quelques mois, loin de la réalisation des programmes, les anciens combattants faisaient l'objet de l'attention particulière de ceux là mêmes qui, aujourd'hui, soumettent ce budget à notre appréciation.

Déjà, en 1981, le candidat François Mitterrand avait promis, grâce au rattrapage du rapport constant, le règlement de l'ensemble du contentieux avec les anciens combattants. Nous sommes aujourd'hui loin de compte.

Ici même, dans cette enceinte, au mois d'avril, l'un de nos collègues faisait état de la promesse de M. Chirac, Premier ministre, de régler le solde de ce rattrapage en 1986.

Il s'agit d'une promesse non tenue - on peut en juger au regard de ce budget - puisque, si 0,5 p. 100 sont bien accordés au 1<sup>er</sup> décembre 1986, ce n'est qu'au 1<sup>er</sup> décembre 1987 - autant dire en 1988 - que les 2,36 p. 100 restants seront accordés.

Il ne sert à rien, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous retrancher derrière les contraintes budgétaires. Vous êtes le ministre d'un gouvernement qui a promis de rendre enfin justice aux droits légitimes à réparation qu'attendent depuis longtemps - trop longtemps - les anciens combattants.

Lors de la discussion de votre budget devant l'Assemblée nationale, mon ami Jean Jarosz a fait état d'une lettre du président national de l'A.R.A.C. - association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre - que tous les présidents de groupe - et sans doute vous-même - ont reçue.

D'après son analyse, le président de l'A.R.A.C. estime que « l'extension des crédits de 1986 en année pleine comporterait dans le budget 1987 un excédent de 405 051 000 francs. »

Et cette lettre conclut : « Si, comme nous le croyons, notre analyse est correcte, il serait possible de tenir les engagements pris d'achever le rattrapage en 1986 sans qu'il soit nécessaire d'ouvrir de nouveaux crédits. »

Si je me permets de reprendre cette citation, c'est que vous n'avez rien répondu à ce propos.

Régler cette question de rattrapage le plus vite possible est une nécessité. Il ne faut pas laisser perdurer ce déni de justice !

En outre, rien n'est prévu non plus dans votre budget pour apporter une solution à d'autres problèmes importants.

Je pense en particulier à ceux des familles des morts - veuves, orphelins, ascendants - pour lesquelles l'union française des anciens combattants et victimes de guerre demande l'établissement d'un plafond spécial englobant la pension de guerre, les allocations vieillesse et les prestations au titre du Fonds national de solidarité, ainsi que la suppression de la limite du cumul pour les veuves âgées de plus de soixante ans percevant une pension de réversion de la sécurité sociale.

L'U.F.A.C. demande également que soit amorcé le processus du retour à la proportionnalité des pensions d'invalidité de 10 p. 100 à 100 p. 100, ainsi que la levée définitive de toutes forclusions pour les résistants, la reconnaissance avec toutes les conséquences de droits de leur qualité de volontaire et l'établissement d'une pathologie spécifique.

Que prévoyez-vous pour cela ?

Votre budget ne prévoit rien non plus pour la réalisation des droits des anciens combattants d'Afrique du Nord.

Vous avez déclaré à l'Assemblée nationale : « Il n'est pas douteux que, dans mon esprit, ceux qui ont participé à la guerre d'Afrique du Nord - je dis « guerre » - doivent avoir les mêmes droits que ceux de 1914-1918 et de 1939-1945. »

Alors, monsieur le secrétaire d'Etat, quand les anciens d'Afrique du Nord verront-ils la mention « guerre » sur leur titre de pension ?

Quand bénéficieront-ils de l'attribution de la campagne double, de la prise en compte d'une pathologie spécifique ?

Pourtant, les médecins, l'administration, réunis au sein d'une même commission, sont d'accord pour reconnaître qu'en ce qui concerne les troubles psychiques tout délai de présomption d'origine devrait être abandonné comme référence convenable en vue de l'application du code des pensions militaires d'invalidité. Les conclusions de cette commission vous ont d'ailleurs été remises.

Que prévoyez-vous pour adapter le code des pensions aux conséquences de ce constat ?

Le développement de la médecine démontre qu'il est évident, dans le cas des anciens d'Afrique du Nord, que certaines maladies à évolution lente se contractent dans le cours

du service mais n'apparaissent que dans des délais tels que, depuis longtemps, les conditions de la forclusion sont déjà réunies et les demandes irrecevables. Il y a, là encore, une injustice qui doit être réparée avant qu'il ne soit trop tard.

Rien n'est prévu non plus pour répondre à leur demande de bénéficier de retraites professionnelles anticipées à taux plein compte tenu du temps passé au combat en Afrique du Nord.

Par ailleurs, quand rendrez-vous justice aux six cent mille Français qui ont connu un long exil dans les camps nazis du travail et qui réclament justement le titre de victime de la déportation du travail ?

Plus de quarante ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, les six cent mille Français qui furent déportés dans les camps de travail forcé de l'Allemagne hitlérienne restent les seuls parmi les victimes à ne pas être dotés d'un titre officiel qualifiant véritablement les épreuves qu'ils ont subies.

Cette situation constitue une véritable injustice à leur égard.

Nous avons déposé une proposition de loi qui mettrait fin à cette situation en tenant compte des craintes et des réserves émises par les rescapés des camps de la mort, de façon qu'aucune confusion ne puisse exister avec le titre de déporté résistant ou de déporté politique.

Quand comptez-vous régler enfin de façon équitable cette question ? Les retards successifs qui en ont différé jusqu'alors la solution malgré les promesses ont, à très juste titre, profondément irrité les victimes de la déportation du travail qui ne peuvent bénéficier pleinement des droits qui leur sont reconnus par leur statut.

Votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, est un mauvais budget. Il crée chez les anciens combattants une indignation fort compréhensible d'autant que la direction des statuts et de l'information historique pour la paix sera supprimée et que plus de 300 emplois dans les services extérieurs, à l'O.N.A.C. et à l'administration centrale disparaîtront, portant à 25 p. 100 en quatre ans les suppressions. Outre le fait que cela entraînera la perte d'un travail important et utile qui aurait pu être réalisé sur l'information historique, un nouveau retard dans l'attribution des cartes risque d'intervenir et les dossiers vont s'accumuler.

Vous nous dites, monsieur le secrétaire d'Etat, vouloir gérer une réorganisation des services. Permettez-moi de douter de son efficacité au vu des suppressions d'emploi que vous décidez.

De plus, les méthodes employées ne peuvent qu'inquiéter. Vous n'organisez aucune concertation avec les personnels de votre administration que vous mettez devant le fait accompli. Tout comme les anciens combattants, leur inquiétude et leur déception sont grandes.

Et que penser de la diminution de 50 p. 100 des crédits pour les manifestations commémoratives et l'information lointaine !

Si l'on ajoute à tout cela la perte de 4 p. 100 du pouvoir d'achat des pensions de guerre et de la retraite du combattant, la situation est loin d'être réjouissante. Dans le même temps, l'article 5 de la loi de finances pour 1987 supprime la taxe sur certains frais généraux des entreprises alors que sont exonérés désormais les cadeaux de toute nature au-delà de 5 000 francs, frais de réception, spectacles, voyages d'agrément, croisière !... Il s'agit au total de 700 millions de francs tandis que le rattrapage de 1 p. 100 du rapport constant ne coûte que 218 millions. Et je ne parle que pour mémoire de l'impôt sur les grandes fortunes que vous avez supprimé et qui aurait à lui seul permis de donner satisfaction aux anciens combattants.

Pour conclure, je soulignerai encore un point délicat et irritant. Il s'agit de l'attribution de la croix de la Légion d'honneur aux anciens combattants de la guerre de 1914-1918 qui, malgré leurs faits d'armes, sont toujours dans l'attente.

Je sais qu'il est difficile d'attribuer en bloc 80 000 à 90 000 croix de la Légion d'honneur. Mais il semble qu'un décret de 1984 fixe à 1 000 au lieu de 3 000 le contingent pour une période de trois ans.

Il semble bien, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'un contingent supplémentaire devrait être ouvert pour 1987. Vous devez prendre cette disposition. La disparition, chaque année, d'anciens combattants et victimes de guerre se traduit par une diminution des crédits de votre budget d'environ 4 p. 100.

On entend dire souvent : « Ils ont des droits sur nous. » La reconnaissance morale de la nation est essentielle, sans doute, mais elle suppose aussi la solidarité envers tous ceux qui ont consenti tant de sacrifices pour notre indépendance et notre liberté.

Ne soyez pas, monsieur le secrétaire d'Etat, celui qui aura laissé disparaître des générations de combattants sans qu'elles aient perçu leur droit à réparation.

Le groupe communiste votera contre votre budget dans son état actuel.

**M. le président.** La parole est à M. Prouvoyer.

**M. Claude Prouvoyer.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, vous ne serez pas surpris que le sénateur-maire de Dunkerque intervienne dans ce débat, car cette ville est étroitement liée à l'histoire du deuxième conflit mondial, et donc au monde des anciens combattants.

Pour certains d'entre nous, il semble que les demandes faites en faveur des anciens combattants dans cette enceinte aient un caractère répétitif marqué.

Mis à part les dispositions, sur lesquelles je reviendrai dans un instant, concernant les mesures de rattrapage du rapport constant des pensions, je pourrais, si je le souhaitais, faire à peu près la même intervention que l'année dernière.

La dotation globale de votre département, monsieur le ministre - ceci explique sans doute cela - n'augmente que de 1 p. 100, et diminue même de 3,3 p. 100, hors pensions et prestations, pour passer de 26,89 milliards de francs à 27,17 milliards de francs. Alors, bien sûr, il est plus facile de recenser les revendications du monde combattant qui n'ont pas encore été satisfaites que celles qui le seront sur le budget pour 1987. En effet, si le rattrapage du rapport constant est réalisé avec la lenteur mesurée des évolutions budgétaires, il ne sera pris en charge que pour partie en 1987, puisque aussi bien l'essentiel de la revalorisation interviendra le 1<sup>er</sup> décembre de l'année prochaine et sera reporté principalement sur le budget pour 1988.

Je ne rappellerai que pour mémoire les engagements qui avaient été pris à l'égard du monde combattant sur ce point particulier. Je regrette que ce budget pour 1987 ne les satisfasse que pour partie. Comme pour la résorption du contentieux avec les rapatriés d'Afrique du Nord, il est tout de même regrettable d'imaginer que l'on puisse compter sur les évolutions démographiques pour diminuer l'acuité et le coût des problèmes à résoudre. C'est pourtant malheureusement le cas en ce qui concerne le monde combattant.

Par ailleurs, de nombreuses questions attendent encore leur réponse. C'est le cas pour les droits des anciens combattants d'Afrique du Nord. Depuis 1974, l'action des combattants en Afrique du Nord a été reconnue. Bien que pouvant obtenir la carte du combattant, ils n'ont pas droit de voir leur titre de pension assorti de la mention « guerre » et, de ce fait, ils n'ont pas droit au bénéfice de la campagne double. Cette disposition avait pourtant été promise à la fois par le Président de la République en 1981 et par l'ensemble des formations politiques au cours de ces dernières années.

Je sais que le budget pour 1987 est un budget de rigueur et j'en comprends parfaitement les raisons. Mais peut-être serait-il souhaitable que, afin de bien mesurer l'ampleur du problème, le secrétariat d'Etat aux anciens combattants propose un chiffrage aussi précis que possible sur la question, les chiffres avancés jusqu'à présent étant divergents.

Par ailleurs, monsieur le secrétaire d'Etat, je me permets d'attirer votre attention sur la diminution sensible de vos crédits dans le domaine de l'action sociale, diminution qui touche notamment les subventions et qui atteindra ainsi de nombreuses associations du monde combattant dans l'organisation des cérémonies commémoratives.

Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, je ne saurais conclure sans faire état d'une demande des organisations combattantes : celles-ci souhaitent une concertation régulière avec le Gouvernement, notamment au moment de la préparation des mesures budgétaires.

Vous devrez encore régler, monsieur le secrétaire d'Etat, de nombreux autres problèmes dans le budget de l'année prochaine ; ils ont été évoqués par mes prédécesseurs à cette tribune, qu'il s'agisse du cas des familles de nos soldats morts, de la revalorisation des pensions des veuves de guerre ou de la proportionnalité des pensions d'invalidité. Il reste beau-

coup à faire pour satisfaire une catégorie de Français à qui nous devons beaucoup, ainsi que vous l'avez rappelé tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat.

Je voterai votre budget, mais je souhaite que vous puissiez nous assurer que les revendications des anciens combattants seront prises en considération de manière plus concrète dans les budgets à venir. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

**M. le président.** La parole est à M. Rigou.

**M. Michel Rigou.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le rattrapage du rapport constant a été le leitmotiv de tous les orateurs qui se sont succédé à cette tribune depuis 1979, date à laquelle, mettant fin à un long contentieux, une commission de concertation tripartite a évalué, en décembre de cette même année, à 14,26 p. 100 l'écart à rattraper.

Il a fallu attendre 1981 pour que soit mis en œuvre un rattrapage progressif.

Les leaders de la nouvelle majorité, ainsi que le Premier ministre, avaient pris auprès du monde combattant des engagements sans équivoque lors de la campagne électorale des élections législatives.

En mars 1986, 2,86 p. 100 restaient à rattraper.

Le 25 juin 1986, vous avez ici même, monsieur le secrétaire d'Etat, répondant à une question posée par l'un de nos collègues, affirmé que le rattrapage du rapport constant serait réalisé dans le cadre de l'exercice 1986. Vous déclariez : « Il faut et il suffit, pour que le contrat soit tenu, que la réalisation de cette promesse intervienne avant le 31 décembre 1986 ». Vous ajoutiez même : « Je ne peux pas être plus clair ».

Au mois de juin, monsieur le secrétaire d'Etat, il ne s'agissait donc plus de promesse électorale, mais bel et bien d'un engagement formel. C'est d'ailleurs ainsi que les anciens combattants l'ont entendu. Aussi, on peut comprendre leur stupeur et leur désappointement lorsqu'ils ont pris connaissance de vos propositions budgétaires.

En effet, si un demi-point supplémentaire est accordé dès le mois de décembre 1986, il faudra attendre le 1<sup>er</sup> décembre 1987 pour que soit achevé définitivement le rattrapage. Ainsi, inscrite dans le budget 1987, cette mesure n'interviendra qu'en fin d'année et les anciens combattants n'en ressentiront l'effet réel qu'en 1988.

Cette solution est inadmissible. Les anciens combattants attendent depuis trop longtemps le réajustement de leur pension, que personne d'ailleurs ne conteste. Souvenons-nous : « ils ont des droits sur nous ».

Vous vous étiez engagé, monsieur le secrétaire d'Etat, à en finir avec ce contentieux avant le 31 décembre 1986. Nous attendons que cette promesse soit tenue.

J'ai d'ailleurs proposé, au nom de mon groupe, un amendement allant en ce sens, afin que le rattrapage puisse se faire à partir du mois de juillet 1987. Je soutiendrai donc cette proposition lorsque le moment en sera venu.

Le retard pris dans le règlement définitif de ce contentieux retardera d'autant la revalorisation souhaitée des pensions des invalides de guerre, des veuves, des orphelins et des ascendants, pour lesquels votre budget ne semble pas manifester un intérêt particulier.

Quant au rétablissement de la proportionnalité des pensions d'invalidité, qui implique en fait le relèvement des plus modestes, cette question est plus que jamais d'actualité. Le dialogue a-t-il été ouvert ? Dans l'immédiat, je ne le pense pas.

Quelles sont les démarches effectuées pour que le plafond de la rente mutualiste ouvrant droit à une majoration d'Etat soit relevé ? Il est actuellement de 4 650 francs alors qu'il devrait se situer aux alentours de 5 500 francs.

On trouve également, dans votre projet de budget, une autre source d'inquiétude pour les anciens combattants, et non des moindres : il s'agit de l'office national des anciens combattants. De 1984 à 1986, quatre-vingt-douze postes budgétaires ont déjà été supprimés ; cette année, soixante-quatorze autres le seront.

L'O.N.A.C. est, en quelque sorte, la maison d'accueil de l'ancien combattant. Vous avez voulu nous rassurer en précisant qu'il n'était nullement menacé. On peut souhaiter qu'il

en soit ainsi. Pour permettre à l'office de remplir sa mission de conseil, voire d'assistance à ses ressortissants, il faut veiller à ce que la réduction des effectifs n'en compromette pas le bon fonctionnement. Certains offices départementaux souffrent déjà d'une pénurie de personnel et ils sont dans l'incapacité de rendre en temps voulu le service nécessaire aux anciens combattants. La diminution du nombre des parties prenantes ne justifie pas tout !

D'autre part, il est regrettable que les crédits consacrés à l'action sociale soient en nette régression, comme d'ailleurs ceux qui sont affectés aux actions commémoratives et à l'action éducative et culturelle.

Cependant, en regard de cette austérité, l'effort incontestable consenti en faveur de l'entretien des nécropoles nationales - et, cette année, au transport et au transfert des corps - mérite d'être salué.

S'agissant des anciens d'Afrique du Nord, je vous demande de prêter une oreille attentive à leurs justes revendications. Pourquoi refuser d'apposer sur les titres de pension la mention « guerre » ? Ils bénéficient pourtant de la carte du combattant. S'il y a eu combattants, c'est donc qu'il y a eu guerre ! Et, vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, n'avez-vous pas employé l'expression « guerre d'Afrique du Nord », en indiquant que ceux qui ont participé à cette guerre doivent avoir les mêmes droits que les combattants de 1914-1918 ou de 1939-1945 ?

En ce qui concerne l'attribution de la campagne double dont bénéficient les fonctionnaires et assimilés, il a été démontré qu'elle ne concernait qu'un petit nombre de fonctionnaires. Cette demande est faite par tous les groupes politiques du Sénat. Il s'agit d'une revendication surtout morale, qui a pour but de réparer l'injustice existant entre les anciens combattants d'Afrique du Nord et les autres combattants de conflits antérieurs.

Une autre question aussi importante, toujours à propos des anciens d'Afrique du Nord, est celle de leur pathologie. Il devient impérieusement nécessaire, pour le Gouvernement, de prendre en compte dans des textes législatifs les conclusions de la commission ministérielle sur la pathologie de l'ancien d'Afrique du Nord, déposée le 31 décembre 1985 et concernant les troubles neuro-psychiques et la réparation des séquelles des gastro-entérites à évolution lente.

On ne peut pas, monsieur le secrétaire d'Etat, parler des anciens combattants sans citer les Résistants. Certes, ils ont pris acte de l'article 18 de la loi du 17 janvier 1986 qui légalise le décret du 6 août 1975 supprimant les forclusions opposables à l'accueil des demandes de certains titres prévus par le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, mais ils constatent que ni cette loi ni l'instruction ministérielle du 17 février 1986 ne suppriment totalement les forclusions concernant le titre de combattant volontaire de la Résistance.

Le civisme et le patriotisme dont ils ont fait preuve doit leur valoir le respect du droit à réparation, comme à tous les autres anciens combattants, ainsi que le respect de son caractère imprescriptible. Cela, je le sais, est de la compétence exclusive du ministère de la défense, mais nous vous demandons instamment d'intervenir afin que les dispositions nécessaires soient prises.

Membre du conseil parlementaire de l'U.F.A.C. et de la F.N.A.C.A., j'ai reçu au Sénat leurs délégations nationales. Les anciens combattants « ont des droits sur nous ». Ils leur sont conférés par l'Histoire. Nos obligations ne se limitent pas à la réparation, à la pension, à la mémoire collective, mais également au respect de la parole qui leur a été donnée.

Pour terminer je voudrais, monsieur le secrétaire d'Etat, vous informer de la démarche effectuée par les représentants des victimes et rescapés des camps nazis du travail forcé, les S.T.O. comme on les nomme communément. Je sais bien que leur demande d'attribution d'un titre est fort complexe, qu'elle a été jugée inopportune par les uns, irrecevable par les autres, qu'il y a eu décision de justice, jugement, appel, et qu'il n'appartient pas aux parlementaires de s'immiscer dans les décisions de justice ; mais ne pourrait-on essayer de trouver une solution qui satisfasse tout le monde ? Je souhaiterais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous puissiez prendre cette demande en considération.

Vous vous êtes présenté comme un homme de concertation. C'est à cet homme-là que je m'adresse, sachant pertinemment que tous les problèmes ne pourront être réglés par

vous seul et qu'ils dépendent aussi de la bonne volonté d'autres ministres, mais vous êtes l'interlocuteur privilégié des anciens combattants.

Contrairement à ce qui est votre intime conviction, mon sentiment est que ce budget n'est pas ce que l'on pouvait faire de mieux. Au moins, que tout puisse être mis en œuvre pour terminer de façon définitive au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 1987 ce rattrapage mis en œuvre, je vous le rappelle, en juillet 1981. Six ans d'attente, je pense que c'est tout de même largement suffisant, d'autant que, si cette mesure pouvait être mise en place plus rapidement, elle permettrait le déblocage d'un certain nombre d'autres problèmes qui se posent. J'espère, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous les prendrez en considération. *(Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique, ainsi que sur les travées de l'union centriste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Courteau.

**M. Roland Courteau.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le temps de parole qui m'est imparti m'oblige à ne retenir que quelques points parmi tous ceux que je comptais développer.

Il y avait beaucoup à faire, et beaucoup a été fait entre 1981 et 1986, en faveur du monde combattant. Certes, cela n'était que justice, mais encore fallait-il le vouloir.

Je citerai le rattrapage du rapport constant, aux quatre cinquièmes accompli ; l'amélioration des conditions d'attribution de la carte de combattant aux anciens d'Afrique du Nord ; le retour du 8 mai comme jour férié ; la mise en place de la commission de l'information historique pour la paix ; la réelle et utile concertation à tous les niveaux ; les efforts accomplis en faveur de l'action sociale. Cette liste n'est pas exhaustive.

J'ai pour habitude, monsieur le secrétaire d'Etat, de rencontrer très régulièrement les associations d'anciens combattants, et notamment celles de mon département. J'ai pour habitude également de répercuter aussi fidèlement que possible les remarques, suggestions, critiques ou encouragements adressés au Gouvernement.

Vous pardonneriez donc, j'en suis certain, la franchise de mes propos.

J'ai donc pu noter, au cours de l'automne 1986, une certaine amertume de la part des anciens combattants, amertume dont je me devais de vous faire part.

Il est notamment regretté qu'aucune véritable concertation n'ait été engagée depuis mars 1986 avec l'U.F.A.C. Il convient de noter que l'U.F.A.C. regroupe cinquante-deux associations et deux millions d'anciens combattants.

Envisagez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, de renouer avec le dialogue qu'avait su instaurer votre prédécesseur ? Envisagez-vous de réunir la commission de concertation budgétaire créée en 1982, afin de discuter des priorités des associations et de les assortir d'une proposition de calendrier ?

Mais je souhaiterais m'attarder sur ce que le monde combattant a toujours considéré comme la priorité des priorités, à savoir le rattrapage du rapport constant.

Je tiens à rappeler qu'il s'agit de réparer, pour les pensionnés de guerre, un préjudice subi depuis 1962. La commission tripartite avait évalué le retard à 14,26 p. 100, à la suite d'un compromis. Mais le gouvernement de l'époque rejetait, le 11 septembre 1980, les conclusions de cette commission.

Il importe, par ailleurs, de bien préciser qu'il s'agissait d'un droit à réparation et non d'intérêts catégoriels.

Depuis, il y eut l'élection de M. Mitterrand à la présidence de la République et les gouvernements de MM. Mauroy et Fabius. Sur les 14,26 p. 100, 11,40 p. 100 ont été rattrapés, ce qui représente une somme de 2 500 millions de francs.

Même s'il reste, au 1<sup>er</sup> décembre 1986, 2,86 p. 100 à rattraper, nul ne peut nier la ferme détermination qui fut celle des précédents gouvernements à réparer l'injustice et le préjudice subis par les anciens combattants et victimes de guerre, puisque 250 milliards de centimes environ ont été engagés pour rembourser les « dettes héritées », selon la formule de M. Jean Laurain.

La situation telle qu'elle vous a été léguée, monsieur le secrétaire d'Etat, par le précédent gouvernement, était donc plutôt satisfaisante, même en tenant compte des 2,86 p. 100 à rattraper.

A ce propos, si la mémoire des anciens combattants est bonne, et si la mienne ne me fait pas défaut, je crois me souvenir - d'ailleurs, mon collègue M. Schwint l'a rappelé - d'un engagement pris avec beaucoup d'empressement par les responsables de l'actuelle majorité, alors que le monde combattant ne leur avait encore rien demandé. Cet engagement était le suivant : « L'achèvement du rattrapage du rapport constant se fera dans le cadre du budget de 1986. » Cela a été dit et écrit en décembre 1985, et par deux fois en janvier 1986.

Sur cette affaire, donc, compte tenu que le gouvernement socialiste a réalisé la quasi-totalité de l'effort à accomplir, et dans la mesure où une formation de l'actuelle majorité promettait d'en terminer sur le rattrapage d'un petit cinquième en 1986, le monde combattant était en droit d'être rassuré. Et c'était tant mieux !

Cependant, rien n'est venu dans le collectif budgétaire et on attendait, alors, le projet de budget pour 1987. En effet, vous avez vous-même déclaré, monsieur le secrétaire d'Etat, le 24 juin, devant le Sénat, que « le rattrapage pourrait être effectué dans l'exercice 1986 ».

Grande a donc été la déception du monde combattant quand, à la lecture de la presse, il s'aperçut que le budget de 1987 repoussait à la fin de 1987, donc sur l'année 1988, l'achèvement du rattrapage !

Des engagements avaient été pris pour 1986, qui plus est à quelques mois, voire à quelques jours, d'une échéance électorale. Il faut donc mettre un point d'honneur à les tenir.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez hérité, en devenant le successeur de M. Laurain, d'un capital de considération ; poursuivez donc dans cette voie et honorez la promesse de l'actuel Premier ministre.

En effet, dans le même temps, force est de constater que rien n'est prévu pour la revalorisation des pensions des familles des morts, pour le retour à la proportionnalité des pensions, pour l'octroi de la campagne double aux anciens d'Afrique du Nord et pour l'examen de l'état pathologique.

Une concertation aura-t-elle lieu sur ces problèmes ? Un échéancier sera-t-il établi ?

S'agissant des anciens d'Afrique du Nord, avez-vous l'intention de célébrer dignement, en 1987, le vingt-cinquième anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie ?

Quand reconnaîtra-t-on enfin la légitimité de la revendication de la mention « guerre » sur les brevets des pensionnés des anciens combattants d'Afrique du Nord ?

**M. le président.** Monsieur Courteau, veuillez conclure !

**M. Roland Courteau.** Je termine, monsieur le président.

Que pensez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, de cette autre revendication concernant la retraite anticipée à cinquante-cinq ans, à taux plein, pour les pensionnés à 60 p. 100 et plus et les demandeurs d'emploi arrivant en fin de droits ?

Je ne voudrais surtout pas conclure, monsieur le président, sans aborder l'importante question de la commission de l'information historique pour la paix.

L'acte constitutif de l'U.N.E.S.C.O. précise que : « Les guerres naissent dans l'esprit des hommes. C'est dans l'esprit des hommes qu'il faut préparer la défense de la paix, et d'abord chez les jeunes. » Or, la création de la commission de l'information historique pour la paix a joué un rôle considérable dans la protection et le renforcement du patrimoine le plus sacré, celui de la mémoire collective, notamment à l'égard de la jeunesse.

Face aux menaces qui pèsent sur les valeurs de notre nation, face aux résurgences criminelles du racisme, du nazisme et de l'antisémitisme, et au moment où la Résistance française se trouve en butte à d'insidieuses campagnes de désinformation et de diffamation, ne négligeons rien, monsieur le secrétaire d'Etat, et redoublons d'efforts.

Cependant, force est de constater que le projet de budget pour 1987 marque une régression très nette dans ce domaine avec la disparition de la direction des statuts et de l'information historique, et la diminution de moitié des crédits affectés aux commémorations.

Pour toutes ces raisons, monsieur le secrétaire d'Etat, le groupe socialiste ne pourra pas voter votre budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Roux.

**M. Olivier Roux.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la discussion de ce budget des anciens combattants m'inspire quelques réflexions que je vous livre.

Au cours des années qui se sont écoulées, c'est incontestablement le problème posé par le rétablissement du rapport constant entre le montant des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et les indices de référence de la fonction publique qui a constitué la préoccupation essentielle du monde combattant.

Une loi de 1948 disposait que la pension de guerre à 100 p. 100 était en rapport constant avec le traitement d'un huissier de ministère de première classe, ce qui signifiait qu'à chaque augmentation du point indiciel, le titulaire d'une pension à 100 p. 100 percevait la même augmentation que le fonctionnaire se situant au même indice et que les autres pensionnaires bénéficiaient d'un accroissement calculé en fonction de leur taux d'invalidité par rapport à ladite pension de 100 p. 100.

Il s'agissait ainsi, dès le départ, d'une indexation qui excluait toute perspective de développement du pouvoir d'achat.

Cependant, pour des raisons budgétaires, le rattrapage des pensions décidé en 1948 fut étalé sur quatre ans, au moyen d'un plan quadriennal mis en exécution de 1951 à 1954, ce qui veut dire que les titulaires d'une pension de guerre étaient d'ores et déjà mis en état d'infériorité par rapport aux fonctionnaires dont le traitement avait, lui, subi des augmentations depuis le vote de cette loi.

Cette disparité n'a fait que s'aggraver au cours des décennies, dans la mesure où les fonctionnaires concernés voyaient souvent leurs revendications de salaires satisfaites au moyen d'indemnités spéciales ou complémentaires que les pouvoirs publics, quel que soit le gouvernement en place, ont, avec une belle unanimité, refusé d'intégrer au traitement.

C'est ainsi que l'écart entre les pensions de guerre et le traitement de référence n'a fait que s'aggraver, à tel point qu'en 1976 le ministre des anciens combattants de l'époque a proposé la création d'une commission tripartite du rapport constant qui instituait en son sein, le 15 février 1978, un groupe d'étude comportant trois parlementaires, trois fonctionnaires et trois représentants des associations d'anciens combattants chargés d'évaluer le retard pris par les pensions de guerre.

Après de longues discussions, les représentants du monde combattant et les représentants du Parlement fixèrent d'un commun accord le retard à 14,26 p. 100, les représentants de l'administration refusant de le reconnaître.

Je tiens à souligner aujourd'hui que ce chiffre ne constitue qu'un compromis alors que chacun s'accordait à reconnaître, à l'époque, que le retard était en réalité plus proche de 20 p. 100 que de 14,26 p. 100.

Ces conclusions furent déposées officiellement le 17 avril 1980. Le Président de la République s'engagea à accorder le rattrapage complet du rapport constant en précisant que cet engagement serait tenu au cours de la législature à venir.

Or, force est de constater que, fin 1986, un écart de 2,86 p. 100 subsiste encore qui pourra cependant être résorbé en deux étapes : 0,5 p. 100 au 1<sup>er</sup> décembre 1986, qui s'ajoute au 1,14 p. 100 prévu à cette date par la loi de finances pour 1986, et 2,36 p. 100 au 1<sup>er</sup> décembre 1987.

Je souhaiterais cependant que cette échéance soit avancée au minimum au 1<sup>er</sup> octobre prochain et, à cette fin, j'invoquerai deux arguments.

D'une part, l'expérience prouve que, du fait de la disparition progressive des ayants droit un certain volume de crédits est chaque année inutilisé et reversé au budget général. Cela devrait permettre d'avancer de quelques mois le rattrapage du rapport constant. Le coût budgétaire de cette mesure s'élèverait à 40 millions de francs par mois.

D'autre part, et compte tenu de l'effort important consenti pour les rapatriés, effort dont je félicite le Gouvernement, il me paraît souhaitable qu'une solution définitive intervienne le plus rapidement possible pour qu'un rattrapage complet soit accordé à ces hommes qui, prêts à sacrifier leur vie, combattirent héroïquement pour défendre leur patrie.

Par ailleurs, il me paraît souhaitable d'accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires et assimilés anciens combattants d'Afrique du Nord.

La loi du 9 décembre 1974 « reconnaît dans des conditions de stricte égalité avec les combattants des conflits antérieurs les services rendus par les personnes qui ont participé, sous son autorité, aux opérations effectuées en Afrique du Nord, entre le 1<sup>er</sup> janvier 1952 et le 2 juillet 1962 ».

Il serait opportun que ce principe, qui avait recueilli l'assentiment du Parlement à l'époque, soit mis en œuvre et relayé par les mesures d'application qui en découlent.

Une proposition de tous les groupes parlementaires du Sénat est venue en discussion le 10 mai 1984. Elle visait à faire bénéficier de la campagne double les agents de la fonction publique et assimilés ayant participé aux opérations militaires en Afrique du Nord entre 1952 et 1962.

Comme vous le savez, le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants de l'époque, solidaire du Gouvernement, a cru devoir opposer l'article 40 aux propositions de loi unanimement déposées sur le bureau du Sénat, ce que nous avons très vivement regretté.

Certes, l'attribution de bonifications de campagne aux anciens d'Afrique du Nord se traduirait par un coût immédiat dû à l'alignement des régimes subventionnés, et autres régimes spéciaux, sur celui de la fonction publique. Néanmoins, en régime de croisière, le coût total sera étalé dans le temps, au fur et à mesure du départ en retraite des fonctionnaires. En conséquence, il n'en résultera pas un alourdissement excessif des dépenses consacrées chaque année au budget des anciens combattants.

Je me permets donc de vous demander, monsieur le secrétaire d'Etat, de nous indiquer un éventuel calendrier prévisionnel des mesures qui pourraient être prises en ce domaine.

Telles sont, monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les observations que je tenais à formuler sur ce projet de budget. Je rends hommage à l'effort consenti par le Gouvernement en faveur des anciens combattants dans une période de très grande rigueur budgétaire, effort qui traduit la reconnaissance du pays envers eux. C'est pourquoi je ne manquerai pas, ainsi que mes collègues du groupe de l'union centriste, de voter ce projet de budget. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)*

**M. le président.** La parole est à M. Moutet.

**M. Jacques Moutet.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, avant d'exprimer des regrets, je tiens à dire au Gouvernement combien est grande notre satisfaction de savoir que reposeront en terre française les restes de nos combattants tombés en Indochine. Je vous en remercie, monsieur le secrétaire d'Etat, ainsi que votre collègue M. Didier Bariani.

En revanche, pour ce qui est du budget dont nous discutons ce matin, j'avoue que je suis fort déçu, car il ne répond pas à mon attente. Certes, je n'ignore pas que les temps sont difficiles ; cependant, s'il est un domaine où n'aurait pas dû s'exercer la rigueur budgétaire, c'est bien celui des anciens combattants.

Toutes les formations politiques sans exception, y compris celle du Premier ministre, avaient pris des engagements formels à cet égard. Répondant à une lettre qui lui était adressée le 24 janvier 1986 par le président de la Fédération nationale des combattants, prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc, M. Jacques Toubon n'écrivait-il pas : « Je peux donc vous confirmer, comme vous me le demandez, que le R.P.R. s'est engagé à régler le solde total du rattrapage des pensions des anciens combattants, au titre du budget de 1986. »

Ce rattrapage, vous le repoussez au 1<sup>er</sup> décembre 1987 ; il n'aura donc son plein effet qu'en 1988. Dans ces conditions, je suis au regret de constater qu'il s'agit là d'un manquement à la parole donnée. Aussi, je prie le Gouvernement d'accepter que le rattrapage intervienne au 1<sup>er</sup> juillet ou, si cela est vraiment impossible, au 1<sup>er</sup> octobre 1987, comme l'a demandé notre excellent collègue M. Rabineau.

Ce problème ne peut nous faire oublier les autres. Je pense, notamment, à l'ouverture du droit au bénéfice de la campagne double aux anciens militaires d'Afrique du Nord, fonctionnaires et assimilés ; la loi du 9 décembre 1974 consacrant la stricte équité du droit entre les générations ayant participé aux différents conflits doit, en effet, être appliquée à tous.

Je songe également aux veuves d'anciens combattants qui devraient pouvoir succéder à ceux-ci en qualité de ressortissantes de l'office national.

Sur ces différents problèmes, je serai heureux de vous entendre, monsieur le secrétaire d'Etat. Je veux croire que vos réponses seront conformes à ce que j'en attends et qu'elles seront de nature à rassurer les anciens combattants sur les véritables intentions du Gouvernement à leur égard.

**M. Georges Fontes, secrétaire d'Etat.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Georges Fontes, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai écouté avec attention les différentes interventions ; nombre d'entre elles se recoupent et c'est la raison pour laquelle certaines de mes réponses seront collectives.

En toute simplicité, conscient que je parle devant des représentants de la nation qui, même s'ils sont peu nombreux en séance, sont totalement pénétrés de l'importance du monde combattant, je ferai un exposé qui, même s'il est quelque peu protocolaire, aura le mérite d'être franc et de bien faire connaître le fond de ma pensée.

Je suis heureux que des promesses électorales aient été faites ; elles ont été rappelées ici. Je suis heureux également, avec beaucoup d'audace, peut-être, de ne pas avoir utilisé la porte de sortie qui s'imposait lorsque j'ai répondu à une question orale devant cette assemblée. En effet, c'est grâce à ces promesses, qui n'ont été que très partiellement tenues, et aux déclarations que j'ai faites tant devant les différentes associations que devant vous, que j'ai pu obtenir un arbitrage au plus haut niveau pour qu'enfin le rattrapage du rapport constant soit budgétisé, c'est-à-dire qu'il soit réalisé dans le budget de 1987.

Pour maintenir à ces débats la cordialité nécessaire, je ne citerai pas les promesses qui ont été faites par d'autres sur un même sujet et qui, en raison des difficultés que j'ai rencontrées moi-même, n'ont pu être tenues.

En ce qui concerne l'anticipation sur le calendrier, reprenant ce que j'ai déclaré à l'Assemblée nationale, je dirai que je suivrai très attentivement l'évolution de la consommation des crédits. Vous pouvez être assurés que je prendrai tous les contacts qui s'imposeront, aussi bien avec M. le ministre d'Etat qu'avec M. Alain Juppé, afin d'essayer d'obtenir une anticipation.

Je me garderai bien aujourd'hui - en effet, la promesse, c'est moi qui vais la faire ! - de dire que ce sera le 1<sup>er</sup> octobre ou le 1<sup>er</sup> juillet prochain ; le seul point sur lequel je peux m'engager - cela ne va pas très loin, je l'avoue - c'est sur le respect de la date du 1<sup>er</sup> décembre 1987 et sur ma volonté formelle d'essayer d'anticiper sur le calendrier prévu. Tout cela pour dire - je ne sais pas si, ce faisant, je respecte tout à fait le protocole en vigueur pour ce genre de débat parlementaire - que je demanderai évidemment le rejet de tout amendement qui serait de nature à modifier, si peu que ce soit, le calendrier tel qu'il a été voté par l'Assemblée nationale.

Sans envoyer de fleurs à quiconque, je dirai que les différents intervenants ont passé au peigne fin les priorités qui sont les miennes. Parmi celles-ci, deux me paraissent évidentes : d'une part, celle du bénéfice de la campagne double pour les anciens combattants d'Afrique du Nord ; d'autre part, et surtout, parce que cela fait presque mal à la France, sans vouloir être grandiloquent, celle de la décrystallisation des pensions pour tous ceux qui, ayant combattu sous l'uniforme et le drapeau français, n'ont plus aujourd'hui la nationalité française et, à ce titre, voient leurs pensions limitées à des montants vraiment indécents.

Vous pouvez le constater, je ne prends pas le chemin le plus facile, mais, pour vous livrer le fond de ma pensée, je dirai que si j'avais eu, à l'extrême limite, le choix entre le rattrapage total du rapport constant et la décrystallisation de ces pensions, j'aurais choisi la seconde mesure.

Le rapport définitif sur la pathologie du conflit d'Afrique du Nord a été déposé au mois de février 1986. Dès le mois de janvier prochain, nous tenterons de concrétiser ses conclusions.

Mélangeant un peu les questions, j'en viens à la concertation. J'ai toujours été, professionnellement, un homme de concertation. Je me suis toujours efforcé, d'ailleurs, même à

la tête de ce secrétariat d'Etat, de rencontrer, toutes les fois qu'ils me l'ont demandé, les représentants des organisations syndicales.

En ce qui concerne les mesures de restructuration qui sont actuellement en cours d'élaboration, il est bien évident que les commissions paritaires et les organisations syndicales seront consultées et informées du sort qui les attend.

Nous allons faire revivre la concertation permanente avec les associations d'anciens combattants, et ce non pas sous un angle purement budgétaire. En effet, par respect pour le Parlement, la primeur des mesures budgétaires doit être réservée à l'Assemblée nationale et au Sénat. J'y suis très attentif, car, mesdames et messieurs, depuis le 22 mars, j'assiste chaque dimanche à des congrès d'associations d'anciens combattants !

**M. Robert Schwint.** Nous aussi !

**M. Georges Fontes, secrétaire d'Etat.** Je suis sûr que nous serons tous d'accord pour affirmer que la base n'est pas toujours en prise directe avec les conceptions apocalyptiques de certains dirigeants, même s'ils ont raison. Cela n'est pas une critique.

J'avais employé à Lyon, au congrès des prisonniers de guerre, une expression qui illustrait bien pour nous, gens du Midi, ce que nous pensons - là, je me tourne vers M. Courteau qui a apporté un peu de flamme en faisant passer à cette tribune un accent très proche du mien - en disant que s'il est dans la vocation du secrétariat d'Etat de se faire « jeter des tomates », je me ferai jeter des tomates avec sérénité, mais que je ne varierai pas d'un iota sur les déclarations que j'aurai à faire au nom du Premier ministre du Gouvernement auquel j'ai l'honneur d'appartenir !

J'en viens à la commémoration de la fin des événements d'Algérie. Vous avez évoqué, monsieur le sénateur, mon absence à Saint-Flour. Vous le savez, nous avons des engagements locaux et nationaux, et la plupart des associations acceptent, si je ne peux pas participer à leur réunion le dimanche, que je sois présent le samedi. Dans le cas de Saint-Flour, j'ai eu à subir une sorte de diktat : « ce sera le dimanche ou rien ; ce sera le secrétaire d'Etat ou personne ! » (*M. Robert Schwint fait un geste dubitatif.*) Si ! C'est ainsi que cela s'est passé et je pèse bien mes termes !

Or, des engagements antérieurs ayant été pris pour le dimanche 19 octobre, puisque je présidais à Béziers une cérémonie à mes yeux extrêmement importante...

**M. Robert Schwint.** Et agréable !

**M. Georges Fontes, secrétaire d'Etat.** Ecoutez, je ne vais pas faire de publicité, mais c'était la fête du vin nouveau ! (*Sourires.*) Or Dieu sait que, pour les départements méridionaux, le vin et la viticulture sont importants, ce n'est pas M. Courteau qui me démentira !

**M. Roland Courteau.** Exactement !

**M. Georges Fontes, secrétaire d'Etat.** L'année prochaine, cela fera vingt-cinq ans que les événements d'Algérie auront pris fin. Je le répète, je ne suis pas un homme qui envoie des fleurs, mais c'est lors d'une réunion qui s'est tenue au Sénat devant votre groupe des anciens combattants, présidé par M. Rabineau, que nous avons évoqué ce problème.

L'occasion m'étant donnée aujourd'hui, je vais exprimer ma position personnelle - le petit secrétaire d'Etat que je suis se sent d'ailleurs quelque peu gêné d'intervenir devant des membres éminents d'anciens gouvernements - étant bien entendu que la décision appartiendra au Premier ministre. Je n'ai absolument pas l'intention d'enflammer les esprits, mais je veux tout de même exprimer mes convictions intimes.

Selon moi, le 19 mars est une date qui a une signification théorique, liée à un traité. Je ne peux pas m'empêcher de penser que le 19 mars - je parlais tout à l'heure de la cristallisation de certaines pensions - a été le point de départ d'actes dont je crains que notre pays n'ait pas de raison de se glorifier. En effet, alors que, le 19 mars, nous avons rendu à la vie civile, après les avoir désarmés, ceux qui avaient accepté de se battre pour notre cause, la plupart d'entre eux ont subi des sévices quand ils n'ont pas été massacrés ! (*M. Olivier Roux applaudit.*)

Cela a duré jusqu'au 5 ou 6 juillet et tout le monde s'accorde à reconnaître qu'à ce moment-là les esprits se sont apaisés et que la paix - même s'il y eut encore des morts - a pris date et s'est crédibilisée.

C'est la raison pour laquelle - c'est une opinion très personnelle - je serai toujours viscéralement opposé à ce que le 19 mars prenne une valeur symbolique autre que celle du seul traité signé à cette date. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

**M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales.** Très bien !

**M. Georges Fontes, secrétaire d'Etat.** Je n'irai pas jusqu'à avoir l'outrecuidance d'y opposer une autre date.

Cependant, comme dans d'autres débats difficiles où il s'est agi d'exalter et de célébrer la déportation, des conflits sont nés entre les associations, chacune proposant une date, et il a été heureux que l'on convienne qu'un jour, un dimanche d'avril, serait toujours consacré à cette célébration.

Je ne vois pas pourquoi, sans verser ni du miel ni de l'acide sur des plaies encore mal cicatrisées, sans essayer de faire plaisir ou déplaire à qui que soit, nous ne trouverions pas, pour célébrer la fin de ces événements d'Algérie, une date qui ne choquerait personne et qui pourrait, pourquoi pas ? - vous en avez une sorte de primeur - être le quatrième dimanche de juin. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Cela étant dit, il ne s'agit pas là - vous le comprenez bien - d'un engagement que je n'ai aucune qualité pour prendre. C'est très simplement ce que, foncièrement, je ressens au fond de moi-même à propos de ce vingt-cinquième anniversaire.

En ce qui concerne l'O.N.A.C. - je le dirai peut-être très maladroitement - c'est à force de parler des états d'âme de cet organisme et de s'interroger sur ce qui va lui arriver que l'on attirera les catastrophes sur lui. L'O.N.A.C. n'est menacé par personne et je me demande qui, en définitive, peut, comme un hebdomadaire que je ne citerai pas, lui donner plus de crédit qu'au *Journal officiel* de la République française ?

Que voulez-vous que je vous dise de plus ? L'O.N.A.C. n'est absolument pas menacé ; il s'agit d'une institution qui a vécu et qui continuera à vivre.

J'aborde maintenant un autre point. Je le dis par déformation professionnelle, une restructuration des moyens en effectifs n'est pas forcément liée à la qualité et aux besoins nécessaires pour avoir un grand rôle.

Je suis pénétré, comme chacun d'entre vous, de l'importance de l'information historique. Et pourtant, la rigueur budgétaire nous a contraints à réduire certains crédits qui lui étaient affectés.

Quelle en sera la contrepartie ? Nous devons nécessairement mettre l'imagination au pouvoir afin d'essayer de maintenir les objectifs tels que nous les avions fixés.

En effet - je pèse bien mes termes - à l'issue d'une réflexion très poussée, certains d'entre vous ont posé la question de savoir s'il ne faudrait pas substituer au secrétariat d'Etat aux anciens combattants un ministère à part entière, comme le réclament la plupart de ces associations.

Je ne crois pas que là soit le véritable problème. La question de fond est que si ce secrétariat d'Etat a subi des diminutions drastiques de personnels depuis plusieurs années, c'est qu'à l'évidence celles-ci étaient supportables. En revanche, faute d'une restructuration qui crée entre les offices départementaux de l'O.N.A.C. et les directions interdépartementales des passerelles permettant d'avoir les moyens en personnels correspondant aux besoins réels, nous ne pourrions plus supporter que nos services enregistrent, dans un même département, un sous-effectif notable d'un côté et un sureffectif de l'autre, au prétexte qu'ils ne dépendent pas du même statut. Je ne sais pas si j'ai été clair.

Vous avez soulevé la question du service du travail obligatoire, le S.T.O. Etant maire de Béziers, j'ai accueilli le congrès national de la Fédération nationale des victimes et rescapés des camps nazis du travail forcé à une époque où rien ne permettait de penser que je serais membre du Gouvernement. Il s'est trouvé que, l'étant devenu entre-temps, c'est moi, en tant que maire de Béziers et secrétaire d'Etat, qui ai reçu ces congressistes.

C'est un problème qui est difficile. Je vais vous faire une confidence : lorsque, ce matin, avant de venir, on se disait qu'on serait en présence d'une assemblée très nombreuse, on

s'attendait à une douzaine de participants. Dieu merci, ils sont un peu plus. Je répondais qu'une sorte de confidentialité permettrait un débat bien meilleur.

Certes, il est dommage - je souhaite me tromper en disant cela - que tous les membres de l'Assemblée nationale ne pensent pas sur cette question-là et sur la cause des anciens combattants ce que nous pensons nous-mêmes. Nous pourrions aller très loin.

Je pense que, entre gens avertis et passionnés du problème comme nous, on peut ouvrir le débat. Je me demande s'il est souhaitable que ce débat soit ouvert auprès de certains de nos collègues qui, peut-être, n'attachent pas à ces questions toute l'importance que nous nous y attachons.

En effet, soyons très clairs ! Si l'Assemblée nationale et le Sénat étaient composés de gens qui ressentaient les problèmes comme nous, il est très vraisemblable que le budget sur lequel le Parlement aurait à se prononcer, et par voie de conséquence les autres budgets, ne seraient pas du tout comparables à celui qui vous est présenté.

Donc, pour revenir à mon point de départ, je crois qu'il faudra un jour mettre à l'étude cette question, mais il faudra aussi éviter quand même que nous ne heurions des sensibilités extrêmement exacerbées, parce que les circonstances sont telles que, lorsqu'on parle de déportation, on ne voit que les déportés dans les camps de concentration et les déportés politiques.

Au sujet de la mission Belin-Gisserot, vous devez savoir qu'elle ne s'est pas du tout préoccupée de l'O.N.A.C. Je ne sais pas si je vous ai fait cette déclaration là. C'est important, la mission Belin-Gisserot s'est attachée à examiner les différents rouages du secrétariat d'Etat, mais n'a fait qu'effleurer l'O.N.A.C.

Quand on parle d'attributions et de rouages qui paraissent faire double emploi, cela se limite à une simple phrase. Je suis très à l'aise pour vous le dire, il n'y a aucun risque à craindre du côté de l'O.N.A.C.

En répondant à vos questions, je me suis efforcé de ne pas perdre de vue ce que me disait M. Schwint en citant Euripide. Moi, je connais un proverbe chinois : « Si un mot te brûle la langue, laisse-le faire ». Moi, quand il me brûle, j'ai tendance à le sortir !

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, telles sont les quelques réponses que je voulais vous apporter.

Monsieur le président, même si cela est peu protocolaire, je demanderai le retrait pur et simple de tous les amendements qui pourraient être présentés, et je désire que le projet de budget qui vous est aujourd'hui soumis fasse l'objet du bienveillant accueil du Sénat.

**M. Edouard Le Jeune.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

**M. Georges Fontes, secrétaire d'Etat.** Volontiers !

**M. le président.** La parole est à M. Le Jeune, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

**M. Edouard Le Jeune.** Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez dit que vous aviez répondu à toutes les questions. Or, il en est une à laquelle vous n'avez malheureusement pas fait écho. En effet, un de nos collègues a évoqué le problème des combattants volontaires de la Résistance. Je vous rappelle que la carte de combattant volontaire de la Résistance n'est qu'un titre honorifique et que, pour avoir la retraite, il faut la carte de couleur « chamois » de 1939-1945.

En ce qui concerne les forclusions, il ne faut pas de laxisme, il ne faut pas donner la carte de combattant à n'importe qui ; il faut être sévère. Mais certains droits n'ont pas été reconnus et je vous demande de me répondre sur ce point.

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur le secrétaire d'Etat !

**M. Georges Fontes, secrétaire d'Etat.** Monsieur le sénateur, je vous répondrai d'autant plus volontiers que je déplore d'avoir oublié ce point.

La question de la forclusion agite actuellement le monde de la Résistance, en ce sens que certains anciens résistants en sont très partisans alors que d'autres y sont tout à fait opposés.

Il se déroule actuellement une consultation, lancée par le secrétariat d'Etat auprès des différentes associations de Résistants, dans le cadre de la concertation dont je parlais tout à l'heure, afin de tenter de trouver un moyen terme, si c'est possible, entre des positions aussi tranchées.

Personnellement, je considère qu'il faut à tout prix faire en sorte que l'esprit et la cause de la Résistance ne soient jamais galvaudés. La Résistance ne devra jamais devenir « à la mode ».

Je vais vous faire une confidence : ce qui me gêne quelque peu, c'est que j'ai failli me trouver secrétaire d'Etat aux anciens combattants sans avoir la carte de combattant ni la carte d'engagé volontaire 1939-1945. Si ma femme n'avait pas fait le nécessaire six ou huit mois avant, je ne disposerais aujourd'hui d'aucun titre. Cela me conduit à penser que la forclusion a effectivement quelque chose de pesant.

D'un autre côté, il faut songer que certains - et malheureusement j'ai été de ceux-là - ont pu attendre quarante ans pour demander la régularisation de leur situation.

Ce qui est surtout dramatique, c'est que les récits que l'on fait aujourd'hui sur la Résistance, et celle-ci n'a pas fait l'objet d'assez de vulgarisation, sont suffisamment précis pour que des attestations de complaisance ou de fausses attestations ayant le caractère de l'authenticité risquent de faire bénéficier de ce titre très noble de résistant, qui doit être défendu à tout prix, des gens qui ne le méritent pas.

Etant donné la qualité, d'une part, des tenants, des champions, si vous permettez l'expression, de la forclusion et, d'autre part, de ses adversaires, nous avons jugé utile de consulter les associations pour avoir leur point de vue sur cette question.

**M. Jacques Habert.** Me permettez-vous également de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

**M. Georges Fontes, secrétaire d'Etat.** Volontiers.

**M. le président.** La parole est à M. Habert, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

**M. Jacques Habert.** Monsieur le secrétaire d'Etat, on ne peut vous en vouloir de ne pas avoir répondu aux deux questions que je vais maintenant vous poser, car il a seulement été fait à la première une très brève allusion et je n'ai entendu aucun orateur évoquer la seconde.

Je reprendrai d'abord la question de la cristallisation des pensions ; il s'agit là d'un problème important, à l'étranger comme en France.

Les pensions de nos camarades anciens combattants, d'Afrique notamment, ont été gelées au taux de 1960, c'est-à-dire à la date où ces nations ont accédé à l'indépendance. Obtenir des pensions équivalentes à celles qui sont payées en métropole, ou se rapprochant de leur taux, est une revendication légitime pour tous ceux qui ont combattu à nos côtés.

Des améliorations ont été apportées, à deux reprises. En envisagez-vous d'autres ? Vous proposez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, d'intervenir auprès de votre collègue des finances, dans ce sens, puisque cela dépend de lui ? S'il ne dépendait que de vous, je suis sûr que vous voudriez immédiatement prendre des mesures pour qu'une nouvelle revalorisation soit prévue.

Ma deuxième question, monsieur le secrétaire d'Etat, est relative à une revendication, également très ancienne, de nos camarades anciens combattants français de l'étranger.

Vous savez que, en France, les titulaires d'une pension d'invalidité bénéficient d'une réduction sur les tarifs des transports métropolitains, notamment à la S.N.C.F. Depuis de longues années, nous demandons que cet avantage soit étendu aux compagnies de transport aérien, particulièrement entre la France et l'étranger.

Vous me répondrez, monsieur le secrétaire d'Etat, que cela concerne M. le ministre des transports, et sans doute aurez-vous raison. Mais je souhaiterais vous entendre dire ici que vous allez, là aussi, intervenir auprès de votre collègue pour que, par analogie avec ce qui est fait en métropole, ces avantages soient étendus à nos camarades anciens combattants Français de l'étranger.

Nombre d'entre eux n'ont pu, faute de moyens, revenir en France depuis des décennies, alors qu'ils voient, certains jours d'hiver, des avions partir vers la France à moitié remplis ; nous voudrions qu'au moins à ce moment-là des

places puissent leur être réservées afin qu'ils aient la possibilité de prendre l'avion à moindres frais, pour revenir sur le sol de cette mère patrie qu'ils ont si bien servie.

**M. Pierre Croze.** Très bien !

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur le secrétaire d'Etat.

**M. Georges Fontes, secrétaire d'Etat.** A vos deux questions, monsieur le sénateur, je répondrai de façon laconique : « Oui. » En effet, je suis tout à fait favorable aux deux mesures que vous proposez.

S'agissant du problème de la cristallisation, je dirai, à l'intention de ceux qui le connaîtraient imparfaitement, qu'il n'est pas question de servir des pensions comparables à celles qui sont servies en France, pour la bonne raison que cela entraînerait des désordres économiques internes considérables. Mais il est bien évident que l'on doit arriver à un réajustement convenable de ces pensions.

**M. Robert Schwint.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Schwint.

**M. Robert Schwint.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je veux tout d'abord vous remercier des réponses que vous avez apportées aux différentes questions qui vous ont été posées. Je n'ai pas entendu toutefois que vous ayez répondu sur la possibilité d'admettre les veuves d'anciens combattants parmi les ressortissants de l'office national des anciens combattants ; je sais pourtant que ce point vous préoccupe.

D'autre part, je voudrais profiter de l'occasion pour vous dire que, s'agissant du rapport de la mission Belin-Gisserot, nous avons été émus non pas tant par la publication d'extraits dans certains journaux que par le rapport de notre collègue de l'Assemblée nationale, qui précise que la proposition essentielle de cette mission est la suivante : « La totalité des tâches administratives devrait être confiée aux services du secrétariat d'Etat, y compris la gestion du personnel ; l'office verrait ainsi confirmée sa vocation sociale auprès du monde combattant ». Telle est la répartition des tâches que semble prévoir le rapport Belin-Gisserot. Afin que disparaissent nos dernières inquiétudes, nous aimerions avoir une connaissance plus précise des conclusions de cette mission.

**M. Georges Fontes, secrétaire d'Etat.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Georges Fontes, secrétaire d'Etat.** L'interprétation du passage de ce rapport est peu aisée, je le reconnais, pour ceux qui ne sont pas de la partie. Il semble qu'au fil des ans les attributions organiques de l'O.N.A.C. et du ministère ou du secrétariat d'Etat se soient quelque peu enchevêtrées. La proposition de MM. Belin et Gisserot consisterait purement et simplement à rendre à chacune de ces administrations leurs attributions respectives. Mais, avec le temps, des usages se sont établis, de sorte qu'une telle mesure rendrait nécessaires des modifications qui, alors que cela ne remet absolument pas en cause l'O.N.A.C., ne peuvent être envisagées dans un avenir proche.

L'interprétation des conclusions de MM. Belin et Gisserot qui consisterait à dire : « Puisqu'il y a double emploi, il faut en supprimer un » est trop lapidaire. Ce n'est absolument pas cela.

S'agissant des veuves, une chose est acquise : tant au point de vue moral qu'administratif, elles seront prises en charge par l'O.N.A.C.

En revanche, une demande est présentée consistant à faire des veuves des ressortissantes de l'O.N.A.C. sous l'aspect matériel. Il y a là une incidence financière qui peut être importante. Telle est la réponse que j'ai été amené à faire hier soir à un congrès auquel j'assistais.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant le secrétariat d'Etat aux anciens combattants et figurant à l'état B, ainsi que l'article 66.

## ETAT B

**M. le président.** « Titre III : plus 1 877 347 francs. »

Par amendement n° II-3, M. André Rabineau, au nom de la commission des affaires sociales, propose de réduire ces crédits de 500 000 francs.

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. André Rabineau, rapporteur pour avis.** A la suite de correspondances des maires et sur la proposition de notre collègue M. Clouet, la commission souhaite que les corps des rapatriés d'Indochine qui seraient éventuellement demandés par des communes puissent être inhumés dans les carrés du soldat de leur cimetière. Elle demande qu'en conséquence le crédit prévu pour la construction de la nécropole de Fréjus dans le budget de 1987 soit réduit.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Georges Fontes, secrétaire d'Etat.** Je pense qu'il n'est pas souhaitable que l'on modifie les crédits pour les raisons suivantes : d'abord, le crédit qui a été voté pour la réalisation de la nécropole de Fréjus devrait être à peine suffisant ; par ailleurs, la proposition visant à essayer de budgétiser d'un côté en débudgétisant de l'autre me paraît quelque peu facile.

En revanche, je puis vous dire que le maire de la ville de Béziers que je suis est très attentif au souhait de votre commission. En conséquence, si vous acceptiez de retirer votre amendement, je pourrais prendre l'engagement formel d'étudier la question en vue de lui apporter une réponse. Mais, de grâce, ne m'imposez pas cela sous forme d'amendement !

**M. le président.** Monsieur le rapporteur pour avis, l'amendement n° II-3 est-il maintenu ?

**M. André Rabineau, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, parlant sous le contrôle de M. le président de la commission des affaires sociales ici présent, je pense pouvoir répondre favorablement à la demande de M. le secrétaire d'Etat...

**M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales.** Certes !

**M. André Rabineau, rapporteur pour avis.** ... compte tenu des engagements qu'il a pris.

Je retire donc l'amendement n° II-3.

**M. le président.** L'amendement n° II-3 est retiré.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(Ces crédits sont adoptés.)

**M. le président.** « Titre IV : plus 258 169 848 francs. » - (Adopté.)

## Article 66

**M. le président.** « Art. 66. - Au premier alinéa de l'article L. 8 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, l'indice 227 brut est substitué à l'indice 226 brut à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1986 et l'indice 235 brut est substitué à l'indice 227 brut à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1987. »

Sur cet article, je suis saisi de cinq amendements qui peuvent faire l'objet d'une discussion commune.

Le premier, n° II-39, présenté par MM. Robert Schwint, André Méric, Roland Courteau, Charles Bonifay, les membres du groupe socialiste et apparentés, a pour but de rédiger comme suit cet article :

« Au premier alinéa de l'article L. 8 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, l'indice 235 brut est substitué à l'indice 226 brut à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1986. »

Le deuxième, n° II-19, présenté par M. Rigou et les membres du groupe de la gauche démocratique, et le troisième, n° II-40, déposé par MM. Schwint, Méric, Courteau, Bonifay, les membres du groupe socialiste et apparentés, sont identiques.

Tous deux tendent, à la fin de cet article, à remplacer la date : « 1<sup>er</sup> décembre 1987 » par la date : « 1<sup>er</sup> juillet 1987. »

Le quatrième, n° II-4, présenté par M. André Rabineau, au nom de la commission des affaires sociales, et le cinquième, n° II-41, présenté par M. Moutet, sont identiques.

Tous deux ont pour but, à la fin de cet article, de remplacer la date : « 1<sup>er</sup> décembre 1987 » par la date : « 1<sup>er</sup> octobre 1987 ».

La parole est à M. Schwint, pour défendre l'amendement n° II-39.

**M. Robert Schwint.** Cet amendement est très simple ; il vise à concrétiser les promesses faites au monde ancien combattant, dont on a amplement parlé au cours de cette matinée ; il est présenté par les membres du groupe socialiste et apparentés, mais il aurait très bien pu l'être par nos collègues membres des groupes concernés par les promesses qui ont été faites.

Nous demandons que les 2,86 p. 100 qui restent à combler pour le rattrapage du rapport constant le soient effectivement à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1986.

**M. le président.** La parole est à M. Rigou, pour défendre l'amendement n° II-19.

**M. Michel Rigou.** Cet amendement a pour objet de réaliser le rattrapage du rapport constant à compter du second semestre de 1987.

Ainsi que l'a tout à l'heure rappelé notre excellent collègue M. Rabineau, il existe, depuis un certain nombre d'années, un reliquat de crédits non consommés qui pourrait être utilisé pour parfaire le rattrapage du rapport constant ; la décision d'avancer au 1<sup>er</sup> juillet ce rattrapage supplémentaire n'aurait donc aucune incidence financière. Il s'agit beaucoup plus de volonté de la part du gouvernement que vous représentez aujourd'hui que d'un problème strictement financier.

**M. le président.** La parole est à M. Schwint, pour défendre l'amendement n° II-40.

**M. Robert Schwint.** Cet amendement rejoint celui de mon collègue. Il s'agit d'un amendement de repli par rapport à celui que j'ai défendu tout à l'heure.

J'ai calculé, mes chers collègues, que la proposition de rattrapage du rapport constant au 1<sup>er</sup> décembre 1986, puis au 1<sup>er</sup> décembre 1987, ne coûtera rien au budget. En effet, comme l'a souligné tout à l'heure M. Rabineau, il existe chaque année, depuis toujours, un reliquat important de crédits ; il s'élevait, en 1982 et 1983, à plus de 900 millions de francs. La liste de ces reliquats a été communiquée à la commission jusqu'à l'année 1984 ; elle a été rappelée tout à l'heure à la tribune.

Cette situation est le résultat de la diminution constante du nombre des anciens combattants qui ressortissent au secrétariat d'Etat ; toujours, les prévisions ont été optimistes. Il en ira de même en 1987 et il semble au monde combattant que, dans ces conditions, on pourrait aller un peu plus vite.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis, pour défendre l'amendement n° II-4.

**M. André Rabineau, rapporteur pour avis.** J'ai déjà développé l'argumentation qui justifie cet amendement au cours de la discussion générale.

Des crédits ont été inemployés, du moins dans le passé - je ne sais pas ce qu'il en est maintenant. Nous souhaitons qu'ils soient utilisés pour mettre en œuvre dans de meilleurs délais le rattrapage du rapport constant.

**M. le président.** La parole est à M. Moutet, pour défendre l'amendement n° II-41.

**M. Jacques Moutet.** Cet amendement est identique à celui que vient de présenter M. Rabineau. C'est un amendement de repli, dans l'hypothèse où l'amendement n° II-19 ne serait pas adopté par le Sénat.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial.** Monsieur le président, je considère que l'article 40 s'applique à chacun des amendements.

**M. le président.** Monsieur le rapporteur spécial, je ne vous demandais pas si l'article 40 était applicable ou non, car le Gouvernement ne l'a pas encore invoqué, ni même évoqué.

Quoi qu'il en soit, quel est l'avis du Gouvernement sur ces cinq amendements ?

**M. Georges Fontes, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, j'invoque, en effet, l'article 40 de la Constitution à propos des amendements n°s II-39, II-19, II-40, II-4 et II-41.

Je tiens simplement à dire que la proposition budgétaire telle qu'elle vous est présentée a tenu compte de tous les arguments qui ont été abondamment développés. En conséquence, il ne m'apparaît pas souhaitable de modifier un seul iota des crédits qui vous sont proposés.

**M. le président.** Monsieur le rapporteur spécial, l'article 40 est-il applicable à ces cinq amendements ?

**M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial.** L'article 40 est applicable à ces cinq amendements.

**M. le président.** Les amendements n°s II-39, II-19, II-40, II-4 et II-41 sont donc irrecevables.

Je vais mettre aux voix l'article 66.

**M. André Duroméa.** Je demande la parole, pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Duroméa.

**M. André Duroméa.** Monsieur le président, je voudrais simplement dire que mon groupe aurait voté les amendements qui ont été présentés si on ne leur avait pas opposé l'article 40, notamment l'amendement qui a été déposé par nos collègues socialistes, tout en regrettant qu'à une période pas si lointaine, lorsque le gouvernement socialiste était au pouvoir, le Sénat n'ait pas voté l'amendement déposé par les sénateurs communistes qui prévoyait le rattrapage intégral du rapport constant.

J'ai montré dans mon intervention générale que le coût n'était pas si élevé. J'estime que la nation à qui le Gouvernement demande une importante contribution en faveur des 110 000 à 130 000 familles les plus fortunées devrait faire un effort financier pour que les revendications des anciens combattants soient prises en compte.

Néanmoins, nous pensons qu'il est possible de faire plus, mais nous ne voterons pas contre l'article 66.

**M. Robert Schwint.** Je demande la parole, pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Schwint.

**M. Robert Schwint.** Sur l'article 66, je voudrais dire, mes chers collègues, que nous regrettons qu'un pas supplémentaire n'ait pas été franchi au cours de la discussion au Sénat. Nous regrettons que M. le secrétaire d'Etat ne se batte pas suffisamment, comme l'a fait, par exemple, l'un de ses collègues chargé de la cause des rapatriés, qui a pu, après avoir lutté âprement, obtenir au cours de la discussion les quelques centaines de millions de francs supplémentaires nécessaires.

La commission des affaires sociales avait déposé un amendement dont le coût nous apparaissait vraiment peu important.

Nous allons, pendant l'année 1987, nous contenter d'un rattrapage à la fin du mois de décembre laissant de côté un certain nombre de revendications du monde combattant, notamment la question de la campagne double, qui a été souvent évoquée ce matin, notamment tout ce qui reste à faire en direction des veuves, des ascendants, des orphelins. Il reste encore de très nombreuses mesures à prendre.

Je comprends bien que la rigueur budgétaire impose au secrétaire d'Etat de se contenter des crédits qui nous sont présentés. Toutefois, je dois vous indiquer, car le raisonnement a toujours été le même ici, qu'il restait dans les chapitres 46-21, 46-22, 46-25 et 46-26, 262 millions de francs disponibles en 1980, 411 millions de francs en 1981, 921 millions de francs en 1982, 240 millions de francs en 1983, 368 millions de francs en 1984.

Tels sont les crédits du secrétariat d'Etat aux anciens combattants qui n'ont pas été utilisés et qui auraient pu l'être, déjà à cette époque, par un demi-point ou un point de plus pour aboutir plus tôt à ce rattrapage dont on parle tant et depuis si longtemps.

Nous aurions pu ne plus en discuter si, au moins, on avait accepté l'une ou l'autre des propositions faites par nos collègues ici ou par le rapporteur de la commission des affaires sociales.

Le groupe socialiste regrette cette position et, bien entendu, ne votera pas l'article 66.

**M. Jean-Pierre Fourcade**, président de la commission des affaires sociales. Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission.

**M. Jean-Pierre Fourcade**, président de la commission des affaires sociales. Contrairement au groupe socialiste, la majorité de la commission des affaires sociales votera l'article 66. Elle le fera bien que le Gouvernement ait opposé l'article 40 à tous les amendements qui tendaient à en modifier la rédaction.

Avant d'émettre un vote positif, je voudrais formuler un vœu, monsieur le secrétaire d'Etat. Nous allons donc voter sans modification, si la majorité nous suit, l'article 66. Il restera le débat en commission mixte paritaire avant que le texte de la loi de finances ne devienne définitif. Je souhaiterais que, soit lors de la commission mixte paritaire, soit au moment du vote final sur le budget, aussi bien dans cette enceinte qu'à l'Assemblée nationale, vous obteniez de M. le ministre de l'économie, des finances et de la privatisation qu'il reprenne la proposition que vous avez faite.

Autrement dit, si M. Balladur lui-même pouvait nous dire que parmi les objectifs que s'impose le Gouvernement figurera l'anticipation du rattrapage en le faisant remonter du 1<sup>er</sup> décembre 1987 au 1<sup>er</sup> novembre ou au 1<sup>er</sup> octobre de la même année, en fonction de la consommation des crédits de ces chapitres consacrés aux pensions des anciens combattants, alors notre vote sur l'article 66, malgré la rigueur de l'article 40, constituera un élément positif et non un geste de dépit que vont faire certains en ne le votant pas.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...  
Je mets aux voix l'article 66.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe socialiste.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...  
Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 56 :

|                                               |     |
|-----------------------------------------------|-----|
| Nombre de votants .....                       | 317 |
| Nombre de suffrages exprimés .....            | 276 |
| Majorité absolue des suffrages exprimés ..... | 139 |
| Pour l'adoption .....                         | 203 |
| Contre .....                                  | 73  |

Le Sénat a adopté.

#### Article additionnel après l'article 66

**M. le président.** En accord avec la commission des finances, je vais maintenant appeler en discussion l'amendement n° II-10 tendant à insérer un article additionnel après l'article 66.

Cet amendement, présenté par MM. Croze, Habert, de Cuttoli, Paul d'Ornano, Cantegrit, Roux, Xavier de Villepin et Jean Barras propose, après l'article 66, d'insérer un article additionnel ainsi rédigé :

« La dernière phrase de l'article 164-A du code général des impôts est modifiée comme suit :

« Toutefois, pour la détermination du revenu global, seuls peuvent être déduits les versements mentionnés à l'article 156-II-5°. »

La parole est à M. Croze.

**M. Pierre Croze.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, cet amendement a pour objet de réparer une injustice. En effet, les anciens combattants domiciliés hors de France qui cotisent en France à la retraite mutualiste des combattants et qui font en France une déclaration d'impôt sur le revenu ne peuvent déduire de leurs

revenus ainsi déclarés cette cotisation alors que leurs homologues domiciliés en France le peuvent en fonction des dispositions prévues par l'article 156-II-5° du code général des impôts.

Aussi, afin d'éviter une discrimination fiscale entre les anciens combattants français résidents ou non en France, cet amendement prévoit que les versements effectués à une caisse de retraite mutualiste du combattant par des Français fiscalement domiciliés hors de France soient déductibles de leurs revenus de source française comme ils le sont pour les Français fiscalement domiciliés en France.

Monsieur le secrétaire d'Etat, le coût de cette disposition est si faible qu'il est difficile à chiffrer et il grèvera d'une façon si insignifiante le budget que nous n'avons pas trouvé de gage correspondant.

Ce coût est si faible, tout simplement parce que les anciens combattants qui cotisent pour la retraite mutualiste sont peu nombreux et que, parmi eux, ceux qui font une déclaration de revenu en France sont encore moins nombreux. Aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, nous espérons que vous voudrez bien accepter cet amendement permettant de réparer une injustice qui, moralement, choque tous les anciens combattants domiciliés hors de France. (M. Michel Rigou applaudit.)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Hamel**, rapporteur spécial. La commission souhaiterait entendre le Gouvernement avant de s'exprimer.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Georges Fontes**, secrétaire d'Etat. Cette question relève exclusivement de la compétence du ministère de l'économie, des finances et de la privatisation, puisqu'il s'agit d'apporter une modification au code général des impôts. Je peux tout de même vous dire, en tant que secrétaire d'Etat aux anciens combattants, que cette demande me paraît parfaitement justifiée et que je serai l'un de ceux qui en plaideront la cause auprès de mon collègue des finances. Actuellement, je crois que cet amendement ne peut être que retiré.

**M. le président.** Quel est maintenant l'avis de la commission ?

**M. Emmanuel Hamel**, rapporteur spécial. La commission s'en remet à la sagesse du Sénat.

**M. le président.** Monsieur Croze, l'amendement est-il maintenu ?

**M. Pierre Croze.** Je remercie M. le secrétaire d'Etat de bien vouloir se faire le défenseur de cette proposition. En fait, il fallait bien rattacher cette modification du code général des impôts à un article. Etant donné qu'il s'agit d'un problème d'anciens combattants, nous avons rattaché cet amendement à l'article 66. Mais j'aimerais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous preniez l'engagement - je pense que vous le pourrez - de vous battre, comme l'a demandé notre collègue M. Schwint tout à l'heure au sujet du rapport constant, pour que cette disposition soit incluse dans le code général des impôts. Cette mesure serait d'un coût très faible. Il s'agit plus d'une question morale que d'autre chose. Si vous êtes prêt à prendre cet engagement, je retirerai mon amendement.

**M. Georges Fontes**, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Georges Fontes**, secrétaire d'Etat. Je répète que je ferai mienne cette proposition et que j'en prendrai la défense auprès de mon collègue le ministre des finances.

**M. Pierre Croze.** Je retire donc mon amendement.

**M. le président.** L'amendement n° II-10 est retiré.

Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi concernant le secrétariat d'Etat aux anciens combattants.

3

### CANDIDATURE A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

**M. le président.** Je rappelle que M. le ministre chargé des relations avec le Parlement a demandé au Sénat de bien vouloir procéder à la désignation de son représentant au sein de la commission supérieure des sites.

La commission des affaires culturelles propose la candidature de M. Paul Séramy.

Cette candidature a été affichée.

Elle sera ratifiée, s'il n'y a pas d'opposition, dans le délai d'une heure prévue par l'article 9 du règlement.

Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à quinze heures. (*Assentiment*).

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures cinquante, est reprise à quinze heures, sous la présidence de M. Alain Poher.)

### PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

**M. le président.** La séance est reprise.

4

### NOMINATION A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

**M. le président.** Je rappelle au Sénat que la commission des affaires culturelles a présenté une candidature à un organisme extraparlamentaire.

Cette candidature n'a reçu aucune opposition dans le délai d'une heure prévu par l'article 9 du règlement.

En conséquence, cette candidature est ratifiée et je proclame M. Paul Séramy membre de la commission supérieure des sites.

5

### LOI DE FINANCES POUR 1987

#### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1987.

#### Industrie, P. et T. et tourisme

##### TOURISME

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'industrie, des P. et T. et du tourisme : II. - Tourisme.

En accord avec M. le secrétaire d'Etat, la parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Roger Chinaud, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Permettez-moi, monsieur le président, de me retourner vers vous au moment où j'ai l'honneur de monter pour la première fois à cette tribune : je vous demande, puisque vous présidez cette séance, d'avoir quelque indulgence vis-à-vis de quelqu'un qui n'a pas encore tout à fait assimilé l'ensemble des rouages de cette Haute Assemblée.

**M. le président.** Le Sénat vous souhaite bonne chance !

**M. Roger Chinaud, rapporteur spécial.** Merci, monsieur le président. Monsieur le secrétaire d'Etat, nous entamons l'examen des crédits du tourisme. Peut-être aurez-vous noté, en lisant le rapport écrit, que vous n'avez pas eu le sort auquel vous vous attendiez de la part de la commission des finances du Sénat. Il faut reconnaître que vous avez été l'objet de deux malchances : un rapporteur débutant, qui a dû présenter son rapport quatre jours après sa désignation - ce qui n'est peut-être pas, en soi, la meilleure chose - et, à rapporteur débutant, secrétaire d'Etat débutant. Voilà deux baptêmes dont on se passerait volontiers pour entamer la discussion budgétaire !

**M. le président.** Nous procéderons à une distribution supplémentaire de dragées ! (*Sourires*.)

**M. Roger Chinaud, rapporteur spécial.** Cela étant, je formulerai quelques remarques sur le climat psychologique qui a présidé au déroulement de la discussion devant notre commission des finances.

La première remarque sera pour vous interroger sur le tourisme lui-même en constatant que les premiers chiffres qui nous ont été communiqués voilà un mois au sujet de notre balance touristique font apparaître un déficit de 9 milliards de francs. Certes, notre balance commerciale enregistre 21 milliards de francs de solde positif, mais 9 milliards de francs de déficit, c'est lourd, surtout au moment où les chiffres s'améliorent s'agissant de l'activité touristique.

Nous enregistrons un fort contraste entre le tourisme de luxe et le tourisme ordinaire. Ce déficit doit donc sans doute être dû principalement aux difficultés que connaît le tourisme de luxe, ce qui nous permet de rester résolument optimistes s'agissant de l'activité touristique en général, et même du bilan de l'année 1986.

J'en viens à ma deuxième remarque : notre commission des finances a considéré que votre budget s'était restructuré dans un sens qu'elle souhaitait depuis longtemps, mais elle a eu à juger d'ébauches prometteuses beaucoup plus que de nouveaux projets.

Cette situation est due au calendrier, dans la mesure où nous n'avons connu le projet « Maison de France », pour des motifs tout à fait normaux et que nous comprenons fort bien, qu'après avoir entamé l'examen de votre budget. Nous sommes donc pour les nouvelles options, mais nous attendons de connaître les projets.

Troisième remarque : si nous constatons incontestablement dans la présentation de votre budget une amélioration de l'organisation tournée vers l'extérieur, les services centraux nous paraissent trop lourds. Le nombre de fonctionnaires, le nombre de postes budgétaires ne nous semblent pas trouver de justification dans l'utilité prévue de leurs tâches.

Ma quatrième remarque participe des relations entre le Gouvernement et le Parlement. Je voudrais, à cet égard, dire un mot peut-être un peu sévère mais qui correspond à la vérité telle que je la ressens. Je conteste, ainsi, la qualité des réponses fournies par vos services au questionnaire que je leur ai adressé : à mes yeux, elles ne sont pas convenables. Certes, comme je le disais voilà un instant, c'est tout à fait compréhensible pour ce qui est du projet « Maison de France », pour lequel les décisions sont intervenues tardivement ; il me semble cependant gênant que la commission des finances de notre assemblée ait à juger un budget beaucoup plus sur l'idée que l'on peut s'en faire que sur les documents qui ont trait à son explication.

Je ne voudrais pas abuser de votre patience en vous citant de nombreux exemples, mais je vous communiquerai tout à l'heure la photocopie des réponses que j'ai reçues et dont l'objet était d'éclairer la commission des finances sur la manière dont sont rémunérés les agents des bureaux à l'étranger : nous demander de nous reporter à deux décrets et à un arrêté, c'est un peu court !

Cela dit, monsieur le secrétaire d'Etat, je n'insiste pas, ou, plus exactement, je n'insisterai plus à l'avenir. Selon moi, de tels errements ne doivent plus se reproduire. N'en parlons plus !

J'en viens au budget. Les moyens dégagés sont incontestablement satisfaisants en volume. Ainsi, dans une période difficile, la tendance observée depuis la fin de 1981 n'est pas inversée : depuis cette époque, le budget du tourisme a crû plus vite que celui de l'Etat.

Pour 1987, votre budget enregistre donc une augmentation de 290 millions de francs, soit 2,69 p. 100 en francs courants et 0,67 p. 100 en francs constants. Il représente 0,028 p. 100 du budget de l'Etat. Je décerne donc une bonne note sur le volume, mais je m'interroge sur la répartition.

Je m'interroge également sur le déséquilibre persistant entre les dépenses ordinaires et les dépenses en capital.

Les dépenses ordinaires représentent 80 p. 100 des crédits du tourisme, les moyens des services représentant 57 p. 100 de ces mêmes crédits. C'est beaucoup ! En vérité, sur les 290 millions de francs consacrés au tourisme, 233 millions vont aux personnels, au fonctionnement, aux interventions publiques.

En ce qui concerne le personnel, une conversation que j'ai eue avec vos collaborateurs m'a permis d'y voir plus clair que lorsque j'ai rédigé mon rapport écrit. Quoi qu'il en soit, la seule lecture du titre III du « bleu » est de toute façon insuffisante pour que le Parlement se fasse une idée exacte des frais de personnel. En effet, il faut ajouter au montant budgétaire prévu pour le personnel les 123 fonctionnaires de l'administration centrale et les 34 titulaires des délégations régionales, qui apparaissent dans le budget du ministère de l'équipement.

Sur ce point, monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais attirer votre attention sur un élément fondamental pour votre commission des finances. En effet, il nous paraît anormal qu'une administration centrale – surtout la vôtre – dispose de plus d'emplois que ses bureaux à l'étranger. Ce sera encore plus vrai à l'avenir quand votre nouveau projet de promotion aura atteint son rythme de croisière, puisqu'il appartiendra aux professionnels du secteur privé d'en assurer la promotion.

Il est vrai que, dans votre budget pour 1987, malgré les informations complémentaires qui nous ont été fournies, il existe une charge supplémentaire en matière d'emplois. Vous n'avez pas davantage créé d'emplois au sein de l'administration centrale, mais vous avez dû recruter des inspecteurs généraux du tourisme – c'était sans doute la sanction de l'héritage – ce qui a entraîné, par un jeu d'écritures budgétaires, une surcharge supplémentaire.

De plus, je sais que vos services auraient souhaité que l'on puisse créer une cellule statistique supplémentaire et que, si la générosité de la rue de Rivoli s'était manifestée, vous auriez souhaité obtenir, en faveur de l'observation statistique, un certain nombre de moyens supplémentaires.

Il est vrai qu'il existe déjà, au sein de votre administration centrale, une sous-direction économique et réglementaire qui comprend un bureau de la statistique et des études économiques. Nous sommes persuadés que les personnels qui lui sont affectés feront honnêtement leur travail au cours de l'année 1987, et j'espère que nous pourrions obtenir des réponses satisfaisantes aux questions que la commission des finances ne manquera pas de leur poser.

Permettez-moi quelques remarques supplémentaires.

Quand il y a faiblesse des moyens, il faut préciser davantage les objectifs. Il faut serrer incontestablement les dépenses de fonctionnement. Ce sera votre tâche en 1987 et je sais que cela correspond à votre esprit et, vous me permettez de l'ajouter, à votre formation de gestionnaire d'entreprise.

Par ailleurs, les crédits du titre IV doivent cesser de remplir les caisses – c'est vrai pour votre budget, mais on l'a noté pour d'autres – d'un certain nombre d'associations dont le moins qu'on puisse dire est que leur vocation touristique est incertaine. C'est ainsi que, l'an dernier – mais vous n'y êtes pour rien – on a dépensé 30 000 francs pour les II<sup>e</sup> Jeux mondiaux de la paix. Cette somme a dû servir à une formation politique, sans aucun doute, mais assez peu pour la promotion touristique.

Cette remarque m'amène tout à fait naturellement au domaine des interventions publiques. Il convient, en effet, qu'à l'avenir les crédits du titre IV soient exclusivement utilisés à la promotion de l'image touristique de la France.

Il est vrai que vous nous avez récemment présenté votre projet « Maison de France », monsieur le secrétaire d'Etat. Encore une fois, nous n'en avions pas connaissance au moment du vote du rapport budgétaire, mais nous avons obtenu depuis un certain nombre d'informations, et nous vous en remercions.

Si nous avons bien compris, cette « Maison de France » sera, à titre provisoire, un groupement d'intérêt économique. Il y aura une maison mère à Paris et des relais à l'étranger. Cette « Maison de France » doit jouer un rôle important pour rapprocher l'effort public de l'effort privé, pour coordonner, au sein du secteur public, l'action de l'Etat et celle des collectivités locales – essentiellement les départements – pour assurer, enfin, une mission de promotion, tant en France qu'à l'étranger, et une mission d'étude de marché et d'information.

Cela nous paraît être une excellente décision et je ne doute pas que, tout à l'heure, vous voudrez apporter à notre Haute Assemblée d'autres précisions sur cette « Maison de France ». D'ores et déjà, j'aimerais cependant vous poser un certain nombre de questions à ce sujet.

Dans la mesure où le département « Image de la France » semble maintenu, ne craignez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il y ait un risque de double emploi, du moins de chevauchement avec la future « Maison de France » en matière de promotion ?

De même n'existe-t-il pas un risque de concurrence, de double emploi entre les relais à l'étranger de la « Maison de France » et les bureaux à l'étranger du secrétariat d'Etat ?

Par ailleurs, comment va s'articuler la coordination entre les régions et la « Maison de France » en matière de promotion et d'information ?

Ainsi que l'a demandé en commission notre collègue M. Croze, que pensez-vous de l'idée qui consiste à passer des contrats avec les chambres de commerce et d'industrie à l'étranger pour pouvoir y relayer les missions de votre « Maison de France » ? Comme M. de Villepin a eu l'occasion de le signaler à une autre occasion, cela suppose sans doute un renforcement de ces chambres de commerce à l'étranger. Comment les choses peuvent-elles s'articuler ?

Le groupement d'intérêt économique devant évoluer assez vite, si j'en juge par les informations que j'ai pu recueillir, pouvez-vous avancer une date de rendez-vous pour fixer la nouvelle étape qui sera, bien entendu, de nature plus privée ? A ce propos, l'aide de l'Etat à ce groupement d'intérêt économique sera-t-elle maintenue ou non ? Ne craignez-vous pas que la participation de l'Etat ne soit plus ou moins obérée par la fiscalité qui pèsera sur ce groupement ?

Enfin, monsieur le ministre – nous l'avions noté dès l'adoption du rapport écrit – cette « Maison de France » pourra-t-elle effectivement démarrer son action dès le 1<sup>er</sup> janvier ?

Je le répète, c'est un bon projet. Nous sommes désireux de le soutenir. Vous comprendrez cependant que les réponses que vous voudrez bien apporter aux quelques questions que je viens de vous poser sont essentielles pour éclairer la suite de notre action.

Les dépenses en capital, quant à elles, en capital, s'élèvent à 56 millions de francs ; c'est faible. C'est là le résultat de la faiblesse des autorisations de programme précédemment votées. Mais le recul va continuer. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?

En ce qui concerne les investissements, je tiens à vous rendre un hommage particulier, car ils sont en hausse grâce, notamment, à l'effort important que vous consentez pour développer les contrats de plan Etat-région. C'est une très bonne chose.

S'agissant du tourisme social, nous constatons une augmentation de crédits infime dans un domaine pourtant très important. Au demeurant, permettez-moi une remarque. Le Gouvernement, par la bouche du ministre de l'éducation, vient de fixer, enfin, de nouvelles dates de congés scolaires. Puissiez-vous être notre interprète auprès de vos collègues du Gouvernement afin que l'on ne touche plus aux vacances scolaires tant – vous le savez – les changements de dates et surtout de durée posent un problème économique très grave, notamment en matière de tourisme social.

A cet égard, vous pourrez compter, j'en suis certain, sur l'appui de la grande majorité de notre assemblée. C'est, en tout cas, un sujet qui est loin d'être négligeable.

Toujours à propos du tourisme social, pouvez-vous nous dire quelles sont vos intentions en matière de grands équipements sportifs et d'équipements de loisirs pour lesquels existe une forte demande ?

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les quelques remarques que je souhaitais faire et les quelques questions que je voulais vous poser.

La commission des finances propose au Sénat d'adopter les crédits de votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat. Elle s'est d'ailleurs prononcée en ce sens à une très grande majorité puisque seul le groupe communiste n'a pas voté ces crédits.

La commission des finances du Sénat a l'intention de vous aider : elle estime aussi qu'il est de son devoir de suivre quelques points forts de l'évolution de l'action de vos services.

Je pense, en tout premier lieu, à la mise en place de la « Maison de France » et aux rendez-vous de 1987 qui permettront d'apprécier son action et de savoir s'il convient de maintenir l'aide que l'Etat apporte à cette initiative. C'est là un point essentiel.

Notre commission souhaite également être associée à un suivi plus précis de l'activité touristique, secteur si vital pour notre balance commerciale ! A ce propos, j'avoue que je m'interroge sur le contenu de la balance touristique telle qu'elle nous est présentée par la Banque de France. N'y a-t-il pas quelque chose à faire en ce domaine de manière à mieux cerner ce qu'est vraiment la balance touristique ? Nous sommes très désireux de pouvoir travailler sur ce sujet au cours de l'année qui vient de manière très approfondie avec vous-même et vos services.

Enfin, troisième axe d'effort pour notre commission : être à l'écoute des comités départementaux du tourisme, qui mènent une action très importante, et des grandes organisations professionnelles.

Tout à l'heure, en venant ici, monsieur le secrétaire d'Etat, connaissant votre goût pour les distractions de nature littéraire, je pensais à la phrase de Paul Eluard : « Voir et admirer, c'est se retrouver intact. »

« Voir et admirer la France, c'est se retrouver intact », ne serait-il pas le meilleur slogan pour la « Maison de France » ? (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Paul Malassagne, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il est indiscutable qu'une nouvelle politique en matière touristique se devait d'apporter avant tout plus de liberté et, faute de moyens supplémentaires dans le cadre d'une politique budgétaire d'économies, d'assurer une meilleure efficacité des structures.

Vous nous apportez, certes, des réponses sur ces deux points, monsieur le secrétaire d'Etat, mais je regrette, une fois de plus, l'insuffisance chronique de vos crédits budgétaires. Il vous appartiendra donc, dans votre action au cours de l'année 1987, de nous démontrer que la faiblesse des moyens budgétaires ne sera pas un obstacle au soutien de cette activité économique.

Le tourisme est devenu une activité industrielle à part entière, indispensable à notre économie, se traduisant par une progression régulière et importante du nombre des emplois. On compte désormais 780 000 emplois directs et 820 000 emplois indirects liés au tourisme. Le rattachement au ministère de l'industrie est d'ailleurs le signe de cette reconnaissance.

La part du tourisme dans notre économie ne cesse de croître, bien qu'elle enregistre une baisse cette année, ce qui démontre, d'ailleurs, que le tourisme, industrie jeune, en pleine expansion, demeure encore fragile.

Le poste « voyages » de la balance des paiements représente au sein du solde positif enregistré par le secteur des services 83 p. 100 en 1985, alors qu'il n'était que de 25 p. 100 en 1981.

L'autre caractéristique du tourisme est son caractère interministériel. Pourquoi, dès lors, ne pas avoir fait de vous un ministre délégué auprès du Premier ministre ? Cela aurait permis de résoudre le problème de la dispersion des crédits. Je sais que cet avis est partagé tant par mes collègues de l'Assemblée nationale, rapporteurs au fond et pour avis, que par M. le rapporteur de la commission des finances du Sénat.

L'évolution des conditions et des taux de départ des Français en vacances, dont vous trouverez le détail dans mon rapport, est caractérisée pour l'année 1985 par une relative diminution en ce qui concerne les vacances d'été et les vacances d'hiver, un accroissement du fractionnement des séjours, un budget de plus en plus serré. En revanche, le nombre de journées passées à l'étranger est en augmentation, ce qui tendrait à démontrer que la politique pour la promotion de la France a enregistré un certain échec.

Le taux de départ des Français en vacances d'été pour 1985 a été chiffré à 53,8 p. 100, soit sensiblement le même que pour 1984, si ce n'est un léger décalage puisqu'il était de 53,9 p. 100.

Si l'on s'en rapporte à la catégorie socio-professionnelle, on enregistre pour 1985 une forte baisse du taux de départ des employés, des exploitants agricoles et des salariés agricoles, alors que, globalement, toutes les autres catégories progressent.

Les premiers résultats de la saison touristique de l'hiver 1985-1986 permettent de conclure à une saison plutôt bonne avec une durée moyenne de séjour stable. Enfin, la saison estivale de 1986 est d'ores et déjà considérée comme relativement médiocre.

Cette appréciation ne s'applique pas, toutefois, à l'ensemble de la France, mais bien plutôt à certaines régions qui étaient habituellement très fréquentées. Ce bilan devrait donc être affiné si j'en juge par la fréquentation définitive enregistrée par les régions de tourisme rural.

A cet égard, je me contenterai de vous citer un article publié dans le journal de ma région, où le comité départemental de tourisme établit le bilan définitif suivant : « Saison d'été en hausse dans le Cantal. La clientèle augmente dans tous les secteurs ; camping et hôtellerie traditionnelle en tête du hit parade ». Le tourisme rural, vous en conviendrez, se défend très bien.

Le budget de votre secrétariat d'Etat pour 1987 est en légère augmentation, de 2,7 p. 100. Cela peut être considéré comme un élément très favorable en période d'économies budgétaires, au sein d'une progression générale de 0,9 p. 100. Mais je n'insisterai pas, car mon collègue M. Roger Chinaud l'a fait avant moi et bien mieux que moi.

Il ne représente néanmoins qu'un infime pourcentage du budget de l'Etat, soit 0,029 p. 100, avec 290 millions de francs.

Mais si l'on peut déplorer la dispersion des crédits, faut-il regretter pour autant la faiblesse du budget de l'administration du tourisme ? La question avait été posée au Conseil économique et social dans le rapport de M. Trigano.

Je m'étais demandé moi-même, l'an dernier, si le tourisme avait besoin de plus d'argent ou de plus de liberté.

En effet, il ne pouvait y avoir de lien de cause à effet entre un budget de 269 millions de francs et un solde positif de la balance touristique de plus de 30 milliards de francs, sans compter le produit résultant des exportations d'équipement et d'ingénierie touristiques.

Je l'ai dit tout à l'heure dans mon introduction à cet exposé : si j'ai regretté la faiblesse de vos crédits, monsieur le secrétaire d'Etat, je suis persuadé que c'est par plus de liberté que ce secteur sera plus efficace. Mais, entendez-moi bien, l'un n'est pas exclusif de l'autre !

Si certaines mesures favorables ont été prises durant la précédente législature, vous avez, monsieur le secrétaire d'Etat, à corriger nombre d'erreurs et à supprimer de multiples contraintes.

Le choix pour plus de liberté, vous l'avez fait par la réorganisation et l'allègement de votre administration et en vous engageant à prendre le parti du libéralisme pour les professionnels de ce secteur.

L'allègement des structures avait d'ailleurs été perçu comme nécessaire par votre prédécesseur puisque, l'an dernier, cinq postes avaient déjà été supprimés. Vous en accentuez heureusement l'ampleur avec la disparition de vingt-six postes supplémentaires.

Sont désormais distinguées, dans votre ministère, les tâches d'administration et de communication globale prises en charge par une direction de l'industrie touristique, qui remplace la direction du tourisme, et les tâches d'information et de promotion touristique.

Ces dernières seront désormais de la compétence de la « Maison de la France », qui regroupera la direction de la promotion « Bienvenue France », l'A.N.I.T. - agence nationale pour l'information touristique - et également les services officiels français du tourisme à l'étranger au sein d'un G.I.E., ainsi que vous nous l'avez annoncé dans votre conférence du 13 novembre dernier, monsieur le secrétaire d'Etat.

Ce G.I.E. devrait permettre d'associer l'Etat, les collectivités locales, les régions et le secteur privé afin d'optimiser les actions entreprises. Cette idée n'est d'ailleurs pas nouvelle, car depuis l'A.F.A.T. - association française d'action touristique - et à part l'intermède fâcheux du ministère du temps libre, elle constituait le souci permanent des différents responsables ministériels du tourisme, et c'est dans son application que les avis et les résultats ont divergé.

La « Maison de la France » saura, je l'espère, être la structure qui réussira à mettre efficacement en pratique l'idée d'associer intérêts publics et privés. A cet égard, vous avez indiqué que le G.I.E. était destiné à faire preuve de plus en plus d'esprit d'entreprise : qu'entendez-vous par là, monsieur le secrétaire d'Etat ? Envisagez-vous une modification rapide de la nature juridique de cet organisme ?

Le réaménagement des structures du tourisme suppose également une redéfinition des missions des délégués régionaux ; je ne peux que l'approuver, notamment en ce qui concerne le problème des cumuls de responsabilités. Effectivement, on concevrait assez bien qu'il y ait parfois un seul délégué régional pour deux régions. Cela vaut, par exemple, pour l'Auvergne et le Limousin, car on ne peut pas dire que la fonction soit particulièrement lourde avec une seule région.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez dit vouloir « moins d'Etat pour mieux d'Etat ». De fait, c'est alléger et rendre plus opérationnelles les structures administratives, mais c'est aussi et surtout libérer les professionnels !

En effet, de 1981 à 1986, les contraintes ont été importantes allant du contrôle des changes à la taxation de certains frais généraux, au contrôle des prix, en passant par l'application du taux de T.V.A. majoré pour certains hôtels, enfin par la fixation des normes et de la procédure de classement des hôtels, dispositions prises, d'ailleurs, par un « gouvernement finissant ».

S'agissant de la taxation de certains frais généraux, après avoir proposé la suppression sur trois ans de cette « taxe absurde et anti-économique » - je reprends les termes de M. le ministre, Alain Juppé - le Gouvernement, à l'initiative de nos collègues de l'Assemblée nationale, a finalement accepté la suppression sur deux ans.

Je ne vous cache pas que, pour ma part, j'aurais préféré la suppression totale au 1<sup>er</sup> janvier 1987. D'autant plus que notre Haute Assemblée vient de voter un report d'un mois pour des raisons de technique comptable résultant de l'application du gage de la disposition majorant les droits sur les alcools. Est-il trop tard pour le faire, monsieur le secrétaire d'Etat ?

En ce qui concerne le contrôle des prix, instauré en 1981, le Gouvernement a présenté au conseil des ministres du 26 novembre le texte du projet d'ordonnance libérant les prix, notamment ceux de l'hôtellerie et de la restauration, pour demain mardi 2 décembre, date particulièrement choisie pour affirmer le caractère révolutionnaire et irréversible de cette mesure. (*Sourires.*) Je m'en réjouis.

En effet, à plusieurs reprises, en tant que rapporteur, j'ai attiré l'attention sur le fait que la catégorie professionnelle des hôtels-restaurants-cafés était en crise.

La part de cette catégorie dans la croissance des créations d'entreprises par rapport à l'ensemble de l'économie n'a été que de 5,6 p. 100, contre 23,6 p. 100 pour les dépôts de bilan et faillites. La libération totale des prix pour cette catégorie lui permettra - j'en suis sûr - de dégager l'autofinancement indispensable aux investissements et, par voie de conséquence, à la modernisation. Cela dit, dans certaines zones et pour certains types d'entreprises touristiques, l'allègement des charges ne devra pas être exclusif des aides, en particulier des prêts bonifiés, car il reste encore beaucoup à faire pour ces entreprises.

L'application du taux majoré de T.V.A. pour les hôtels quatre étoiles luxe est maintenu, et je le regrette ! En effet, il a mis en péril une catégorie d'hôtels qui a, de plus, dû subir tout particulièrement la baisse du nombre de touristes américains en France, baisse sur laquelle je reviendrai dans un instant.

En juillet et en août, les hôtels quatre étoiles luxe et les quatre étoiles parisiens ont enregistré une baisse de leur fréquentation respective de 33 p. 100 et de 34,5 p. 100. Un grand quodotien notait d'ailleurs qu'un palace parisien est même resté, cet été, durant une nuit, sans aucun client !

Depuis l'application de ce taux majoré, des centaines de licenciements ont eu lieu et la baisse du nombre de touristes américains est venue - je l'ai dit - aggraver la situation de ces hôtels et toucher de plein fouet les professionnels du tourisme dans leur ensemble et plus particulièrement à Paris.

Que cette baisse résulte ou non des effets cumulés des attentats terroristes, des relations diplomatiques franco-américaines, de l'affaire libyenne et de la mauvaise image de marque de la France aux Etats-Unis, c'est un élément dont nous devons tenir le plus grand compte en aidant les professionnels touchés par une situation conjoncturelle qui leur échappe et en renversant la tendance par des actions de promotion diversifiées, afin de ne pas être totalement dépendants du marché américain. Il serait peut-être intéressant de prospecter en direction d'une clientèle extrême-orientale.

Cela représente - vous l'avez dit vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat - cinq milliards de francs en moins cette année, et ainsi l'excédent de notre balance touristique va subir une chute de 28 p. 100 par rapport à l'an dernier.

J'avais, le 22 mai dernier, attiré votre attention sur cette situation par une question écrite. Dans votre réponse, au mois d'août, vous m'annonciez plusieurs actions, notamment de promotion, dont une campagne mise en œuvre à partir d'une étude visant à repositionner l'image générale de la France.

Je souhaiterais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous nous donniez plus de précisions sur ces actions et sur l'environnement général de l'image de la France aux Etats-Unis où vous vous êtes rendu tout récemment.

Elu d'un département rural et président du comité régional du tourisme Auvergne, je connais tout l'intérêt du développement du tourisme rural. Si le tourisme est d'un apport considérable, du point de vue économique et de l'aménagement du territoire en milieu rural, ce dernier constitue pour l'activité touristique un réservoir unique permettant d'absorber les prévisions de doublement de cette activité d'ici à l'an 2000.

L'association « Vacances Auvergne-Limousin » a appréhendé les retombées économiques du tourisme sur le milieu rural, à partir d'un sondage effectué aux mois de juin et juillet 1984 dans le Massif central, et ce dans le cadre des villages de vacances. Les flux financiers générés par le fonctionnement des villages de vacances peuvent être estimés à 123 millions de francs et une somme de 74 millions de francs a été dépensée en dehors de ces villages, donc directement au profit du commerce local. Je puis témoigner de la véracité de ces chiffres, ayant participé à cette enquête. Cela montre tout l'intérêt qu'il y a à assurer le développement de ce tourisme.

Plusieurs des propositions du rapport Grolleau-Ramus, sur « L'espace rural, espace touristique », ont été mises en œuvre en 1986, notamment pour développer le tourisme à la ferme.

Enfin, et heureusement, d'un point de vue fiscal et social, les activités non salariées de tourisme sont désormais considérées comme le prolongement de l'activité agricole - nous l'avions souhaité dans un précédent rapport.

A l'échelon européen, l'application du règlement communautaire du 12 mars 1985 sur l'amélioration de l'efficacité des structures de l'agriculture permet, dans les zones défavorisées et de montagne, d'obtenir des prêts dans le cadre des « plans d'amélioration matérielle ».

Le soutien au tourisme rural doit être encore accentué. En particulier, des efforts de promotion doivent être entrepris. En effet, il est constaté que la part relative de la campagne dans le flux touristique est en baisse continue depuis vingt ans, alors que, paradoxalement, on perçoit le retour à certaines valeurs, constituant une des chances majeures de l'espace « campagne » !

Le tourisme rural constitue donc bien une richesse encore mal exploitée. Je suis heureux de souligner que vont se tenir pour la première fois à la fin de l'année les assises du tourisme européen en espace rural.

S'agissant de la politique des contrats de plan Etat-région, je souhaite qu'elle demeure véritablement une priorité de l'action de votre Gouvernement.

Je l'ai dit tout à l'heure à propos du tourisme rural, les capacités du tourisme à l'horizon 2000 sont de l'ordre du doublement, mais encore faut-il faire le nécessaire pour développer ces capacités. L'aide à la personne doit en demeurer l'un des éléments.

Cependant, si l'idée du chèque-vacances doit être maintenue, elle doit être complètement repensée, notamment en renforçant les avantages fiscaux et sociaux.

En effet, aujourd'hui, le chèque-vacances est totalement détourné de son objectif. Il ne concerne pratiquement plus que les comités d'entreprise, et encore, les gros comités d'entreprise. Alors qu'il s'agissait d'un système libéral fondé sur l'épargne volontaire - il ne faut pas l'oublier - il a été dénaturé en devenant un système d'assistance.

Cette aide à la personne doit être accompagnée du soutien des investissements de type social, pour les villages de vacances en particulier qui souffrent des effets négatifs de la décentralisation, alors qu'ils sont confrontés à de graves difficultés matérielles, et cela à un moment où la rénovation de leurs équipements devient cruciale. Ce soutien doit, bien évidemment, afin d'éviter les abus du passé, s'accompagner d'un contrôle beaucoup plus strict de leurs conditions de gestion.

S'agissant du thermalisme - point que je traiterai brièvement car l'un de nos collègues orfèvre en la matière, interviendra ultérieurement - l'année 1986 s'annonce une année thermique assez médiocre avec un nombre de curistes en très légère hausse. Il s'agit, compte tenu des données, de mettre en place une politique commerciale plus agressive sur les marchés étrangers. En effet, le nombre de curistes fréquentant les stations thermales françaises progresse régulièrement depuis vingt-cinq ans, mais le nombre des étrangers ne cesse de décroître. Si l'on fait le parallèle entre le nombre de touristes étrangers et français, la situation est encore plus catastrophique puisque, en effet, si l'on se réfère aux chiffres de 1983, 5 000 curistes étrangers étaient venus en France pour plus de 80 000 Français partis hors de nos frontières.

Monsieur le secrétaire d'Etat, avant de conclure, je vous poserai quatre questions concernant des aspects différents et particuliers de la politique du tourisme.

Ma première question est relative aux résultats des mesures de soutien aux exportations des entreprises touristiques, mises en œuvre en 1985 et qui avaient semblé avoir du mal à démarrer. Qu'en est-il exactement aujourd'hui ?

Ma deuxième question concerne la réforme du classement des stations touristiques qui est à l'étude, notamment au sein du conseil national du tourisme. J'aimerais connaître votre avis sur cette réforme, monsieur le secrétaire d'Etat, tout en attirant votre attention sur le fait que, s'il est indispensable de réformer l'allocation aux communes touristiques, il convient de se montrer particulièrement prudents et d'éviter un trop large essaimage, pour plus d'efficacité.

Troisième question : s'agissant du tourisme en montagne - vaste sujet, que mon temps de parole ne me permettra que d'effleurer - je soulignerai la trop forte concentration des crédits sur certains massifs au détriment d'autres, et en particulier au détriment de la création de nouvelles stations, alors que la procédure avait été spécialement imaginée pour ce cas !

De même, s'agissant des jeux olympiques d'hiver, je pense qu'il serait bon que la région Rhône-Alpes fasse l'objet d'une dotation particulière prise en dehors de la dotation générale.

Enfin, quatrième question, les communes de stations de sports d'hiver sont fort soucieuses de savoir quand paraîtra le décret sur la taxe sur les remontées mécaniques. Il se révèle indispensable que cette taxe puisse s'appliquer dès la prochaine saison de ski 1986-1987.

Si je me réjouis que l'Assemblée nationale ait pu voter des crédits en augmentation de 3 millions de francs, j'aimerais toutefois obtenir des éclaircissements quant à leur affectation au chapitre 44-01 qui concerne les actions d'intérêt touristique et en faveur du tourisme associatif, alors que la justification de l'enveloppe supplémentaire concernait la « Maison de France ».

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez pris le parti d'un désengagement de l'Etat pour un meilleur engagement, là où il doit être présent. C'est une des raisons pour lesquelles je conclus à un avis favorable, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur les crédits budgétaires du tourisme pour 1987, tout en souhaitant qu'intervienne à

plus ou moins brève échéance une augmentation sensible des crédits d'études et de statistiques, afin que puisse être mis au point un véritable compte satellite du tourisme, qui est une des actions fondamentales du rôle de l'Etat. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, de la gauche démocratique, ainsi que sur les travées socialistes.*)

**M. Amédée Bouquerel.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme, chargé du tourisme.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, compte tenu de la densité des deux rapports qui viennent de vous être présentés, je me permettrai d'apporter déjà une première série de réponses, que je compléterai après avoir entendu les différents orateurs.

Tout d'abord, je remercie le Sénat de l'intérêt qu'il porte au tourisme. Depuis que j'ai pris mes fonctions, je ne puis que me féliciter des relations que j'entretiens avec votre assemblée s'agissant notamment de la mise au point, si je puis dire, de certaines de vos propositions de loi qui, si elles sont acceptées, favoriseront le développement du tourisme.

Je vous remercie également, messieurs les rapporteurs, pour la contribution que vous avez apportée à nos réflexions, et je vais essayer de vous répondre.

Vous avez rappelé les chiffres qui expriment l'importance de l'activité touristique. Je n'y reviendrai pas, car ils sont très parlants, surtout quand on les met en face du budget du secrétariat d'Etat au tourisme ; ils montrent bien que c'est non pas l'Etat qui fait l'activité touristique, mais les acteurs du tourisme sur le terrain, c'est-à-dire les professionnels et les collectivités locales, à quelque niveau que l'on se situe, communes, départements, régions.

Je remercie M. Malassagne de la promotion qu'il a imaginée pour moi en suggérant que je puisse devenir ministre délégué. Toutefois, je crois que l'importance de l'action que l'on peut mener dans le domaine du tourisme ne tient ni aux titres ni à l'importance des crédits, mais dépend davantage de l'efficacité que peut présenter le budget pour essayer d'apporter cette contribution que l'Etat doit aux collectivités et aux professionnels dont je parlais.

Monsieur Chinaud, je vous demande d'excuser les conditions dans lesquelles vous avez été conduit à élaborer votre rapport. Je dois vous dire, sans que cela constitue une excuse, que mes services ont fait l'objet d'un nombre de questions particulièrement important cette année, émanant tant du Sénat que de l'Assemblée nationale. Ils ont énormément travaillé, mais il reste encore beaucoup à faire. Cela met en lumière la qualité moyenne des moyens - cela n'est pas lié aux personnes - dont nous disposons à l'intérieur de l'administration ; j'y reviendrai lorsque je répondrai à votre question sur la réaffectation des différents postes du budget.

Sur le fond, il est vrai que ce budget est relativement faible, mais il s'agissait de mieux utiliser les crédits. Lorsque je suis arrivé au secrétariat d'Etat, j'ai procédé à un certain nombre d'analyses pour savoir ce que faisait l'administration dont j'avais la charge, ce qu'elle accomplissait seule ou ce qu'elle réalisait déjà en collaboration avec les professionnels ou les collectivités locales.

Je me suis aperçu qu'il était nécessaire de clarifier les tâches de l'administration et de redéfinir le rôle de l'Etat dans le domaine du tourisme, afin d'éliminer celles de ses actions qu'il ne lui revenait probablement pas de mener. C'est la raison pour laquelle nous avons procédé à cette restructuration du budget.

Elle se fonde sur trois grands principes : d'abord, essayer de privilégier les dépenses de promotion par rapport aux dépenses de fonctionnement ; ensuite, en ce qui concerne les effectifs, privilégier la qualité plutôt que la quantité ; enfin, tenter d'instaurer une formule de partenariat lorsqu'il s'agit de vendre la France et les produits touristiques français sur le marché mondial.

S'agissant de la promotion, vous avez eu raison de dire que vous ne disposiez sans doute pas de tous les éléments d'information lorsque nous avons répondu à vos questions, avant que vous n'élaboriez votre rapport. Il est vrai que, sur la base d'un concept relativement simple que j'avais indiqué

au mois de juillet, j'ai été conduit à charger une équipe animée par M. Jean Ravel, directeur général du Palais des congrès de Paris, de réfléchir à ce nouvel outil de promotion que j'ai appelé la « Maison de la France », qu'il me paraissait nécessaire de construire.

Le concept a été admis après environ trois mois d'études et il a fallu encore trois mois pour le mettre au point concrètement. Avouez que nous pouvions difficilement aller plus vite ! (M. le rapporteur spécial acquiesce.)

Cela dit, si je puis apporter à la Haute Assemblée quelques éléments d'information complémentaires, je le ferai bien volontiers, en vous priant de m'excuser d'être relativement concis, mais je ne veux pas abuser de votre temps.

L'idée de base est que l'Etat doit jouer son rôle de soutien administratif des professionnels du tourisme et des régions mais que, dès qu'il s'agit de promotion et d'information sur les produits touristiques, il faut bien distinguer entre l'image globale de la France et l'image diversifiée des produits touristiques français.

Il revient à l'Etat d'assurer la promotion de l'image globale de la France. C'est la raison pour laquelle, à côté de la direction de l'industrie touristique, qui est la nouvelle dénomination de la direction du tourisme, j'ai institué une cellule légère de communication et j'ai demandé à un conseiller, M. Olivereau, d'être l'outil de la promotion de l'image globale touristique de la France, tant auprès des étrangers que de nos compatriotes.

En effet, j'estime qu'il faut promouvoir l'image du tourisme français auprès de nos concitoyens en insistant sur deux points : la formation et l'accueil. C'est la raison pour laquelle je serai conduit à proposer assez rapidement, pour 1987, une série de mesures concernant l'accueil. Celui-ci constitue effectivement une grande cause nationale : il n'y a pas de tourisme sans accueil et sans tourisme, le nombre d'emplois diminue. Par conséquent, l'accueil, pour beaucoup de Français, est la façon de contribuer à la solution du problème de l'emploi.

Donc, il est clair que c'est une petite cellule dépendant du secrétariat d'Etat qui s'occupe de l'image globale de la France ; pour ce faire, elle dispose d'un budget de 18 millions de francs.

En revanche, ce qui a trait aux produits touristiques doit être l'œuvre des entrepreneurs du tourisme, qu'ils soient des professionnels, des collectivités locales ou des associations. C'est à chacun de vendre son produit et d'en faire la promotion.

Le problème, c'est que le marché est vaste - il est mondial - que les produits sont nombreux et qu'à un moment donné une collaboration est nécessaire. Dès que nous allons au-delà de nos frontières, il s'agit de mettre en œuvre des coopérations pour être plus efficace.

Jusqu'à présent, ces efforts de promotion collective étaient réalisés en ordre dispersé ; ils étaient suscités dans le cadre d'une association, « Bienvenue France », grâce à une collaboration entre l'Etat et les professionnels. L'Etat subventionnait « Bienvenue France », menait une action de promotion collective par le biais de l'agence nationale d'information touristique, qu'il subventionnait également, et la direction du tourisme comportait une sous-direction de la promotion qui disposait de services en France et à l'étranger, et qui assurait l'information et la promotion avec des fonds de l'Etat. Aucune véritable cohérence n'existait entre ces différentes actions. En fait, le partenariat était quasi inexistant, sauf dans le cas de « Bienvenue France », pour essayer de faire travailler en commun les professionnels et l'administration.

En outre - il faut bien le reconnaître - le professionnalisme des personnels chargés de ces actions n'était peut-être pas toujours à la hauteur de la tâche. Nous avons donc estimé qu'il fallait regrouper tous ces organismes, d'où le concept de la « Maison de la France », dont la mission sera d'être plus efficace.

Il s'agit - je le répète - de regrouper l'A.N.I.T., « Bienvenue France » et la sous-direction de la promotion, y compris les réseaux du tourisme français à l'étranger. L'Etat apportera la même contribution que maintenant. Seront donc assurés le service public correspondant et sa continuité. Les partenaires, qu'il s'agisse des collectivités locales ou des professionnels de toute taille, pourront s'y agréger afin, ensemble, de faire plus.

Cet organisme sera constitué sous la forme d'une entreprise ; il en aura la logique avec un programme qui se conçoit dans le temps, des techniques de quantification d'objectifs et le souci d'une efficacité liée au professionnalisme des gens qui en assumeront la charge.

Cette affaire a été menée assez rondement puisque j'en ai défini, voilà trois semaines environ, les principes d'organisation ; la mission de mise en place, formée de deux personnes, a été lancée. Le conseil de surveillance, qui comprendra l'ensemble des représentants des professionnels du tourisme, un représentant pour les régions, un pour les départements, un pour les communes ainsi que ceux des principaux ministères concernés, est en cours de constitution. Les statuts du G.I.E. en sont au stade de la rédaction définitive et seront bientôt déposés.

Bref, tout avance pour que, le 1<sup>er</sup> janvier, à la fois physiquement et juridiquement, la « Maison de la France » soit constituée. Je vous demande d'avoir la gentillesse d'accepter, compte tenu des vacances et des problèmes administratifs que cela pose, de considérer que l'ouverture interviendra plutôt le 15 janvier, mais l'objectif est là.

Monsieur Chinaud, vous vous êtes interrogé sur la confusion entre le département « Image de la France » et la « Maison de la France ». La situation est claire. La cellule « Image de la France » dépend directement du ministre ; elle est destinée à travailler, sous l'autorité exclusive de l'Etat, sur l'image globale de la France : « Français, redécouvrez la France », par exemple, ou « Français, soyez plus accueillants pour le tourisme et pour vos hôtes ».

La « Maison de la France », au contraire, est un outil de logistique offert aux professionnels, aux collectivités locales, et qui a trois missions : étude des marchés lointains ; informations coordonnées, en particulier sur le plan de l'informatique ; enfin, action de promotion collective, pour ceux qui le veulent, bien entendu.

Je tiens à préciser également que les bureaux français du tourisme à l'étranger seront inclus dans la « Maison de la France » tout en restant, bien entendu, les représentants du tourisme français à l'étranger. Toutefois, ils auront pour mission de travailler avec les professionnels et avec les collectivités locales.

Par ailleurs, je souhaite que les régions soient les plus nombreuses possible à adhérer au G.I.E. « Maison de la France », étant bien entendu que selon les marchés attaqués - si vous me permettez cette expression d'entreprise - et selon l'intérêt qu'elles y trouvent, les régions seront associées à toute action de promotion de ce type.

Par ailleurs, je suis tout à fait favorable au développement de maisons de la France avec l'aide des chambres de commerce, dont je suis moi-même un élu. Je suis particulièrement conscient de l'apport qui peut être le leur là où nous n'avons pas encore la possibilité d'installer un bureau ou une maison de la France. D'ailleurs, je vous signale que l'expérience est déjà en cours, en particulier en Norvège.

Une autre question, posée par M. Malassagne, portait sur les dates de rendez-vous pour passer au schéma suivant. Je crois que, là, il faut être très pragmatique. Le projet de « Maison de la France », pour le moment, c'est un G.I.E. auquel l'Etat apporte sa contribution correspondant aux dotations versées en 1986 à « Bienvenue France », à l'A.N.I.T. et à la sous-direction de la promotion, corrigées des restructurations budgétaires.

Il est bien entendu que l'orientation de la « Maison de la France » est de se transformer en une structure qui se rapproche le plus de celle de l'entreprise ; nous ne savons pas encore exactement laquelle, peut-être une société de droit commercial avec participation plus ou moins importante de l'Etat. Ce problème sera résolu le moment venu.

La mobilisation des professionnels ou des régions, des collectivités locales en général sur « la Maison de la France », sera plus rapide, plus facile. Je ne peux pas me prononcer pour le moment dans la mesure où je souhaite que cette logique d'entreprise s'apprenne d'abord dans le cadre du G.I.E. Nous nous sommes fixé un délai maximum de deux ans pour passer à une véritable structure d'entreprise.

Bien entendu, je souhaite que l'Etat continue à participer, à hauteur des moyens actuels, à cette « Maison de la France » et que cette dernière soit l'occasion non pas d'un transfert de responsabilités de l'Etat vers les régions et les

professionnels, mais d'un « plus », c'est-à-dire d'une continuation du service public de l'Etat par un apport complémentaire des autres partenaires. L'Etat n'a pas intérêt, me semble-t-il, à se désengager dans la mesure où cette notion de partenariat Etat - collectivités locales - professionnels me paraît être la meilleure traduction de la présence nécessaire, collective du tourisme français à l'étranger ; en effet, compte tenu de l'ampleur du marché, ces trois partenaires ne seront pas trop pour relever le défi dont j'ai parlé.

**M. Roger Chinaud, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat.** Je souhaiterais, maintenant, si vous le permettez, traiter du tourisme associatif, qui est un problème important. Je préfère l'expression : « tourisme associatif » à celle de « tourisme social ». Personnellement - et nombreux sont, je crois, ceux qui ont la même préoccupation - j'estime qu'il ne faut pas isoler le tourisme social. Il est nécessaire d'élargir le tourisme au plus grand nombre : les plus riches comme les moins riches, ceux qui disposent de beaucoup de temps, comme ceux qui en ont moins doivent pouvoir en bénéficier.

Ce qui est important, c'est que le tourisme associatif contribue à élargir l'accès aux vacances de ceux qui, pour des raisons diverses, ne peuvent pas trouver dans le système libéral classique, dans le système marchand classique, l'opportunité ou la possibilité de prendre des vacances. Je suis donc partisan de continuer à développer le tourisme associatif en lui redonnant une véritable vocation : faire ce que les autres ne peuvent pas faire.

Il faut, en particulier, arrêter de développer inutilement des équipements qui posent, au fur et à mesure qu'ils sont construits, des problèmes de charges. Une pause dans ce domaine permettrait d'améliorer ou de rénover les structures existantes. Les besoins des consommateurs ont évolué, y compris ceux des consommateurs du tourisme associatif. Il faut que les associations qui ont en charge des équipements les adaptent, et nous devons les y aider.

Comme dans d'autres domaines, il est également possible d'élargir l'accès aux vacances par une certaine aide à la personne.

Vous avez eu raison d'évoquer le problème des chèques-vacances, monsieur le sénateur Malassagne. C'était effectivement une bonne idée, mais elle a probablement été mal mise en œuvre. Loin de moi la pensée de faire de la polémique, mais peut-être n'a-t-on pas suffisamment utilisé un certain nombre de moyens existants pour développer les chèques-vacances. A ce propos, on a voulu tout reconstruire. Ainsi, en raison des frais de gestion élevés et de la difficulté de développer rapidement le nombre des bénéficiaires, la gestion est déficitaire. Si on ne modifie pas maintenant le système, le dépôt de bilan sera inévitable pour l'Agence nationale des chèques-vacances à la fin de 1987, avec, comme vous le savez, l'impossibilité de rembourser le prêt de 50 millions de francs qui avait permis le démarrage de cette agence.

Il y a donc lieu de reprendre le problème. Je ne vous le cache pas, je suis préoccupé par la recherche d'une solution. En effet, on ne peut pas multiplier les incitations dans la mesure, d'une part, où les exonérations de charges sont difficilement imaginables compte tenu de l'état de notre sécurité sociale et où, d'autre part, le système consistant à rapporter l'incitation sur les charges des entreprises, donc sur les résultats de celles-ci, ne serait probablement pas la meilleure façon de faciliter le développement de nos entreprises.

Dans le système actuel d'incitations, le seul élément sur lequel nous puissions jouer est la gestion. Or, une meilleure gestion est-elle possible dans l'état actuel des incitations aux chèques-vacances ? Pour ce faire, il faut probablement utiliser les réseaux, commerciaux par exemple, existants, pour développer les chèques-vacances auprès des prestataires de services, comme cela a été fait pour les chèques-restaurant. Nous pouvons peut-être utiliser les systèmes de gestion qui fonctionnent déjà pour les chèques-restaurant. Des possibilités existent dans ce domaine. Cependant, est-ce suffisant pour équilibrer la gestion des chèques-vacances et pour en assurer le développement ? Cette question est actuellement à l'étude. Vous savez que l'agence nationale des chèques-vacances est sous la tutelle à la fois de mon ministère et du ministère des finances. M. Balladur et moi-même travaillons sur ce dossier.

Vous avez évoqué le tourisme rural, qui est une forme de tourisme social. Je ne voulais pas utiliser ce terme, mais il permet de faire la distinction entre tourisme associatif et tourisme social. Dans cette optique, le tourisme rural est une forme de tourisme social, c'est-à-dire qu'il est accessible aux catégories à moindres revenus.

Je souhaite développer le tourisme rural en France. C'est à la fois une bonne façon d'offrir des possibilités de vacances à moindre prix et de développer la diffusion du tourisme dans la France profonde, et cela est quelquefois nécessaire compte tenu de l'hyperfréquentation de certaines régions touristiques. Le tourisme rural est également nécessaire sur le plan sociologique, car il représente un moyen pour les populations urbaines et rurales de mieux se connaître. Enfin, il permet d'améliorer le niveau de vie des agriculteurs.

Vous trouverez donc en moi un avocat tout à fait fervent du tourisme rural à l'occasion du congrès du tourisme en espace rural qui se tiendra à Dijon dans quelques jours. Nous aurons l'occasion, en liaison avec le ministère de l'agriculture, de préciser à nouveau la politique du Gouvernement dans ce domaine.

Cela pose des problèmes fiscaux et des problèmes d'aide à la rénovation par le développement des gîtes ruraux dans le cadre des contrats de plan. Il faut non seulement respecter, mais poursuivre de tels contrats à l'avenir, avec toutefois plus de souplesse pour les adapter à l'évolution du temps et à l'environnement. Je souhaite qu'ils donnent la priorité, dans un certain nombre de régions, à l'amélioration de l'habitat rural et au développement des gîtes ruraux.

Vous avez fait quelques commentaires sur les efforts qu'il faudrait encore accomplir pour améliorer la fiscalité des entreprises du tourisme. En tant que secrétaire d'Etat au tourisme, j'aurais souhaité, je le reconnais, qu'on puisse aller plus vite. Mais, vous le savez, les équilibres budgétaires sont une nécessité. Au cours des discussions avec mes collègues du Gouvernement, en particulier avec celui qui est chargé du budget, j'ai tout à fait admis la nécessité d'une telle progressivité. Nous avons, cette année, la suppression pour moitié de la taxe sur les frais généraux ; nous avons, grâce à une initiative de l'Assemblée nationale, le remboursement à 100 p. 100 de la T.V.A. sur les résidences locatives de loisir ; nous avons, en dehors du domaine fiscal, la liberté des prix. Il reste, bien entendu, la T.V.A. sur les hôtels quatre étoiles, la T.V.A. sur les voitures de location et la fin de la suppression de la taxe sur les frais généraux. J'ajoute à cela - mais c'est partout pareil - le problème de la taxe professionnelle. Je souhaite que, progressivement, nous puissions aller dans le sens de la remise à niveau, par rapport à nos concurrents étrangers, de cette fiscalité de l'hôtellerie.

Je travaille actuellement, par ailleurs, avec M. Balladur et ses services pour que l'on définisse clairement les critères d'éligibilité de l'hôtellerie aux prêts bonifiés pour les P.M.E. ainsi qu'aux crédits en provenance des Codeli.

Il me reste à dire un mot de la conjoncture à laquelle vous avez fait allusion. J'ai beaucoup fait pour mieux accueillir, cet été, les touristes en provenance du continent nord-américain. Je suis allé personnellement faire une grande campagne de promotion du tourisme français auprès des agents de voyages, des tours opérateurs et de l'opinion publique américaine. J'ai pris contact avec environ 500 agents de voyage et avec la majorité de la presse professionnelle touristique américaine. J'ai eu droit à un certain nombre d'interviews pour expliquer les mesures de sécurité qui avaient été prises pour assurer la sécurité des touristes américains. Bref, je crois qu'il y a eu, de notre part, une action importante. Elle a probablement limité les dégâts. Ils sont toutefois importants, environ 9 milliards de francs de recettes en moins pour la balance des paiements. Il faut dire que c'est un solde entre la baisse du flux du tourisme américain et l'augmentation, liée à la baisse du dollar, du départ des Français vers le continent nord-américain.

J'insiste sur ce point : cette situation est due non seulement à la baisse du dollar ou au terrorisme, mais encore à l'image de la France en termes d'accueil et de prix. Lorsque je rencontre des professionnels, je ne manque jamais de leur dire que la liberté des prix doit aussi tenir compte de cette impression qu'ont nos visiteurs, à savoir que la France est encore un pays cher.

Je répondrai tout à l'heure plus en détail en ce qui concerne les stations classées et les communes touristiques. C'est effectivement là un champ d'action très important, car

ces stations et ces communes représentent un poids tout à fait considérable, au niveau des collectivités locales, dans l'ensemble du tourisme français. J'ai eu l'occasion de m'exprimer devant l'assemblée générale de ces stations et communes et j'ai pu lire le livre blanc qu'a écrit un de leurs responsables M. Léonce Deprez, député du Pas-de-Calais.

Le conseil national du tourisme se préoccupe actuellement de la réforme du système de classement. De même, j'ai engagé des discussions avec mon collègue du Gouvernement, chargé des collectivités locales, à propos de la dotation globale de fonctionnement versée aux communes touristiques.

J'espère avoir répondu à l'essentiel des questions que m'ont posées les rapporteurs. J'aurai tout à l'heure l'occasion, après avoir entendu les autres orateurs, de compléter l'information du Sénat.

Vous avez fait allusion à certains chiffres qui attestent le poids économique du tourisme. Malheureusement, notre information - en termes statistiques et surtout en termes d'utilisation pratique, pour pouvoir agir avec une démarche d'entreprise sur les marchés ou sur les clientèles qui sont importants par le développement potentiel qu'ils recèlent - et notre outil d'analyse sont encore trop faibles. Notre information statistique mérite que l'on y apporte beaucoup d'améliorations.

Vous avez dit que nous disposions, à l'intérieur de l'administration, d'un service statistique. Il est tout à fait insuffisant en termes de moyens budgétaires et en termes de possibilités réelles d'agir. Il est donc nécessaire de nous doter de moyens complémentaires. J'ai eu l'occasion de vous en parler ; je souhaite, si cela est possible, que nous disposions d'une dotation spécifique pour améliorer l'outil statistique, de façon à mieux travailler, ensuite, sur le plan de notre promotion par rapport à l'étranger.

Vous m'avez encore posé la question de la destination des 3 millions de francs que l'Assemblée nationale a bien voulu voter en complément de budget pour la Maison de la France dont j'ai esquissé les traits tout à l'heure. Elle se construit, au départ, par le rassemblement des structures existantes, avec toutes leurs faiblesses et toutes leurs lourdeurs. Il s'agit de « redynamiser », de revivifier cet ensemble en espérant des apports complémentaires de la part de nos partenaires des collectivités locales, des régions et des professionnels.

Il faut amorcer la pompe, c'est-à-dire améliorer rapidement l'image et l'efficacité de ces services que je regroupe. La qualité rencontrée dans les différents services qui vont constituer la Maison de la France est inégale ; par ailleurs, nos partenaires viendront d'autant plus facilement que l'Etat donnera l'exemple d'une amélioration de son effort ; c'est une des raisons pour lesquelles j'ai souhaité que cette Maison de la France, outre qu'elle reprend les dotations du passé, obtienne une légère dotation complémentaire pour favoriser, créer l'élan qui attirera les autres dans cette voie.

Voilà, mesdames, messieurs les sénateurs, ce que je pouvais vous dire en réponse aux rapports de vos deux collègues, en les remerciant encore de la contribution qu'ils ont apportée à ma réflexion et en vous remerciant aussi de toute l'aide que vous nous fournirez dans les semaines à venir.

Je sais que deux propositions de loi ont été déposées sur le bureau du Sénat : l'une sur l'organisation du tourisme dans les régions, l'autre sur la réforme du code des débits de boisson ; je suis très heureux que ces deux propositions émanent du Sénat et, si elles sont rapidement discutées et votées, elles contribueront à une amélioration de ce secteur économique important pour notre pays. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 6 novembre 1986 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République, quinze minutes ;

Groupe de l'union centriste, quatorze minutes ;

Groupe socialiste, treize minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, onze minutes ;

Groupe de la gauche démocratique, sept minutes ;

Groupe communiste, cinq minutes.

La parole est à M. Mouly.

**M. Georges Mouly.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, après les rapports remarquables et denses de MM. Chinaud et Malassagne, il ne restait déjà pas grand-chose à ajouter. Les deux rapporteurs ont posé quelques questions essentielles auxquelles vous êtes efforcé de répondre, monsieur le secrétaire d'Etat. Il reste donc encore moins à dire. Néanmoins, je vous livre, très simplement et sans aucune prétention, quelques réflexions.

Est-il encore besoin d'insister sur l'importance du tourisme dans l'économie de la nation, sur la place qu'il occupe dans la balance commerciale, malgré la baisse regrettable de la dernière saison, sur les chances qu'il offre dès à présent en matière d'emploi ?

Je constate, sur le terrain en tout cas, une heureuse prise de conscience de cette importance dans certaines fractions de la population jusque-là plutôt indifférentes. Mieux, je constate - et je m'en réjouis - une prise de conscience chez les élus locaux dont un grand nombre étaient peu motivés, il faut bien le reconnaître, voilà quelques années seulement.

Cette évolution est d'autant plus heureuse et bienvenue que la part du tourisme dans la consommation des ménages ne fera que croître dans les années à venir, même si les exclus en la matière sont toujours trop nombreux.

Cette situation est d'autant plus heureuse et bienvenue que le tourisme est un secteur de l'économie créateur d'emplois à coup sûr, et ce en divers points du pays - qu'il s'agisse de la mer, de la montagne ou de la campagne - et, de ce fait, un facteur, dans une certaine mesure en tout cas, d'aménagement du territoire dont on a bien besoin.

On aurait aimé pour toutes ces raisons - M. Malassagne l'a indiqué - que le secrétariat d'Etat au tourisme devienne un ministère à part entière, souhait depuis longtemps manifesté mais non exaucé jusqu'à ce jour. Il est vrai qu'il y a quelques précédents récents.

Quoi qu'il en soit, secrétariat d'Etat ou ministère, il faudrait un véritable compte du tourisme, outil encore trop faible, disiez-vous il y a un instant. Il serait bon d'y parvenir le plus tôt possible.

Cette importance du tourisme se traduit par un budget correspondant à 0,028 p. 100 du budget de la nation, pourcentage dérisoire à première vue. En fait, deux remarques s'imposent à mes yeux. Premièrement, ce budget échappe à la rigueur budgétaire puisqu'il est en augmentation de 2,7 p. 100 environ. Deuxièmement, il importe avant tout de voir ce que vous vous proposez de faire avec un tel budget.

De ce point de vue, on peut noter, dans les zones d'ombre, toute relatives il est vrai, le volume toujours très grand de l'administration centrale, le nombre d'associations subventionnées que l'on a quelque difficulté à situer, la mise en œuvre qui gagnerait à être précisée des services d'étude et d'aménagement touristique de l'espace rural, de la montagne, du littoral. Il est vrai, monsieur le secrétaire d'Etat, que, de temps en temps, on récolte des fonds venant par ces canaux et c'est bien ! Mais j'avoue qu'échappe, sinon l'objectif déclaré, du moins le mode d'emploi.

Si l'on ajoute à cela l'intervention possible, dans une région comme la mienne, du fonds interministériel pour l'autodéveloppement de la montagne, le F.I.A.M. - l'autodéveloppement de la montagne, c'est un programme ! - nous voilà en présence d'un ensemble dont le fonctionnement est source d'insatisfaction pour l'intelligence commune, insatisfaction d'autant plus grande que la mise en œuvre dudit F.I.A.M. est trop souvent le fait du seul représentant de l'Etat.

Avouez que l'on rêvait à mieux en période de décentralisation, monsieur le secrétaire d'Etat ! Je vous ai livré ici le fruit de mon expérience.

Le contexte politique général est, lui, plutôt favorable. Ainsi, la libération des prix, dont j'ai noté qu'elle se produisait un 2 décembre - je le souligne pour souhaiter que la révolution ne conduise pas à un dérapage ! - les mesures envisagées quant à la taxation des frais généraux des entreprises, l'allègement des contraintes en matière d'emploi, sont autant de facteurs positifs.

Pour quelle date, monsieur le secrétaire d'Etat, vous en parliez il y a un instant, la révision du code des boissons dont il est inutile de dire le caractère suranné, mais dont il serait savoureux de révéler la manière dont il est parfois contourné ?

Je veux encore vous faire part, revenant aux points positifs de ce budget, de mon approbation de la politique de promotion que vous envisagez. C'est vrai, nous attendons beaucoup de la Maison de la France, de la direction réorganisée de l'industrie touristique, du travail du conseiller pour l'image touristique de la France même si l'on pouvait craindre, comme M. Chinaud l'a souligné, un certain chevauchement mais vous avez répondu sur ce point, monsieur le secrétaire d'Etat.

Cette Maison de la France sera, nous l'espérons, un excellent champ d'application du nécessaire partenariat.

Vous y avez insisté à juste titre, monsieur le secrétaire d'Etat, car les communes, les départements, les régions, les professionnels et l'Etat sont tous en quelque sorte producteurs de tourisme. Mais, encore une fois, j'ai bien entendu vos précisions à ce sujet.

Cette énumération me conduit à une réflexion, que chacun fait au demeurant, touchant à la place des divers niveaux de l'organisation du tourisme. Je pense en particulier aux comités départementaux et aux comités régionaux du tourisme qui, à côté des offices de tourisme, sont les interlocuteurs naturels de l'Etat et des professionnels.

Les comités départementaux de tourisme, instruments de la politique voulue par les départements, ont bien trouvé leur place. Cela ne me paraît plus poser de problème.

Reste à définir la structure et le rôle de l'instance régionale.

Il est souhaitable que cela se fasse dans les meilleurs délais possibles, vous le disiez voilà peu.

A l'échelon régional, vous avez réaffirmé vouloir tenir les engagements des contrats de plan. Si, comme cela a été dit par ailleurs, la politique des contrats de plan Etat-région doit se poursuivre, il serait judicieux, me semble-t-il, qu'une plus grande souplesse - vous avez également employé le mot voilà quelques instants - soit introduite dans le contenu contractualisé.

J'ai le souvenir que, lors de la préparation du contrat en cours dans ma région, une grande partie des souhaits émis par ses élus, s'agissant de la nature des projets et non du volume financier, n'a pas été acceptée. Or, chaque région a ses caractéristiques, ses besoins, ses problèmes. Paris ne saurait aujourd'hui, encore moins qu'hier, tout couler dans le même moule. Cela est particulièrement vrai en matière touristique. Je souhaite donc que les comités régionaux de tourisme nouvelle formule puissent contribuer à une politique meilleure encore parce que mieux adaptée aux besoins des régions.

Par ailleurs, j'ai pris connaissance, monsieur le secrétaire d'Etat, des objectifs que vous vous êtes fixés en matière de tourisme associatif. Je les approuve et souhaite que vous disposiez des moyens de leur mise en œuvre. Néanmoins, il est peut-être des régions qui ont encore besoin de villages de vacances et d'autres réalisations de même nature, et qui s'accommoderaient fort mal d'un trop fort ralentissement de tels investissements.

Ma dernière réflexion portera sur le tourisme social dont j'ai noté que vous étiez un avocat fervent, monsieur le secrétaire d'Etat. Mon collègue M. Malassagne disait que nous disposons là d'une richesse trop mal ou trop peu connue. Même si, dans certaines régions, les choses se passent fort bien, il faut encore, ici ou là, des investissements, en particulier des investissements de loisir.

C'est là que se pose aussi l'éternel problème de la petite hôtellerie à laquelle vous devez porter toute votre attention. Cependant, c'est bien cette France-là que vous avez contribué à faire découvrir, et c'est heureux !

Monsieur le secrétaire d'Etat, je m'étais proposé d'étudier les priorités de ce projet de budget ; au total, il révèle une politique plus dynamique et plutôt porteuse d'espoir. Aussi mérite-t-il notre approbation et telle sera ma position. *(Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique et sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)*

**M. le président.** La parole est à M. Peyrafitte.

**M. Jean Peyrafitte.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le tourisme est une grande réalité économique et sociale ; chacun de nous, dans cette assemblée, en connaît l'importance. C'est bien à partir de cette constatation que doit être conduite toute politique d'encouragement et de développement de cet important secteur de notre vie économique nationale.

Nos échanges touristiques sont positifs mais toujours fragiles. Si, en 1985, nous avons dégagé un solde positif de 31,5 milliards de francs, il semblerait, d'après vos propres estimations, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous ne dégaierions, cette année, qu'un solde positif de 21 milliards de francs.

Il importe donc, compte tenu de ces chiffres, mais aussi des emplois directement occupés et des emplois induits, ainsi que de la contribution du tourisme au produit national brut français, soit 8 p. 100, de conforter notre position, encore favorable, en accueillant plus de touristes étrangers et en répondant de manière mieux adaptée à l'évolution de la demande française. La concurrence internationale apparaît, également, de plus en plus vive de la part de nos voisins et des pays en voie de développement.

Ainsi que le soulignait dans l'un de ses rapports le Conseil économique et social, il faut insérer le tourisme dans une réelle stratégie offensive destinée à promouvoir les produits touristiques par un effort de modernisation et d'adaptation couvrant l'ensemble du secteur.

Je voudrais à ce propos rappeler les grands principes qui guident nos réflexions.

D'abord, accroître les recettes liées au tourisme, c'est renforcer la présence promotionnelle et commerciale de la France touristique à l'étranger, en unissant dans un effort conjoint et dans le cadre de la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales les moyens des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et des professionnels.

Ensuite, favoriser le tourisme, c'est également diversifier notre image et notre production touristique, soit en dynamisant des structures d'accueil qui ont parfois vieilli - comme les stations littorales, thermales, etc. - soit en les mobilisant vers l'exportation et la conception de produits multiples qui répondent à l'attente de besoins nouveaux.

Nous souhaitons, monsieur le secrétaire d'Etat, que votre heureuse initiative de regrouper différents organismes dans les « Maisons de la France » - et non dans « les Maisons de France » comme on l'entend dire trop souvent - réponde à cette attente.

Nous devons continuer à relever le défi de nos concurrents en soutenant la promotion des produits compétitifs de notre tourisme, exemplaires par leur qualité.

A ce sujet, je regrette, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous n'ayez pas pris en compte suffisamment l'importance et la place du tourisme à la ferme, qui procure un complément de revenu très souvent indispensable au maintien d'exploitations agricoles dans de nombreuses régions, surtout en zones de montagne et défavorisées.

Je voudrais également vous persuader, monsieur le secrétaire d'Etat - c'est l'hôtelier qui vous parle - que vous devez envisager des initiatives positives en dehors de la liberté des prix, en concertation avec les organisations et les syndicats de l'hôtellerie, pour mettre un terme aux difficultés que rencontrent les professionnels de cette importante industrie, source bénéfique de devises pour l'Etat et génératrice d'emplois.

Permettez-moi de vous demander de vous pencher plus spécialement sur l'hôtellerie saisonnière, qui, chaque année, périclité et dont une partie disparaît régulièrement, ce qui compromet l'existence même ou l'équilibre des stations thermales, balnéaires et climatiques et, par conséquent, les économies des régions.

A ce sujet, il est regrettable que les nouvelles dispositions prises par le Gouvernement en matière d'emploi des jeunes ne soient pas étendues à l'hôtellerie à caractère saisonnier.

Ensuite, il faut accentuer l'attrait du tourisme intérieur pour les Français, par un effort accru d'équipement sur le littoral, en montagne, dans les zones thermales et pour les types d'hébergement où la pression de la demande intérieure reste forte.

L'adaptation de l'offre touristique aux exigences d'une demande, évoluant en fonction du développement des modes de vie urbains, devrait également être encore favorisée par un effort de recherche et d'étude en matière sociologique, économique et architecturale.

Pour mieux valoriser notre potentiel touristique, il faut, enfin, parvenir à un bon étalement des vacances, à condition que le ministère de l'éducation nationale fixe désormais, pour une période continue de cinq ans, par exemple - comme cela se fait en République fédérale d'Allemagne - des dates de vacances qui, tout en donnant priorité à l'intérêt des enfants, prennent en compte également les intérêts économiques des stations thermales et de sports d'hiver, et ce en définissant des vacances étalées et harmonisées par académie.

En définitive, le budget qui nous est soumis et qui ne représente, malheureusement, avec 290 millions de francs, que 0,025 p. 100 du budget général, ne nous permet pas encore d'apprécier de manière précise la portée de la politique que le Gouvernement entend conduire, tant il est vrai qu'il est aujourd'hui hasardeux d'évaluer l'effet multiplicateur et l'effet d'entraînement sur le secteur touristique des crédits budgétaires présentés ; encore faut-il, en effet, qu'ils soient suivis d'investissements nouveaux, d'équipements supplémentaires ou de créations d'emplois.

Permettez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous dire - comme je l'ai d'ailleurs toujours déclaré à cette tribune - qu'il est difficile de comprendre la position d'un gouvernement qui pénalise en fait un secteur comme le tourisme, par un budget ridicule, alors que le tourisme est l'une des activités économiques qui lui rapportent le plus de devises.

Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous êtes un adepte de l'économie libérale et un industriel averti. Comment pensez-vous pouvoir, avec un budget aussi minuscule, appliquer la même méthode à votre poste gouvernemental que celle que vous utilisez, personnellement, dans vos affaires : favoriser en priorité le secteur le plus porteur ?

Nous aurons donc l'occasion d'apprécier et de juger les effets de la politique que vous comptez engager. Il est toutefois de notre devoir de constater, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous minimisez considérablement les efforts qui avaient été réalisés ces dernières années en faveur du tourisme associatif et familial, mettant en difficulté, voire en danger, certaines des associations qui avaient à charge de l'organiser.

Avant de conclure, je voudrais, en ma qualité de président du groupe d'études sur le thermalisme au Sénat et de vice-président de la fédération thermique et climatique française, mais aussi en tant que maire d'une commune thermale et touristique pyrénéenne, regretter la faible part - pour ne pas dire l'inexistence - des propos que vous avez consacrés - ainsi d'ailleurs que nos collègues députés lors du débat à l'Assemblée nationale - au développement du thermalisme, pour lequel notre pays possède des atouts considérables, qu'il faut encore valoriser.

Cependant, la conversation que j'ai eue avec vous, dès votre nomination, alors que je représentais la fédération thermique et climatique française à la foire internationale de Lille, sur votre territoire, laisse espérer que si, dans votre budget, le thermalisme a été pratiquement ignoré, les propos réconfortants que vous m'avez alors tenus seront suivis d'effets tangibles, puisque vous m'avez affirmé que le thermalisme restait l'une de vos préoccupations premières.

Je souhaite donc que vous amplifiiez l'action bénéfique engagée par vos prédécesseurs de ces dernières années. En effet, le thermalisme représente un support essentiel pour la santé et l'économie de notre pays, et les sénateurs n'en ignorent pas l'importance. Cependant, des efforts considérables restent encore à engager dans ce domaine par la France, à l'exemple des pays étrangers : l'Italie, l'Allemagne fédérale et les pays de l'Est, qui en tirent aujourd'hui un bien meilleur parti alors qu'ils ne disposent pas d'un patrimoine comme le nôtre, c'est-à-dire des sources et des stations thermales en grand nombre.

Nous aimerions savoir, monsieur le secrétaire d'Etat, si votre département ministériel compte poursuivre, voire améliorer, et de quelle manière, les efforts de vos récents prédécesseurs en faveur du thermalisme, afin que ce dernier devienne l'un des fers de lance de notre industrie touristique, comme il peut et doit l'être, en même temps qu'un adjuvant précieux de la médecine moderne. Le thermalisme est l'une

des activités d'avenir dont notre pays n'a pas su encore exploiter toutes les potentialités ; c'est la raison pour laquelle son développement est une nécessité, non seulement dans son aspect médical et thérapeutique, mais aussi dans sa mission d'hygiène, de détente et d'équilibre de la santé.

Enfin, je sais aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, parce que vous me l'avez dit, l'intérêt que présente à vos yeux le produit « tourisme et santé », qui comprend principalement les stages de remise en forme. Je vous serais reconnaissant, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous engager sur les formes d'aides que vous entendez accorder aux stations qui ont déjà lancé de telles opérations, d'autres ayant l'intention de faire de même, en fonction des assurances qu'elles obtiendront de vous.

En définitive, monsieur le secrétaire d'Etat, nous aimerions que vous nous indiquiez, de manière plus précise, la stratégie réelle que vous comptez adopter en matière de tourisme et de thermalisme. Nos régions attendent ce choix, avec l'espoir que vos actions seront en concordance avec les intentions que vous avez déjà exprimées devant nous. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Vallon.

**M. Pierre Vallon.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, permettez-moi, avant de vous présenter mon intervention, d'adresser mes remerciements à nos deux rapporteurs, M. Malassagne pour la commission des affaires économiques et M. Chinaud pour la commission des finances, pour la qualité de leurs rapports. Sources inépuisables d'informations, ils permettent chaque année de mieux éclairer et de mieux appréhender la vie d'un secteur que le manque de statistiques peut faire apparaître, aux yeux de certains du moins, comme secondaire. Je voudrais plus précisément attirer l'attention de nos collègues sur la particulière qualité de l'étude faite dans l'un des deux rapports sur le tourisme rural.

Le projet de budget 1987 pour le tourisme est marqué par une volonté manifeste de changement : changement de structures, mais surtout changement de mentalité. L'ère nouvelle dans laquelle entre le tourisme n'est pas uniquement la mise en application des différentes promesses électorales ; elle résulte d'une vision d'avenir.

En effet, l'année 1992 marquera l'achèvement de la Communauté économique européenne ; ce sera l'année où la C.E.E. deviendra un marché unique de 270 millions de consommateurs. N'importe quel consommateur pourra s'adresser à n'importe quelle entreprise de cette communauté. Cette liberté dans la circulation des affaires doit être préparée. Il devenait donc urgent d'armer le secteur du tourisme pour faire face à cette nouvelle dimension, qui, si elle ouvre des perspectives intéressantes, risque de laisser les plus faibles de côté.

La nouvelle politique de libération des entreprises va leur permettre d'asseoir et de développer, dans ce climat de liberté retrouvée, leurs activités.

L'Europe du tourisme doit se bâtir avec les professionnels, au bénéfice des consommateurs ; la clientèle potentielle est de 165 millions de personnes pour 320 millions de habitants.

Vous devez agir pour fédérer toutes les composantes de notre tourisme national et engager notre pays pour éviter que les instances de Bruxelles n'envisagent des dispositions contraires à nos intérêts.

Il nous appartient, à nous parlementaires, il vous appartient, à vous, monsieur le secrétaire d'Etat, représentant le Gouvernement, de tendre le plus rapidement possible vers cette nouvelle responsabilisation, en desserrant le carcan législatif et réglementaire qui pèse sur le secteur du tourisme.

L'année 1986 voit le carcan administratif se desserrer progressivement en matière de prix et en matière de circulation de l'argent - pardessus les frontières.

Ces libertés doivent permettre aux entreprises du tourisme d'offrir à une clientèle de plus en plus exigeante un service de qualité et de favoriser la reprise des investissements et la formation des hommes. Voilà les nouvelles contraintes des secteurs libérés.

Au niveau législatif, les mesures prises sur l'initiative de M. Séguin pour les contrats à durée déterminée ou le travail intermittent doivent être encore adaptées pour profiter pleinement à l'hôtellerie, à la restauration et aux agences de voyage.

Dans ce budget, il convient de se féliciter de la suppression progressive de la taxe sur les frais généraux. L'Assemblée nationale a contribué à ce mouvement positif, en l'accéléralant, par l'obtention de la réduction de cette taxe à 15 p. 100 dès cette année, ce qui nous en garantit la suppression définitive dans le prochain budget.

Merci, monsieur le secrétaire d'Etat, d'avoir, dès l'abord, satisfait l'une de nos demandes les plus anciennes et les plus pressantes.

Il reste malheureusement trois points sur lesquels les parlementaires doivent obtenir des assurances à défaut de constater des résultats immédiats à l'occasion de cette discussion budgétaire.

Il s'agit, en premier lieu, de la T.V.A. de 18,60 p. 100 sur les hôtels quatre étoiles, qui, en 1982, était de 7 p. 100. Jusqu'en 1985, la hausse du dollar a artificiellement caché les effets négatifs de cette surtaxe. Aujourd'hui, la chute vertigineuse de la fréquentation de ces hôtels présente un caractère alarmant. Depuis 1982, une centaine d'hôtels ont été déclassés, aucun chantier important n'a vu le jour. Si rien n'est fait dans les cinq ans, il y aura 6 000 emplois en moins, on assistera à la fermeture des restaurants de cette catégorie d'hôtels, tous déficitaires, et le nombre de déclassements ira en s'accroissant. Cette véritable discrimination, que le Gouvernement sera bien obligé d'abolir dans les années à venir du fait de l'intégration européenne, aura mis à pied un secteur de prestige du tourisme. Il est urgent de prendre les mesures de bon sens qui s'imposent.

Pouvons-nous compter, monsieur le secrétaire d'Etat, sur un engagement du Gouvernement en ce domaine ?

Le deuxième point concerne la taxation des voitures de location, qui est passée de 18,60 p. 100 à 33 p. 100. Cette augmentation entraîne deux conséquences néfastes.

D'une part, une voiture de location coûte, en France, trois fois plus cher qu'aux Etats-Unis et 38 p. 100 de plus qu'en Allemagne. Les étrangers n'hésitent pas à louer à Bruxelles, Genève ou Turin.

D'autre part, le parc des voitures des professionnels de la location a diminué, et cela ne favorise pas la nécessaire réanimation du secteur automobile ; il y a 10 000 voitures neuves de moins par an.

Il convient donc, là aussi, de s'engager vers un rétablissement de la taxation antérieure, comme, plus sagement, l'ont fait nos voisins italiens. La taxation française est encore, dans ce domaine, la plus élevée d'Europe.

Le troisième point est relatif à une véritable absurdité administrative. Si je comprends parfaitement et approuve la mise en place de visas pour renforcer la sécurité sur notre territoire, je ne peux admettre que l'on fasse payer, notamment aux touristes américains, le nécessaire visa pour la France. Ne doit-on pas appliquer une certaine réciprocité ? Or, le visa américain est gratuit. Courteline doit en rire encore ! Curieuse administration française où le bon sens et la justice sont écartés au bénéfice des petits profits.

A ce nécessaire changement de mentalité, qui doit être poursuivi, il était nécessaire d'ajouter un changement de structures. Vous le faites au niveau national et nous le ferons avec vous au niveau régional.

Au niveau national, on voit la concrétisation de cette action dans la Maison de France, qui doit fédérer les efforts de l'Etat, des collectivités locales, du secteur associatif, des entreprises privées, dans les grandes actions de promotion.

La part de l'Etat se maintenant à 125 millions de francs, celle des professionnels devrait atteindre une vingtaine de millions de francs. L'équilibre souhaitable serait de « monter » la part des acteurs autres que l'Etat à un niveau au moins équivalent à son financement. Dans ce G.I.E., il apparaît que les pouvoirs ne pourront être fonction que du poids économique et financier représenté.

Il était donc sage de préparer cette prise en main par ceux qui seront demain les véritables acteurs de la conquête des marchés extérieurs et de donner la responsabilité à une personnalité non soumise au pouvoir hiérarchique administratif.

On ne peut que regretter que les services de cette Maison soient dispersés dans deux arrondissements de Paris et que des locaux plus prestigieux n'aient pu être trouvés. Vous songez sans doute, monsieur le secrétaire d'Etat, à remédier à cette situation. On ne peut être, en revanche, que satisfait des actions de votre secrétariat d'Etat qui permettent à cet organisme d'être exonéré de la T.V.A.

De plus, la Maison de France ne doit pas négliger son rôle d'information et de promotion du territoire français en direction de la clientèle nationale.

A l'échelon régional, l'apport du Parlement, notamment de notre assemblée, sera primordial.

Une nouvelle proposition de loi relative à l'organisation des C.R.T. a été déposée ; j'ose espérer qu'elle pourra venir en discussion avant la fin de notre actuelle session. Je sais que notre collègue Pierre Lacour est prêt à rapporter ce texte, qui tend à assurer la participation effective de tous les acteurs qui concourent au développement du tourisme et des loisirs, à charge pour eux de rechercher des formes nouvelles d'action qui permettent aux régions un développement en harmonie avec leurs particularismes.

Cette proposition s'attache à renforcer les structures régionales sans affecter le rôle toujours aussi marquant des départements et des communes, rôle qui doit d'ailleurs être soutenu.

Le C.R.T. doit être un carrefour des initiatives et des actions et une maison de verre, dont la gestion serait désormais assurée avec une nouvelle efficacité et une nouvelle rigueur, sous l'impulsion des partenaires privés, consulaires, associatifs et publics. Nous savons pouvoir compter sur votre action pour que ce texte soit inscrit à l'ordre du jour de notre assemblée dans les prochains jours. La date du 8 décembre sera-t-elle retenue ?

Je souhaite maintenant aborder deux aspects du tourisme : le tourisme rural et le tourisme social.

Le tourisme rural est un des secteurs les plus intéressants, car il se développe d'une façon particulièrement harmonieuse et il permet le maintien en vie de certaines régions. Il souffre toutefois d'un certain nombre de manques, notamment au niveau de l'animation ; il ne faut pas, en effet, concevoir l'activité touristique de manière isolée, mais la replacer dans une vision globale. Le tourisme rural a autant besoin d'animation que celui du littoral ou de la montagne, à l'exemple de ce qui est fait par le biais des foyers ruraux.

Pour développer le tourisme rural, il faut développer l'expérience des pays d'accueil et coordonner cette procédure avec celle des chartes intercommunales ; prendre en compte les activités touristiques rurales dans le statut d'agriculteur pour les cotisations sociales et la fiscalité. En ce domaine, des progrès significatifs ont été faits en 1986, mais le régime mis en place demeure compliqué.

Il faut aussi veiller à ce que les départements maintiennent le niveau des primes à l'amélioration de l'habitat pour des biens affectés à l'activité touristique.

Le tourisme social a été l'un des secteurs qui a fait l'objet d'une attention particulière de notre groupe d'étude sur les problèmes du tourisme et des loisirs.

Le devenir du tourisme social a été au centre de l'audition organisée au Sénat, la semaine dernière, avec les représentants de l'U.N.A.T. - Union nationale des associations de tourisme et de plein air - de V.V.F. - Villages vacances familles - d'A.T.C. - Assistant technique du commerce - d'Ufoval - Union française des œuvres de vacances laïques - de l'U.F.C.V. - Union française des centres de vacances - et des Maisons familiales de France.

Représentant un potentiel important, puisqu'il assure le cinquième des hébergements de vacances, le tourisme social passe actuellement par une phase difficile.

Activité majeure pour l'accueil des familles, des enfants, des adolescents et des retraités, il ne réclame pas de privilèges qui ne soient la contrepartie d'obligations sociales.

Les difficultés proviennent de plusieurs facteurs.

J'évoquerai, d'abord, la stagnation, voire la baisse, du pouvoir d'achat des familles, la vétusté des installations qui, pour une grande part, ont entre quinze et vingt-cinq ans d'âge et la réduction des aides financières publiques, mais surtout sociales. C'est le cas, notamment, des caisses d'allocations familiales qui, confrontées à la nouvelle pauvreté, réduisent leurs aides.

J'évoquerai, enfin, les perpétuelles modifications du calendrier scolaire. Toutes les associations rêvent d'un calendrier scolaire à « l'allemande », c'est-à-dire qui soit prévu cinq ans à l'avance.

Que demande le tourisme associatif ? Les responsables d'associations ne méconnaissent pas les difficultés économiques actuelles et leurs souhaits sont, ainsi, volontairement

réduits et responsables. Ils demandent une diminution des taux des prêts et une nouvelle réglementation fiscale établie au travers de critères objectifs.

Le tourisme social se donne les mêmes obligations de professionnalisme que le secteur dit commercial, il est conscient des efforts à faire en matière de formation des hommes. Son objectif est de permettre des vacances de qualité pour le plus grand nombre notamment pour les familles à faibles revenus.

Certaines contraintes sont propres au tourisme social. L'élasticité des prix dans une logique d'économie libérale n'est pas permise à ce secteur. Il n'est pas question, en effet, de fixer des prix plus forts en haute saison, ce qui pénaliserait les familles, qui, compte tenu d'un calendrier particulièrement serré, n'ont plus le choix des vacances.

Les collectivités locales ne doivent pas se désengager vis-à-vis du tourisme social. D'ailleurs, elles sont souvent partenaires ou demandeurs. Les régions doivent - cela est une proposition de notre collègue Bonduel à laquelle j'adhère complètement - fixer des contrats d'objectifs pour les programmes de rénovation des villages sociaux.

J'en viens au dernier point de mon intervention, le tourisme dans les départements et territoires d'outre-mer.

Le développement du tourisme dans ces régions dépend de la conjugaison de deux actions.

Tout d'abord, il faut une meilleure concentration des aides directes de l'Etat pour mieux cibler la promotion des départements et territoires d'outre-mer sur les marchés étrangers.

Les actions entreprises pour les Antilles montrent la direction à suivre avec plus de moyens.

Pour la Polynésie française, les moyens doivent être accrus en direction du Japon, des Etats-Unis et de l'Australie.

La Réunion réussit une campagne de promotion auprès de la métropole dans des conditions particulièrement favorables, et nous l'avons constaté ensemble, monsieur le secrétaire d'Etat, à Nice, lors du congrès du S.N.A.V. - syndicat national des agences de voyages - en octobre dernier.

Ensuite, le second moyen est la révision des conditions de desserte aérienne des départements et territoires d'outre-mer. Les premiers pas vers une meilleure desserte dans des conditions plus commerciales se mettent actuellement en place. Il faut poursuivre dans cette voie.

Au sujet des départements d'outre-mer, je voudrais vous signaler une certaine incohérence dans l'application de la législation fiscale sur la T.V.A., lorsque les agents de voyages commercialisent des voyages : les prestations terrestres et les transports n'obéissent pas aux mêmes règles. Il me semble que, lors de la onzième directive européenne, la France avait obtenu une exonération de la T.V.A. pour les départements d'outre-mer. Je peux vous adresser un dossier à ce sujet dans les prochains jours.

Permettez-moi de poser une dernière brève question : l'article 33 du projet d'ordonnance sur les règles de concurrence, qui concerne la paracommercialisation, sera-t-il maintenu ?

Je conclus en marquant nettement ma satisfaction devant l'énorme travail qui a été accompli par ce Gouvernement en matière de tourisme en moins de huit mois. Ce véritable retournement prépare ainsi un secteur particulièrement digne d'intérêt, socialement et économiquement porteur, au défi de l'Europe de demain.

Je souhaite que le tourisme soit servi, à l'avenir, par un instrument statistique de qualité, qui aille au-delà du compte satellite de 1979. Je sais que les moyens manquent pour parvenir à cet objectif obligatoire pour la crédibilité de ce secteur.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Vallon !

**M. Pierre Vallon.** Je conclus, monsieur le président.

Je ne marquerai qu'une inquiétude : c'est la faiblesse des moyens humains du secrétariat d'Etat au tourisme. Je crois que vous manquez de cadres pour assurer l'étude et le suivi des actions lancées au pas de course depuis mars 1986. (*Sourires.*) La direction des industries du tourisme doit demeurer le point de rencontre des divers acteurs du tourisme.

Désengagement ne signifie par abandon. Je sais que les professionnels et les associations veulent pouvoir compter sur une petite équipe administrative de qualité. Je crois, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous sommes d'accord sur ces objectifs. Vous pouvez compter sur nous ! (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Duroméa.

**M. André Duroméa.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget du tourisme n'échappe pas à la logique des orientations économiques du Gouvernement. Les crédits demandés pour 1987 n'augmentent que de 0,67 p. 100 en francs constants dans un contexte de régression importante du solde positif de la balance touristique en 1986.

Les priorités définies sont significatives : diminution des encouragements aux organismes locaux et aux associations touristiques au profit de la promotion de l'image touristique de la France à l'étranger, qui se voit accorder 172 millions de francs.

Les subventions aux équipements touristiques diminueront de 7,7 millions de francs pour les autorisations de programme et de 2,9 millions de francs pour les crédits de paiement. Cela risque fort d'aggraver l'état de santé des associations de tourisme social déjà pénalisées par la politique bancaire discriminatoire qui leur est appliquée.

Le tourisme « libéral » ne s'embarrasse pas de l'équité sociale. L'allègement des charges pour les entreprises est à l'honneur dans le domaine du tourisme tout autant qu'ailleurs. L'augmentation des charges pour la majorité des ménages en est le pendant.

La réduction de 30 p. 100 sur les billets de congés payés est annulée en même temps que la taxe sur les frais généraux des entreprises. Les sociétés pourront déduire leurs frais de croisière ou de tourisme d'affaire de l'imposition. On sait qu'elles ont l'habitude d'inclure ces dépenses dans leurs frais généraux.

D'une manière générale, la liberté des prix, la déréglementation en matière de devises et l'accentuation de la flexibilité du travail dans l'hôtellerie profiteront aux professionnels du tourisme sans que rien soit prévu en faveur des familles.

Il est bon de rappeler un certain nombre de chiffres à l'heure où le droit aux vacances est théoriquement à la portée de tous. Ainsi, 46 p. 100 de la population n'a pas quitté le domicile durant l'été 1986 et 40 p. 100 des enfants ne sont pas partis. Les inégalités selon les catégories socio-professionnelles sont frappantes.

Les cadres supérieurs et les professions libérales ont amélioré légèrement leur taux de départ entre 1975 et 1985 : il passe de 85,3 p. 100 à 86,2 p. 100. Dans le même temps, le taux de départ des ouvriers, quatre fois plus nombreux, ne progresse que de 48,7 p. 100 à 49,2 p. 100.

Un cadre supérieur, en moyenne, a presque une semaine de vacances de plus qu'un ouvrier.

En général, les Français choisissent des formules de séjour de moins en moins coûteuses à mesure que leur pouvoir d'achat s'érode. Cet été, 36 p. 100 ont été hébergés chez des parents ou amis, 26 p. 100 ont choisi le camping-caravaning et 7 p. 100 seulement les « pensions complètes » des villages de vacances ou de l'hôtellerie.

Que l'on ne vienne pas, sachant cela, verser des larmes sur l'hôtellerie « quatre étoiles » et réclamer l'abaissement du taux de T.V.A. à 7 p. 100, comme le font nos collègues de la droite...

**M. Roger Chinaud, rapporteur spécial.** Mais si !

**M. Paul Malassagne, rapporteur pour avis.** On en a besoin !

**M. André Duroméa.** Chacun son avis monsieur Chinaud !

Les sénateurs communistes proposent, quant à eux, des mesures propres à satisfaire le besoin de vacances de l'ensemble de la population, entre autres, le maintien des aides d'équipement à la petite hôtellerie disparues du budget pour 1987 !

Un plan quinquennal de développement du tourisme social et familial devrait être mis en oeuvre avec l'aide de l'Etat, des régions et de prêts bancaires à taux réduit. Les départements devraient fixer les barèmes des prix de locations saisonnières pour éviter la spéculation.

L'accès aux chèques-vacances devrait être élargi. Actuellement, il ne touche que les fonctionnaires ou agents ayant acquis moins de 5 690 francs d'impôts sur le revenu en 1985 et ne profite qu'aux habitants de certaines régions.

Il aurait fallu prévoir un deuxième billet de congés annuels S.N.C.F. au lieu d'en réduire la portée, et étendre cet avantage aux billets d'avion.

Il aurait été souhaitable de prévoir également la signature de plans d'aménagement touristiques régionaux, par massif pour les zones de montagne, par les élus des collectivités territoriales, en liaison avec les représentants des salariés et des associations de tourisme social.

A cette conception démocratique d'une politique du tourisme, M. le secrétaire d'Etat préfère sans doute les actions de prestige, dans une optique essentiellement commerciale, ainsi qu'en témoigne le projet de la Maison de France. La promotion des « produits » français sera confiée à des professionnels du secteur privé avec, pour conséquence directe, un désengagement de l'Etat.

Malheureusement, le temps de parole qui nous est imparti ne nous permet pas d'approfondir tous ces points. Cependant, ces orientations ne nous semblent pas à la hauteur des besoins nationaux. Elles négligent totalement le tourisme social.

En conséquence, les communistes rejeteront les crédits affectés au budget du tourisme. (*M. Garcia applaudit.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Larcher.

**M. Gérard Larcher.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, c'est la première fois que je m'exprime à cette tribune. Je mesure l'honneur qui m'a été fait en me désignant pour exposer le point de vue de mon groupe sur les crédits demandés pour le tourisme et figurant dans le projet de budget de l'industrie et du tourisme devant notre Haute Assemblée.

**M. le président.** Monsieur Larcher, le Sénat vous souhaite bonne chance.

**M. Gérard Larcher.** Je vous remercie, monsieur le président.

Sans revenir sur le détail des crédits consacrés au tourisme pour 1987, dont l'analyse nous a déjà été parfaitement présentée par les rapporteurs, MM. Paul Malassagne et Roger Chinaud, vous me permettrez d'en rappeler quelques chiffres.

Le projet de budget du tourisme se présente avec une progression moyenne de 2,62 p. 100 : 3,09 p. 100 pour les dépenses ordinaires et 1,8 p. 100 pour les dépenses en capital.

Au total, les crédits demandés pour le tourisme atteignent 290 millions de francs, représentant 0,028 p. 100 du budget total de l'Etat.

Malgré sa modicité, votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, a figure convenable et ne souffre pas trop d'avoir à se conformer aux nécessaires et indispensables efforts d'économies demandés par le Gouvernement. Il y souffle, à notre avis, un esprit novateur.

Votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, est un budget de rigueur, certes, mais un budget qui laisse ainsi percevoir les moyens d'engager une nouvelle politique du tourisme et de faire valoir, au dedans comme au dehors, une certaine image de la France.

Le groupe du R.P.R., monsieur le secrétaire d'Etat, votera votre projet de budget, dans lequel il voit s'inscrire en filigrane la volonté politique du Gouvernement de contribuer à ce que le tourisme français relève le défi de la concurrence internationale, et également la volonté de reconnaître l'importance considérable de ce secteur d'activité pour notre économie nationale.

A cet égard, le rattachement de votre département ministériel au ministère de l'industrie prend, à mes yeux, valeur de symbole et vous me permettrez de souhaiter comme notre rapporteur M. Paul Malassagne que ce symbole prenne toute sa valeur en appelant de mes vœux un ministère du tourisme à part entière.

La part du tourisme représente aujourd'hui plus de 12 p. 100 de la consommation finale des ménages. Elle contribue pour 300 milliards de francs au produit national et le solde de sa balance des paiements représentera un excédent d'environ 20 milliards de francs pour 1986. Ce secteur d'activités est donc l'un des plus riches en potentialités à l'horizon de l'an 2 000.

C'est notamment un formidable réservoir d'emplois qui se répartiront sur l'ensemble du territoire national - littoral, montagne, mais aussi monde rural - des emplois à temps

partiel ou saisonniers, des emplois pour les jeunes, des emplois tant pour les hommes que pour les femmes. Cela est important. Dans dix ans, près de 12 p. 100 de la population active travaillera directement ou indirectement pour le tourisme.

C'est aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, un formidable réservoir de ressources pour nos régions, nos départements, nos communes, qui ont la chance d'offrir un patrimoine touristique riche, varié et de renommée internationale.

A l'heure de la décentralisation et de la régionalisation, au moment où de nouvelles perspectives s'ouvrent au tourisme, il faut saisir cette chance, monsieur le secrétaire d'Etat, et faire du tourisme français une grande industrie créatrice d'emplois, porteuse d'investissements, exportatrice, une industrie qui participera au renouveau économique de notre pays et à la conservation de son patrimoine.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous avez présenté un plan d'action pour le développement du tourisme sur lequel vous me permettrez d'apporter quelques observations.

En premier lieu, après mes collègues et même si sa solution dépend davantage de votre collègue M. Balladur, j'émettrai un regret concernant le fameux taux de T.V.A. majoré applicable aux hôtels de luxe. Il a été maintenu alors que cette mesure aurait été, comme la suppression de la taxe sur certains frais généraux pour laquelle il faudra encore attendre deux ans, un facteur de relance pour ce secteur hôtelier. Ce dernier a été touché par les effets d'une conjoncture défavorable et, cet été, par la « psychose » qui s'est emparée de la clientèle étrangère, notamment américaine. Cette fiscalité injuste, qui date de 1982, doit être rapportée de façon urgente, comme celle touchant les véhicules de louages.

C'est une mesure qu'il faudra prendre si l'on veut que notre industrie hôtelière « haut de gamme » retrouve sa compétitivité au plan international.

Cette compétitivité dépend également de l'image de marque du tourisme français, et je tiens à saluer ici l'effort important consenti par votre budget en faveur des actions de promotion et d'information.

Je reprendrai l'excellente formule de mon collègue, M. Paul Malassagne, qui évoque dans son rapport un « réseau de concessionnaires » pour vous demander d'orienter toute votre action dans ce domaine vers la création d'une véritable force de vente de la Maison de la France. Plutôt que de concentrer l'essentiel des emplois dans votre administration centrale, faites de vos fonctionnaires d'abord des commis voyageurs, des V.R.P. du produit touristique français.

**M. Roger Chinaud, rapporteur spécial, et M. Paul Malassagne, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Gérard Larcher.** En disant cela, monsieur le secrétaire d'Etat, je sais que vous ne vous méprendrez pas sur le sens de mon propos et que le chef d'entreprise que vous êtes m'entendra.

Déjà, la nomination d'un conseiller à l'image touristique de la France et la création d'une Maison de la France témoignent de votre volonté dans cet effort de promotion qui trouvera une totale efficacité en s'associant le concours de toutes les parties prenantes de l'industrie touristique. C'est le sens d'un véritable partenariat.

Je note également avec intérêt que vous inscrivez à votre plan d'action le renforcement de la qualité de l'accueil, que vous considérez, à juste titre, comme l'un des éléments essentiels du produit touristique et de la fidélisation de la clientèle. C'est aussi cela le sourire de la France ! L'année 1987 sera consacrée « année de l'accueil ». Faisons de cette campagne une réussite.

Il faut, monsieur le secrétaire d'Etat, que les Français, ceux de métropole comme ceux d'outre-mer, les pouvoirs publics et, tout particulièrement, les acteurs du tourisme fassent un effort pour mieux illustrer cette délicatesse et cette subtilité de notre langue française qui désigne du même mot d'« hôte » celui qui reçoit et celui qui est reçu.

Parmi les nombreux et vastes domaines qu'englobe la politique du tourisme, j'insisterai sur les questions du développement touristique en milieu rural et dans les départements et territoires d'outre-mer. Dans les deux cas, les incidences économiques et humaines du tourisme constituent une chance et une source d'équilibre pour notre pays.

Le tourisme rural, c'est tout d'abord quelques chiffres : 32 000 communes, 180 000 chambres, 60 000 lits dans les gîtes ruraux, auxquels il faut ajouter les 130 000 lits de villages de vacances et les 570 000 emplacements de tourisme de plein air - à quelques heures de l'examen du budget de la francophonie, il est légitime d'utiliser ce terme - dont près de 70 000 à la ferme.

Cet inventaire des structures d'accueil aujourd'hui disponibles ne serait rien s'il n'y avait cette extraordinaire richesse, faite de la diversité de nos provinces et dont la mise en valeur doit être poursuivie et renforcée.

Fort de ces atouts, le tourisme rural - et pas seulement le tourisme rural à vocation associative - doit être l'objet de toutes vos attentions, monsieur le secrétaire d'Etat, car au-delà du marché qu'il représente sur le plan touristique, il doit constituer un revenu complémentaire et compensatoire - j'insiste sur le mot « compensatoire » - à la baisse préoccupante, voire, dans certaines régions, dramatique du revenu agricole.

Un certain nombre de dispositions réglementaires, législatives et fiscales ont déjà été mises en œuvre cette année ; elles vont dans le bon sens.

Ainsi, dans la mesure où l'activité agricole reste l'activité principale, il faut que les revenus des activités de tourisme à la ferme soient considérés réellement comme un complément de l'activité agricole elle-même.

Les prêts spéciaux de modernisation du Crédit agricole mutuel dont peuvent bénéficier les agriculteurs pour des investissements touristiques sont limités aux zones de montagne et aux zones défavorisées. Monsieur le secrétaire d'Etat, il faut étendre ces mesures à d'autres régions. Qu'advient-il, en effet, des autres zones rurales - le bocage, les zones d'élevage - si elles ne peuvent améliorer et valoriser leurs structures d'accueil ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, pour que l'espace rural soit vraiment rural, encore faut-il qu'il soit cultivé ! Pour que le tourisme vert existe, encore faut-il que la campagne française reste verte, c'est-à-dire cultivée ! L'avenir de notre espace rural - donc du tourisme rural lui-même - reste étroitement lié à l'avenir de notre politique agricole.

Le tourisme, lui, ne connaîtra, heureusement, pas de quotas. En liaison avec le ministère de l'agriculture ainsi qu'avec celui de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, il est urgent et indispensable d'engager une vaste réflexion sur cette chance pour le tourisme et pour l'agriculture en France.

« Le pays qui dépayse », c'est, bien évidemment, ce qu'il est convenu d'appeler l'Hexagone ; ce sont aussi des territoires et des départements plus lointains, la France des quatre coins du monde. Si on le fait souvent dépendre du seul ministère des départements et territoires d'outre-mer, je pense que votre ministère ne se désintéresse pas du tout du tourisme dans ces départements et territoires.

L'industrie du tourisme est un facteur essentiel du développement de nos départements et territoires d'outre-mer, qui sont confrontés aux difficultés liées au déclin de leurs activités économiques traditionnelles. Les récentes mesures de défiscalisation pour les investissements, l'assouplissement du régime des transports aériens et l'abaissement des tarifs vont dans le sens d'une action qui doit aller bien au-delà. Il ne suffit pas de se contenter du développement d'un tourisme « haut de gamme », il faut encourager, là comme dans l'Hexagone, le tourisme franco-français et faire un effort en faveur de la promotion du tourisme pour tous. Faire découvrir nos départements et territoires d'outre-mer aux « hexagonaux », c'est aussi resserrer les liens de notre communauté nationale, et c'est important. Il y a là matière à une réflexion interministérielle.

Enfin, j'aborderai l'éternel problème de l'étalement des vacances et, à cet égard, je présenterai une suggestion qui rejoindra la recommandation de la commission des affaires économiques et du Plan selon laquelle il convient d'éliminer les obstacles au tourisme intracommunautaire.

L'étalement des vacances est un problème dont j'entends parler depuis l'époque de l'école primaire. Depuis, des progrès, encore insuffisants, ont été faits et différentes expériences ont été tentées ; elles ont parfois été couronnées de succès. Mais ne serait-il pas temps, monsieur le secrétaire d'Etat, à l'heure de l'Europe, d'engager une réflexion qui ne soit pas uniquement d'information avec nos partenaires euro-

péens sur ce problème des dates de vacances, notamment scolaires, afin d'éviter que l'Acte unique ne se concrétise en un départ en vacances de tous les Européens, le même jour, à la même heure et dans les mêmes directions !

Monsieur le secrétaire d'Etat, le groupe du R.P.R. votera votre projet de budget. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bonnet.

**M. Christian Bonnet.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la France est décidément un pays curieux ! Elle consacre, souvent dans un but social - ce qui est louable, mais sans vue d'avenir - des crédits budgétaires importants à des activités en déclin, et elle réduit à la portion congrue des activités en plein développement, créatrices d'emplois, source de devises.

Cela ne date d'ailleurs pas d'aujourd'hui ! La puissance publique néglige le secteur touristique sur lequel des pays voisins - je pense en particulier à deux d'entre eux qui sont tout récemment entrés dans la Communauté économique européenne - ont consenti depuis plusieurs décennies d'énormes efforts. Ces derniers se sont concrétisés par des crédits d'Etat qui ont permis de réaliser les « parados » et les « pousseidas », et bien d'autres réalisations encore.

Quoi qu'il en soit, il convient d'être humble devant les faits même si on les déplore, et de faire confiance pour « faire plus et mieux avec aussi peu ».

Cela vous amène à conduire une action d'orientation des efforts en exerçant un choix judicieux pour les opérations d'incitation et de stimulation qui vous semblent les plus utiles. S'il fallait classer, avec tout ce que cette méthode peut receler de rigidité, les axes principaux autour desquels est ordonnée la politique de votre département - il s'agit, il est vrai, plus d'une administration de mission que d'une administration au sens traditionnel du terme - je serais tenté d'en retenir trois.

D'abord, la nécessité de s'adapter. « S'adapter » pour tirer le meilleur parti des périodes de congés annuels et de temps libre, comme de l'anticipation de l'âge de la retraite et des voyages touristiques du troisième âge. « S'adapter » en tirant d'un mal un bien, en tirant de ce fléau de la réunification un développement de l'activité hors saison. « S'adapter » en sachant qu'il ne peut pas être question aujourd'hui de se dire professionnel du tourisme si l'on n'a pas reçu une formation spécifique, si l'on ne possède pas parfaitement à tout le moins une langue étrangère voire, si possible, deux et si, comme vous l'avez dit, la préoccupation de l'accueil n'habite pas l'esprit. « S'adapter » en développant des équipements sportifs et en imaginant des formules susceptibles, comme celles du produit ficelé - cure de thalassothérapie, initiation au golf ou circuits culturels - d'attirer des touristes blasés, ne sachant plus lire et, en quelque sorte, désireux d'être pris par la main, tant il est vrai qu'il faut qu'on s'occupe d'eux comme on le fait des petits enfants.

Tout cela - et bien d'autres choses encore ! - qu'il vous appartient d'encourager dans la mesure où la modicité des crédits dont vous disposez vous confère un rôle de missionnaire prêchant la bonne parole, ne saurait dispenser l'Etat de s'adapter lui-même, en assouplissant des réglementations totalement désuètes - c'est pratiquement chose faite pour les prix, ce ne l'est pas pour la réglementation du travail - en revenant, pour les hôtels quatre étoiles et les entreprises de location de voitures, générateurs les uns et les autres d'emplois et de devises, sur des mesures maladroites qui consistent à les surtaxer stupidement.

Le second axe consiste à convaincre vos interlocuteurs naturels - les professionnels et les élus des communes touristiques - de la nécessité de regrouper des efforts jusque-là trop dispersés.

Il est bien évident que les Jeux olympiques d'hiver ne seraient pas allés à Albertville si la Savoie tout entière ne s'était mobilisée pendant plusieurs années pour atteindre ce résultat.

Il est tout aussi vrai que, aujourd'hui, à une époque où la clientèle étrangère constitue pour nos activités touristiques un vivier finalement beaucoup plus riche que la clientèle française, c'est sur les pays étrangers que doit porter l'essentiel de l'effort de promotion. Celui-ci ne sera rentable que si, pour ne prendre qu'un seul exemple, plusieurs dizaines de

stations ne se présentent pas en ordre dispersé, avec des moyens fatalement limités, et donc un stand trop exigü dans les foires ou les salons internationaux.

**M. Roger Chinaud, rapporteur spécial et M. Paul Malasagne, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Christian Bonnet.** J'en viens au troisième axe directeur : chaque région, chaque département, chaque pays - au sens du *pagus* latin - chaque station doit tirer parti dans sa spécificité et veiller soigneusement à préserver son image.

Pas de chalet vosgien en Provence ! Pas de toit plat en Bretagne ! Pas d'immeuble en béton abritant des cellules dortoirs et relevant plus de l'univers carcéral que de la résidence de vacances, fût-elle modeste, dans des stations classées qui tiennent à leur réputation.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous n'avez pas le budget que mériterait votre charge, mais, encore une fois, cela ne date pas d'hier ! Nous vous connaissons assez pour savoir que ce n'est pas là chose de nature à entamer votre détermination. Il vous revient d'être à la fois un responsable sachant éviter le saupoudrage, qui est toujours si tentant pour un ministre, et bloquant sur quelques actions fondamentales, telle une promotion intelligente à l'étranger, l'argent dont vous disposez.

**M. Roger Chinaud, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. Christian Bonnet.** Puis-je me permettre de vous dire à cet égard, sur le ton d'une confiance dont vous savez combien elle se veut amicale et tant il est vrai que les gouvernements sont souvent les plus mal informés des réactions que peut entraîner tel ou tel projet, que votre projet de « Maison de la France » est loin de faire l'unanimité dans les milieux professionnels, quelle que soit la cohérence des actions qu'il entend très heureusement mener.

Il vous revient, dis-je, d'être aussi un guide pour les élus et les professionnels, un ambassadeur itinérant de la France à l'étranger, ce que vous avez déjà largement fait et parfois - je pense aux Etats-Unis - dans des conditions singulièrement difficiles à cause des circonstances.

Il vous revient d'être un coordonnateur des actions des différents ministères concourant, d'une manière ou d'une autre, à l'activité touristique : je pense à l'éducation nationale, comme certains de mes collègues qui m'ont précédé à cette tribune ; je pense à la culture, dont le « plan patrimoine » - ce patrimoine qui vient d'être évoqué par M. Larcher - vise à un effort prioritaire de présentation et de mise en œuvre des grands sites archéologiques ; je pense au ministère de l'urbanisme avec lequel vous pourriez entreprendre une action contre l'enlaidissement qui défigure de plus en plus la France ; je pense au ministère des affaires sociales pour l'adaptation de la réglementation du travail aux impératifs du tourisme, notamment saisonnier, et l'ouverture à l'activité hôtelière des mesures en faveur de l'emploi des jeunes, comme l'a souligné à l'instant M. Peyrafitte ; je pense au ministère de l'agriculture pour le tourisme vert. De toutes ces actions, vous devez être, monsieur le secrétaire d'Etat, le coordonnateur.

Vous avez en charge un secteur difficile parce que délicat à cerner, parce que fragile et étroitement dépendant de circonstances sur lesquelles vous n'avez aucune prise, telle l'ampleur déplorable donnée par les mass media des Etats-Unis aux actions terroristes en France.

Mais vous disposez, pour mener à bien votre politique, d'un instrument incomparable, d'une matière première prestigieuse : la beauté d'un pays riche d'histoire et aux multiples visages.

Puissent les autorités de ce pays se laisser enfin convaincre - mais sans doute est-ce là une idée trop simple, ce pourquoi elle n'a pas pénétré les esprits tourmentés des plus éminents de nos grands commis ! - que le tourisme est un secteur d'une importance capitale dans le domaine social par les emplois directs ou induits qu'il crée, dans le domaine économique et financier par sa contribution positive à notre balance des paiements.

Ils le comprendront peut-être mieux cette année qu'ils ne l'avaient compris l'an dernier, en constatant la chute de 31 milliards à 21 milliards de francs de l'excédent de la balance touristique.

Puissent-ils comprendre que l'évolution de la société conduit - que l'on s'en réjouisse ou que l'on s'en afflige, je serai plutôt de ceux qui s'en affligent ; je le dis discrètement - vers une diminution de la durée du travail et, corrélativement, vers une augmentation de la durée du temps libre.

Oui, décidément, ce département ministériel que vous avez en charge est, au double sens du terme, un ministère de conviction. Et, pour convaincre, nous savons, monsieur le secrétaire d'Etat, pouvoir vous faire confiance ! Cette confiance, le groupe de l'U.R.E.I. la matérialisera par le vote de votre projet de budget. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bœuf.

**M. Marc Bœuf.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, mon propos sera très bref. Il portera simplement sur trois points : la Maison de la France ; le sort du personnel de la direction de l'industrie du tourisme et de celui de l'agence nationale pour l'information touristique - A.N.I.T. ; enfin, le tourisme associatif.

La Maison de la France, c'est une bonne idée. Elle rassemble les représentants de l'Etat, des régions, des départements et des professions. A mon avis, ce doit être un lieu de concertation, mais surtout un moyen de promotion auquel devraient participer tous les partenaires du tourisme. Mais il faut avant tout que cet outil soit efficace, et il le sera s'il est crédible.

Permettez-moi de vous poser quelques questions à ce sujet, monsieur le secrétaire d'Etat. Quelle est la volonté des professionnels dans la réussite de cette opération ? Quelle sera la participation financière des professionnels ? Trop souvent, à tous les niveaux, une promotion de nos départements, de nos régions, de notre pays est faite à l'étranger aux seuls frais de l'Etat et des collectivités locales, alors qu'elle profite essentiellement aux professionnels. Pour que la Maison de la France réussisse, il faut absolument une participation réelle et financière des professionnels. Il en est de même des comités régionaux du tourisme. Je souhaite, comme mon collègue Vallon, que leur mise en place se fasse rapidement et qu'enfin se concrétise l'idée que j'avais eu l'honneur de lancer, il y a bientôt cinq ans.

Enfin - dernière inquiétude, que vous avez apaisée en partie, monsieur le secrétaire d'Etat - les opérations de promotion seront-elles prêtes pour la future saison, et la mise en place de la Maison de la France, même si elle se poursuit très rapidement, ne risque-t-elle pas d'être un frein pour la promotion de cette année ?

Le deuxième point de mon propos portera sur les problèmes de personnels.

A l'examen de votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, nous nous apercevons que vous supprimez vingt-quatre emplois dans les services. Ainsi la totalité des emplois de chargé de mission contractuels des délégations régionales du tourisme disparaîtrait, de même que neuf emplois sur quarante dans les services d'étude et d'aménagement, si mes informations sont bonnes. Cette dernière mesure semble étrange lorsque l'on connaît votre volonté de renforcer les services centraux.

Il est évident que les agents concernés aimeraient connaître le sort qui leur sera réservé. Cesseront-ils d'être payés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1987 ? Sinon, si leur emploi est maintenu, sur quelles ressources budgétaires sera prélevé leur salaire ?

Pour l'instant, rien n'est inscrit dans votre budget, pas plus que dans celui des charges communes du ministère de l'économie, des finances et de la privatisation. Je vous serais très obligé, monsieur le secrétaire d'Etat, si vous pouviez m'apporter des explications sur ce point.

Il en est de même pour l'avenir des personnels de l'A.N.I.T. Avec la naissance de la Maison de la France, disparaît l'A.N.I.T. Que vont devenir ses employés ? S'ils sont recrutés par la Maison de la France - vous l'avez laissé entendre - conserveront-ils leur statut d'agent public ? En effet, dans ce domaine aussi, aucune inscription à votre budget ne permet de payer directement ces agents en 1987.

Enfin, mon troisième point concerne le tourisme social, que je préfère comme vous, monsieur le secrétaire d'Etat, appeler tourisme associatif. J'ai l'impression que nous assistons à un recul de la politique sociale dans le secteur du

tourisme. Il est vrai que le chèque-vacances n'a pas connu la réussite que nous souhaitons. Dans votre exposé liminaire, vous nous avez parlé d'une réforme du système, de la nécessité de laquelle nous sommes bien conscients. Cependant, nous ne trouvons pas trace, dans le projet de budget, d'une amélioration notable.

D'une part, les aides aux associations sont réduites, mais cela s'explique par la politique générale du Gouvernement qui a, dans le budget de l'Etat, supprimé un grand nombre de subventions aux associations.

**M. Roland Courteau.** Eh oui !

**M. Marc Bœuf.** D'autre part, les aides aux hébergements sociaux et familiaux diminuent. L'aide aux investissements se ralentit et je me pose la question suivante : que va devenir la modernisation nécessaire des installations qui représentent le patrimoine associatif, patrimoine essentiel pour satisfaire les besoins des familles ? Que va devenir également l'aide apportée à certaines missions, comme la mission interministérielle d'aménagement de la Côte Aquitaine, dans le cadre des contrats Etat-régions ? Il est nécessaire, en effet, que se terminent les stations commencées dans le cadre de cette mission interministérielle. Nous éprouvons quelques craintes, notamment en ce qui concerne la construction de nouveaux villages de vacances, surtout quand nous notons la disparition des aides accordées jusqu'à maintenant par la caisse nationale d'allocations familiales.

Telles sont les questions que je voulais vous poser, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les travées socialistes. - M. le rapporteur spécial et M. le rapporteur pour avis applaudissent également.*)

**M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, je vais essayer d'être très bref malgré la densité des questions qui m'ont été posées.

Tout d'abord, je remercie M. Mouly d'avoir pensé que le secrétariat d'Etat pouvait devenir un ministère à part entière. Je profite de l'occasion pour lui répondre - je ne l'ai pas fait tout à l'heure - que je me sens tout à fait bien dans ce secrétariat d'Etat et que, en outre, mon département étant rattaché au ministère de l'industrie, des P. et T. et du tourisme, M. Alain Madelin ajoute au secrétariat d'Etat le poids important de son propre ministère.

M. Christian Bonnet a parfaitement cerné la difficulté de mener ce secrétariat d'Etat qui, en fait, consiste surtout à exprimer une politique et à intervenir dans beaucoup de domaines auprès soit de ses collègues soit des acteurs du tourisme pour leur faciliter le travail.

Je vais donc évoquer en quelques mots les différents sujets qui ont été abordés.

Tout d'abord, en ce qui concerne le tourisme associatif, je dirai qu'il ne s'agit pas pour nous d'un recul ; il s'agit d'une pause qui permettra - c'est tout à fait clair dans mon esprit - la redéfinition d'une politique pour l'avenir, politique adaptée aux nouvelles formes de tourisme.

L'évolution des consommateurs du tourisme associatif, et donc des membres des associations concernées, est tout à fait nette. Là, comme ailleurs, on peut constater un changement dans les habitudes. Il s'agit de remettre à niveau les équipements en fonction de l'évolution de ces habitudes. Si les autorisations de programmes accusent une légère diminution, nous avons néanmoins le souci de les utiliser dans cet esprit. Parallèlement, un rééquilibrage doit intervenir entre les crédits de paiement et les autorisations de programmes.

Si nous continuions dans la direction qui était celle que j'ai trouvée en arrivant, nous ne pourrions pas respecter les engagements. J'ai déjà bien du mal actuellement à respecter les engagements pris par mes prédécesseurs en termes d'autorisations de programme. Je crois qu'il ne serait pas honnête de continuer à poursuivre le développement des autorisations de programme sans être sûr de pouvoir les financer dans les délais.

En ce qui concerne les chèques-vacances, monsieur Duroméa, nous ne pouvons pas multiplier les incitations sans que quelqu'un paie : ou bien ce sont les contri-

buables, ou bien ce sont les assurés sociaux, ou bien ce sont les entreprises. Dans l'état actuel des choses, personne n'est d'accord pour payer. Par conséquent, il me paraît souhaitable de jouer plutôt sur la gestion. Tout mon problème est d'améliorer la gestion. Il ne s'agit pas d'une régression sociale. En effet, si nous arrivons enfin à développer les chèques-vacances en assurant l'équilibre financier de la gestion, c'est-à-dire sans que cela coûte aux contribuables, nous aurons accompli une œuvre sociale utile.

En ce qui concerne le tourisme associatif de façon plus générale, j'ai engagé une réflexion avec les responsables des principales associations. Nous en sommes pour le moment aux premières réflexions. C'est vrai, il faut probablement repenser aussi les règles du jeu du fonctionnement du tourisme associatif dans le domaine fiscal, dans le domaine social, comme dans le domaine de la promotion et de la publicité.

M. Vallon a fait allusion au problème du paracommercialisme. Il est vrai que règne actuellement, sur ce point, une certaine confusion dans les esprits. Les professionnels du secteur libéral ont manifesté leur émotion et, de leur côté, les professionnels du secteur associatif souhaitent que les choses soient clairement établies. Le projet de loi sur la concurrence rappellera à cet égard un certain nombre d'orientations qui avaient déjà été définies, en particulier ce qui concerne la publicité assurée par les associations et les actions de promotion sur les services qu'elles peuvent offrir et qui doivent, bien entendu, correspondre à l'objet figurant dans leurs statuts.

S'agissant du tourisme rural ou du tourisme à la ferme, comme on l'a appelé, je redis simplement ma détermination à en appuyer le développement. Il s'agit, en effet, d'un facteur d'équilibre à la fois pour l'agriculture française et pour la diffusion de notre tourisme sur tout le territoire.

Ce développement passe notamment par la modification des seuils fiscaux actuellement en vigueur : je pense notamment à l'intégration des revenus touristiques dans le revenu agricole « normal ». Ces seuils font actuellement l'objet d'un réexamen par le ministère des finances et j'espère pouvoir faire état d'informations positives à cet égard dans les jours qui viennent.

Quant au thermalisme, il est, c'est vrai, en recul en France : environ 1 p. 100 de la population française fait une cure, contre 2 à 3 p. 100 en Italie ou en Allemagne. De plus, les étrangers se rendent moins nombreux en France que les Français ne vont à l'étranger. Il existe donc un problème du thermalisme en France, qui est lié aussi bien à la santé qu'au tourisme. En effet, de plus en plus, on ne vient plus seulement faire une cure pour des raisons de santé : on aime également y associer un certain nombre d'activités de loisir...

**M. Roger Chinaud, rapporteur spécial.** C'est sûr !

**M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat.** ... et nos stations thermales doivent donc faire un effort à la fois en matière d'équipement et d'animation culturelle et sportive.

J'ajoute, enfin, qu'il existe un problème d'image de marque des stations thermales. Un effort de promotion doit être fait à cet égard par nos stations. La Maison de la France sera d'ailleurs à leur disposition pour les aider dans cette tâche de promotion à l'étranger.

A propos de la Maison de la France, plusieurs questions ont été posées, notamment par MM. Bœuf et Bonnet. Jusqu'à présent, les exposés que j'ai pu faire sur ce sujet dans les congrès de professionnels - je me trouvais ainsi récemment au congrès des agents de la fédération nationale de l'industrie hôtelière - ont levé beaucoup d'inquiétudes. Aujourd'hui, les candidatures sont nombreuses pour adhérer au G.I.E. Maison de la France. Cela montre l'intérêt que cet organisme évoque chez les professionnels. Je ne veux pas faire d'autosatisfaction, mais je crois qu'un effort important d'explication était nécessaire.

La Maison de la France poursuivra l'action de service public qui était menée auparavant par les associations, l'établissement public ou les administrations qui la composent, que ce soit l'association « Bienvenue France », l'établissement public dénommé A.N.I.T. - Agence nationale d'information touristique - ou la sous-direction de la promotion.

Toutes les actions engagées par ces différentes structures seront donc poursuivies dans le sens de la continuité naturelle du service public. J'espère qu'elles le seront avec plus

d'efficacité, mais je peux vous rassurer, monsieur Bœuf : tout le monde continuera à travailler sur la base de ce qui a été engagé en 1986.

Faire plus, cela ne veut pas dire que l'Etat se désengagera, mais que les autres partenaires devront également fournir des moyens. Le marché est mondial, la France a maintenant des concurrents. Même si nous sommes l'un des plus beaux pays du monde - nous aurions tous ici envie de dire : plus beau et le plus diversifié - encore faut-il que nous le fassions savoir. Nous nous trouvons devant des pays concurrents qui font des efforts considérables parce que le tourisme est, pour eux aussi, un élément de création d'emplois et de devises. Voilà pourquoi il nous faut faire plus.

L'Etat aurait pu apporter une contribution supplémentaire. Egoïstement, je l'aurais peut-être souhaité, mais nous sommes en charge des deniers de l'Etat. Les régions et les professionnels doivent donc contribuer à l'effort, je suis bien d'accord avec M. Bœuf sur ce point. C'est à la Maison de la France de se vendre auprès des régions et des professionnels. Ce n'est donc qu'après quelques mois d'expérience que l'on jugera cette expérience de partenariat.

S'agissant des locaux, je puis vous rassurer, monsieur Vallon : nous sommes en train de régler la question. Je souhaite que tous les services de la Maison de la France soient regroupés dans un lieu unique, qui devrait être le local de l'A.N.I.T., avenue de l'Opéra.

Le problème de l'hôtellerie saisonnière a été évoqué. Même si M. Monory se préoccupe exclusivement de l'intérêt des enfants, le calendrier de l'année scolaire 1987-1988 sera nettement meilleur pour le tourisme que celui qui avait été élaboré en 1986-1987 par nos prédécesseurs. Les discussions que j'ai eues avec M. Monory sur l'étalement des vacances sont tout à fait positives, dans la mesure où, dès qu'il existe une plage de liberté et que l'on peut ne pas compromettre la santé des enfants, l'intérêt des industries touristiques est pris en compte.

Il reste que ce n'est pas uniquement par l'étalement des vacances que l'on peut régler le problème de l'hôtellerie saisonnière. D'autres moyens sont envisageables, en particulier la promotion à l'étranger et l'incitation en direction de ceux qui ne sont pas concernés par les périodes scolaires. Je vais ainsi lancer dans quelques jours une campagne de promotion du ski français en dehors des mois de pointe. La concentration des vacanciers sur le seul mois de février, cette année, pose en effet des problèmes aux industries hôtelières et restauratrices, ainsi qu'aux industries de remontées mécaniques dans nos montagnes.

Le tourisme dans les D.O.M.-T.O.M. préoccupe mon administration au plus haut point. Le Gouvernement a d'ailleurs annoncé clairement que l'une des orientations du développement économique dans les départements et territoires d'outre-mer passe par le tourisme. Le secrétariat d'Etat au tourisme participe donc à l'effort de promotion des D.O.M.-T.O.M. auprès de leur clientèle privilégiée, nord-américaine et japonaise notamment. Je suis d'ailleurs moi-même allé en Nouvelle-Calédonie, je dois me rendre aux Antilles et à la Réunion au début de l'année prochaine. J'ai bien l'intention de veiller, en tout cas, à ce que le tourisme dans les D.O.M.-T.O.M. se développe, grâce en particulier aux efforts de nos Maisons de la France à l'étranger.

Un mot sur la fiscalité : bien qu'un tel sujet ne ressortisse pas à ma compétence, je suis un ambassadeur auprès du ministre des finances sur un certain nombre de sujets. Ainsi, en ce qui concerne la T.V.A. sur les hôtels quatre étoiles ou sur les locations de voitures, je suis tout à fait convaincu que des allègements peuvent relancer le tourisme en provenance de pays lointains. Le tourisme de longue distance est, en effet, celui qui se développera le plus dans les prochaines années. Nous devons donc développer notre effort de promotion vers l'Australie, l'Extrême-Orient, le Japon, les continents nord-américain et sud-américain. Dans la mesure où les touristes venant de ces pays recherchent généralement des établissements d'un haut niveau de confort et des voitures de location d'un certain niveau, un taux de T.V.A. trop élevé est un frein au tourisme.

M. Bonnet a évoqué la réglementation sociale. Une grande flexibilité sociale est nécessaire dans l'hôtellerie et la restauration, activités qui, par nature, ont des horaires très souples. Quant à l'hôtellerie saisonnière, le Gouvernement a avancé dans ce domaine en assouplissant la législation sur les

contrats à durée déterminée et en créant un cadre de négociations pour des contrats à durée intermittente. Les textes qui seront prochainement publiés par le ministère des affaires sociales devraient permettre l'extension de la convention qui a déjà été signée sur ce point. La flexibilité sera donc un atout supplémentaire pour le développement des activités touristiques, sans nuire aux intérêts des salariés.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je crois avoir fait le tour des principales questions qui m'ont été posées. Je conclurai en reprenant deux mots qui ont été utilisés par les intervenants : efficacité et risque de saupoudrage.

Toute notre action est orientée vers une meilleure efficacité dans l'utilisation des moyens dont nous disposons. Ces moyens sont faibles, mais nous pouvons d'ores et déjà les utiliser mieux et, si d'autres nous font confiance pour nous fournir des moyens supplémentaires, notre rôle est de faire en sorte que l'ensemble de ces moyens soient utilisés de façon plus efficace.

Quant au saupoudrage, il est vrai que l'on a pu constater, les années précédentes, une affectation de certaines lignes budgétaires à des actions du type « saupoudrage ». Je l'ai constaté moi-même et nous ne manquons pas d'exemples. Malheureusement, il n'est pas toujours facile, dans un secteur aussi dispersé et complexe, d'éviter cet écueil. Je m'attacherai cependant à orienter les crédits qui me sont alloués au profit d'associations ou d'organismes divers concourant au développement du tourisme avec l'efficacité dont je faisais mention tout à l'heure. Ce sera peut-être difficile, cela fera peut-être parfois grincer quelques dents, mais je pense que, finalement, tout le monde en bénéficiera. En effet, s'agissant du tourisme, nous sommes tous solidaires pour relever un défi difficile : faire en sorte que notre pays, qui est le plus beau ou l'un des plus beaux pays touristiques au monde, profite de ce potentiel pour créer des emplois et dégager des devises nécessaires au redressement de notre économie. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

**M. Josselin de Rohan.** Je demande la parole, pour répondre au Gouvernement.

**M. le président.** La parole est à M. de Rohan.

**M. Josselin de Rohan.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je voterai votre budget, en dépit de son volume modeste par rapport au budget global de l'Etat, parce que je ne pense pas qu'il faille mesurer votre action à l'aune de vos crédits budgétaires. Vous êtes à la tête d'une administration de mission et non pas de gestion, et c'est ce qui compte.

Je souhaiterais même qu'un jour il y ait une déconnexion entre les comités régionaux de tourisme et les fonctionnaires, car, en ce domaine, il faut que nous allions vers plus de décentralisation.

La deuxième remarque que je voudrais faire rapidement concerne l'accueil. Si nous voulons développer le tourisme dans ce pays, il est essentiel que nous consentions un effort considérable en faveur de l'apprentissage des langues étrangères. L'insuffisante connaissance des langues étrangères en France est véritablement catastrophique ; c'est un frein au développement touristique.

Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, dans l'action future de promotion que vous mènerez à l'étranger, je souhaite que vous n'oubliez pas les facteurs de propagation et de développement du tourisme très importants que sont les petites cités de caractère, ces petits villages, ces bastides que l'on peut voir en Périgord, en Bretagne, en Alsace ou ailleurs. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'union centriste et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** Je rappelle au Sénat que le vote sur les crédits du tourisme est réservé jusqu'après l'examen de l'ensemble des crédits du ministère de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.

Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour quelques instants. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures quarante-cinq, est reprise à dix-sept heures cinquante-cinq.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

## Affaires étrangères

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère des affaires étrangères, du secrétariat d'Etat chargé de la francophonie et du secrétariat d'Etat chargé des droits de l'homme.

La parole est à M. le ministre.

**M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames et messieurs les sénateurs, lorsque je suis venu, le 27 mai dernier, devant votre Haute Assemblée pour répondre aux questions que vous souhaitiez me poser, je vous avais présenté les premières initiatives que nous avons prises - retrait de nos observateurs à Beyrouth-Ouest, mise en alerte de la communauté internationale sur la situation précaire de la F.I.N.U.L., début d'une normalisation avec l'Iran - j'avais mis l'accent sur nos priorités géographiques, comme le Maghreb et l'Afrique, ainsi que sur les problèmes que nous avions à résoudre, notamment dans le domaine communautaire - essentiellement les rapports de la Communauté avec les Etats-Unis - et je m'étais expliqué sur la crise américano-libyenne d'avril.

Six mois ont passé. Beaucoup a été fait.

Si j'évoque d'abord les questions brûlantes de l'actualité, c'est pour rappeler qu'en quatre mois nous avons obtenu, avec l'aide du secrétaire général des Nations unies, le retour à la liberté de nos deux officiers prisonniers en Nouvelle-Zélande - le commandant Mafart et le capitaine Prieur - qu'au mois de juin, deux Français détenus au Liban, MM. Rochot et Hansen, étaient libérés et que, récemment, deux autres otages, M. Camille Sontag et M. Marcel Coudari nous ont été rendus, et cela sans marchandage, sans livraison d'armes, sans inflexion de notre politique, par le canal de rapports entre Etats établis dans une dignité réciproque.

Notre politique a été active dans d'autres domaines, l'Europe, d'abord, mais aussi les rapports Est-Ouest, le désarmement.

C'est sur ces questions que je voudrais revenir en détail tout à l'heure, sans traiter en priorité - mais je le traiterai cependant - le problème du Proche-Orient et du Moyen-Orient qui, à mon avis, prend dans l'actualité une place démesurée.

J'ai d'abord à vous présenter mon budget, même si, traditionnellement - c'est, à mon avis, une bonne tradition - ce débat est l'occasion de traiter de la politique étrangère du Gouvernement.

Je remercie vos rapporteurs, votre commission des finances, votre commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, et celle des affaires culturelles d'avoir bien voulu examiner favorablement mon projet de budget.

Obtenir que cesse la dégradation des moyens de fonctionnement et d'intervention du ministère des affaires étrangères était l'un des premiers objectifs que je m'étais fixé lors de mon entrée en fonctions, il y a huit mois.

Modestes, en tout état de cause, par rapport au budget de l'Etat, les moyens du ministère des affaires étrangères avaient particulièrement souffert sous l'effet, notamment, de la baisse de la valeur de notre monnaie au regard des devises étrangères. La situation était devenue grave, le moral des agents était atteint, nos moyens d'interventions culturels et techniques étaient chaque année en diminution, ce qui entraînait le déclin de notre présence culturelle. Votre Haute Assemblée s'était fait l'écho, à juste titre, de ce déclin.

Aujourd'hui, grâce à l'intérêt qu'a bien voulu y porter le Premier ministre, en dépit des contraintes budgétaires, je peux présenter à votre approbation un projet de budget relativement satisfaisant. Dépassant pour la première fois les 10 milliards de francs - 10 118 000 000 de francs - le budget marque une légère progression au regard des dépenses de l'Etat, de 0,95 p. 100 à 0,96 p. 100 du budget général ; ce redressement ne peut être considéré, cependant, que comme une première étape.

Il nous restera à poursuivre, avec votre soutien, cet effort sur le long terme afin de recouvrer la part de 1 p. 100 qui était celle du ministère des affaires étrangères dans le passé ; la commission dont j'ai confié la responsabilité à M. l'ambassadeur Jacques Viot fera des propositions pour l'avenir à proche et à moyen terme.

Le pouvoir d'achat de mon budget s'accroîtra de 3,85 p. 100 ; ce chiffre ne tient pas compte de l'apport net de 400 millions de francs venus du ministère de la coopération, mais prend en considération l'amélioration constatée grâce à la baisse du dollar par rapport au franc. Ce projet de budget nous permettra simultanément d'abonder nos moyens de fonctionnement et d'amorcer le redressement des crédits de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques.

Les dotations de fonctionnement et de matériels des services s'accroissent de 14,6 p. 100 en taux réels. L'informatisation connaîtra une nouvelle dimension par un bond de 121 p. 100 des moyens qui y sont consacrés ; vingt nouveaux consulats pourront être informatisés et rendre des services plus efficaces et plus rapides à nos compatriotes à l'étranger.

La sécurité des ambassades et de l'administration centrale, obligation à laquelle il nous est moins que jamais possible de nous soustraire, sera renforcée par une mesure budgétaire nouvelle.

Une banque informatique centrale des visas, établie à partir des fichiers de nos consulats et en liaison avec ceux du ministère de l'intérieur, sera mise en place d'ici à la fin de 1987 grâce à une mesure représentant 40 millions de francs.

En outre, grâce à un amendement déposé par le Gouvernement, 225 millions de francs supplémentaires compléteront mon budget pour financer les dépenses induites par la généralisation des visas décidée en septembre dernier afin de mieux contrôler l'accès à notre territoire.

Quant aux crédits d'intervention de la direction générale, leur part dans le budget du ministère des affaires étrangères passe de 33,4 p. 100 en 1986 à 36,2 p. 100 en 1987. A cette progression participe le renforcement de la direction générale par le retour des crédits transférés au ministère de la coopération en 1982. La nouvelle répartition des compétences entre les deux ministères met fin à des incohérences qui ont paralysé nos actions de coopération avec les pays en développement et nuï à l'efficacité de nos interventions.

Les crédits de la direction générale sont abondés par deux mesures nouvelles.

En premier lieu, le Premier ministre a voulu que, en dépit de la contrainte budgétaire, 328 millions de francs soient affectés à l'aide publique au développement qui relève de mon département. Ces crédits nouveaux nous permettront de relancer les actions que nous menons au Maghreb, priorité que justifie la géographie, l'histoire et l'intensité de nos relations politiques, économiques et humaines. Des régions assez largement négligées jusqu'à présent, en dépit de leur importance stratégique pour la France, bénéficieront également d'une aide accrue - je pense, en particulier, au Pacifique Sud, auquel sera réservé une ligne budgétaire spécifique.

L'accent sera également mis sur les bourses accordées aux étudiants et chercheurs étrangers de manière à remettre à niveau leur taux au regard des allocations offertes par les pays concurrents d'Europe, d'Amérique du Nord et du Japon.

En second lieu, 44 millions de francs seront ouverts pour financer les actions décidées lors du sommet francophone de février 1986. Nos actions audiovisuelles extérieures bénéficieront, à ce titre, de crédits permettant l'extension des émissions de TV 5, jusqu'à présent cantonnées à l'Europe du Nord, vers l'Amérique du Nord, puis le Maghreb. Une agence internationale d'images télévisées francophones, qui vient d'être créée au sein de R.F.O., obtiendra des moyens accrus lui permettant de disposer de personnel et d'équipements propres. Pour ce qui est de Radio-France internationale à compter de 1988 des moyens budgétaires, supprimés en 1985, lui seront à nouveau affectés pour financer son développement. Des aides aux enfants francophones défavorisés, scolarisés dans les écoles françaises à l'étranger, ont été mises en place.

Du fait de ces mesures nouvelles, une impulsion pourra être donnée dans chacun des grands secteurs d'intervention de la direction générale : la coopération scientifique et technique, les échanges culturels et artistiques à travers notre réseau d'instituts et centres culturels, la promotion de la langue française et la francophonie, enfin la communication,

qui constitue, de nos jours, un champ d'intervention de plus en plus complexe et dont la dimension internationale est liée aux nouvelles technologies.

Le vaste réseau des établissements scolaires sera maintenu et ses moyens adaptés aux situations locales les plus diverses, sans que l'évolution de la carte scolaire et les aménagements qu'elle implique portent atteinte à la qualité de l'enseignement et à l'efficacité des institutions. Comme vous le savez, le dispositif scolaire, unique au monde, représente un des éléments essentiels pour encourager et soutenir notre présence à l'étranger et resserrer les liens avec nos partenaires.

Aussi est-il nécessaire que les questions fondamentales qui s'y posent fassent l'objet d'une réflexion d'ensemble conduisant à des mesures concrètes. Je pense notamment au problème du statut des enseignants à l'étranger et des écarts parfois peu justifiés des rémunérations aux dépens des enseignants recrutés localement par les établissements.

Cette question préoccupe, à juste titre, nombre d'entre vous, et je remercie votre commission des finances d'avoir bien voulu l'étudier attentivement ; j'ai proposé à mon collègue du budget de redéployer progressivement nos moyens en faveur de l'amélioration de la situation des enseignants recrutés localement. Tout cela devra se faire en concertation étroite avec les représentants des enseignants, des parents d'élèves, des Français à l'étranger. Mais, pour ma part - et je remercie vos rapporteurs pour le soutien qu'ils sont prêts à m'accorder sur cette affaire - je considère que ces redéploiements ne doivent pas se faire aux dépens des moyens que nous consacrons à nos écoles, dont le coût par enfant scolarisé est, je le rappelle, inférieur à celui des écoles en France.

J'en viens maintenant aux aides dont bénéficient les Français de l'étranger. Ces crédits n'ont pu être totalement épargnés par la rigueur budgétaire qui atteint particulièrement les crédits d'interventions. Néanmoins, les bourses pour les enfants scolarisés croissent de 2,7 p. 100 en termes réels. La baisse des crédits d'assistance n'entraînera aucune réduction de la qualité des prestations. Tous nos compatriotes âgés, handicapés ou dans le besoin seront aidés. Si des insuffisances de crédits apparaissent en cours de gestion, je procéderai, par redéploiement, aux ajustements nécessaires.

Les crédits consacrés aux organisations internationales et inscrits à mon budget seront accrus par l'affectation de 300 millions de francs provenant du ministère de la coopération. Ces organisations comptabilisant les versements en dollars, nos contributions, maintenues en francs, seront en hausse grâce à l'appréciation de notre monnaie. La contribution à l'institut du monde arabe sera relevée de 14 700 000 francs de manière à permettre l'ouverture au public du nouveau bâtiment, qui sera inauguré en 1987.

Enfin, en dépit d'une baisse des crédits de paiement induite par l'achèvement d'opérations anciennes, l'effort de construction de chancelleries à Mexico, Mascate et Kuala Lumpur, de logements pour les agents, et de rénovation de nos écoles et instituts culturels sera poursuivi.

Au total, s'amorce un redressement qui est indispensable pour permettre à ce ministère d'assumer pleinement son rôle. Il était nécessaire de conforter l'outil diplomatique, sur lequel notre pays devra plus que jamais s'appuyer pour faire valoir ses vues, défendre ses intérêts et organiser ses relations avec les divers pays du monde.

J'en viens maintenant aux questions de politique extérieure proprement dite.

J'ai choisi délibérément de centrer mon exposé sur l'Europe, en particulier celle des Douze, d'autant que je connais l'attention soutenue que votre Haute Assemblée porte à la construction européenne. M. Bernard Bosson, ministre délégué, chargé des affaires européennes, et moi-même répondrons à vos questions.

Tout ce qui concerne l'Europe est, d'une certaine manière, au cœur de notre politique étrangère, tant sont importantes les implications intérieures des décisions communautaires et tant les relations bilatérales avec nos voisins immédiats ou les négociations avec des ensembles économiques puissants comme les Etats-Unis ou le Japon ont d'incidences sur nos échanges économiques et culturels, voire sur notre organisation sociale.

Un contraste assez frappant existe entre le pessimisme qui prévaut en Europe même et l'image de puissance que celle-ci donne à l'extérieur. Il est courant d'entendre, en France par

exemple, que l'Europe ne progresse pas, qu'elle est incapable d'initiative, qu'elle ne parvient même pas à assurer sa gestion courante.

Mais, au dehors, l'Europe économique est respectée et parfois redoutée, y compris par les grandes puissances. Les Etats-Unis combattent sa politique agricole commune parce qu'elle a fait de la Communauté, en assurant non seulement sa sécurité alimentaire, mais aussi son dynamisme commercial, leur principal concurrent. L'Union soviétique, après l'avoir ignorée, semble en voie de la reconnaître. J'ajouterai que la coopération politique - par essence difficile, puisqu'il s'agit d'harmoniser la politique étrangère de douze Etats - prend de plus en plus d'importance. Les décisions prises à douze sur des sujets sensibles comme la Libye, l'Afrique du Sud, la Syrie sont loin d'être négligeables.

Au total, en ce qui concerne l'Europe, le Gouvernement estime positif le bilan de ces huit derniers mois, que je résumerai en deux points : la France a activement contribué au règlement des problèmes communautaires en instance, ce qui nous permet aujourd'hui de nous tourner résolument vers l'avenir ; nos relations bilatérales avec nos principaux partenaires européens ont été débarrassées de tout contentieux majeur, ce qui nous ouvre la possibilité de coopérations nouvelles avec les uns et les autres.

Depuis le débat consacré à la politique étrangère devant votre Haute Assemblée, le 27 mai, les dossiers les plus difficiles ont considérablement avancé et, tout d'abord, les problèmes directement liés à l'adhésion de deux nouveaux membres. L'entrée de l'Espagne et du Portugal dans les Communautés européennes le 1<sup>er</sup> janvier 1986 constitue pour l'Europe, cela va de soi, un enrichissement ; ces deux démocraties avaient tout naturellement leur place dans la Communauté. Sur le plan économique, en outre, l'élargissement représente, pour nos producteurs agricoles et nos industriels, de nouveaux débouchés.

Cependant, les négociations d'adhésion, pour avoir été très longues, n'avaient pas tout réglé, loin de là. Les problèmes les plus urgents ne sont pas apparus dans l'ordre interne, en raison des mécanismes de transition, mais dans les relations avec les pays tiers qui pouvaient s'estimer lésés par l'élargissement. Dans deux cas que je mentionnerai à présent, la France a joué un rôle très actif dans le règlement de ces problèmes.

En premier lieu, il s'agit des pays tiers méditerranéens. Votre Haute Assemblée le sait bien, la Communauté a des liens privilégiés avec les pays du bassin méditerranéen ; ces liens ont pris la forme d'accords bilatéraux préférentiels. En l'absence de modification, ces accords auraient été vidés de tout contenu par l'entrée dans la Communauté de deux pays concurrençant directement leurs productions et bénéficiant, eux, des mécanismes internes, beaucoup plus attractifs, de la politique agricole commune.

Le gouvernement précédent avait estimé, à juste titre, que des aménagements devaient être apportés aux accords bilatéraux avant même l'adhésion. Mais il n'obtint pas gain de cause. Tout au plus, le Conseil confia-t-il, en novembre 1985, un mandat de négociation à la Commission. Celui-ci se révélant insuffisant pour les pays concernés, la Commission nous a proposé, en avril 1986, des modifications au mandat pour tenir compte de leurs revendications. Seule, l'Espagne a bloqué l'adoption d'un mandat révisé, en présentant des demandes reconventionnelles pour les îles Canaries et pour ses propres producteurs.

Après plusieurs mois de discussion, la France a obtenu, lors du séminaire de Saragosse, les 4 et 5 octobre, que l'Espagne lève ses réserves, ce qui a eu pour conséquence l'adoption d'un mandat qui permet la reprise - j'espère la conclusion - des négociations avec la plupart des pays concernés.

Le deuxième exemple est lié à ce qu'on appelle la négociation XXIV-6, c'est-à-dire le bilan qui doit être fait, au G.A.T.T., après l'élargissement d'une union douanière. Cette négociation n'est pas terminée. Mais, au printemps dernier, les Etats-Unis, s'estimant lésés par l'application en Espagne et au Portugal de la préférence communautaire, ont menacé de prendre des mesures de rétorsion.

Sous l'impulsion de la France et, je dois le dire, de la France seule, la Communauté a agi en deux temps. Elle a décidé, d'abord, de riposter aux menaces américaines par des mesures équivalentes, mentionnant explicitement des produits

sensibles pour les Etats-Unis dont le *corn gluten feed*. Elle a pu, ensuite, conclure avec eux un arrangement temporaire satisfaisant.

Ce fut également - le Premier ministre l'a rappelé à l'Assemblée nationale - la fermeté française qui a permis à la Communauté, lors de la conférence de Punta del Este, de préserver, par son attitude cohérente, les principes de la politique agricole commune.

Ce bilan positif ne doit cependant pas conduire à l'autosatisfaction ou à l'ignorance des difficultés. Je vous l'ai dit en mai, la fixation des prix agricoles, au printemps dernier, tout en tenant compte de nos demandes et de la nécessaire préservation du revenu agricole, a été marquée par de nouvelles mesures rigoureuses, notamment pour les céréales et le lait.

De nouvelles adaptations s'imposent, en particulier dans le secteur laitier et dans celui de la viande bovine. La France participe dans un esprit positif à ces négociations, en ayant à l'esprit un triple souci : éviter une hausse incontrôlée des dépenses, répartir équitablement les efforts entre les Etats membres, préserver le revenu réel de nos agriculteurs.

Autres difficultés, très liées aux précédentes, celles que nous continuons de rencontrer dans le domaine budgétaire. A peine relevé à 1,4 p. 100 de l'assiette de la T.V.A., le plafond des ressources propres est atteint. Pour l'exercice budgétaire de 1987, nous savons déjà que les ressources seront insuffisantes pour faire face aux dépenses nécessaires. Le Gouvernement français ne souhaite pas poser prématurément la question d'un nouveau relèvement du plafond ; mais soyez assurés qu'il veillera à ce que cette question soit traitée en temps utile et que la continuité du financement des politiques existantes soit garantie.

Tels sont les impératifs, les contraintes qui s'imposent à la Communauté dans la défense de ses intérêts et la préservation de son acquis. La Communauté ne saurait, pour autant, se réduire à l'acquis. Il lui faut poursuivre son approfondissement, renforcer sa cohésion, assurer les bases de sa prospérité et la place qu'elle doit tenir dans le monde.

La Communauté s'est donné les moyens institutionnels de cet effort : tel est le sens de l'Acte unique européen, signé en février dernier et dont l'Assemblée nationale vient d'autoriser la ratification. A son tour, votre Haute Assemblée en discutera le 10 décembre.

Je ne m'attarderai donc pas sur ce sujet. Je me bornerai à dire aujourd'hui que ce texte - qui, par définition, reflète un compromis entre les vues des douze Etats membres - a pu être jugé insuffisamment novateur par certains d'entre eux, trop audacieux par d'autres. Il représente le maximum de ce qui était possible et certainement le minimum de ce qui était nécessaire. Le 10 décembre j'aurai l'occasion, avec M. Bernard Bosson, d'élargir notre discussion d'aujourd'hui aux aspects fondamentaux de la construction européenne, comme le marché intérieur ou l'extension des compétences de la Communauté aux nouveaux défis du monde moderne, qu'il s'agisse de la recherche, de la technologie, de l'environnement, etc.

Cette adaptation institutionnelle doit être mise au service d'objectifs ambitieux, dans trois domaines principaux.

S'agissant du marché intérieur, l'Acte unique a fixé la date du 31 décembre 1992 pour la réalisation d'un grand espace où les biens, les personnes, les services et les capitaux circuleront librement. Mais les textes adoptés à Bruxelles, s'ils sont nécessaires, ne sont pas suffisants. Il faut, en plus, une volonté de la part des gouvernements d'orienter leurs politiques économiques et financières nationales dans le sens d'une réelle convergence. A cet égard, l'action du Gouvernement français depuis huit mois - privatisations, libération des mouvements de capitaux - a créé chez nos partenaires un réel climat de confiance.

Il faut encore développer nos coopérations dans le domaine de la recherche et de la technologie. Nous sommes partisans de donner un nouvel élan aux programmes communautaires, qui contribuent à l'indépendance technologique européenne : *Espri* pour les technologies de l'information, *Race* pour les télécommunications, *Brite* pour les techniques de la production. Nous développons aussi le programme Eurêka en doublant les crédits français en 1987 par rapport à 1986.

Vous connaissez, enfin, l'attachement du Gouvernement français à la coopération monétaire. Nous regrettons, à cet égard, que les progrès réalisés soient si lents et si timides. Nous ne ménagerons pas nos efforts pour parvenir enfin à l'union économique et monétaire.

Je préfère insister aujourd'hui sur ce qui est partie intégrante de cette construction européenne. Je veux dire nos relations avec nos grands voisins - la République fédérale d'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Italie - d'autant plus que notre débat se situe très peu de temps après des rencontres au sommet avec ces trois pays.

Les relations privilégiées que nous entretenons avec la République fédérale d'Allemagne, depuis le traité de janvier 1963, n'ont fait que s'accroître. Au cours des huit derniers mois, les rencontres entre le chancelier Kohl d'une part, le Président de la République et le Premier ministre d'autre part, ont été très nombreuses.

Avec M. Hans-Dietrich Genscher, outre nos entretiens trimestriels réguliers, la Communauté économique européenne, l'Alliance atlantique, l'U.E.O. - union de l'Europe occidentale - la C.S.C.E. - conférence sur la sécurité et la coopération en Europe - les Nations unies nous donnent l'occasion d'évoquer les problèmes qui préoccupent la France et l'Allemagne.

C'est au cours de l'une de ces rencontres que nous avons élaboré la première réponse aux propositions soviétiques concernant le désarmement conventionnel et c'est d'une initiative française, appuyée par l'Allemagne, qu'est né le groupe d'experts dit de Halifax, qui permettra aux pays de l'Alliance une approche unie dans ce domaine dans le cadre de la C.S.C.E.

C'est au cours du même entretien que M. Genscher et moi-même avons arrêté une attitude commune vis-à-vis de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, ce qui s'est traduit symboliquement, au moment de l'ouverture de la conférence de Vienne, par un article conjoint paru dans la presse française et dans la presse allemande.

Comme vous le savez, la coopération franco-allemande est marquée par des réalisations concrètes, qui n'ont pas d'équivalent ailleurs. Dans le domaine de la défense, par exemple, la coopération en matière d'armements devrait prendre un nouveau départ grâce aux relations suivies qui existent entre les deux ministres de la défense. A cela s'ajoutent les manœuvres communes, la formation commune d'officiers des deux armées.

Cela est vrai aussi du développement des technologies nouvelles, et le jour même de ma dernière rencontre avec M. Genscher, en octobre, les deux gouvernements ont annoncé leur décision de prendre part au programme Hermès, qui doit permettre à l'Europe de participer à la présence de l'homme dans l'espace.

Le dernier sommet franco-allemand, qui s'est tenu à Francfort les 27 et 28 octobre, a mis l'accent sur les relations culturelles entre nos deux pays, sur l'importance d'une meilleure connaissance mutuelle de nos langues. C'était symboliquement rendre hommage à une tradition d'échanges intenses entre deux grandes civilisations qui, au XVIII<sup>e</sup> siècle et au XIX<sup>e</sup> siècle notamment, se sont enrichies l'une de l'autre.

La visite, à Francfort, de la maison natale de Goethe nous renvoyait à cette identité européenne que la réconciliation franco-allemande, fondement même de l'Europe communautaire, a fait naître.

La visite de Mme Thatcher, à Paris, le 21 novembre, a mis en valeur la communauté de vues des deux pays sur les problèmes fondamentaux. J'ai remarqué, au cours de ces huit derniers mois, que ce qui peut nous diviser selon les circonstances - attitude sur le Proche et le Moyen-Orient, rapports de la Communauté économique européenne avec les Etats-Unis, problèmes agricoles de la Communauté - ne va jamais jusqu'à l'affrontement.

Conscientes de ce qui les unit, conscientes aussi, au fond d'elles-mêmes, qu'elles sont les seules en Europe à avoir le même âge historique - leur unité nationale ayant été faite, souvent, l'une contre l'autre, voilà des siècles - la France et la Grande-Bretagne trouvent toujours une approche qui leur permet d'agir dans le même sens.

Pour les problèmes de fond qui attendent l'Europe dans l'avenir immédiat - budget et politique agricole - je suis persuadé que notre Gouvernement et celui de la Grande-Bretagne joueront le rôle que chacun attend de l'autre.

En face des implications éventuelles de la rencontre de Reykjavik - où les deux grandes puissances mondiales avaient été proches d'accords qui concernent les intérêts vitaux des Européens - le Gouvernement britannique et le Gouvernement français se sont rejoins dans leurs analyses sur la sécurité de l'Europe.

Toutes deux, puissances nucléaires indépendantes, la France et la Grande-Bretagne font connaître à leur grand allié les Etats-Unis, comme Mme Thatcher a pu le faire récemment à Washington, leurs préoccupations et leur vigilance sur tout ce qui touche à l'essence même de leur sécurité et de celle de leurs alliés européens.

Troisième sommet récent, le sommet franco-italien, le 28 novembre, a tenu ses promesses. Les entretiens qu'ont eus à Paris, avec le Président de la République, le Premier ministre et plusieurs ministres français, M. Craxi, M. Andreotti et leurs collègues du Gouvernement, ont permis de clarifier nos positions respectives là où nos approches sont différentes, notamment dans les affaires communautaires.

En revanche, nous avons pu relever des progrès encourageants en ce qui concerne la coopération économique et industrielle. Sur les questions relatives à la conférence de la sécurité en Europe, nos positions sont identiques. Elles sont convergentes en ce qui concerne la politique en Méditerranée. Sur le plan stratégique, nous avons les mêmes préoccupations, notamment dans le secteur des armements conventionnels.

Les progrès les plus significatifs accomplis au cours des huit derniers mois concernent nos relations avec l'Espagne. Je ne méconnais pas ce qui a été entrepris par le gouvernement précédent : voyage du roi Juan Carlos à Paris, négociation d'élargissement.

Mais quand le Gouvernement de M. Jacques Chirac est entré en fonction, les conséquences de l'élargissement étaient devant nous : rapports avec les pays tiers méditerranéens, crise avec les Etats-Unis - comme je l'ai déjà indiqué - mais aussi problèmes de la pêche, mécanisme complémentaire aux échanges. Se posait, en outre, la lancinante question du terrorisme basque, avec ses implications pour les relations entre les deux pays.

Dès les premiers jours de ma prise de fonction, j'ai reçu mon collègue espagnol, M. Fernandez Ordonez, soucieux comme moi d'établir de bons rapports entre les deux gouvernements. En juin, à La Haye, le Premier ministre, M. Jacques Chirac, convenait d'un programme de visites et de rencontres entre ministres français et espagnols et entre lui-même et M. Felipe Gonzalez. Le 30 juillet, je me rendais en Espagne pour parler des problèmes communautaires, tandis que mes collègues, MM. Pasqua et Pandraud, traitaient avec leurs collègues espagnols de la coopération entre les deux pays dans la lutte contre le terrorisme.

Les 4 et 5 octobre, à Saragosse, le séminaire franco-espagnol, présidé par les deux ministres des affaires étrangères, a dégagé la voie d'un arrangement sur les pays tiers méditerranéens et a permis un accord sur le problème de la pêche. Il a préparé la rencontre entre le Premier ministre et M. Felipe Gonzalez, le 6 novembre, à Madrid, qui a mis en évidence des convergences sur les problèmes méditerranéens et sur les questions de la sécurité de l'Europe. Cela nous conduit à souhaiter l'accession prochaine de l'Espagne au traité de l'union de l'Europe occidentale.

Je ne peux mentionner, dans le cadre de cet exposé, tous les pays d'Europe. Je tiens, toutefois, à citer un exemple de l'action menée par le Gouvernement pour régler les contentieux existants : celui de la pollution saline du Rhin. Constatant que la solution de l'injection de saumures dans le sous-sol était impraticable, le Gouvernement a dégagé une solution, acceptée par tous et permettant de respecter l'engagement pris par la France de réduire, au 5 janvier prochain, de 20 kilogrammes-seconde les rejets de sel dans le Rhin. Comme l'a annoncé le Premier ministre lors d'une visite à son collègue néerlandais, cette échéance sera tenue.

Ainsi, en dépit de la crise économique mondiale, la réussite des démocraties occidentales, et singulièrement de la Communauté européenne, se marque par un approfondissement entre les Douze, par un accroissement de leur puissance économique et, malgré le sous-emploi, par un haut niveau de développement social.

Cette réussite est très bien perçue au point d'exercer une forte attraction sur des pays tels la Suisse, la Yougoslavie ou l'Autriche, comme j'ai pu m'en rendre compte lors de récents déplacements. C'est en nous appuyant sur ce succès, qui était loin d'être assuré au début des années 1950, mais qu'une politique imaginative nous a apporté, que nous devons aborder nos relations avec les pays socialistes du centre et de l'est de l'Europe.

L'Union soviétique requiert toute notre attention : l'équipe soviétique mise en place en mars 1985, avec à sa tête M. Michaël Gorbatchev, appartient, en effet, à une nouvelle génération qui a conscience des défis du monde moderne, des réalités du monde industrialisé européen, américain. Elle a pris la mesure du pluralisme du tiers monde et cherche surtout les moyens de donner plus d'efficacité à la puissance russe.

Ses dirigeants auront-ils la volonté et les moyens politiques d'adapter au monde moderne le pays aux richesses énormes qu'ils dirigent et, surtout, de dégager les grandes lignes d'une politique extérieure qui permettent, dans toutes les régions du monde, d'arriver à des compromis tels que les entendent les Occidentaux, c'est-à-dire à des solutions qui mettent fin aux crises ouvertes et aux foyers de tension sans mettre en péril les intérêts de chacun des pays concernés, quelle que soit leur idéologie ?

Il convient d'être vigilant, à la fois pour discerner tous les signes positifs qui peuvent venir de l'U.R.S.S. et pour définir vis-à-vis de nos interlocuteurs de l'Est, avec la plus grande clarté, nos positions fondamentales, qu'il s'agisse de la sécurité de l'Europe où le problème est complexe - j'y reviendrai plus loin - ou encore de l'intervention soviétique en Afghanistan, que nous condamnons, et de l'intervention vietnamienne au Cambodge, que nous condamnons également.

La France tient pour une tâche essentielle de son action extérieure la poursuite du dialogue avec chacun des pays de l'Europe de l'Est. Je recevrai, au début de l'année 1987, M. Chnoupek, ministre des affaires étrangères de Tchécoslovaquie, et M. Fischer, ministre des affaires étrangères de la République démocratique allemande. Le secrétaire d'Etat, M. Bariani, s'est rendu en Roumanie et en Bulgarie. Nous recevrons prochainement le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de Hongrie.

Avec la Pologne, les rapports ont repris. L'amnistie des prisonniers politiques permet de penser que la visite que je me propose de faire en 1987 à Varsovie, la première du ministre des affaires étrangères français depuis les événements du 13 décembre 1981, se situera dans un nouveau contexte.

Ancien ambassadeur en Pologne, je n'aurai pas de difficultés - je l'espère - pour rencontrer tous mes amis polonais. Ceux-ci sont comme les témoins de ce que pourraient être de nouveau, dans l'avenir, les échanges d'idées et les rapports entre les hommes, dans une Europe qui apparaîtrait alors moins divisée qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Nous voici tout naturellement au cœur de la conférence de Vienne sur la C.S.C.E. - conférence sur la sécurité et la coopération en Europe - qui s'est ouverte le 4 novembre de cette année.

La France a marqué nettement, dès le premier jour, dans l'intervention que j'ai prononcée au nom du Gouvernement français, son souci que soit dressé un bilan de l'Acte d'Helsinki et que les progrès aillent de pair dans le domaine des droits de l'homme, des échanges économiques et de la sécurité.

Le conclusion, le 21 septembre, à Stockholm, de la conférence sur les mesures de confiance et de sécurité nous donne espoir. Pour la première fois depuis longtemps, dans ce cadre à trente-cinq où sont représentés non seulement tous les pays de l'Alliance atlantique et du Pacte de Varsovie, mais aussi les pays neutres et non alignés d'Europe, un accord a été conclu qui comporte des mesures de confiance et d'observation dans le domaine militaire et un processus d'inspection international, y compris sur le territoire soviétique.

Il est significatif que la voie vers un accord ait été ouverte en juillet par les entretiens que j'ai eus avec M. Chevardnadze, lors de la visite à Moscou du Président de la République. Ce succès, même s'il est d'une portée limitée, témoigne de l'action que peut exercer l'Europe dans le domaine de la maîtrise des armements.

Les Européens ont encouragé, depuis le début de l'année 1985, leurs amis et alliés américains à explorer les voies d'un accord avec les Soviétiques dans le domaine du désarmement. Nous avons approuvé le premier sommet soviéto-américain de novembre 1985 et nous nous sommes félicités du déroulement des conversations de Genève portant sur l'espace, les armes stratégiques et les forces nucléaires intermédiaires.

Lorsque le Président de la République a rencontré, à New York, le 3 juillet, le président Reagan, lorsqu'en septembre dernier le Premier ministre et moi-même avons eu, à New York également, des entretiens approfondis avec le secrétaire d'Etat, M. Shultz, et avec M. Chevardnadze, nous avons pris connaissance avec le plus grand intérêt des points d'accord auxquels étaient parvenues les deux grandes puissances, notamment sur les forces nucléaires intermédiaires.

Nous n'en sommes que plus à l'aise pour marquer avec la plupart de nos alliés et partenaires européens nos préoccupations légitimes devant les ambiguïtés des propositions faites à Reykjavik.

L'élimination totale des missiles américains et soviétiques de portée intermédiaire en Europe suivie d'une négociation complémentaire sur les armes nucléaires de plus courte portée stationnées par ces deux pays sur notre continent ne serait évidemment pas sans conséquence sur la sécurité de l'Europe alors que subsisteraient les déséquilibres conventionnels et chimiques et que l'Europe demeurerait naturellement susceptible d'être atteinte par les systèmes stratégiques à plus longue portée.

Face à ces perspectives, nous avons entrepris des consultations avec nos plus proches partenaires européens. La question a été évoquée conjointement par les ministres de la défense et des affaires étrangères des sept pays membres de l'U.E.O. lors de leur récente session de Luxembourg. Elle sera également évoquée au sein de l'Alliance atlantique lors de sa prochaine session ministérielle à Bruxelles, début décembre, comme le secrétaire d'Etat américain M. Georges Shultz vient de le souligner dans son intervention importante à Chicago.

Ayant déjà eu la possibilité d'examiner devant votre commission des affaires étrangères et de la défense le détail des propositions présentées de part et d'autre à Reykjavik et la manière dont celles-ci pourraient être reprises à la table des négociations bilatérales de Genève dans le cadre d'un dialogue soviéto-américain qui se poursuit activement, je me contenterai de souligner que nous demeurons extrêmement vigilants sur la question de la non-inclusion des forces tierces dans la négociation bilatérale. On le sait aussi bien à Washington qu'à Moscou. Notre position, telle qu'elle a été définie depuis 1983 - c'est-à-dire les trois conditions énoncées par le Président de la République, en 1983, à New York - n'a pas changé et ne changera pas.

Nous avons donc été satisfaits de constater, à l'occasion des entretiens récents de Mme Thatcher à Paris, la confirmation de l'identité des analyses faites à Paris et à Londres sur la question des forces tierces, sur le rôle de la dissuasion pour le maintien de la sécurité de l'Europe et sur celui des forces nucléaires indépendantes française et britannique dans la dissuasion globale de l'Alliance telle qu'elle a été reconnue, dès 1974, par la déclaration d'Ottawa.

C'est précisément parce que notre pays n'a pas ménagé ses efforts pour maintenir et moderniser ses forces nucléaires indépendantes qu'il peut aujourd'hui s'exprimer en toute clarté sur les conditions du maintien de la sécurité en Europe et porter un jugement équilibré sur les négociations du désarmement qui peuvent l'affecter.

La France n'est pas contre le désarmement. Elle est favorable à des réductions équilibrées, vérifiables et progressives des arsenaux nucléaires dans le monde, à commencer naturellement par ceux des deux Grands.

Avec ses partenaires et alliés européens, elle estime toutefois que les négociations de contrôle des armements entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. ne doivent pas déboucher sur une moindre sécurité pour nos pays.

La France ne peut, par ailleurs, que dûment rappeler le choix qui a été le sien dans les années soixante, et confirmé depuis lors, de faire reposer notre sécurité sur la dissuasion du faible au fort, c'est-à-dire le maintien d'une capacité nucléaire défensive efficace et moderne.

Nous continuerons donc de suivre avec la plus grande attention l'évolution de ces négociations soviéto-américaines et de leurs implications potentielles pour l'Europe en même temps que nous nous attacherons à multiplier les contacts sur ces questions avec nos partenaires et alliés.

C'est volontairement que j'aborderai brièvement les questions du Moyen-Orient. Notre politique, en effet, y est cohérente et n'évolue pas au gré des circonstances, si dramatiques soient-elles : la France est présente dans cette région, elle y a des hommes, des intérêts ; sa voix y est écoutée ; son rôle y est apprécié. Alors que certains - parce que les problèmes sont difficiles et qu'ils exposent notre pays à des dangers - s'interrogent sur l'opportunité d'un désengagement, je veux dire ici que le souci de notre sécurité ne saurait nous conduire à modifier notre politique de présence et de dialogue au service de la paix.

La France ne peut être absente du Proche et du Moyen-Orient. D'abord, parce qu'elle est une puissance méditerranéenne. Notre relation privilégiée avec les pays du Maghreb, qui constitue un acquis historique sans exemple dans le monde, nous place *ipso facto*, depuis un siècle et demi, au contact de tout le monde arabe. La parenté intellectuelle, économique et politique entre l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, d'un côté et la France de l'autre, nous impose, comme le Premier ministre et moi-même l'avons marqué dès l'entrée en fonction du Gouvernement, de faire du Maghreb une priorité. Nous avons, depuis 1967, une position inchangée, quels que soient les gouvernements, à l'égard du conflit israélo-arabe, dont l'absence de solution est à l'origine de beaucoup de troubles dans cette région du monde et ailleurs. En Egypte, au Liban, une tradition historique fait que notre présence et notre aide sont souhaitées. Si nous sommes engagés dans la F.I.N.U.L. et si nous restons, à la demande de la quasi-totalité des forces présentes au Liban, fidèles à cet engagement, c'est en vertu de cette tradition et de la conviction des Libanais que leur avenir, malgré le drame actuel, est dans la restauration de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de leur pays, ouvert depuis toujours sur l'extérieur et conscient de son environnement.

Je ne m'attarde pas sur les relations confiantes que nous entretenons avec la Jordanie, dont témoigne ces jours-ci la présence à Paris de la reine Nour. Quant à la Syrie, nous maintenons avec elle un dialogue permanent qui ne nous a pas empêchés d'être solidaires de la Grande-Bretagne au cours des réunions de coopération politique à Luxembourg, le 27 octobre, et à Londres, le 10 novembre.

En ce qui concerne le conflit Irak-Iran, notre position en faveur de l'arrêt aussi rapide que possible des combats ainsi que d'un règlement équitable, durable et conforme aux résolutions de la communauté internationale est bien connue. Je ne reviendrai pas sur notre politique de normalisation avec l'Iran, que j'avais longuement expliquée au mois de mai ici même. Je rappelle seulement qu'elle n'est pas contradictoire avec notre politique d'amitié pour le monde arabe et, notamment, avec l'Irak. Cette normalisation, en effet, s'effectue sans marchandage et sans changement de notre politique dans la région, sans livraison d'armes malgré des rumeurs persistantes, qui n'ont pour but que de jeter le trouble sur une politique qui est appuyée par les Etats de cette région. La ligne suivie depuis le début d'avril, à travers toutes les turbulences, n'a pas varié. Cette normalisation a déjà connu des développements importants. J'en veux pour témoignage la qualité de mes entretiens avec mon homologue iranien, M. Velayati, et les gestes que Téhéran a déjà faits à notre égard. Je suis persuadé que ce processus va se poursuivre et que de nouvelles étapes seront prochainement franchies.

L'Afrique au sud du Sahara, et notamment l'Afrique francophone, est, à l'égard du Maghreb, une priorité de notre action. Le succès de cette politique vient, une fois de plus, d'être illustré lors du récent sommet franco-africain de Lomé auquel ont participé quarante pays. Nous suivons également avec beaucoup d'attention l'évolution de l'Afrique australe et, en particulier, des Etats de l'Afrique lusophone à qui nous entendons apporter une aide et une coopération accrues.

Le Gouvernement veut marquer également, par le dialogue et une politique de coopération de qualité, son attachement aux liens avec l'Amérique latine. Le secrétaire d'Etat, M. Bariani, qui répondra également à vos questions tout à l'heure, a bien voulu se rendre à de nombreuses reprises sur ce continent et je prendrai contact moi-même en janvier avec les gouvernements du Brésil et de l'Argentine. Je participerai

également au mois de février, à Cundad, Guatemala, à la rencontre entre les ministres des affaires étrangères de la Communauté économique européenne et des Etats d'Amérique centrale.

Enfin, en Asie, nous sommes désireux de mener une politique qui nous permette d'accompagner le développement de ce continent et d'y être davantage présents.

Si l'Asie reçoit plus de la moitié de notre programme de prêts du Trésor, elle ne représente encore que 6,4 p. 100 de l'ensemble de notre commerce extérieur, alors que s'y trouvent deux puissances montantes, la Chine et l'Inde, qui sont, de surcroît, les deux pays les plus peuplés du monde.

Cette volonté de présence ne nous fait pas oublier les préoccupations que nous inspirent nos relations économiques avec le Japon, notre premier partenaire en Asie, mais notre troisième déficit commercial dans le monde. Il convient que ce grand pays ami mette en œuvre un programme réel d'ouverture de son marché, qui soit de nature à aplanir nos différends.

Je voudrais terminer mon propos en évoquant devant votre Haute Assemblée une question qui nous concerne tous, celle des Français de l'étranger, que le secrétaire d'Etat, M. Bariani, suit tout particulièrement.

A cet égard, deux grands principes guident notre politique : assurer, où qu'ils soient, la protection et la sécurité de nos compatriotes, favoriser leur installation par des mesures d'encouragement, puisque l'expatriation demeure un facteur irremplaçable du rayonnement de notre pays dans le monde.

Nous pouvons, à cet effet, nous appuyer sur notre réseau consulaire, le plus dense et le plus étendu au monde, qu'il convient d'adapter aux réalités et aux transformations qui interviennent dans nos communautés. La commission de réforme et de modernisation que j'ai créée a, parmi ses missions, celle de faire des propositions pour renforcer et redéployer notre activité consulaire.

Nos consulats vont bénéficier de mesures de modernisation et, en tout premier lieu, l'informatisation : seize d'entre eux auront été informatisés d'ici à la fin de l'année ; vingt de plus le seront en 1987. En France, le service central de l'état civil à Nantes disposera également d'un outil informatique à la mesure de ses responsabilités.

La sécurité de nos compatriotes constitue une préoccupation de plus en plus pressante, elle est devenue une de nos priorités : des systèmes de communication reliés à nos ambassades et nos consulats sont peu à peu mis à la disposition de nos communautés les plus exposées. Le Parlement a récemment adopté des dispositions permettant l'indemnisation des Français victimes d'attentats à l'étranger.

Je rappelle, enfin, que notre dispositif scolaire à l'étranger sera maintenu et soutenu par l'augmentation de près de 10 p. 100 des subventions de fonctionnement et par celle de 2,8 p. 100 des crédits consacrés aux bourses, tandis que, dans le même temps, seront redéfinis les rapports entre les établissements et l'Etat dans un souci d'efficacité et de pluralisme.

Je sais que, pour l'ensemble de ces problèmes, je peux compter sur les avis et suggestions du conseil supérieur des Français de l'étranger, qui joue un rôle essentiel de concertation.

Au terme de cet exposé, qui n'est pas et ne saurait être exhaustif, tel est le bilan que je peux tracer après plus de huit mois.

Trois traits ont caractérisé notre action dans des circonstances qui, par définition, ne sont pas simples.

D'abord, l'efficacité. Nous l'avons vu sur le plan de la protection et parfois de la libération des Français placés dans des situations dramatiques ou injustes. La même efficacité se retrouve dans la politique communautaire et dans le dialogue avec nos alliés, en particulier dans le domaine des rapports Est-Ouest, et des questions stratégiques.

Ensuite, la cohérence, là même où beaucoup confondent la situation locale et la ligne politique suivie. Au Proche et au Moyen-Orient, par exemple, notre politique est une politique, en effet, de fidélité à nos principes – conflit israélo-arabe et problème palestinien – de continuité à l'égard du monde arabe et de l'Irak, de présence au Liban, d'amitié avec la Jordanie et l'Egypte, de dialogue avec la Syrie, sans parler des sentiments particuliers qui nous unissent à Israël. L'ouverture vers l'Iran, approuvée par nos interlocuteurs arabes,

correspond au souci de rétablir des relations normales avec un des pays les plus importants dans une région où toutes les forces doivent être prises en considération avec réalisme.

Enfin, et c'est le troisième point, nous avons pris de nombreuses initiatives – je l'ai montré dans mon exposé – au Proche et au Moyen-Orient, dans le tiers monde et en particulier sur l'ensemble du continent africain, dans les rapports Est-Ouest. J'attache, à ce sujet, beaucoup d'importance à la priorité que le Gouvernement a marquée en faveur du Maghreb, de l'Afrique au sud du Sahara. Nous ferons tout notre possible pour que nos choix, dans le cadre de notre relative progression budgétaire, correspondent à ces priorités.

En peu de temps, notre Gouvernement, notamment en liaison avec ses grands voisins de la Communauté économique européenne, a fait entendre sa voix à la fois dans la continuité de son action et par des initiatives qui ont recueilli le soutien de tous nos alliés. Nous avons le souci de défendre comme les autres nos intérêts, mais aussi, conformément à notre tradition, de défendre des idées et des valeurs, dans lesquelles le monde reconnaît la France et qui puissent inspirer des solutions aux grands problèmes de notre temps. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

6

## MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** J'ai reçu une lettre de M. le ministre chargé des relations avec le Parlement par laquelle le Gouvernement, en accord avec la commission des finances, demande :

1° que la séance de demain, mardi 2 décembre, ne commence qu'à onze heures au lieu de neuf heures quarante-cinq ;

2° que le budget du ministère de l'éducation nationale fasse l'objet de deux discussions distinctes et successives :

La première portant sur les crédits de l'enseignement scolaire ;

La seconde portant sur les crédits de l'enseignement supérieur.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

7

## REPRÉSENTATION A DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

**M. le président.** J'informe le Sénat que M. le ministre chargé des relations avec le Parlement demande au Sénat de bien vouloir procéder à la désignation de son représentant au sein des conseils d'administration des sociétés de Radio-France, Antenne 2, France-Régions 3, de la Société de radio-diffusion et de télévision d'outre-mer, de Radio-France internationale ainsi qu'au conseil d'administration de l'Institut national de l'audiovisuel.

Conformément à l'article 9 du règlement, j'invite la commission des affaires culturelles à présenter ses candidatures.

8

## LOI DE FINANCES POUR 1987

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1987.

**Affaires étrangères (suite)**

**M. le président.** Le Sénat va poursuivre l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère des affaires étrangères.

La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

**Mme Lucette Michaux-Chevry, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la francophonie.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames et messieurs les sénateurs, c'est un grand honneur pour le secrétaire d'Etat chargé, auprès du Premier ministre, de la francophonie de se rendre pour la première fois devant le Sénat afin d'y présenter le budget des activités dont elle est responsable. C'est pourquoi je tiens tout d'abord à saluer chacune et chacun d'entre vous, sachant le rôle particulier et irremplaçable que cette Haute Assemblée joue dans le concert de nos institutions.

Mon secrétariat d'Etat, comme vous le savez, assume, par délégation du Premier ministre, un rôle interministériel en matière de francophonie. C'est dire que, s'il n'a que des moyens propres limités, il doit en revanche pouvoir déployer son action en s'appuyant sur ceux dont disposent les autres ministères concernés. C'est autour de ces deux idées que je me propose de définir le budget de la francophonie pour 1987.

Les moyens propres limités sont ceux du secrétariat d'Etat lui-même et du commissariat général de la langue française, qui est mis à sa disposition. Si les crédits d'intervention du commissariat général subiront, en 1987, comme l'ensemble des dépenses publiques d'interventions, une réduction de 20 p. 100, un crédit nouveau de 3 millions de francs a été ouvert par le Gouvernement au budget du secrétariat d'Etat, au titre des mesures nouvelles, et pour permettre à ce dernier de jouer le rôle d'impulsion qui doit être le sien. Dans ces conditions - et cela constituera une heureuse exception dans l'ensemble budgétaire - la diffusion de l'action francophone pourra être maintenue au cours des prochains mois, en particulier en direction du milieu associatif et dans les domaines de la linguistique et de la terminologie.

Dans le milieu associatif, je m'efforcerai à la fois de regrouper un certain nombre d'initiatives trop dispersées et de juger d'abord les demandes de subvention qui me seront adressées en fonction non pas des intentions générales exprimées par leurs auteurs, mais des projets concrets susceptibles d'être réalisés. De même, en matière de terminologie, je veillerai à ce que la France soit dotée, au cours des prochains mois, d'un instrument efficace, qui lui fait encore défaut, pour développer la coopération linguistique avec nos interlocuteurs étrangers, notamment Québécois et Canadiens.

Mais l'action que le secrétariat d'Etat pourra promouvoir dans ces différents domaines sera limitée naturellement aux moyens financiers qui lui reviennent en propre. C'est pourquoi il doit pouvoir déployer cette action en s'appuyant sur les moyens dont disposent les autres ministères concernés, en assurant à cet égard une véritable fonction interministérielle.

Celle-ci s'articule, pour 1987, autour de deux axes d'efforts.

Il s'agit tout d'abord de l'exécution du « sommet » francophone de février dernier et de la préparation du prochain « sommet » de septembre 1987 à Québec. Etant chargée tout particulièrement de la coordination interministérielle de ce dossier, je souhaite vous communiquer quelques chiffres précis qui le concernent.

Les engagements chiffrés pris par notre pays lors de cette conférence atteignent un total de 74 680 000 francs. Or, je peux vous assurer qu'en dépit des restrictions budgétaires générales dont chacun ici, au-delà des clivages politiques, connaît la nécessité, et qui, au demeurant, concernent aujourd'hui la quasi-totalité des pays francophones, ces engagements seront pleinement tenus. Ils le seront grâce notamment aux efforts du ministère des affaires étrangères et du ministère de la coopération et permettront, avant le prochain « sommet » francophone de septembre 1987, de financer des opérations telles que la mise au point d'un baccalauréat francophone, l'aide à la scolarisation des enfants francophones, l'étude d'un projet d'informatique scolaire à Madagascar, l'agence internationale d'images francophones - A.I.T.V. - ou l'extension du programme télévisé TV 5.

Ainsi la France pourra-t-elle présenter à Québec, à l'automne prochain, un bilan positif de sa participation à cette communauté francophone, qui reprend aujourd'hui, à travers les différents « sommets » de chefs d'Etat et de gouvernement, conscience de sa personnalité.

Un second axe d'efforts a trait aux actions qui se situent à l'extérieur du cadre fixé par le « sommet » et qui traduisent, en concertation avec nos principaux partenaires, une volonté spécifique de la France.

Il faut d'abord bien considérer que la francophonie se trouve très largement imbriquée dans la plupart des actions extérieures de l'Etat. C'est le cas, en particulier, chaque fois que ces actions s'adressent à un pays d'expression française, que ce soit sur les plans diplomatique, culturel, éducatif ou technologique.

Dans cette perspective, il m'apparaît donc capital de mettre l'accent sur mes fonctions de coordination interministérielle. La partie de mon décret d'attributions qui m'associe « à la définition et au financement de la politique des autres ministères » qui touche à la francophonie est en effet déterminante, et je sais pouvoir compter sur mes collègues du Gouvernement plus spécialement compétents pour m'aider à mener à bien cette mission difficile car, plus que tout autre, la francophonie a d'abord besoin de coordination et de cohérence, c'est-à-dire d'une harmonisation interministérielle.

En outre, je souhaite qu'une telle harmonisation permette d'orienter l'ensemble de l'action francophone vers un certain nombre d'objectifs précis qui constituent, en quelque sorte, la doctrine, ou plutôt la charte, du secrétariat d'Etat : soutien aux manifestations populaires, ouverture vers la modernité francophone, création de centres d'échanges et de rencontres d'expression francophone, association des initiatives privées et des réalisations publiques, meilleure prise en compte de la contribution de l'outre-mer français au rayonnement de la francophonie dans le monde.

C'est pourquoi mon secrétariat d'Etat, en concertation et en accord avec les ministères concernés, a mis à l'étude un certain nombre de projets pour 1987, illustrant la ligne précédente. Je veux citer : le festival du cinéma francophone aux Antilles, le nouvel an des enfants francophones, les états généraux des médias francophones, la fondation internationale des espaces francophones de Sorèze et l'espace francophone de La Villette.

La réalisation de ces projets, d'un montant total d'environ 30 millions de francs, repose naturellement sur des financements pluriministériels qu'il est indispensable de mettre en place pour donner à la francophonie la place nouvelle qu'elle doit occuper aujourd'hui dans notre pays et à travers le monde.

Nous devons garder précieusement en mémoire que l'image de notre pays est celle d'une grande nation ouverte à la communication entre tous les hommes, dans le respect de leurs différences. La francophonie, multilatérale, multiraciale, multiculturelle, permet à la France d'être le trait d'union entre plus de quarante pays dans le monde.

Je prends, pour ma part, l'engagement d'y consacrer mon temps, ma détermination et toute ma conviction. Je remercie la représentation nationale de m'apporter en retour sa confiance et son soutien et de me permettre ainsi de gagner ce pari culturel pour la France. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des droits de l'homme.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le premier secrétariat d'Etat aux droits de l'homme que la France ait jamais connu n'ayant pas d'homologue dans le monde, il a été, lors de sa création, objet de curiosité et parfois de scepticisme.

Après huit mois d'exercice de mes fonctions, je suis désormais en mesure d'établir un premier bilan de mon action. Je vais vous en indiquer les grandes lignes. Dès l'abord je tiens à souligner, en toute conscience, combien il est souhaitable que, indépendamment des aléas politiques et des problèmes de personnes, subsiste en France une structure ministérielle chargée des droits de l'homme. Si l'exemple de mon action pouvait conduire à ce résultat, j'aurais atteint mon ambition la plus grande.

Avant d'en venir aux orientations principales de ma politique et au détail des actions que j'ai menées ou que je mène dans le domaine international comme dans le domaine interne, je relèverai que la réalité de mon action tient à trois ordres de facteurs : l'étendue des compétences qui m'ont été attribuées, l'existence de moyens administratifs et financiers, le soutien qu'a bien voulu m'accorder le Premier ministre.

S'agissant de mes compétences, j'ai, bien sûr, vocation à intervenir dans la définition de la politique étrangère en matière de droits de l'homme. Mon rôle à cet égard consiste à intervenir auprès du ministre des affaires étrangères pour faire prendre en compte mes préoccupations. La qualité des relations que j'entretiens avec M. Raimond explique que mes interventions se traduisent souvent par des infléchissements de notre politique extérieure en matière de droits de l'homme. J'en donnerai tout à l'heure quelques exemples.

Mais mon rôle ne se limite pas à l'action internationale. J'ai demandé et obtenu des attributions en matière intérieure. C'est là une originalité. Les institutions compétentes en matière de droits de l'homme mises en place de par le monde - haut fonctionnaire, commission ou autre - n'ont vocation qu'à intervenir dans le domaine international. Si j'ai tenu à ce qu'il en aille différemment en France, c'est que je pense qu'on ne peut se borner à donner des leçons aux autres : il faut aussi balayer devant sa porte.

Bien sûr - et j'y reviendrai - les problèmes existant en France ne sont absolument pas les mêmes que ceux qui se posent, malheureusement, dans la plupart des pays du monde. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas améliorer ce qui peut l'être.

En ce qui concerne les moyens mis à ma disposition, mes collaborateurs forment un équipe désormais bien connue du monde administratif. J'ai, en outre, à ma disposition, aux termes mêmes de mon décret d'attributions, les services de grands ministères comme les affaires étrangères, la justice, l'intérieur, les affaires sociales, notamment.

Cette faculté, je l'utilise quotidiennement et elle multiplie très sensiblement mes moyens d'agir. Indépendamment des actions que je décrirai plus loin, elle me met en mesure, pour ne citer que ce seul exemple, d'intervenir efficacement sur les cas individuels qui me sont soumis. Je suis, en effet, saisi de nombreuses affaires d'expulsion, d'extradition, de réfugiés.

J'ai aussi un budget. Il est faible en valeur absolue, mais il faut considérer, d'une part, que, sans passé budgétaire, je n'hérite d'aucune habitude acquise et que ma marge de manœuvre correspond donc à l'intégralité des sommes qui me sont allouées et, d'autre part, que le domaine dont j'ai la charge n'est pas de ceux où l'efficacité suppose l'engagement de masses financières importantes.

Les demandes de subventions qui me sont adressées portent généralement sur des montants de quelques dizaines de milliers, voire de quelques milliers de francs. Je suis ainsi en mesure de soutenir financièrement plusieurs dizaines d'associations qui œuvrent dans le domaine des droits de l'homme ou mènent des actions pour promouvoir ces droits.

J'ajoute que cela ne fait pas obstacle à l'engagement de sommes plus importantes pour des situations qui m'apparaissent particulièrement préoccupantes ; j'ai octroyé, ou j'octroierai, des soutiens de ce type pour l'action humanitaire conduite dans les zones libérées par la résistance afghane, pour l'aide aux communautés noires vivant en Afrique du Sud, pour l'amélioration de la situation des réfugiés dans certaines parties du monde.

Enfin, j'ai le soutien du Premier ministre. Quelque temps après ma prise de fonction, je lui ai soumis un programme gouvernemental en matière de droits de l'homme. Il en a approuvé le principe et retenu les principales orientations. Mais son soutien ne s'est pas borné là. Il a veillé à ce que je dispose des moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce programme et m'assure du soutien de son cabinet pour les négociations que je suis amené à conduire avec d'autres administrations.

Mon action extérieure repose sur une doctrine : s'attaquer aux problèmes les plus graves.

Les violations des droits de l'homme sont malheureusement le fait d'un très grand nombre d'Etats dans le monde ; elles ne revêtent pas, en outre, tant s'en faut, la même acuité. Dès lors, je me dois de choisir des priorités car m'occuper de

tout serait, inmanquablement, n'arriver à rien. Aussi ai-je résolu de combattre les situations qui m'apparaissent les plus dangereuses dans leur principe et les plus graves dans leurs conséquences. J'insisterai ici sur deux d'entre elles, le racisme, sous toutes ses formes, et le totalitarisme.

J'ai milité, et je continuerai de le faire, contre le racisme institutionnel établi en Afrique du Sud. Je poursuivrai cette action en utilisant toutes les voies qui me paraissent les plus appropriées, qu'il s'agisse de la condamnation sans relâche et sans réserve du système de l'apartheid ou du développement de l'aide apportée aux communautés noires d'Afrique du Sud.

J'ajoute que je ne me sentirais pas quitte de mon devoir de lutte contre le racisme si je ne menais que ce seul combat. L'Afrique du Sud n'est, hélas ! pas le seul régime raciste. Il en est d'autres qui l'affichent peut-être moins ouvertement mais le pratiquent parfois de façon encore plus brutale.

On ne saurait, au nom de je ne sais quel tiers mondisme, garder le silence sur ce qui se passe dans certains pays du tiers monde où une ethnie au pouvoir opprime de façon sanglante celle à qui l'opposent des siècles de rivalité.

Je considère également comme primordial de lutter pour la défense des droits de l'homme dans les pays totalitaires. On m'accusera, bien sûr, sur ce point, d'avoir une vision déformée des choses et de mener une action partisane. Il me faut bien pourtant affirmer un certain nombre de vérités sur lesquelles une unanimité commence à se former, mais qui demeurent encore, pour des raisons que j'exposerai tout à l'heure, trop souvent méconnues.

Dans les pays totalitaires, les violations des droits de l'homme, inhérentes au système politique, revêtent une ampleur qui n'a guère d'équivalent dans les autres pays : absence de libertés politiques, mais aussi atteintes graves portées au droit à la sécurité et au droit à la vie, comme l'attestent les statistiques relatives au nombre de réfugiés et la réalisation d'opérations de répression comme en Afghanistan, de déplacements de population comme au Cambodge, ou de collectivisation systématique de l'agriculture comme en Ethiopie.

Ces vérités ne sont pas encore pleinement acceptées parce qu'elles intéressent des régimes qui ne laissent pas filtrer l'information, parce qu'elles sont permanentes et ne constituent donc pas des événements médiatiques, parce que la puissance de l'Union soviétique conduit à ménager cette dernière sur la scène internationale, enfin parce que le communisme continue encore de bénéficier chez certains d'un crédit de générosité.

En ce qui concerne les actions, je souhaite donner une priorité aux mesures concrètes.

Ma démarche consiste à recueillir le maximum d'informations pour agir d'autant plus efficacement. Je m'efforce ainsi de multiplier mes sources d'information : sources diplomatiques, par le maintien de liaisons quotidiennes avec le Quai d'Orsay ; réception de diplomates et de personnalités étrangères, de représentants d'organisations non gouvernementales, voyages d'information à l'étranger.

A partir des renseignements recueillis, j'ai ordonné mon action autour de certains axes dont je voudrais vous donner quelques exemples : vis-à-vis de l'apartheid dont j'ai parlé, des actions diplomatiques telles que la participation à la conférence sur les sanctions ; les contacts avec le Quai d'Orsay pour la définition de la position française et de la position communautaire ; le soutien politique et financier aux associations et aux actions dénonçant le système, et notamment la participation à la manifestation de Gorée, au cours de laquelle je me suis entretenu avec le président Diouf ; l'octroi de patronages et de subventions à des organisations non gouvernementales.

En ce qui concerne les droits de l'homme dans les pays de l'Est, je lutte pour la défense de ces droits en combinant trois modes d'action : la diplomatie multilatérale - C.S.C.E., O.N.U., Communauté économique européenne - l'action bilatérale et la sensibilisation de l'opinion publique.

La diplomatie multilatérale : je me rendrai à la conférence de Vienne sur l'application des accords d'Helsinki pour y exprimer, comme l'a déjà fait le ministre des affaires étrangères, notre fermeté quant à l'application effective desdits accords ; je m'attacherai à ce que la situation d'un certain nombre de pays totalitaires fasse l'objet d'un examen attentif

de la part de la commission des droits de l'homme de l'O.N.U. ; je m'emploierai à ce que les Douze, dans le cadre de la coopération politique, demeurent particulièrement vigilants sur la situation des droits de l'homme dans ces pays.

L'action bilatérale : j'ai été à l'origine de la décision gouvernementale d'accorder une aide aux organisations non gouvernementales travaillant dans les zones libérées par la résistance afghane et je contribuerai prochainement, sur mon budget, à cette aide du Gouvernement français. En liaison étroite avec le ministère des affaires étrangères, je m'attache à sensibiliser nos partenaires européens sur la nécessité d'exercer un contrôle accru sur l'utilisation faite par l'Éthiopie de l'aide que lui apporte la Communauté.

Quant à la sensibilisation de l'opinion publique, je compte ne ménager aucun effort pour que l'opinion publique française soit informée le mieux possible de la situation prévalant dans les pays totalitaires et j'encouragerai les initiatives prises en ce sens.

J'accorde aussi une importance particulière à la question des réfugiés et m'efforce d'agir pour améliorer la situation, souvent critique, qui prévaut dans les camps de réfugiés d'Afrique, d'Asie du Sud-Est ou d'Amérique centrale - pour ne citer que les principaux. J'ai participé, à cette fin, à Genève, au dernier comité exécutif du haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés. J'engagerai, dans les prochaines semaines, des sommes destinées à améliorer le sort des réfugiés regroupés dans certaines parties du monde. Enfin, je manifesterai, comme je l'ai déjà fait, la volonté du Gouvernement de n'accepter aucune remise en cause de notre tradition de terre d'asile.

La dernière dimension est la dimension européenne et je ne saurais oublier cette dimension que doit nécessairement prendre, pour la France, une action en faveur des droits de l'homme. Je suis à cet égard très attentif aux travaux du conseil de l'Europe, particulièrement à ceux qui sont relatifs au projet de convention européenne contre la torture et les traitements dégradants et à l'extension du droit de recours individuel devant la Cour européenne des droits de l'homme. J'ai, par ailleurs, rencontré récemment le président de la commission des Communautés européennes pour m'entretenir avec lui des actions que pourrait développer la Communauté dans le domaine des droits de l'homme.

Mon action intérieure vise tout à la fois à réaffirmer et à mettre en œuvre, dans les domaines les plus divers, les grands principes de nos libertés publiques et à faire face à des problèmes nouveaux posés par l'évolution des mœurs ou des techniques.

S'agissant de la fidélité à nos traditions, mon rôle est de consultation et de proposition. Je suis étroitement associé à l'élaboration des textes gouvernementaux pouvant avoir une incidence sur les libertés publiques et, d'une manière générale, sur les droits de la personne.

C'est ainsi que mon secrétariat d'État a activement participé à la mise au point des textes récents relatifs à la lutte contre le terrorisme et à l'immigration. Je tiens à souligner que nombre des propositions que nous avons faites ont été retenues.

Je voudrais à ce sujet, si vous me le permettez, faire une mise au point. J'ai été tout dernièrement l'objet d'attaques qui dénonçaient mon impuissance devant l'intervention de textes qui seraient contraires aux droits de l'homme et auraient été de surcroît appliqués en méconnaissance des grands principes de nos libertés publiques.

Qu'il soit bien clair qu'en matière de terrorisme la volonté du Gouvernement est de lutter contre le terrorisme. Qu'il soit bien clair également qu'en matière d'immigration clandestine la volonté du Gouvernement tient en une phrase : lutter contre l'immigration clandestine afin de mieux permettre l'intégration des immigrés en situation régulière. Mon rôle, dans ces domaines, consiste à veiller à ce que les actions, dont nul ne conteste la nécessité, s'effectuent dans le strict respect de nos textes et de nos principes.

Mais ma tâche ne se borne évidemment pas à me prononcer sur des textes ou des mesures. Il m'appartient d'initier des actions destinées à sauvegarder et à enrichir notre patrimoine de libertés.

Dans cette perspective, je viens d'annoncer la mise en place prochaine d'une commission nationale consultative des droits de l'homme, qui me sera directement rattachée et m'as-

sistera de ses avis. Il n'est, à mon sens, ni indifférent ni accessoire qu'un organisme public, où seront représentés les courants de pensée les plus divers et les opinions politiques de tout bord, puisse, au grand jour, se prononcer sur des questions relatives aux droits de l'homme, qu'elles intéressent notre politique intérieure ou extérieure.

La transparence de cette commission, l'extension de ses compétences au domaine interne, le pluralisme qui marquera sa composition feront qu'elle n'aura guère d'équivalent dans le monde. Je fais confiance à ses futurs membres pour qu'ils fassent d'elle un instrument utile de l'approfondissement du débat démocratique et du développement de toutes les libertés.

Permettez-moi de citer un second exemple de ma volonté d'inscrire nos traditions dans les réalités d'aujourd'hui. Sur mon initiative, interviendront prochainement des mesures visant à développer l'enseignement des droits de l'homme dans les établissements d'enseignement secondaire et supérieur.

Je tiens, en dernier lieu, à vous faire part, toujours dans le même ordre d'idée, de la réflexion que je mène actuellement avec le ministère des affaires sociales sur une éventuelle réforme des procédures d'internement psychiatrique, lesquelles demandent, à mon sens, à être assorties de davantage de garanties pour les intéressés.

Mais notre tradition ne saurait répondre à tout : il est des évolutions récentes qui appellent des solutions nouvelles. J'en donnerai trois exemples.

J'ai relevé, tout d'abord, que l'évolution des idées, particulièrement chez les jeunes, ne permettait plus de dissocier la défense des droits de l'homme de l'action humanitaire. A partir de ce constat, j'ai pensé que notre politique libérale se devait d'encourager le vaste élan de générosité qui se développe dans le public, par une mesure fiscale accroissant les possibilités de déduction pour les dons faits aux associations d'intérêt général. A ma demande, le Gouvernement a récemment présenté, en ce sens, un amendement à la loi de finances pour 1987, qui a été adopté par l'Assemblée nationale. C'est là un premier pas dans une voie où je crois que nous devons progresser.

La deuxième évolution dont il m'a semblé devoir tenir compte est celle qui affecte la famille.

Depuis quelques années, vous le savez, on assiste à une augmentation très sensible du nombre des divorces. C'est un phénomène qu'on peut apprécier diversement, mais qui me touche particulièrement par ses conséquences sur la situation des enfants. Je puis vous dire que je prépare actuellement, en liaison avec le ministère de la justice, des réformes qui viseraient à préserver, autant que faire se peut, l'équilibre et l'épanouissement des enfants de parents divorcés. Elles pourraient, notamment, consister à prévoir la faculté pour l'autorité judiciaire de décider, dans les cas où ce serait possible et souhaitable, que les parents divorcés continueront d'exercer en commun l'autorité parentale.

Je dirai un mot, enfin, d'une autre évolution, de nature scientifique et technique celle-là, qui a permis l'apparition et le développement des modes de procréation artificielle. Ces modes de procréation posent, vous le savez, un grand nombre de problèmes, d'ordre juridique, entre autres. J'y réfléchis actuellement.

Voilà, brièvement résumés, les axes de mon action. Cet exposé n'est, bien sûr, ni exhaustif, ni définitif. J'ai bien conscience, en particulier, que mes contacts ou l'actualité me mettront à l'avenir en présence de questions sur lesquelles je ne me suis pas encore penché. Je pense toutefois vous avoir donné la mesure de ce que pouvait faire et de ce que pouvait apporter ce personnage encore curieux qu'est un secrétaire d'État chargé des droits de l'homme. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Josy Moinet, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Après la présentation détaillée et approfondie que vous venez de faire de votre budget, monsieur le ministre, il me revient de présenter à notre Haute Assemblée l'analyse qu'en fait notre commission des finances et les observations qu'il appelle de sa part.

Pour apprécier l'adéquation entre les besoins et les crédits que doit traduire tout budget - donc le vôtre, monsieur le ministre - il convient d'avoir présent à l'esprit que le ministère des affaires étrangères développe une action multiforme dans un environnement international instable, avec la mission d'assurer à travers le monde la présence diplomatique et culturelle de la France. Votre intervention, voilà quelques instants, suffit à illustrer ce propos.

Il résulte de cette spécificité une extrême sensibilité des interventions du ministère des affaires étrangères aux aléas de la situation internationale, laquelle exige la mise en œuvre de mesures de sécurité, coûteuses mais indispensables, pour assurer la protection tant du personnel diplomatique que de nos compatriotes résidant à l'étranger.

Plus que tout autre budget, le budget du ministère des affaires étrangères est affecté par les variations des parités monétaires, donc par l'évolution du contexte économique et financier mondial.

Dans cet environnement politique et économique de plus en plus mobile et imprévisible, le ministère des affaires étrangères a la difficile mission d'assurer la présence et le rayonnement de la culture française dans le monde.

C'est à partir de ces contraintes et de ces exigences que la commission des finances du Sénat a examiné votre budget, monsieur le ministre, lequel porte, pour 1987, la marque de deux changements essentiels, dont j'évoquerai dans un instant les incidences budgétaires.

De quels changements s'agit-il ? Tout d'abord, d'une redistribution des compétences entre le ministère des affaires étrangères et le ministère de la coopération ; ensuite, d'une baisse très sensible du cours du dollar, qui se traduit par des gains de change non négligeables.

Les transferts de compétences entre le ministère des affaires étrangères et le ministère de la coopération constituent une mesure qui, à l'évidence, ne saurait se renouveler périodiquement sans affecter gravement l'efficacité des interventions des deux ministères en cause.

Quant à l'évolution des parités monétaires, elle est difficilement prévisible et ses effets risquent de s'atténuer au fil des ans, voire de s'inverser. D'où une certaine fragilité de l'amélioration constatée pour 1987 à la lecture du budget du ministère des affaires étrangères.

Après ce préambule, j'en viens à l'examen du budget pour 1987 que j'articulerai en trois temps : après une présentation générale du budget, j'évoquerai quelques problèmes qui demeurent en suspens, avant de formuler, en conclusion, quelques propositions destinées à amplifier notre action culturelle et économique à l'étranger.

Trois faits nouveaux caractérisent le budget du ministère des affaires étrangères pour 1987.

Pour la première fois - et vous avez insisté sur ce point, monsieur le ministre - ce budget dépasse 10 milliards de francs ; il s'agit là du franchissement d'un seuil psychologique. Cette somme - encore faut-il le rappeler - ne représente que 20 p. 100 du total des crédits de toute nature consacrés à l'action extérieure de la France, une part importante de ces crédits figurant dans d'autres budgets. Le budget du ministère des affaires étrangères représente, vous l'avez indiqué également, moins de 1 p. 100 du budget de l'Etat, et, là, le seuil psychologique - le second - n'est point franchi, l'objectif demeure.

Le budget du ministère des affaires étrangères, c'est aussi : près de 11 000 personnes, dont les deux tiers vivent à l'étranger, répartis entre 150 ambassades, 236 postes consulaires et quelque 500 établissements d'enseignement et de diffusion culturelle ; la gestion de un million et demi de compatriotes vivant à l'étranger, 160 000 enfants scolarisés dans nos établissements, dont 60 000 de nationalité française ; la participation à quelque cent organisations internationales.

Le deuxième fait marquant caractéristique du budget des affaires étrangères pour 1987 concerne les modifications intervenues dans l'environnement international.

Pour la première fois, l'environnement économique, marqué par un recul de l'inflation et une baisse très marquée du dollar, a eu des effets positifs sur le budget du ministère. C'est une situation à laquelle nous n'étions pas habitués. En effet, il faut rappeler ici que quelque 70 p. 100 des dépenses du budget sont effectuées en devises ou à l'étranger et que,

par suite, le budget des affaires étrangères est très dépendant de l'évolution des taux de change. La forte chute du dollar, depuis son maximum de février 1985, a entraîné une incontestable aisance, dont il est à souhaiter qu'elle ne soit pas provisoire. Les gains de change sont évalués à 443 millions de francs, soit plus de 4 p. 100 du budget initial de 1986.

Enfin, il est un troisième fait marquant, que je tiens à rappeler ici. En retrouvant sa dénomination, le ministère des affaires étrangères retrouve également ses compétences et le plein exercice de celles-ci. En effet, il a été opéré un nouveau partage entre le ministère de la coopération et le ministère des affaires étrangères, le premier retrouvant sa spécificité africaine, le second élargissant son champ de compétence au reste du monde.

Cette séparation coopération-affaires étrangères, sur laquelle certains de nos collègues reviendront peut-être dans le débat, a des conséquences budgétaires importantes sous forme de transferts croisés.

Ces transferts se traduisent par un solde net positif au profit du ministère de quelque 397 millions de francs. Il y a donc là un effet de masse non négligeable, puisqu'à lui seul il aurait permis de dépasser le seuil des 10 milliards de francs que vous avez évoqué dans votre intervention, monsieur le ministre.

En rapprochant loi de finances pour 1987 et loi de finances pour 1986, on observe que l'augmentation est de 3,2 p. 100. Hors transferts et hors effet de change, cette augmentation est de 3,8 p. 100. Encore faut-il noter que ces chiffres ne tiennent pas compte de la modification intervenue en seconde délibération à l'Assemblée nationale, laquelle a majoré les crédits de façon substantielle - 228 millions de francs - en vue de couvrir en année pleine les charges afférentes à la délivrance des visas. Cette majoration incluse, la hausse est d'environ 5,5 p. 100 pour 1986.

Comparée à celle des autres budgets civils, cette évolution est plutôt favorable et comporte de nombreux points positifs.

Les indicateurs généraux d'évolution du budget sont satisfaisants. Je les ai rappelés dans mon rapport écrit ; je n'y reviens donc pas. Ils marquent à l'évidence un rattrapage certain par rapport aux budgets antérieurs.

La principale amélioration concerne la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, dont les crédits progressent de quelque 11 p. 100.

Il convient de rappeler ici que l'action culturelle s'était trouvée fortement pénalisée au cours de ces dernières années. Il y avait des raisons objectives à cette dégradation, qui tenaient la plupart du temps à l'évolution défavorable des parités monétaires.

Mais les chiffres sont là. Alors que les crédits affectés à la direction générale représentaient quelque 50 p. 100 du budget de votre ministère en 1971, ils n'en représentaient plus que 40 p. 100 en 1982 et 33 p. 100 en 1986. Il fallait à l'évidence mettre un terme à ce déclin prolongé de l'action culturelle. A cet égard, le budget pour 1987 marque une volonté d'inverser cette tendance pernicieuse, puisque les crédits de la direction générale représenteront quelque 36,5 p. 100 des crédits du ministère.

Cette augmentation profite surtout aux dépenses d'intervention en raison notamment de la relance de l'aide publique au développement : 328 millions de francs sont inscrits à cet effet. Vous en avez d'ailleurs longuement parlé lors de votre intervention, monsieur le ministre.

Parmi les mesures envisagées figure la revalorisation du montant des bourses accordées aux étudiants étrangers venant suivre des cours en France, afin d'aligner le niveau de ces allocations sur celui des pays voisins.

Il convient de relever par ailleurs que le budget pour 1987 marque la volonté de consolider les prestations servies à nos compatriotes vivant à l'étranger tant dans le domaine de la protection sociale que dans le domaine scolaire.

Le deuxième point positif concerne la poursuite et l'amélioration d'actions engagées au cours des années antérieures.

Il s'agit, tout d'abord, de l'informatisation des services du ministère, qui constitue une incontestable priorité : 144 millions de francs en 1987 contre 66 millions de francs en 1986. Cet effort vise, cette année, à mettre en œuvre un plan d'informatisation des consulats - vingt consulats supplémentaires

seront informatisés - et à mettre en place une banque de données destinée à faciliter le contrôle des visas aux frontières.

Il convient de noter que l'action de formation entreprise par le ministère en faveur de son personnel pour une meilleure maîtrise des nouvelles technologies a accueilli cette année un très grand nombre de stagiaires. Ils furent plus nombreux que ceux qui ont suivi les cours de langues. Cela est la marque évidente de l'effort consenti par le ministère dans ce domaine.

En ce qui concerne l'audiovisuel, conformément aux décisions du sommet francophone de février 1986, le ministère s'engage de plus en plus dans ce domaine en étendant les zones de réception de TV 5, notamment en direction de l'Amérique du Nord et du Maghreb, et en mettant sur pied une agence d'images fournissant aux télévisions francophones des programmes d'information.

Si le projet de budget pour 1987 nous permet d'enregistrer quelques points de satisfaction, il reste cependant un certain nombre de problèmes en suspens, tant ponctuels que de fond.

J'évoquerai rapidement quatre problèmes ponctuels qui concernent le fonctionnement et les interventions du ministère.

Le premier a trait au personnel. Les mesures envisagées cette année sont sans doute intéressantes, mais elles me semblent accessoires. La nomination d'un « super-délégué » destiné à recevoir les doléances du personnel n'est pas une mesure inutile. L'opération - le terme est barbare - de « dépyramidage », afin d'aménager le profil de carrière des secrétaires des affaires étrangères, était aussi, je crois, nécessaire. Mais ces initiatives ne paraissent pas à la mesure des problèmes auxquels il faudra un jour sérieusement s'attaquer.

Ces problèmes généraux sont bien connus. Je les évoquerai de nouveau : difficultés particulières du corps des secrétaires adjoints, disparités de salaires sans doute excessives entre les salaires en poste et les salaires en métropole.

Une place particulière - vous y avez fait allusion dans votre propos, monsieur le ministre - doit être faite aux problèmes spécifiques des enseignants à l'étranger qui sont dans une situation hétérogène, mêlant « détachés budgétaires », au régime calé sur celui des diplomates, et « recrutés locaux ».

A la suite de la Cour des comptes, l'Assemblée nationale a attiré votre attention sur cette question, à laquelle, vous le savez, notre commission des finances a, pour sa part, porté une attention toute particulière. Je pense que nous aurons l'occasion, lors du débat sur l'amendement que j'ai déposé au nom de la commission des finances, de revenir plus en détail sur ce problème particulier.

Le deuxième problème spécifique concerne les conséquences du rétablissement des visas.

Cette mesure avait été initialement annoncée pour une durée de six mois. Elle a été généralement bien comprise par l'opinion publique nationale et acceptée à quelques exceptions près par l'opinion internationale. Le Gouvernement propose de se donner les moyens de faire face à la mise en œuvre de cette mesure en année pleine.

En effet, le rétablissement des visas impose un surcroît de travail et exige des crédits supplémentaires. Telle est la raison pour laquelle un crédit de 228 millions de francs a été voté par l'Assemblée nationale, pour permettre notamment de recruter quelque 1200 vacataires.

Faut-il conclure du vote de ce crédit supplémentaire que le Gouvernement envisage de maintenir en vigueur la délivrance des visas pour les pays hors Communauté économique européenne et Suisse tout au long de l'année 1987 ? Au nom de la commission des finances, je vous pose cette question, monsieur le ministre.

Sur le plan budgétaire, l'opération est à coût nul, voire légèrement positive en raison des droits de chancellerie. Cependant, l'incidence de cette mesure, si elle devait être maintenue, ne devrait pas se limiter à ce seul aspect strictement budgétaire.

Il est à craindre que le rétablissement des visas n'entraîne un certain reflux de touristes étrangers et n'affecte, de ce point de vue, la balance de nos échanges invisibles.

La troisième question que j'évoquerai brièvement concerne l'audiovisuel. Comme vous l'avez déclaré, monsieur le ministre, l'audiovisuel est assurément un enjeu culturel

capital de la fin de ce siècle. Votre ministère engage une action importante dans ce domaine. De nombreuses initiatives ont été prises et seront prises avec des succès inégaux ici ou là. Mais cette diversité constitue à la fois une richesse et un danger, car il existe aussi un risque de dispersion.

Votre ministère dispose-t-il de moyens pour jouer le rôle d'impulsion et de coordination qu'il devrait exercer afin que l'action que nous développons dans le domaine de l'audiovisuel s'inscrive dans une stratégie clairement définie et affirmée ?

La dernière question que j'évoquerai concerne les inquiétudes exprimées par la commission des finances à propos du financement de l'Institut du monde arabe. Depuis trois ans, la commission s'interroge sur cet institut et obtient l'assurance que la situation va s'améliorer. En réalité, celle-ci reste très tendue. Cet institut va ouvrir ses portes dans quelques mois. On peut faire le point aujourd'hui des différentes contributions.

Les dépenses s'articulent autour de trois postes, à savoir la construction, l'équipement et le fonctionnement. Elles sont réparties selon une clé de répartition entre la France, d'une part, et les dix-neuf pays arabes, d'autre part. La France a intégralement versé ses contributions. En revanche, les versements de ses partenaires sont inégaux.

Les engagements concernant les dépenses de construction sont respectés, mais, au 1<sup>er</sup> septembre 1986, les dépenses d'équipement ne seraient couvertes qu'à concurrence de 11 p. 100, tandis que les dépenses de fonctionnement ne le seraient qu'à concurrence de 8 p. 100. Sans doute est-il permis d'espérer, selon les indications qui m'ont été données en réponse à des questions posées sur ce sujet, que « l'ouverture de l'Institut devrait concrétiser pour nos partenaires arabes l'intérêt qui s'attache aux versements de leur contribution ». Mais il appartient au ministère de s'attacher à obtenir la concrétisation de cette prévision, sauf à faire supporter par le seul budget de la France le poids des charges de fonctionnement de cet institut, ce qui paraît inacceptable.

Outre ces problèmes ponctuels, il subsiste des problèmes de fond : la réorientation des structures et des missions du ministère des affaires étrangères est-elle, à long terme, inévitable ?

En dépit de son amélioration réelle, cette année, le budget est très vulnérable aux effets de change. Certes, le budget repose sur un dollar à 7,25 francs et il reste qu'une petite marge de sécurité pourra être dégagée en 1987. Que se passera-t-il si les parités monétaires évoluent dans un autre sens ?

Le budget des affaires étrangères évolue sur le fil du rasoir, dans un contexte de ressources rares appelé à durer. Quand bien même le ministère retrouverait son 1 p. 100 du budget, cela serait-il suffisant pour qu'il assure toutes ses missions, partout dans le monde ? Telle est la question qui demeure, nonobstant le léger mieux observé dans le budget pour 1987.

Je crois qu'il sera nécessaire, tôt ou tard, de trouver des relais susceptibles de faciliter le développement de l'action extérieure de la France conduite sous la responsabilité de votre ministère. Je voudrais sur ce point faire trois suggestions, qui pourraient aller dans trois directions.

Tout d'abord, sur le plan administratif, vous avez, monsieur le ministre, au cours de votre intervention, rappelé la densité du réseau de consulats que la France possédait. C'est vrai, la France possède deux fois plus de consulats que des pays comparables n'en ont. Certes, ces consulats sont, en général, très utiles et leurs services très appréciés des ressortissants français résidant à l'étranger. Je sais aussi que nous sommes ici dans cette assemblée très vigilants lorsqu'il s'agit de fermer un consulat.

Cependant, ne serait-il pas possible de confier, dans le cadre de structures plus souples, certaines tâches à des Français expatriés ou à des ressortissants locaux, dont beaucoup, il faut s'en féliciter, sont rompus aux techniques et aux habitudes françaises, notamment dans les pays d'Afrique et au Maghreb.

Il existe un service d'inspection générale des postes à l'étranger. Leurs rapports comportent-ils sur ce point-là des suggestions, des propositions et, si oui, lesquelles ?

Sur le plan culturel, on observe en France, peut-être moins vite qu'ailleurs mais la situation change, un développement rapide et spontané du mécénat d'entreprise.

Le mécénat traditionnel dans certains pays anglo-saxons se développe, prend racine dans les grands pays industriels. Un courant existe en France dans ce sens, mais pourquoi ne pas faciliter le développement d'un mécénat spécialement adapté à l'action extérieure ? Il y a certes quelques tentatives. Je rappellerai ici la tournée de l'Opéra de Paris au Japon, par exemple.

En règle générale, le mécénat, tel qu'il est pratiqué en faveur de l'action extérieure, relève d'une conception encore artisanale et demeure de portée marginale. Ce n'est pas le moindre des paradoxes que de voir qu'il est plus facile de faire financer une opération culturelle par des entreprises étrangères que par des entreprises françaises, tant en France qu'à l'étranger. Je pense là notamment au financement de l'exposition des Impressionnistes par une grande firme américaine.

Il me paraît souhaitable que les pouvoirs publics prennent des initiatives visant à encourager le mécénat en faveur de l'action culturelle à l'étranger.

Enfin, ma dernière suggestion concerne l'action que nous pouvons développer dans le domaine de la promotion et de l'expansion économique.

Les conseillers commerciaux, les coopérants qui effectuent leur service national peuvent-ils seuls, avec des moyens nécessairement limités, analyser et suivre l'évolution des marchés particulièrement rapide dans certains pays du monde, notamment dans les pays du Sud-Est asiatique, en vue d'en faciliter la pénétration aux entreprises françaises ?

Il serait, à mon sens, souhaitable de prévoir un véritable pont entre le secteur public et le secteur privé pour mieux utiliser, par exemple, les réseaux des grandes institutions financières afin de collecter, d'échanger et d'actualiser toutes les informations indispensables pour aborder tel ou tel marché extérieur.

Je souhaite, pour ma part, qu'un effort en ce sens soit développé en ayant présent à l'esprit qu'il permettrait de répondre à la demande des petites et moyennes entreprises, lesquelles ont une grande difficulté - vous le savez, monsieur le ministre - à se faire une place sur les marchés étrangers.

J'ai fait établir une carte des différents réseaux bancaires dans le monde. Sa lecture est très instructive. Ce réseau est extrêmement dense et, de surcroît, spécialisé. Telle banque est fortement implantée dans telle zone, telle autre dans telle autre région ; au total, la quasi-totalité des pays du monde est couverte par le réseau de nos grandes banques et de nos institutions financières. Pour certains pays - en cet instant, je pense aux pays à commerce d'Etat, mais plutôt aux nouveaux pays industriels - il me paraît possible de s'assurer non seulement le concours de personnalités très introduites dans le monde économique, mais aussi de tenter d'associer nos institutions financières aux actions en faveur de l'expansion économique dans le cadre de structures souples et diversifiées.

Monsieur le ministre, le projet de budget du ministère des affaires étrangères pour 1987 est, à la vérité, un budget « de rattrapage ». Il marque notamment un coup d'arrêt à la lente et pernicieuse dégradation des moyens octroyés à la direction générale des relations scientifiques et techniques. Cet effort, entrepris dans un contexte de rigueur budgétaire, devra bien entendu être poursuivi dans les années à venir afin de permettre à votre ministère de remplir toutes ses missions. J'ai bien noté que vous aviez qualifié le sort réservé au projet de budget du ministère des affaires étrangères pour 1987 de « première étape dans la voie d'un redressement plus définitif ».

Sous le bénéfice de ces observations, la commission des finances propose au Sénat d'adopter le projet de budget du ministère des affaires étrangères pour 1987. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique, de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Mont, rapporteur pour avis.

**M. Claude Mont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.** Monsieur le président, monsieur le ministre des affaires étrangères, monsieur le ministre délégué, madame, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, un budget de 10 118 millions de francs pour le ministère des

affaires étrangères en 1987 constitue une belle innovation, pour ne pas dire un certain événement. C'est la première fois qu'il dépasse les 10 milliards de francs.

Dans un contexte d'économies budgétaires sans précédent, ses crédits augmentent de 324 500 000 francs par rapport à 1986. Base sur base et hors effet change, ils progressent de 3,85 p. 100 en francs courants et de 1,8 p. 100 en francs constants. A base identique, il s'agit d'une croissance supérieure à celle des trois précédentes années : plus 1,1 p. 100 en 1984, moins 0,5 p. 100 en 1985 et plus 1,5 p. 100 en 1986.

Mais ce compte n'atteint pas encore 1,1 p. 100 du budget global de l'Etat. Il faudra donc l'augmenter, l'améliorer et le protéger définitivement contre des insuffisances très préjudiciables à la présence et à l'action de la France dans le monde.

Ses caractères significatifs ? Nos relations culturelles avec l'étranger consolidées, l'aide publique au développement relevée, mais aussi, dans le cadre d'un partage des tâches inspiré par l'expérience entre le ministère de la coopération et celui des affaires étrangères, un heureux souci de professionnalisation des personnels.

Cette politique, avec de raisonnables ambitions, comportera des lacunes qu'il conviendra de mesurer aux objectifs essentiels recherchés.

Pour réussir, elle organise ses moyens de financement, elle redéfinit ses principes d'administration et d'intervention.

L'augmentation des crédits du budget du ministère des affaires étrangères tient à trois facteurs.

Premièrement, les contraintes de rigueur du Gouvernement, qui imposent une diminution de 1,5 p. 100 des emplois, une restriction de 20 p. 100 des dépenses d'intervention, une renattribution sur trois ans du développement de l'informatique.

Deuxièmement, l'incidence des mouvements monétaires, consécutive à la dépréciation des monnaies de la zone dollar, est d'autant mieux ressentie, à raison de plus de 80 millions de francs, que 70 p. 100 des dépenses du département sont acquittées en dollars.

Troisièmement, les transferts de compétences, qui redistribuent les crédits de coopération entre les ministères de la coopération et des affaires étrangères à raison de leur champ de compétences géographique respectif. Il en résulte un solde net de 393 millions de francs pour ce dernier.

A proportion de 97,43 p. 100, soit 9 957 millions de francs, les dotations sont affectées aux dépenses ordinaires. Le budget de fonctionnement et d'équipement augmente de 5 p. 100, base sur base et hors effet change, tandis que la part des relations extérieures avec l'étranger s'accroît de 33,42 p. 100 cette année à 36,19 p. 100 en 1987.

En revanche, les interventions de politique internationale, d'information, d'assistance technique dans le domaine militaire diminuent, encore que, pour la première rubrique, cela tienne largement à la disparition de toute subvention d'investissements - tant mieux ! - à la construction de l'Institut du monde arabe en voie d'achèvement - c'est notre vœu le plus ferme. Mais la contribution de la France, qui doit être définitive, au budget de fonctionnement de cet institut s'accroît de 14 700 000 francs, pour permettre la création de quatre-vingts emplois au printemps prochain.

La réduction des dépenses d'assistance et de solidarité trouvera peut-être une explication pour le prochain exercice, mais ne pourrait être longtemps justifiée.

Parmi d'autres, deux mesures nouvelles sont dignes d'une attention particulière : le revigoration de l'action culturelle, que les rapporteurs spéciaux analyseront, et l'informatisation, bénéficiaire d'un accroissement de crédits de 121 p. 100, de l'administration centrale et des consulats. En outre, plus de 40 millions de francs seront consacrés à l'établissement d'un système informatique de délivrance et de contrôle des visas. Avec un souci d'étroite et rapide coordination du travail, une banque centrale des visas sera connectée au réseau informatique de la police de l'air et des frontières, d'une part, et à nos consulats et sections consulaires, d'autre part.

Ainsi, dans les conditions qui viennent d'être évoquées, sous la haute responsabilité des ministres, administrativement, deux tâches seront poursuivies avec persévérance.

En premier lieu, la professionnalisation du personnel est de plus en plus affirmée et le projet de loi de finances pour 1987 tire les conséquences budgétaires de l'abrogation

des dispositions de privilège de la loi du 17 janvier 1986 permettant la promotion au rang de ministre plénipotentiaire de chefs de missions diplomatiques, sans grande formation, après six mois de présence dans leurs fonctions.

Au contraire, le ministère poursuivra la titularisation de ses agents contractuels, mais il attend de la modernisation des méthodes de travail et de l'informatisation du ministère une limitation des effectifs. Si vastes et parfois complexes que soient les missions, il faut se rappeler qu'une bonne gestion et un contrôle des effectifs, loin de s'exclure l'une l'autre, doivent se concilier.

En second lieu, le redéploiement des postes diplomatiques et consulaires tient compte de l'évolution du monde, de l'effacement ou de la naissance de centres de population, d'activités, d'intérêts. Mais, là où nous nous retirons, tout dispositif adapté, grâce à des agences ou des antennes, ou à d'autres liaisons, doit garantir la cohésion et le rayonnement de la présence française à l'étranger.

Au demeurant, le nombre de nos ambassades ou légations est passé de 86 en 1958 à 121 en 1965 et à 150 cette année. Il se compare honorablement aux 150 postes des Etats-Unis et aux 133 postes de la République fédérale d'Allemagne ou du Royaume-Uni.

Cette présentation un peu rapide du budget des affaires étrangères étant faite, selon l'usage et compte tenu du débat qui s'engage en la circonstance sur notre politique extérieure, j'ai déjà soumis à l'attention de la commission des affaires étrangères quelques problèmes internationaux majeurs, et principalement l'état que voici des relations Est-Ouest et du désarmement.

A cet égard, tensions et détente ne nous ont pas été épargnées.

Le 27 mai, le président Reagan dénonçait « le non-respect par les Soviétiques des grands engagements de contrôle des armements, en particulier des accords S.A.L.T. et des traités sur les systèmes anti-missiles ». Il en prenait pour exemples « le déploiement du SS 25, ce nouveau type de missile balistique intercontinental interdit... le radar de Krasnoïarsk... l'accumulation de l'arsenal soviétique ».

A défaut des engagements de réduire de 50 p. 100 les armes nucléaires stratégiques de l'U.R.S.S., mais aussi, dans d'importantes proportions, les forces nucléaires de portée intermédiaire, le président américain proclamait sa volonté d'équiper de missiles de croisière un cent trente et unième bombardier lourd B 52. C'était annoncer l'abandon des accords S.A.L.T. sur la limitation des armements.

En sens inverse, les trente-cinq Etats - dont les Etats-Unis - de la conférence sur le désarmement en Europe, ouverte le 17 janvier 1984, adoptaient, le 22 septembre 1986, à Stockholm, un accord qui prévoit et organise pratiquement, sur place, l'inspection obligatoire de mouvements de troupes de l'Atlantique à l'Oural. Malgré ses insuffisances, ce texte a été généralement considéré, notamment par les délégations de l'Alliance atlantique, comme un « saut qualitatif » par rapport à l'acte final d'Helsinki.

Pour la première fois, les Soviétiques semblent admettre des mesures de contrôle et de vérification avant et non après signature d'un accord de désarmement. Et d'aucuns estiment que les importants mouvements de troupes et « manœuvres » qui avaient précédé, en 1968, l'invasion de la Tchécoslovaquie, seraient désormais beaucoup plus difficiles avec le mécanisme de notification et d'inspection qui vient d'être approuvé. En toute hypothèse, il sera nécessaire de veiller attentivement à sa stricte et efficace application.

C'est donc dans un sentiment de confiance, d'espoir que MM. Reagan et Gorbatchev pouvaient se réunir les 11 et 12 octobre à Reykjavik, en Islande.

Pour quels résultats ?

Il est difficile d'en trancher.

Des mois durant, M. Gorbatchev assurait qu'un accord sur « un ou deux points » permettrait la convocation d'un « vrai sommet » à Washington. Il récusait la politique du « tout ou rien ».

Je m'interroge :

Depuis un an, n'avait-il pas officiellement disjoint le problème des euromissiles des autres chapitres du désarmement ?

Sur une substantielle réduction des armements, les deux interlocuteurs n'étaient-ils pas arrivés à un accord ?

Comment en être alors venu à tout remettre en question en réclamant, à l'encontre de l'initiative de défense stratégique américaine, non plus seulement la confirmation mais un « durcissement » du traité de 1972 sur la limitation des armements antimissiles ?

Je me garde de faire ici écho à d'étranges rumeurs...

Les deux chefs d'Etat ont cependant déclaré que « les progrès réalisés resteront sur la table ».

Tant mieux ! Et le Sénat entendra avec d'autant plus d'intérêt la définition plus complète encore de la politique du Gouvernement à ce sujet, monsieur le ministre, que la France et l'Europe sont directement en cause.

Un éventuel accord américano-russe pourrait-il conduire à un total retrait de l'Europe des armes nucléaires américaines ?

D'éventuelles contraintes à la modernisation de la forme française de dissuasion, à plus ou moins court terme, seraient-elles acceptables ?

A la vérité, notre défense concerne encore bien d'autres aspects, par exemple, la coordination des forces conventionnelles.

Je sais quelle vigilante attention vous portez, monsieur le ministre, à l'ensemble de ce très grave problème de notre sécurité collective. Vous l'avez indiqué, la Grande-Bretagne s'est d'ores et déjà associée à nous dans cette politique.

Le Sénat encouragera vos efforts et ceux de l'Europe communautaire pour la protection de la paix et de la liberté sur notre continent, dans le cadre indispensable d'une coopération sérieuse avec les Etats-Unis. Je suis même enclin à croire qu'une telle coopération, loyale et franche, fût-elle consultative, serait heureusement bénéfique.

Fallait-il, par exemple, précipitamment défier vendredi dernier, 28 novembre, les accords S.A.L.T. de limitation des armements pour tenir compte de la déclaration du 27 mai, comme s'il n'était pas nécessaire de mieux rechercher quelles suites pourraient être effectivement données aux conclusions non officialisées mais acquises de la rencontre de Reykjavik ?

Pour être force de paix, la force a besoin de la sagesse.

S'il n'a pas été possible à la commission des affaires étrangères et de la défense de longuement débattre de notre politique extérieure, elle s'est du moins favorablement prononcée sur le budget qui nous est soumis. En son nom, je vous demande également de l'approuver. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Alduy, rapporteur pour avis.

**M. Paul Alduy, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (relations culturelles).** Monsieur le président, messieurs les ministres, madame, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, je dois vous présenter le rapport de la commission des affaires étrangères sur l'action culturelle de la France dans le monde.

Ce rapport recouvre des sujets extrêmement vastes et divers : il s'agit de la réorganisation de la direction générale des relations culturelles qui retrouve enfin sa vocation géographique, historique, politique et culturelle ; il s'agit également de l'étude des moyens de défense de la francophonie qui est soumise à des assauts brutaux, afin d'en assurer l'expansion et le développement ; il s'agit aussi de l'examen des moyens audiovisuels au service de la culture française dans le monde ; il s'agit enfin de la défense des Français à l'étranger et des moyens mis à leur disposition pour élever et instruire, comme il convient, leurs enfants.

Comme il n'est pas question de résumer un rapport de cette importance en quelques minutes, je vais me borner à formuler une réflexion et, monsieur le ministre des affaires étrangères, à vous poser quelques questions.

Je vous ferai part, d'abord, d'une constatation qui a particulièrement frappé notre commission. Pour la première fois, le budget de la direction générale passe de 3 300 millions de francs à 3 700 millions de francs, sa part du total des crédits affectés au ministère des affaires étrangères passant de 33,7 p. 100 à 36,5 p. 100. Sa dotation augmente d'une année sur l'autre de 11,7 p. 100 en francs courants et de 9,57 p. 100 en francs constants.

Alors qu'au cours des dernières années, nous étions de plus en plus inquiets quant à la dévalorisation de l'action de la France à l'étranger, pour la première fois nous nous prenons à espérer dans une relance de l'action culturelle. C'est là le fait essentiel qui a déterminé votre commission.

Aussi, maintenant vais-je me borner à vous poser quelques questions, monsieur le ministre, dont la première est la suivante : dans le domaine de la francophonie, le Gouvernement est-il concient de la nécessité de revivifier la langue française à proximité du territoire national, je veux parler de la vallée d'Aoste en particulier.

Deuxième question : s'agissant des établissements culturels français à l'étranger, quelles sont les motivations qui ont présidé à certaines fermetures intervenues au cours des dernières années. Pourriez-vous nous préciser les critères qui fondent l'adaptation nécessaire de notre réseau à l'étranger ?

Troisième question : en ce qui concerne la diminution votée à l'Assemblée nationale du nombre de postes de détachés budgétaires, toutes les précautions seront-elles prises pour que cette diminution ne se traduise pas par un amoindrissement de la qualité de notre enseignement à l'étranger ? Nous demandons, monsieur le ministre, que les crédits ainsi dégagés soient intégralement affectés à l'amélioration de la situation des enseignants recrutés localement.

Quatrième question : il apparaît regrettable que le Gouvernement ait cru devoir débudgétiser totalement Radio-France internationale. Un tel désengagement financier ne conduirait-il pas le Gouvernement à se priver des moyens de contrôle nécessaires sur une radio de souveraineté qui ne doit être, par conséquent, ni une radio privée, ni une radio abandonnée à des forces politiques qui seraient parfois adversaires de la souveraineté française.

Cinquième question : quelles mesures comptez-vous prendre en poursuivant le développement de Radio-France internationale pour en faire l'instrument du rayonnement de notre pays dans le monde ? Quels seront les liens qui existeront, dans cette optique, entre R.F.I. et le domaine public ?

Sixième question : en ce qui concerne l'audiovisuel, nous ne sommes pas très bien informés sur la politique culturelle à venir tant au plan européen qu'au plan mondial. Pouvez-vous nous faire connaître, de manière précise, vos intentions quant à la création d'une chaîne de télévision à vocation culturelle, qu'il s'agisse d'une chaîne franco-allemande, d'une chaîne européenne ou d'une chaîne purement francophone ?

Septième question : s'agissant de l'U.N.E.S.C.O., quelle est la politique du Gouvernement ? Je pose la question de manière très générale.

Huitième question, enfin : dans le domaine de l'action accomplie en faveur des Français de l'étranger, notre commission s'est émue de l'insuffisance des crédits affectés à l'enseignement des jeunes Français. Le Gouvernement ne pourrait-il consacrer à cette tâche essentielle les crédits qui seront dégagés par les gains de change réalisés dans le courant de l'année 1987 ? En outre, une concertation plus active ne pourrait-elle être menée dans le domaine de l'enseignement français à l'étranger ? Selon nos informations, le conseil pour l'enseignement français à l'étranger ne s'est pas réuni depuis longtemps.

Sous le bénéfice de ces observations, compte tenu du fait que, pour la première fois, les crédits affectés à l'action culturelle sont en augmentation et vont permettre, enfin, d'envisager l'avenir avec quelque espoir et quelque optimisme, votre commission des finances vous demande, mes chers collègues, d'adopter le budget du ministère des affaires étrangères. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de la gauche démocratique, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** A cette heure, le Sénat voudra sans doute interrompre ses travaux pour les reprendre à vingt-deux heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

**(La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante-cinq, est reprise à vingt-deux heures.)**

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi concernant les affaires étrangères.

La parole est à M. le président de la commission.

**M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le ministre délégué, madame, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, est-il besoin de préciser que je partage les avis et les propositions de vote des rapporteurs qui se sont exprimés avant moi à cette tribune ?

Fidèle à la tradition parlementaire, je préfère saisir l'opportunité de l'examen budgétaire - vous y avez fait vous-même allusion, monsieur le ministre - pour ouvrir un échange de vues sur quelques aspects de la politique étrangère de la France.

La question cruciale, dans ce domaine, demeure, à mes yeux, celle des relations Est-Ouest. La situation actuelle continue d'être marquée par la montée en puissance de la force militaire soviétique, qu'il s'agisse des armes nucléaires, par la modernisation et l'accroissement de l'arsenal stratégique de l'Union soviétique, des armes conventionnelles, par l'amplification considérable des capacités soviétiques en Centre-Europe, ou encore des armes chimiques, dont l'accumulation continue, en dépit de leur interdiction.

En outre - cela a été dit à l'occasion du précédent débat sur le budget de la défense, mais j'entends y revenir - du point de vue militaire, les concepts opérationnels soviétiques sont de plus en plus tournés vers l'offensive.

Malgré notre ardente volonté d'un désarmement mondial qui permettrait de mobiliser l'énergie créatrice de l'humanité pour les œuvres de vie, les dures réalités que je viens de rappler ne peuvent être occultées. Elles surgissent comme autant de menaces derrière le rideau des propagandes répandues par la nouvelle équipe dirigeante soviétique.

L'Union soviétique, en effet, développe une activité diplomatique de grande ampleur depuis le début de l'année. Elle présente une succession de propositions allant de l'élimination des arsenaux nucléaires - stratégiques ou tactiques - aux armements classiques en passant par l'arrêt des essais nucléaires et même, pour faire bonne mesure, par le retrait total des forces américaines et soviétiques en Méditerranée.

En réalité - c'est du moins l'opinion que j'avance devant vous, monsieur le ministre, mes chers collègues - nous assistons à une nouvelle forme d'interpellation du monde soviétique au monde libre, sans changement substantiel. Ces initiatives n'ont qu'un but, aujourd'hui comme hier : « découpler » les forces de défense des Etats-Unis d'Amérique de celles de l'Europe libre, bref, briser l'Alliance atlantique.

Cette situation m'inspire deux séries d'observations.

Les premières ont pour objet de mettre en garde contre les ambiguïtés de cette présumée évolution des relations Est-Ouest. Certes, beaucoup plus habile qu'hier, servie par un style moins rigide, plus concret, et par une aptitude nouvelle à retourner les arguments occidentaux, la multiplicité des « plans de paix » soviétiques - les guillemets ici s'imposent - est avant tout fondée sur de puissantes considérations d'opportunités médiatiques. M. Gorbatchev spéculait sur l'évolution de l'opinion publique des pays occidentaux qu'il voudrait démobiliser.

Sur le fond, l'attitude soviétique est demeurée intransigeante. Nos diplomates, me semble-t-il, en ont bien conscience. Ils constatent que les ambitieuses avancées, tout au moins dans le discours, formulées par M. Gorbatchev n'ont pas trouvé leur traduction à la table des négociations. C'est pourtant là, dans les différentes conférences consacrées au désarmement - dont la multiplicité même, de Vienne à Stockholm et de Genève à New York, n'est pas synonyme d'efficacité - que les progrès réels doivent être mesurés.

Or, force est bien de constater, jusqu'ici, la minceur des résultats acquis. Soyons donc ouverts aux négociations sur le désarmement, mais sans faiblesse ni illusion.

Le désarmement général et contrôlé demeure notre espoir, mais seule la fermeté du monde libre peut lui donner un jour une chance réelle.

C'est finalement dans les conversations directes entre les deux plus grandes puissances que l'évolution paraît avoir été la plus sensible, en dépit de l'absence formelle de résultats de l'étrange et subite rencontre de Reykjavik.

Mais - ce sera ma deuxième remarque - la France et l'Europe ont été, une fois encore, singulièrement absentes de ce nouveau dialogue, ainsi que l'ont tristement illustré la préparation et le déroulement de la rencontre entre MM. Reagan et Gorbatchev.

Le danger de ce tête-à-tête, qui nous ignore et qui dispose de nous sans nous, nous paraît considérable. Vous l'avez d'ailleurs vous-même souligné, monsieur le ministre, en considérant - je vous cite - la perspective redoutable d'une disparition totale des armes nucléaires américaines en Europe.

Jamais peut-être n'était apparue avec autant d'éclat et d'unanimité nationale - le parti communiste mis à part - l'indispensable imbrication des trois exigences de notre sécurité : le dissuasion française, la solidarité de l'Europe libre et l'Alliance atlantique.

Si un accord sur la base de « l'option zéro » dans le domaine des forces nucléaires intermédiaires en Europe devait être scellé, il se traduirait par des conséquences que je n'hésite pas à qualifier de tragiques pour la sécurité européenne. Il dégraderait la crédibilité - tel est bien l'objectif poursuivi par Moscou - des liens existant entre l'Europe et les Etats-Unis.

Comment ne pas voir qu'une fois la totalité des fusées Pershing et des batteries de missiles de croisière retirées, l'Europe occidentale resterait démunie face à la menace des missiles dits à courte portée - c'est-à-dire inférieure à 1 000 kilomètres - sans même parler des SS 20 maintenus en Asie et capables, en moins d'une semaine, d'être transférés de ce côté-ci de l'Oural !

Il est, dès lors, facile d'imaginer ce que serait la deuxième phase de ce funeste scénario qui aboutirait inéluctablement à de nouvelles et très vigoureuses pressions au sujet de ce qu'on appelle, en termes diplomatiques, les « forces nucléaires tierces », c'est-à-dire, précisément, françaises et britanniques.

Faut-il ici rappeler que ce qui serait alors en cause, à travers les sacrifices demandés à Paris et à Londres, serait ni plus ni moins notre conception de la dissuasion, de la sécurité et de la stabilité stratégique ?

Cet aspect des propositions soviétiques illustre parfaitement la logique de la démarche de l'Union soviétique : il s'agit non pas, jusqu'à présent, de parvenir à l'équilibre des forces au plus bas niveau, mais bien de diviser l'Alliance atlantique et de faire reconnaître l'existence d'un « équilibre eurostratégique » qui consacrerait la supériorité militaire de l'U.R.S.S. vis-à-vis d'une Europe découplée des Etats-Unis.

Prenons garde que les relations entre l'Europe et les Etats-Unis ne se détériorent et ne perdent progressivement leur sens. Ce serait une véritable tragédie historique de laisser se poursuivre un tel processus sans faire tout ce qui est en notre pouvoir pour le renverser.

Reykjavik n'a été, par bonheur, qu'un avertissement sans frais. Il incombe aujourd'hui, me semble-t-il, à la France et à ses alliés épris de liberté d'en tirer tous les enseignements. Pensez-vous, monsieur le ministre, que le Gouvernement français prendra des initiatives en ce sens auprès des responsables politiques des Etats-Unis ?

Quelles actions communes proposera-t-il à nos partenaires de la Communauté européenne ? Votre exposé de cet après-midi me laisse espérer une action vigoureuse et positive du Gouvernement français.

La France a un rôle politique majeur que, seule, elle peut jouer en proposant à ses partenaires européens, plus de vingt ans après l'échec de la Communauté européenne de défense, un projet - que l'on m'excuse d'y insister à nouveau - de coopération en matière d'armement et de stratégie tendant à construire ensemble une réelle défense de l'Europe libre. L'Europe n'existera comme réalité politique présente au monde qu'après avoir décidé d'assurer sa défense et sa sécurité. Cette finalité politique est le préalable à la solution de tous les autres problèmes qui agitent souvent nos esprits et qui se posent à la Communauté économique européenne.

Nous ne pourrions affirmer notre communauté de destin avec les autres nations de la Communauté économique européenne sans leur garantir que notre intervention militaire, en cas de péril, sera assurée, significative et coordonnée avec celles des forces intégrées de l'O.T.A.N. Une telle assurance conduit non pas à la réintégration des forces françaises, en temps de paix, au sein du commandement intégré de l'O.T.A.N., mais à une harmonisation préalable des plans de défense pour s'assurer d'une utilisation optimale des moyens de l'alliance tout entière.

Reykjavik ou la solitude de la France et de l'Europe... Mais peut-être que la peur de la solitude se révélera être pour l'Europe, demain, la chance d'un réveil !

La Communauté européenne est, en effet, confrontée en cette fin d'année aux principales difficultés que le sommet de Fontainebleau avait cru pouvoir résoudre dès 1984 : l'impasse financière dont vous avez parlé pourra-t-elle être évitée ? Un nouveau relèvement du plafond des ressources propres pourra-t-il être décidé ? La sauvegarde de la politique agricole commune sera-t-elle assurée ? L'engagement vers de nouvelles politiques communes pourra-t-il être entrepris ?

Quelque chose me dit, pardonnez-moi de le répéter, que nous n'avancerons vraiment dans aucune de ces directions si, à l'heure de la solitude, l'Europe ne décide pas quelque action pour affirmer en commun sa volonté d'indépendance et donc de défense.

Je pose ces questions à ce gouvernement comme je les ai posées à ceux qui l'ont précédé, parce que l'évolution me semble si préoccupante dans le domaine des relations Est-Ouest que tout me paraît passer par la résolution de la France en vue de la construction plus active de l'union européenne. Mais si je pose ces mêmes questions au Gouvernement actuel, je le fais avec confiance au moment où l'Acte unique européen apporte dans ce contexte une lueur d'espoir.

Mes convictions européennes - j'aurai l'occasion de le dire lors du débat de ce projet de loi - m'ont fait regretter la modestie des mesures proposées. Cependant, la décision prise de réaliser, d'ici à la fin de l'année 1992, l'achèvement d'un espace économique unifié dans toutes ses dimensions est une ambition capitale que je regarde comme un progrès.

Dans tous ces domaines, à l'évidence, l'entente franco-allemande apparaît plus que jamais comme le pilier et le moteur de la Communauté européenne. C'est pourquoi, par-delà le maintien nécessaire mais insuffisant de bons rapports entre dirigeants français et ouest-allemands, les divers dossiers de la coopération franco-allemande doivent recevoir une impulsion nouvelle. Aussi vous serais-je reconnaissant, monsieur le ministre des affaires étrangères, de bien vouloir préciser devant notre assemblée la nature des initiatives concrètes que le Gouvernement pourrait envisager de prendre dans ce domaine fondamental après le dernier sommet de Francfort. C'est à ce prix, celui de l'union européenne, que notre continent relèvera les défis du monde contemporain et que ses membres - et d'abord la France - conserveront leur place sur la scène mondiale.

C'est notre responsabilité, celle de notre génération politique, que de tout mettre en œuvre pour y parvenir et c'est à ce prix seul que nous resterons maîtres de notre destin en bâtissant une Europe debout et fière qui ne sera plus soumise à l'hégémonie d'un allié, pas plus qu'elle ne saurait être fluctuante entre l'Est et l'Ouest.

Je ne voudrais pas retenir trop longtemps l'attention de notre assemblée et je passerai maintenant, sans transition, à un autre objet de nos préoccupations sur la situation extérieure de la France : la situation au Proche-Orient, considérée en elle-même et surtout dans ses connexions avec le terrorisme international.

Avant de vous les présenter, monsieur le ministre, je voudrais témoigner ici de l'appréciation favorable que porte la majorité des membres de la commission des affaires étrangères sur votre démarche diplomatique, dont le professionnalisme de très haute qualité contraste, en bien des occasions, avec la période antérieure. (*Murmures sur les travées socialistes.*)

Votre administration, hier malmenée par des nominations trop souvent de complaisance, a retrouvé une pratique cohérente d'actions coordonnées en vue de la réalisation d'objectifs réfléchis.

Nous apprécions la sérénité qui prévaut dans votre département ministériel. Malgré les arrangements et les ajustements qu'impose, nous l'imaginons, la cohabitation, vous avez su, en harmonie avec le Premier ministre, éviter que les tensions de la politique intérieure ne se transforment en incohérences sur la scène internationale.

Les rencontres au sommet ont illustré ce savoir-faire. La France, à défaut de parler d'une seule voix, n'a pas fait entendre, sauf rares exceptions, de notes discordantes. Sans doute les partitions avaient-elles été mises en harmonie par vos soins avant que d'être jouées. Si tel est le cas, le mérite vous en revient pour une large part.

Au demeurant, la politique étrangère - il faut s'en féliciter - est à l'abri des dissonances aiguës, puisqu'elle profite, pour l'essentiel, d'un consentement très large de la nation et des milieux politiques qui la représentent. Elle échappe ainsi aux contradictions qu'entraîne souvent, dans d'autres domaines, l'alternance politique.

Les compliments que nous vous adressons n'auraient pas toute la marque d'objectivité qu'ils méritent si je m'abstenais d'exprimer quelques remarques restrictives sur le comportement du Gouvernement auquel vous appartenez à propos des connexions qu'il a établies entre la situation au Proche-Orient et le terrorisme international.

Je souhaite que les remarques que je vais avancer devant vous ne soient pas interprétées comme des critiques, mais plutôt comme des interrogations qui sollicitent des réponses.

A cette fin, je crois devoir rappeler quelques faits, ainsi que les déclarations qui s'y rattachent.

Tout est mis en œuvre par vos soins, et nous approuvons cet effort, pour obtenir la libération des otages français, prisonniers de l'iniquité et du fanatisme, en violation des droits de l'homme et de la loi internationale.

Dans un premier temps, deux de ces otages ont été libérés. C'est un succès limité mais réel. La négociation s'est établie, d'Etat à Etat, comme il convient. Le résultat - je le dis au passage - contraste avec le comportement des autorités américaines qui entretenaient clandestinement avec l'Iran des tractations secrètes alors même qu'elles en accusaient la France sans justification.

Mais voici que, dans un second temps, une interview au *Washington Times*, d'abord démentie puis confirmée, laisse entendre que la Syrie - ai-je bien compris ? - quoi qu'elle fasse, ne serait jamais dénoncée par la France, tout en affirmant que notre pays ne renoncerait à aucune de ses obligations historiques dans le Proche-Orient. Dans le même texte, la Syrie est ménagée mais, en revanche, aucun de nos amis n'est épargné, ni les Etats-Unis, ni la République fédérale d'Allemagne, ni la Grande-Bretagne, ni même, étrangement, nos propres services spéciaux, au moment où, cependant, et à bon droit, ils se trouvent renforcés par le Gouvernement. Un crédit incertain est même apporté à la fable d'un complot israélien dans l'affaire de l'attentat contre El Al en Angleterre.

Que voulez-vous que j'en conclue sinon que cette indulgence à l'égard de la Syrie n'empêche pas la France, dans un troisième temps, de s'associer à dix autres partenaires européens pour la condamner ?

Cette modification fut à son tour modifiée le surlendemain par un communiqué du Quai d'Orsay qui remercia l'Etat qu'il condamnait la veille pour la remise des deux otages. Etions-nous arrivés au terme de nos tribulations dans cette affaire ? Pas encore tout à fait. A peine avions-nous pris connaissance dans l'interview des craintes qu'inspire l'intégrisme iranien que notre diplomatie faisait état d'arrangements avec Téhéran pour favoriser d'autres échanges d'otages.

Depuis, nous n'avons pas obtenu la libération d'autres otages mais seulement des félicitations aussi empressées que vides de résultats de la part de Damas et de Téhéran.

J'arrête là mon propos sur cette affaire pour déclarer bien volontiers que le problème des otages est l'un des plus délicats qui puissent être traités par une démocratie. Je reconnais qu'à défaut d'une réplique par la force - dont nous ne pouvons pas user - ou d'un départ de toute présence française du Proche-Orient, qui serait pour longtemps sans retour, et qu'il faut exclure, comme vous l'avez rappelé vous-même à cette tribune, la seule voie étroite reste celle de la négociation d'Etat à Etat.

Mais fallait-il s'abandonner à tant d'errances ? Comment ne pas craindre qu'à trop complaire à l'offenseur, on ne risque d'encourager le mal dans une spirale de prises d'otages en vue d'un profit toujours plus élevé pour les ravisseurs et l'Etat qui s'en fait complice ? Comment ne pas s'exposer à décevoir toutes celles des nations arabes qui veulent se préserver des excès du fanatisme et qui comptent sur la France pour y opposer une résistance morale ?

J'ai cru devoir - je vous demande de me le pardonner puisque je vous apporte mon soutien - vous livrer ces réflexions du haut de cette tribune, où se sont toujours affirmées les valeurs morales de la démocratie et les exigences de la grandeur de la France.

Notre diplomatie, je ne l'ignore pas, connaît tous ces pièges et s'efforce de ne pas s'y laisser prendre. Elle déploie, dans une conjoncture difficile, son pragmatisme sans rien céder qui soit contraire ni à l'honneur ni à nos idéaux. Le Premier ministre en a pris l'engagement et nous gardons notre confiance à son Gouvernement.

Mais - permettez-moi de terminer par cette considération de politique générale - les deux dirigeants de la France, situés au plus haut niveau des responsabilités, le Président de la République et le Premier ministre, même s'ils partagent ce qu'il est convenu d'appeler un consensus, ont-ils en commun un projet et une stratégie à opposer à ceux de leurs interlocuteurs qui ont, eux, en commun le projet et la stratégie de « déstabiliser » l'Europe libre, à partir de l'Est et du Proche-Orient ? Voilà le fond du problème et la raison des deux inquiétudes que j'ai présentées devant vous.

Oui, quel projet et quelle stratégie pour la dyarchie qui dirige la France dans le domaine des relations extérieures, dans un domaine prétendument réservé et finalement partagé ?

Le terrorisme éclaire cette interrogation fondamentale d'une lueur très vive.

S'il existait un projet commun, quelle pourrait en être la durée entre l'Elysée et Matignon, puisque la durée de la cohabitation se limite à la date prévue par la Constitution pour la prochaine élection présidentielle ?

Légitime, inévitable, « incontournable » - comme on dit maintenant - mais difficile cohabitation qui, dans la conjoncture actuelle, prive la politique étrangère, quels que soient vos efforts, de la durée dont se nourrit tout grand projet !

Dans cette conjoncture que nous subissons tous, que faire ? Il nous faut gagner du temps, le temps qui nous sépare de l'élection présidentielle. Comment le gagner malgré la coupure qu'engendre - j'ajoute en ce qui me concerne, hélas ! - à chaque second tour de scrutin, l'élection du Président de la République ?

Une seule issue apparaît. Elle suppose de décider, dès maintenant, que les antagonistes de la prochaine élection présidentielle éviteront, jusqu'à l'heure de l'échéance, en politique étrangère, les surenchères, voire les errances de la diplomatie.

L'intérêt supérieur de la France vaut bien une trêve. Il reste assez de terrain en politique intérieure pour les débats qui séparent les Français. Qu'au moins, sur l'essentiel, ils restent unis ! Il appartenait peut-être au Sénat de le rappeler. J'ai cru devoir modestement y contribuer. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pelletier, rapporteur pour avis.

**M. Jacques Pelletier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (relations culturelles, scientifiques et techniques).** Monsieur le président, mesdames et messieurs les ministres, mes chers collègues, j'examinerai l'action culturelle du ministère des affaires étrangères à travers, bien sûr, le projet de loi de finances pour 1987, mais aussi au regard de la politique engagée à plus long terme dans ce domaine.

Je vois déjà un présage favorable, un présage heureux dans le fait que le nouveau ministre des affaires étrangères, ayant eu en charge, pendant plusieurs années, l'action culturelle extérieure, connaît donc parfaitement ce dossier.

Le Gouvernement a souhaité définir une nouvelle répartition des compétences entre le ministère des affaires étrangères et celui de la coopération. Le champ des transferts a été défini de la façon suivante : du ministère de la coopération vers la direction générale sont transférées toutes les actions assumées par les anciens services de la coopération et du développement au Maghreb et dans l'étranger traditionnel ; de la direction générale vers la coopération, les actions de coopération linguistiques, de formation et de diffusion culturelle dans les pays qui relèvent désormais du ministère de la coopération, ainsi que le réseau de centres culturels, alliances françaises et établissements d'enseignement situés dans ces mêmes pays. Il s'agit de 27 pays d'Afrique - en gros les Etats francophones - plus Haïti, le Vanuatu, les Antilles - Sainte-Lucie, Saint-Vincent, la Dominique et la Grenade.

Les crédits des relations culturelles extérieures pour 1987 sont placés, comme tout notre budget, sous le signe de la rigueur budgétaire. Cette dernière se traduit par la reconduction, pour 1987, des économies du collectif budgétaire pour 1986 et, il faut bien le dire, des économies sans réalisées à peu près sur tous les titres. Je crois pouvoir affirmer, sans me tromper, que ce budget n'est pas bon. Il est toutefois moins mauvais que ceux des dix dernières années, ce qui est déjà positif.

Au-delà des économies, le ministère des affaires étrangères voit, pour la première fois depuis plusieurs années, sa part relative augmenter quelque peu à l'intérieur de la loi de finances. Il représente, en 1987, 0,964 p. 100 du budget de l'Etat.

A l'intérieur du budget des relations extérieures, la part de la direction générale augmente, elle aussi. Cette direction bénéficie de 76 p. 100 des mesures nouvelles.

Nous sommes donc en face d'une conjonction favorable : d'une part, le budget des affaires étrangères voit sa part progresser dans le budget général et, d'autre part, celui de la direction générale voit également sa part progresser à l'intérieur du budget des affaires étrangères. Nous en sommes heureux.

Les moyens de la direction générale s'élèvent à 3 694 millions de francs, contre 3 305 millions de francs en 1986, soit une augmentation de 11,7 p. 100 par rapport à la même année. Sa part dans le budget des services diplomatiques et généraux représente 36,5 p. 100 contre 33,7 p. 100 en 1986.

Pour 1987, les crédits de la direction générale augmentent sensiblement plus que ceux de la section I, services diplomatiques et généraux, plus 3,3 p. 100, ce qui correspond à un renversement de la tendance observée depuis de nombreuses années.

Ces dernières années, les priorités retenues ont malheureusement conduit à assurer le fonctionnement au détriment des interventions. Cette année, les dépenses de fonctionnement cessent de croître, je me plais à le souligner. De près de 50 p. 100 du budget de la direction générale, en 1986, elles passent à 40,7 p. 100 en 1987. Dans le même temps, les crédits d'intervention publique passent de 49,5 p. 100 en 1986 à 57,2 p. 100 en 1987.

La ventilation géographique des crédits de la direction générale est par ailleurs très stable depuis trois ans. Cette stabilité est due aussi bien à l'absence, jusqu'à cette année, d'une nouvelle masse de crédits, à la rigidité des dépenses de personnel - 60 p. 100 des crédits de la D.G.R.C.S.T. - à la lenteur de la rotation des personnels - cinq à six ans en moyenne - qu'au respect par la France de ses engagements pluriannuels à l'égard de ses partenaires. Ces deux dernières causes rendent difficile tout transfert rapide de crédits d'un pays vers un autre.

Certains infléchissements ont cependant eu lieu. Les crédits consacrés à l'Afrique du Nord ont baissé au bénéfice de l'Asie du Sud-Est, de l'Amérique centrale et du Sud, du Pacifique, du Moyen-Orient et de l'Afrique non francophone.

J'en arrive aux programmes d'investissement. Malgré une baisse, les crédits de paiement des dépenses en capital doivent néanmoins assurer : à Marrakech, l'achèvement du centre culturel ; à Budapest, le lancement du chantier du centre culturel ; à Ouagadougou, le réaménagement du centre culturel ; à Londres et à Athènes, la poursuite de la rénovation des lycées ; à Djakarta, Lagos, Nairobi et Tunis, l'établissement de nouvelles écoles.

L'évolution des crédits pour 1987 amène votre rapporteur à considérer que, malgré le contexte de rigueur, un coup d'arrêt a été donné à la dégradation des moyens de l'action culturelle extérieure de la France.

J'aborde maintenant l'enseignement du français à l'étranger, cher à nos collègues, qui représentent les Français de l'étranger.

Le réseau d'établissements français à l'étranger comprend 599 implantations dont 349 établissements aidés ; 245 ne reçoivent aucune aide. Les établissements aidés comptent 162 414 élèves, dont 60 000 Français et 102 000 élèves étrangers. Les établissements non aidés comptent 25 870 élèves français et 45 375 élèves étrangers. Le nombre d'enseignants dans les établissements français à l'étranger est de 12 250, dont 53,4 p. 100 de titulaires.

Une mesure nouvelle de 9 millions de francs doit permettre de créer un fonds d'aide à la scolarisation des enfants francophones afin d'aligner à terme les droits de scolarité des enfants « étrangers tiers » et ceux des enfants français.

En 1986, l'enseignement français à l'étranger a atteint un seuil critique. Trois pays d'Afrique du Nord ont été particulièrement frappés : l'Algérie, la Tunisie et le Maroc.

Même si certains redéploiements étaient à envisager, il n'en reste pas moins que l'application brusque de mesures de repli a un impact très défavorable. C'est pourquoi, cette année, le ministère a assoupli la politique antérieure au Maroc, où la fermeture d'un trop grand nombre de classes aurait porté tort tant à la scolarisation des enfants français qu'à l'action de coopération avec le Maroc. En outre, la nouvelle répartition des compétences entre les ministères concernés permet de mieux prendre en compte les spécificités de chaque pays.

Il est vrai que tous les postes supprimés sont non pas perdus, mais transférés à des établissements d'autres régions du monde. Toutefois, une tendance générale est à la suppression d'emplois et au remplacement des enseignants titulaires par des personnels recrutés localement. Même si cette politique permet des économies, elle comporte néanmoins un risque non négligeable, celui de la baisse de la qualité de l'enseignement. (*MM. Schumann et de Villepin applaudissent.*)

La rémunération même de ces enseignants pose un problème. Le ministre des relations extérieures avait indiqué à la commission des affaires culturelles, l'an dernier, qu'une étude avait été lancée en vue de revoir les conditions générales de ces rémunérations.

Mes chers collègues, votre commission des affaires culturelles estime que ce problème est grave et qu'il doit être résolu rapidement sans porter atteinte à la qualité de l'enseignement.

**M. Maurice Schumann.** Très bien !

**M. Jacques Pelletier, rapporteur pour avis.** Elle n'est donc pas favorable - je m'en excuse auprès de mon excellent collègue et ami Josy Moinet - à l'amendement proposé par la commission des finances. En effet, la commission estime que cet amendement est quelque peu trop contraignant et qu'il risque, par là même, de conduire à la baisse de la qualité de l'enseignement, ce à quoi nous nous refusons absolument. Mais elle demande instamment au Gouvernement de trouver une solution à ce difficile problème au cours de l'année 1987.

Les subventions de fonctionnement accordées aux établissements sont restées stagnantes depuis trois ans ; le plus souvent, elles sont simplement reconduites, et la commission qui examinait les dossiers n'a plus été appelée à se réunir depuis plusieurs années.

Quant aux subventions d'investissement, elles restent faibles ; l'association nationale des écoles françaises de l'étranger doit continuer à pallier cette insuffisance en attribuant des emprunts garantis par l'Etat ; mais ces emprunts, bien qu'accordés à un taux très réduit, n'en imposent pas moins des remboursements qui alourdissent les charges des écoles.

Tous ces éléments conjugués font que l'enseignement est beaucoup plus cher. On a même parlé dans certains endroits d'une augmentation des frais de scolarité de 35 p. 100 pour l'enseignement primaire en un an alors que, dans l'enseignement secondaire, au Maroc par exemple, l'augmentation a été de 200 p. 100 en deux ans.

Même si des bourses sont accordées et revalorisées, elles sont évidemment loin de compenser les effets négatifs de la hausse des coûts de scolarité. Elles ne constituent qu'un palliatif et non une politique. Au surplus, il est maintenant urgent de régler clairement le sort des établissements passant des conventions, afin qu'ils connaissent exactement les aides qu'ils peuvent attendre de l'Etat, en échange des engagements pris par eux.

J'insiste, au nom de la commission des affaires culturelles, auprès du Gouvernement pour qu'il traduise dans les faits tout l'intérêt qu'il porte à l'enseignement du français à l'étranger.

Je dirai un mot de la relance de la francophonie. Lors du « sommet » francophone, en février 1986, plusieurs importantes mesures ont été décidées par les chefs d'Etat et de gouvernement des quarante pays réunis. Un mois plus tard, un secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la francophonie, était créé ; sa mission consiste notamment à veiller au suivi des décisions du « sommet » francophone.

Nous avons salué avec plaisir, madame le secrétaire d'Etat, votre entrée au Gouvernement en tant que responsable du problème de la francophonie, qui a toujours été considéré comme capital par la Haute Assemblée. Vous avez en charge, comme vous l'avez dit, la coordination et la cohérence de l'action interministérielle dans ce domaine. C'est une lourde tâche ! Mais vous pouvez être assurée de notre soutien le plus total dans votre action.

Le projet de loi de finances pour 1987 prévoit 44 millions de francs pour le financement des actions en faveur de la francophonie : extension de TV 5 au Maghreb et à l'Amérique du Nord ; création d'une agence francophone d'images ; effort pour la scolarisation des enfants francophones ; effort en faveur du livre francophone ; mise en place de nouvelles Alliances françaises au Mozambique et à Jérusalem-Est.

Votre rapporteur pour avis se félicite du lancement de toutes ces actions entreprises au moment même où nous avons pris l'initiative de créer au Sénat un groupe d'étude de la langue française et des questions francophones afin de contribuer à relever les quatre défis adressés à notre langue : l'invasion des termes impropres en France, le recul du français sur la scène internationale, la fragilité de ses positions à l'intérieur des Etats étrangers, la difficulté d'être le lien organique d'un ensemble de 250 millions de personnes.

Cependant, pour être tout à fait satisfait, votre rapporteur pour avis aimerait voir se réaliser l'un de ses souhaits ; à savoir que Radio France internationale doive à nouveau une partie de ses crédits au ministère des affaires étrangères, rompant ainsi avec la politique de débudgétisation totale passée dans les faits en 1986.

Le ministère des affaires étrangères doit impérativement retrouver sa tutelle naturelle sur Radio France internationale.

**M. Pierre Laffitte.** Très bien !

**M. Jacques Pelletier, rapporteur pour avis.** Je conclurai en abordant la revalorisation des crédits de la direction de la coopération scientifique et technique.

Sur les 372 millions de francs de mesures nouvelles alloués à la direction générale, 328 millions de francs, soit 88 p. 100, sont destinés à la relance de l'aide publique bilatérale au développement et 182,7 millions de francs vont à la direction de la coopération scientifique et technique.

Le niveau et le nombre des bourses allouées aux étrangers sont relevés, l'aide à la formation d'enseignants est favorisée. Ainsi, 50 millions de francs seront affectés à la formation des étrangers en France. En outre, l'allocation d'entretien est augmentée de 16,67 p. 100 au 1<sup>er</sup> octobre 1986.

A ce propos, votre rapporteur pour avis doit rappeler qu'en 1983 la direction générale s'est fixé deux objectifs que nous avons approuvés : d'une part, l'amélioration des conditions d'accueil et de séjour en France des étrangers boursiers du Gouvernement français, grâce à un relèvement du niveau des prestations ; d'autre part, la sélection plus rigoureuse des candidats à des formations ou à des spécialisations.

Quant au second objectif, il paraît plus important d'accueillir et de former un petit nombre de futurs cadres ou « décideurs » qu'un plus grand nombre de candidats dont le rayonnement scientifique, industriel, économique ou culturel serait moins important dans leur pays.

Il convient donc de donner un caractère attractif à certaines formations afin d'affronter la concurrence internationale - américaine, anglaise, allemande ou japonaise - qui draine les meilleurs candidats.

D'une manière générale, votre rapporteur pour avis insiste pour que soit mené à bien le projet interministériel de « suivi » de tous les étrangers ayant effectué en France un séjour de formation, de spécialisation, de recherche ou d'information. Cela nous paraît très important.

La relance des actions de coopération scientifique et technique doit se traduire par la revalorisation et l'extension des bourses destinées aux Français à l'étranger, la promotion de l'image scientifique et technique de la France à l'étranger, le développement des recherches menées avec les pays prioritaires - C.E.E., Eurêka, Etats-Unis, Canada, Japon, Israël - et la relance de la coopération technique avec les zones prioritaires.

J'indiquerai en conclusion que, l'an dernier, la commission des affaires culturelles avait noté qu'il était urgent de réorienter la politique culturelle extérieure dans quelques directions : définition des vraies priorités de l'action culturelle extérieure ; renforcement de la coordination interministérielle ; réorientation de la politique en matière de personnel du quantitatif vers le qualitatif à condition de respecter un équilibre harmonieux entre les diverses catégories de personnels et de mettre fin à certains abus ; amélioration des taux des bourses en les orientant vers les formations de haut niveau et en accroissant la sélection et l'orientation des étudiants et suppression de certaines charges indues.

Votre rapporteur pour avis note avec satisfaction qu'il semble avoir été entendu. En effet, des actions envisagées pour 1987 répondent aux besoins que je viens d'énumérer : la hausse du niveau des crédits de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques ; la priorité donnée aux dépenses d'intervention ; la relance de la francophonie ; la réévaluation des crédits de la direction de la coopération scientifique et technique ; l'instauration de la commission interministérielle du suivi pour l'application des décisions du « sommet » francophone ; la réflexion engagée sur la modification des statuts respectifs des « détachés au barème » et des recrutés locaux ; la revalorisation des taux de bourses.

Pour ces raisons, et malgré les quelques réserves que j'ai indiquées au cours de cet exposé, la commission des affaires culturelles a émis un avis favorable à l'adoption des crédits des relations culturelles extérieures pour 1987. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique, de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Genton, président de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes.

**M. Jacques Genton, président de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes.** La présence à vos côtés, monsieur le ministre des affaires étrangères, d'un ministre délégué pour les affaires européennes, que je salue avec cordialité, atteste, s'il en était besoin, que la politique européenne demeure au premier chef de la compétence du ministère des affaires étrangères, même si la Communauté européenne exige l'intervention de nombreux départements ministériels.

Toutefois, il s'agit d'une politique spécifique qui ne peut pas être considérée comme un simple volet de la politique étrangère. Le Parlement saisit l'opportunité d'évoquer la politique européenne et ses interférences avec la politique intérieure et extérieure de la France lors de l'examen du budget des affaires étrangères. Je ne crois pas que ce soit là une solution totalement satisfaisante.

Une coïncidence, que je considère comme heureuse, permet cette année de présenter le jour de ce débat budgétaire le treizième rapport d'information de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes. Je m'inspirerai donc directement de ses conclusions.

Au cours d'une période semestrielle qui vit la célébration du centième anniversaire de la naissance de Robert Schuman, la Communauté a été soupçonnée de traverser une phase de somnolence, comme si elle vivait dans l'attente de la mise en œuvre de l'Acte unique européen.

La présidence européenne s'est achevée sur un bilan modeste. Le conseil européen de La Haye ne s'est pas caractérisé par l'examen de grands dossiers. La présidence britannique, attendue avec un intérêt, il faut le dire, mêlé d'appréhension, a été engagée sous le signe du pragmatisme ; il se pourrait d'ailleurs que cette méthode obtienne des résultats, quelque paradoxale que soit cette constatation lorsque l'on considère l'intransigeance de la Grande-Bretagne depuis son adhésion au Traité de Rome.

Et pourtant, il y a un an presque jour pour jour, nous nous prononcions dans cette enceinte sur la ratification du traité d'élargissement à l'Espagne et au Portugal. Sans formuler d'opposition absolue, nous relevions nettement les obstacles qu'il faudrait surmonter pour que ce nouvel élargissement n'entrave pas le fonctionnement déjà difficile des institutions et ne menace pas gravement un acquis constitué, au cours de trente années, par la politique agricole commune et la suppression des barrières douanières internes.

Nous avons exprimé nos craintes sur le maintien et la protection des courants d'échanges entre les pays tiers méditerranéens et la Communauté.

Nous avons signalé très clairement le risque sérieux d'une réaction des Etats-Unis pour protéger leurs exportations agricoles vers la péninsule ibérique condamnées par l'élargissement.

Aujourd'hui, nous tenons à souligner que le Gouvernement français joue un rôle important dans le règlement de ces dossiers tout en reconnaissant les avantages appréciables de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans l'Europe communautaire. Vous l'avez rappelé lors de votre déclaration liminaire, monsieur le ministre des affaires étrangères, et je tenais à le souligner moi-même puisque je l'ai remarqué depuis plusieurs mois.

C'est ainsi que les consultations franco-espagnoles de Saragosse ont permis d'aboutir, le 16 octobre, au mandat de négociation donné à la Commission, qui semble répondre à la nécessité de ne pas abandonner nos amis des pays méditerranéens.

Nous retenons de même que la position de la France a incité les Douze et la Commission à définir une attitude à la fois « de fermeté et d'ouverture » face aux Etats-Unis, permettant de trouver un arrangement provisoire susceptible de se transformer en solution durable dans le cadre du G.A.T.T.

Il est non moins exact que la France s'est efforcée de préserver la politique agricole commune lors de la conférence de Punta del Este sur les nouvelles négociations multilatérales. Il reste à espérer que la Communauté saura trouver une réponse rapide aux premiers programmes intégrés méditerranéens.

Le Gouvernement a trouvé dans son héritage le nouveau traité, dit « Acte unique européen », qui, modifiant le Traité de Rome, tend notamment à approfondir et à développer les activités communautaires, répondant ainsi au souhait exprimé naguère, on l'oublie parfois, par le conseil européen présidé par Georges Pompidou.

Nous examinerons la mise en application de ce nouveau traité avec intérêt et attention, en nous souvenant qu'avec l'augmentation du nombre de parties prenantes - de six à neuf puis à dix - la Communauté a souvent marqué le pas, et en espérant qu'avec l'élargissement à douze il lui sera possible de se montrer plus entreprenante sur l'ensemble de son champ d'action, en particulier dans des secteurs comme la politique monétaire, la politique sociale et l'environnement où ses réalisations sont à ce jour incomplètes, voire inexistantes.

Il est vrai que l'Acte unique modifie les mécanismes internes des décisions pour les rendre plus efficaces. Il est vrai aussi que l'Acte unique n'entraîne pas de transfert de souveraineté et n'affecte pas l'équilibre des pouvoirs dans la Communauté. Il est vrai encore que le « compromis de Luxembourg », règle coutumière, même évoquée au plus haut niveau, garde toutes ses possibilités.

Avec un nouveau champ d'action officiellement délimité, avec ses nouveaux moyens ainsi rappelés, la Communauté est-elle prête à pratiquer à la fois l'élargissement et l'approfondissement ? C'est une question que nous nous posons encore.

Malgré les obstacles internes toujours renouvelés auxquels elle se heurte, elle enregistre une certaine réussite qu'on ne peut ignorer tandis que, sur le plan international, hélas ! elle est mise à l'écart de grandes décisions.

Nous voudrions que la politique des transports, qui très lentement sort d'un immobilisme trentenaire, puisse être l'un des prochains succès.

Dans le secteur des technologies de pointe, des progrès ont été réalisés, comme le prouvent la réussite du programme Esprit et le très bon départ d'Eurêka. Si l'Europe de la recherche et de la technologie reste à faire, elle dispose d'atouts pour autant qu'elle parvienne à valoriser le potentiel dont elle dispose et à créer le grand marché intérieur qui permettra aux entreprises européennes d'obtenir un développement à la mesure de leur capacité et de combler le retard à l'égard de celles des Etats-Unis et du Japon.

Lorsqu'on évoque les obstacles, il faut rappeler une fois de plus que la Communauté n'a pas encore trouvé un équilibre entre l'amélioration de son acquis et le lancement de nouvelles politiques véritablement communautaires.

Une fois levée l'hypothèque financière, conséquence des coûts de la politique agricole commune, les Douze devront s'entendre sur les politiques structurelles qui ne peuvent se résumer à un volume de crédits disponibles.

L'objectif de la cohésion économique et sociale, devenu plus impératif avec le dernier élargissement, demande une volonté politique autant que des moyens financiers.

Il est également patent qu'aucune politique sociale digne de ce nom n'a été mise en œuvre pour lutter contre le chômage alors qu'elle est l'un des éléments constitutifs du Marché commun.

Perspectives de succès ou obstacles internes difficiles à contourner... La délégation estime qu'ils dépendent des réponses qui seront données aux trois questions principales : la réforme institutionnelle, le financement futur, la réforme de la politique agricole commune.

Concernant la réforme institutionnelle, nous pensons qu'il convient de mettre fin à la pratique abusive du veto du conseil, de rendre à la Commission ses attributions d'initiative et de définition de l'intérêt communautaire dans le respect des compétences du conseil, de combler le vide démocratique en permettant à l'Assemblée d'exercer ses fonctions législatives et de contrôle avec le sens des responsabilités qui s'attache à la représentation parlementaire.

Nous avons, depuis plusieurs mois, par le rapport et les conclusions de notre excellent collègue M. Noël Berrier, considéré que l'Acte unique européen offrait les chances mais non les garanties d'une relance de la construction européenne. Sous le bénéfice de cette remarque, nous engageons, dès le 10 avril, nos commissions à l'accueillir favorablement en vue d'en proposer la ratification au Sénat, sans d'ailleurs en exagérer l'importance : j'ai relu les conclusions cet après-midi, tout en étant favorables, nous étions très sages, très réservés.

Concernant le financement futur, nous ne pouvons que constater, après l'avoir redouté, l'épuisement des ressources propres, malgré le passage du plafond de prélèvement de T.V.A. à 1,4 p. 100. J'ai noté que le Gouvernement français ne désirait pas proposer d'ouvrir la procédure permettant le relèvement de ce taux de T.V.A. à 1,6 p. 100 avant la date prévue. Mais je crois pouvoir dire que cette procédure risque d'être très longue et peut-être même difficile à mener jusqu'au bout dans certains pays.

Nous pensons qu'il ne convient pas de détourner le budget communautaire par la pratique du juste retour. Toutefois, le fait que la France soit devenue contributrice nette au budget communautaire devrait poser dans des termes nouveaux les négociations qui s'ouvriront prochainement sur le financement futur de la Communauté.

Nous ne cessons de rappeler que la politique agricole commune constitue l'un des principaux acquis communautaires et que le retour au respect des trois principes de base, tels qu'ils résultent du traité, pourrait lui rendre la cohérence qui lui fait présentement défaut. C'est la croissance d'excédents, dont le poids financier pèse lourdement sur le budget, qui nous inquiète de plus en plus. Ils représentent un gaspillage des capacités productrices de l'Europe verte. La meilleure défense de la politique agricole commune passe par la conciliation du respect du marché unique, de la préférence communautaire et de la solidarité financière avec la reconnaissance des réalités du marché.

La pire des solutions serait, à n'en pas douter, une renationalisation qui conduirait à un autre gaspillage économique.

En revanche, nous ne saurions trop souligner l'importance qui s'attache au développement de la place de l'Europe sur les marchés mondiaux de produits agricoles et alimentaires.

Sur la scène internationale, la Communauté s'est trouvée récemment tenue à l'écart de deux événements qui commandent pourtant de nombreux aspects de son avenir. Vous avez évoqué cette situation ; le président Lecanuet, après vous, l'a fait, dans de bien meilleurs termes que je ne saurais le faire.

A Reykjavik, au mois d'octobre, l'Europe était absente des conversations américano-soviétiques sur un sujet qui l'intéresse au premier chef, celui de sa propre sécurité. Les institutions communautaires n'ont évidemment pas compétence en matière de défense, mais puisque le problème de la sécurité européenne est posé, elles devraient se montrer attentives aux travaux des instances internationales qui en délibèrent et s'en préoccuper davantage, dans le cadre de la coopération politique entre ministres des Etats membres. J'ai d'ailleurs noté, avant l'intervention du président Lecanuet, votre déclaration, monsieur le ministre, cet après-midi.

L'absence de la Communauté de la scène internationale s'est également révélée fin octobre avec l'accord bilatéral nippo-américain sur la coopération monétaire internationale, qui s'est fait sans elle.

L'ensemble de ces constatations, critiques et suggestions nous conduit à croire que, passé une génération, la Communauté et les Etats membres doivent, de toute évidence, faire preuve de plus de solidarité, de ténacité et d'imagination pour poursuivre l'édification de l'Europe et faire face aux défis auxquels elle est confrontée.

Nous voulons croire que c'est dans cet esprit que fut négocié, puis signé, et que sera ratifié l'Acte unique. Mais il y a si longtemps que nous faisons de telles exhortations que nous craignons d'être pris pour des Cassandre, et ce rôle n'est certainement pas celui qui nous convient ! (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 6 novembre 1986 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République, trente-deux minutes ;

Groupe de l'union centriste, trente-cinq minutes ;

Groupe socialiste, dix-sept minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, vingt-deux minutes ;

Groupe de la gauche démocratique, vingt-cinq minutes ;

Groupe communiste, quinze minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, quinze minutes.

La parole est à M. Bayle.

**M. Jean-Pierre Bayle.** Monsieur le président, messieurs les ministres, madame, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget des affaires étrangères est aussi celui des Français à l'étranger.

Pour juger de l'adéquation entre les propos gouvernementaux en faveur de l'accroissement de la présence française à l'étranger et la réalité des choix budgétaires en faveur de ces Français, qui veulent être des Français à part entière, il convient d'examiner en détail les lignes budgétaires les concernant.

A cet égard, le chapitre 46-92 intitulé « Français de l'étranger » est particulièrement préoccupant, et vous avez vous-même convenu, monsieur le ministre, devant notre commission des affaires étrangères, que c'était le point noir de votre budget, ce qui apparaît, hélas ! clairement à la lecture des sept lignes de ce chapitre.

Trois d'entre elles voient leurs crédits maintenus par rapport à 1986 : le conseil supérieur des Français de l'étranger, l'Acife - accueil et information des Français à l'étranger - et, enfin, l'entretien des cimetières français à l'étranger.

Les quatre autres lignes voient leurs crédits diminuer, substantiellement pour certaines d'entre elles. Qu'on en juge : le fonds de secours pour les Français de l'étranger subit une baisse de 47 p. 100 ; la sécurité des Français à l'étranger voit ses crédits amputés de 19 p. 100 ; le comité d'entraide aux Français rapatriés et autres organismes subissent une baisse de 14,3 p. 100 ; enfin, et surtout, les crédits d'assistance aux Français à l'étranger passent de 74,7 millions de francs à 64,7 millions de francs, soit moins 10 millions de francs, ce qui correspond à une baisse de 13,5 p. 100. Cette mesure discriminatoire marque une régression de la solidarité nationale vis-à-vis des personnes âgées, indigentes, handicapées, ainsi que des femmes en détresse. C'est inacceptable.

Tenant ces propos, je ne fais preuve d'aucune originalité, puisque j'ai repris les considérants d'un vœu adopté unanimement par le conseil supérieur des Français de l'étranger, où vos amis politiques sont pourtant très largement majoritaires !

La commission des affaires sociales du conseil supérieur est aujourd'hui réunie et confirme cet appel.

Il faut prendre en compte l'accroissement important de la demande d'aide sociale en faveur de nos compatriotes les plus défavorisés, accroissement justifié et contrôlé par nos commissions consulaires, aux travaux desquelles je tiens à rendre hommage de cette tribune.

Il est donc indispensable, monsieur le ministre, d'augmenter les crédits consacrés à l'assistance aux Français à l'étranger. Personne ne comprendrait une telle régression dans ce domaine de la solidarité.

Je ne doute pas que mes collègues représentant les Français de l'étranger exprimeront la même demande avec la même force.

Un autre chapitre budgétaire est touché par la rigueur, au détriment des Français de l'étranger, celui des bourses scolaires. Pour la première fois depuis cinq ans, en effet, ce chapitre régresse de 3,8 p. 100, ce qui relativise les propos de M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, qui écrit, dans le rapport consacré aux relations culturelles : « Le problème de la charge de la scolarisation demeure et figure au premier rang des demandes des parents d'élèves ou des associations de Français de l'étranger. C'est la raison pour laquelle le ministre s'efforce d'accroître fortement l'aide de l'Etat en matière de bourses scolaires. »

Quand on connaît l'accroissement de la demande, justifié par le souci de scolariser les enfants français dans nos établissements dès leur plus jeune âge - tel est le sens de l'initiative prise en 1985 d'accorder des bourses scolaires à partir de cinq ans - on ne peut que regretter votre décision de réduire ces crédits.

Voilà donc brièvement présentés les quelques commentaires que les chapitres budgétaires consacrés aux Français de l'étranger suscitent, en dehors de toute prise de position politique.

Il est clair, malheureusement, que la solidarité à l'égard des Français de l'étranger ne trouve pas, cette année, de traduction budgétaire, contrairement aux années précédentes, et ce malgré la progression sensible de votre budget - M. le rapporteur spécial de la commission des finances a même parlé d'« incontestable aisance ».

Chacun en tirera les conclusions qui s'imposent. Pour ma part, l'examen de ces chapitres justifie à lui seul un vote négatif.

Pour ce qui est du budget de la D.G.R.C.S.T., je serai bref, me réservant d'intervenir ultérieurement dans le débat à propos du fameux amendement Deniau, sous-amendé par le Gouvernement, qui prévoit la réduction programmée du nombre d'enseignants détachés au barème et l'amélioration tout à fait hypothétique des rémunérations des recrutés locaux. Après avoir, donc, été sous-amendé par le Gouvernement, cet amendement a été retiré en deuxième délibération, à la demande du ministre chargé du budget. Il est repris aujourd'hui par notre commission des finances, avec le soutien du ministre des affaires étrangères. Quelle cohérence ! Comprenez qui pourra !

Je dirai quelques mots néanmoins pour déplorer l'absence de concertation depuis le 16 mars dernier dans l'élaboration des choix gouvernementaux concernant l'enseignement français à l'étranger. Depuis février 1986, en effet, le conseil pour l'enseignement français à l'étranger, composé de représentants de l'administration, des parents d'élèves, des personnels, des associations gestionnaires - la mission laïque française, l'Alliance française - et de représentants des Français de l'étranger ne s'est pas réuni. Cela a pour conséquence évidente de laisser à la seule administration la responsabilité de répartir les subventions de fonctionnement aux établissements scolaires et les subventions d'investissement, de définir seule les mesures de carte scolaire, etc. Cela nous ramène bien loin en arrière !

Monsieur le ministre, envisagez-vous de remettre en fonction ce conseil consultatif - sous cette appellation ou sous une autre - à l'heure où la nécessité d'une concertation se fait fortement sentir, je pense en particulier à la situation des recrutés locaux, que l'amendement Deniau aborde sous un angle très restrictif ?

Sur d'autres sujets, je formulerai très brièvement quelques questions.

Où en est aujourd'hui le règlement du douloureux problème de l'indemnisation des biens français en Algérie ?

Quelle sera la position de la France - et, là, je m'adresse plus particulièrement à M. le ministre délégué chargé des affaires européennes - au prochain sommet de Londres, qui se tiendra les 5 et 6 décembre prochains, à propos de la suppression des frontières intérieures, compte tenu des initiatives prises par le Gouvernement en matière de lutte contre le terrorisme ?

Dans le même ordre d'idée, comment le Gouvernement a-t-il l'intention de prendre en compte la motion adoptée par le Parlement européen demandant la suspension de l'instauration des visas d'entrée et de séjour en France ?

Toujours à propos des visas, n'y a-t-il pas contradiction entre la durée annoncée de la mesure - six mois - et les engagements budgétaires à plus long terme ?

André Malraux - on vient de célébrer le dixième anniversaire de sa disparition - disait : « La France est la France lorsqu'elle assume une part de l'honneur du monde ». Je crains, monsieur le ministre, qu'au-delà du manque à gagner pour notre tourisme, qui a été évoqué par notre éminent collègue M. Josy Moinet, le maintien des visas ne nuise à cette référence universelle dont notre pays est porteur.

Je conclurai sur une note d'espoir. Je veux croire que le Gouvernement prendra en compte les risques d'altération durable de l'image et du rayonnement de notre pays dans le monde en abandonnant une mesure sécuritaire à usage essentiellement interne. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jung.

**M. Louis Jung.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, après les excellents rapports que nous avons entendus et les interventions magistrales de MM. Lecanuet et Genton, il m'est facile de limiter mon intervention à quelques questions et à quelques remarques.

A un certain moment, monsieur le ministre, en ma qualité d'Européen, je me suis posé la question de savoir si votre Gouvernement n'avait pas oublié l'Europe. Je ne vous cache pas que la nomination de M. Bosson comme ministre délégué, chargé des affaires européennes, a été pour nous un véritable soulagement.

Je vous dirai très simplement, monsieur Bosson, que votre arrivée au Conseil de l'Europe et à l'assemblée de l'Union européenne a eu des effets bénéfiques, ainsi qu'ont pu le constater les parlementaires qui y siègent.

Je voudrais ici vous remercier publiquement, monsieur le ministre, d'avoir réglé définitivement le dossier concernant la construction du palais des Droits de l'homme à Strasbourg, à laquelle la France apporte une très grande contribution. Nous nous réjouissons de cette évolution.

A propos du Conseil de l'Europe, je vous dirai - mais vous en êtes bien conscient - que nous avons d'autres soucis actuellement. Je ne vous cache pas, monsieur le ministre, que j'ai été très déçu que, au moment où, à Paris, on a pris la décision de rétablir les visas, on ait semblé oublier l'accord signé en 1957 par notre pays concernant la libre circulation et les droits de l'homme. Le non-respect de ce traité, qui fut, je le rappelle, signé par notre collègue Maurice Faure, alors secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, nous cause vraiment beaucoup de soucis. Un certain nombre de pays, notamment l'Autriche et les pays scandinaves, mettent en cause le siège de Strasbourg. C'est là une situation bien délicate. J'espère que, ce soir, vous pourrez nous confirmer qu'il ne s'agit que d'une mesure provisoire. J'ai été très surpris de constater que, dans le budget, il y avait une ligne où figurait une recette relative aux visas. Personnellement - je vous l'ai déjà dit et je le répète - j'estime que nous aurions dû régler ces problèmes de visas au niveau de l'Europe, en constituant, à l'exemple des Etats-Unis, une entité européenne. Cela aurait sans doute évité les graves soucis que rencontrent tous les pays européens, notamment la France, à l'égard des personnes provenant de pays lointains et espérant trouver le paradis chez nous. Je pense là à tous les problèmes que vous connaissez et que connaissent vos collègues.

De plus, je tiens à attirer votre attention sur le fait que les Etats-Unis accordent leur visa gratuitement. Pour ne rien vous cacher, je voudrais insister auprès de vous pour qu'il en soit de même dans notre pays, surtout pour les parlementaires et les fonctionnaires du Conseil de l'Europe. Dernièrement encore, des incidents ont eu lieu, nous causant un certain nombre de problèmes.

Puisque nous parlons de l'ensemble des problèmes européens et du budget, permettez-moi de rappeler ici les difficultés dont on a parlé tout à l'heure M. Lecanuet. Monsieur le ministre chargé des affaires européennes, estimez-vous - mais nous aurons l'occasion de reparler la semaine prochaine de la politique européenne, au moment de la dis-

cussion relative à la ratification de l'Acte unique européen - que la France est effectivement prête à demander un effort complémentaire pour les recettes de la Communauté, et pour celles du Conseil de l'Europe ?

Pour le moment, la dépense du Conseil de l'Europe s'élève à un franc par habitant. Or vous savez qu'un certain nombre de problèmes se posent du point de vue tant de la coopération transfrontalière que de la coopération médiatique ou de l'environnement.

Vous savez, monsieur le ministre, combien la coopération technologique au niveau de l'Europe me préoccupe, car c'est un problème - parmi d'autres - qui concerne l'avenir. Chacun est bien conscient ici de la nécessité d'accomplir un effort dans ce domaine.

Je ne voudrais pas m'appesantir sur toutes ces questions, puisque nous aurons, la semaine prochaine, l'occasion de discuter plus largement de la politique européenne ; mais, puisque nous avons le plaisir d'avoir ce soir, parmi nous, Mme le secrétaire d'Etat chargée de la francophonie, je pense qu'elle me permettra de lui dire combien j'ai été sensible à son analyse mais que, dans la pratique, il nous faudra encore parvenir à concrétiser certains efforts.

Vous savez que je suis à l'origine du slogan : « Pour que tous les Européens apprennent la langue du voisin avant dix ans, donnons l'exemple ! » Mais quand je compare nos régions avec le Bade-Wurtemberg, où 25 000 jeunes commencent à apprendre la langue française avant dix ans, et qui nous a soumis une proposition d'échange de 70 instituteurs à laquelle jusqu'à présent notre gouvernement n'a pas donné suite, je réalise l'ampleur de l'effort à réaliser pour développer la francophonie. Même en Europe, malheureusement, nos positions ne sont plus très bonnes.

En terminant, je tiens à féliciter M. le secrétaire d'Etat chargé des droits de l'homme pour tous les efforts qu'il déploie à travers le monde. Cependant, je ne voudrais pas taire que son analyse m'a partiellement choqué lorsque, évoquant la défense des droits de l'homme en Afrique, il n'a cité que l'Afrique du Sud. J'espère, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous n'estimez pas que c'est seulement en Afrique du Sud que les droits de l'homme ne sont pas respectés ; en effet, c'est le cas dans d'autres pays d'Afrique, malheureusement ! Au lieu de condamner un seul pays, nous devrions faire des efforts pour ensemble trouver des solutions afin que les droits de l'homme soient respectés dans tous les pays. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

**M. le président.** La parole est à M. Garcia.

**M. Jean Garcia.** Monsieur le président, messieurs les ministres, madame, messieurs les secrétaires d'Etat, la discussion du budget nous donne l'occasion d'exprimer notre opinion sur quelques aspects de la politique extérieure de la France.

Votre exposé, monsieur le ministre, et celui de notre rapporteur M. Mont soulignent toute l'importance accordée à la rencontre de Reykjavik. Vous avez répété la déclaration que vous avez faite à l'Assemblée nationale, selon laquelle vous estimiez redoutable la perspective d'une disparition totale des armes américaines en Europe, alors qu'à Reykjavik était envisagée la liquidation totale de part et d'autre de ces armes nucléaires à moyenne portée.

Vous dites vouloir une politique de désarmement, mais alors, pourquoi refuser toute proposition d'où qu'elle vienne tendant à réaliser le désarmement ?

Comment ne pas noter avec satisfaction la position des six chefs d'Etat et de gouvernement d'Argentine, de Grèce, d'Inde, du Mexique, de Tanzanie et de Suède formulant des propositions concrètes pour un arrêt des essais nucléaires, ou bien celle du mouvement des pays non alignés donnant, lors de son dernier sommet, une place prioritaire à l'action pour le désarmement, pour l'arrêt des essais et contre la préparation de la guerre des étoiles ?

On comprend la force et l'autorité de ces positions lorsque l'on sait que l'endettement global des pays en voie de développement atteint mille milliards de dollars, soit l'équivalent des dépenses d'armement.

On peut, certes, s'apitoyer sur le fait que des millions d'hommes, de femmes et d'enfants meurent de faim dans le monde, mais le mieux serait - me semble-t-il - de prendre

des mesures concrètes pour que ces sommes folles soient consacrées à satisfaire les besoins essentiels des peuples, en particulier de ceux qui subissent la faim et le sous-développement, servant enfin à la vie et non à la mort.

D'autres démarches pour la paix et le désarmement sont à noter et à prendre en considération. C'est la Chine, qui se prononce contre toute militarisation de l'espace, pour une conférence des puissances nucléaires et un arrêt des essais. C'est l'internationalisme socialiste, qui prend position pour l'arrêt de toute course aux armements dans l'espace, l'établissement d'un traité global sur le bannissement des essais nucléaires et la participation des Européens à toutes les négociations où l'Europe est en jeu.

Ces positions ont fait leur chemin puisque, à Reykjavik, était élaboré le contenu d'accords concrets comprenant : la réduction de 50 p. 100 des armements stratégiques en vue de les liquider totalement d'ici à l'an 2000 ; l'élimination immédiate et totale en Europe des missiles américains et soviétiques de moyenne portée - Pershing 2 et SS 20 - sans qu'il soit touché aux fusées françaises et britanniques ; le gel des missiles tactiques ; la réduction à cent têtes nucléaires du déploiement des fusées concernant l'Asie.

Ainsi, une proposition de négociation globale en vue d'un traité complet d'interdiction et d'arrêt des essais nucléaires était en passe d'être acceptée. C'est le refus de M. Reagan de mettre en cause le développement et les essais de son projet de militarisation de l'espace qui a finalement empêché qu'un accord intervienne et qui a déçu les espoirs des peuples.

Dans cet esprit, avec de nombreux parlementaires américains, notamment Edouard Kennedy et le futur président de la chambre des représentants, Jim Wright, nous nous sommes préoccupés de la violation des accords S.A.L.T. par Washington.

Mais, monsieur le ministre, malgré tous les obstacles, la rencontre de Reykjavik a permis d'accomplir des progrès et doit servir de base à des entretiens futurs. En effet, il est possible d'avancer.

M. Claude Mont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, a mis en évidence l'importance de la signature de l'accord intervenu à la conférence sur le désarmement en Europe à Stockholm, « résultat qui ne saurait être négligé, dit-il, même si la portée de cet accord ne doit pas être surestimée ». Vous avez vous-même, monsieur le ministre, souligné le fait dans votre présentation du budget, cet après-midi. A mon sens, cette signature sur les diverses mesures de contrôle militaire de l'Atlantique à l'Oural signifie qu'un accord plus large est possible si l'on négocie avec la volonté d'aboutir.

Ce mouvement contre le réarmement peut prendre de nouveaux développements, comme en témoigne la rencontre à Hambourg de 1 700 chercheurs et savants qui ont élaboré dix propositions pour le désarmement : « Un arrêt et une interdiction de tous les essais nucléaires dans le monde, ont-ils déclaré, sont nécessaires et scientifiquement vérifiables et constituent un pas extrêmement important vers la désescalade. »

Je note, monsieur le ministre, que la puissance de ce mouvement, bien qu'encore insuffisante, trouve son reflet au sein même de l'union européenne occidentale où de vives discussions ont eu lieu et où, récemment, sont apparus des désaccords sur les résultats de la rencontre de Reykjavik et la question des essais nucléaires.

Vous avez déclaré, monsieur le ministre, en réponse à notre collègue M. Gremetz, que l'on ne peut dire que la France soit passive. Vous et vos amis assuriez que le seul moyen de conjurer la menace des SS 20 soviétiques était d'installer en Europe des missiles Pershing. Mais alors, en quoi aurions-nous à craindre la disparition à la fois des SS 20 soviétiques et des Pershing américains ? En quoi aurions-nous à craindre l'abandon du projet de militarisation de l'espace, l'interdiction des essais nucléaires et l'élimination des missiles nucléaires à moyenne portée en Europe ?

Lorsque nous demandons une place active pour la France dans le concert de la paix, nous répondons au vœu de 82 p. 100 des Françaises et des Français qui, selon l'I.F.O.P., pensent que notre pays a un rôle important à jouer pour la paix.

Nous demandons que la France prenne des initiatives en faveur du désarmement, qu'elle se prononce clairement, qu'elle agisse, qu'elle participe à toutes les négociations

menées pour l'arrêt des essais nucléaires et pour qu'un accord d'interdiction totale à l'Est comme à l'Ouest intervienne. La France doit contribuer à ce processus en arrêtant les essais nucléaires de Mururoa. Maxime Gremetz, député, vous a interrogé à ce sujet, considérant que tout semble indiquer que leur nature est étrangère à la conception de la dissuasion.

Monsieur le ministre, la France peut-elle ignorer la volonté des peuples du Pacifique de faire de leur région une zone dénucléarisée ? Je souhaiterais entendre votre réponse à cette question.

En vérité, monsieur le ministre, l'apparence d'immobilisme de votre Gouvernement cache un engagement plus prononcé vers l'intégration atlantique, une participation de fait à la course au surarmement.

A ce propos, je veux dès aujourd'hui faire part de notre préoccupation au sujet des conséquences négatives que ne manqueront pas d'avoir les réformes en cours de la Communauté économique européenne sur la base de l'Acte unique portant modification du Traité de Rome. Ces modifications, selon nous, aboutiraient à la mise en cause de l'indépendance de la souveraineté nationale, tournant le dos à une véritable coopération européenne fondée sur l'avantage mutuel.

Bien des sujets de politique étrangère mériteraient d'être évoqués, je pense notamment au problème du Moyen-Orient où la France devrait prendre les initiatives nécessaires en faveur de la paix, pour aboutir notamment à la réunion d'une conférence internationale sous les auspices des Nations unies. Je rappellerai notre souhait que tout soit entrepris pour obtenir la libération des autres otages français.

Vous nous permettrez de vous faire part de notre résolution à agir pour que la France sanctionne réellement l'apartheid. Depuis des années, l'assemblée générale des Nations unies vote des résolutions pour l'adoption de sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud, conformément au chapitre VII de la charte de l'O.N.U.

Ces mesures sont souhaitées par la population noire qui réclame avec force l'application de sanctions réelles et contraignantes. Nous pensons que la France doit en tenir compte. En effet, la condamnation verbale de l'apartheid, formulée tout à l'heure par le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre M. Claude Malhuret, et celle des agressions ne peut suffire pour contribuer à la liberté, à la paix et à la sécurité des peuples d'Afrique australe, surtout si elle s'accompagne de mansuétude à l'égard des dirigeants sud-africains.

Nombreux sont les pays qui appellent à des sanctions, qui en appliquent déjà certaines, y compris aux Etats-Unis d'Amérique où viennent d'être interdites les importations de charbon, d'uranium et de textile. La France, monsieur le ministre, restera-t-elle la dernière à répondre à cette exigence universelle ? Elle doit rompre toutes les relations avec le régime de Pretoria jusqu'à la libération de Nelson Mandela et de tous les prisonniers politiques. Je me félicite, à cet égard, de voir la jeunesse de notre pays, indignée par les actes de ce régime contraire aux droits de l'homme, participer à l'action de condamnation de l'Afrique du Sud, comme en témoignent diverses manifestations et les signatures recueillies par les jeunes communistes.

Enfin, monsieur le ministre, j'attire votre attention sur le cas du jeune coopérant français Pierre-André Albertini, détenu au secret dans une geôle sud-africaine et pour lequel notre consul au Cap a fait des démarches. Pourriez-vous nous faire part de votre opinion et nous dire quelles initiatives vous comptez prendre pour obtenir la libération de Pierre-André Albertini, qui n'a fait que défendre, dans son activité, les valeurs propres à la civilisation française ?

Par ailleurs, les informations publiées récemment sur l'envoi à l'Iran par le gouvernement des Etats-Unis d'armes transitant par Israël, leur paiement permettant d'aider les « contras » du Nicaragua, m'amènent à souligner notre volonté d'obtenir de la France une nette et claire condamnation de l'attitude des Etats-Unis à l'égard du Nicaragua, de demander le rétablissement de l'aide de la France et, en même temps, le respect des droits intangibles de chaque peuple à son indépendance, à sa souveraineté, au libre choix de son système de développement social et économique. Nous demandons ainsi le soutien au groupe de Contadora, qui œuvre à la recherche de solutions politiques négociées

devant prévaloir sur la confrontation que veut imposer l'administration Reagan, d'autant que celle-ci présente le risque d'embraser toute l'Amérique latine.

Ainsi, en travaillant pour le désarmement et la paix, nous avons conscience de répondre aux inquiétudes et aux légitimes aspirations des Français, de lutter pour que soient assurées dans les conditions présentes l'indépendance et la sécurité de la France.

Les sénateurs communistes sont avec toutes celles et tous ceux qui veulent un monde de paix et d'amitié entre les peuples, un monde sans armes. Ils sont avec tous ceux qui veulent que les milliards aujourd'hui gaspillés par la course à la mort soient utilisés pour le progrès social, l'emploi et la lutte contre la faim.

Nous considérons que le projet de budget des affaires étrangères ne répond pas à cette attente, et c'est pourquoi notre groupe votera contre. (*M. Lederman applaudit.*)

**M. le président.** La parole est à M. Couve de Murville.

**M. Maurice Couve de Murville.** Intervenant à l'occasion du débat sur le projet de budget du ministère des affaires étrangères, je n'entends pas épiloguer sur les crédits qu'il nous est demandé de voter. Tout a été déjà dit à ce sujet, en particulier l'essentiel, qui est le changement décisif par rapport aux années précédentes en ce qui concerne la politique gouvernementale.

Ce budget affirme en effet une volonté de redressement évidente pour commencer à rendre à nos services diplomatiques les moyens d'une action digne de la France et, surtout, pour cesser de faire de nos services culturels les parents pauvres de la nécessaire rigueur budgétaire.

Poursuivez dans cette voie avec courage et tenacité, monsieur le ministre, et vous ferez disparaître en quelques années les effets vraiment néfastes de la période qui s'est terminée le 16 mars dernier.

Cela étant bien clairement affirmé, je parlerai maintenant de politique étrangère, puisqu'il est devenu de tradition devant notre Parlement de mettre à profit la discussion budgétaire pour organiser le nécessaire débat de notre session d'automne sur ce sujet capital.

L'Europe est assurément, comme toujours en ce domaine, une de nos préoccupations premières - la matière est d'actualité ici même, au Sénat, puisque c'est la semaine prochaine que viendra en discussion ce traité que l'on appelle étrangement l'Acte unique européen - une Europe qui fait depuis des années l'objet d'un concert de lamentations à propos des difficultés chroniques qu'elle rencontre dans sa vie quotidienne. On prétend en même temps que ces difficultés tiennent, pour l'essentiel, au mauvais usage fait des institutions du Traité de Rome et l'on attend justement un nouveau souffle de la mise en vigueur de cet Acte unique que je mentionnais à l'instant.

En réalité, si la crise est quasi permanente au sein de la Communauté économique européenne, c'est tout simplement, M. de La Palice aurait pu le dire, parce qu'il est bien malaisé de trouver des solutions aux problèmes auxquels elle est confrontée.

Les premiers de ces problèmes, bien entendu, résultent des élargissements successifs auxquels il a été procédé depuis quinze ans et qui associent des pays de plus en plus différents quant à leurs caractéristiques économiques et quant à leur degré de développement. A cet égard, l'entrée de l'Espagne et du Portugal va peser lourdement, pendant des années et des années.

Le seul élément favorable est le règlement, voilà deux ans, du sempiternel problème de la contribution britannique. Les partenaires, et d'abord la France, ont tout cédé à Mme Thatcher ; un succès pour elle, sans aucun doute inespéré mais qui nous coûtera cher. Du moins l'obstruction ouverte que Londres pratiquait à tout propos a-t-elle maintenant cessé. On a pu s'en rendre compte justement à l'occasion de l'Acte unique que Londres a fini par accepter. Une concession qui s'explique d'ailleurs également par le scepticisme britannique quant à la portée réelle des dispositions adoptées.

Un deuxième problème du Marché commun résulte d'une sorte de protectionnisme rampant qui s'est introduit dans les échanges entre partenaires et qui fait largement obstacle au libre-échange établi par le Traité de Rome. Il s'agit essentiel-

lement, tout le monde le sait, de ces normes décrétées par les uns ou par les autres, même en matière agricole, et qui devraient être l'un des sujets essentiels des discussions prévues par l'Acte unique pour la mise en place de ce Marché également unique, dont on paraît avoir découvert la nécessité depuis quelques années.

Enfin, et c'est évidemment le plus grave, nous nous trouvons face au problème d'une politique agricole commune, laquelle fait eau de tous côtés, et qu'il s'agit véritablement de sauver. La mauvaise volonté de certains, l'incroyable coût financier, les graves conflits d'intérêts entre un trop grand nombre constituent les données de base des discussions présentes et futures. Nous ne pouvons nous faire d'illusions sur les sacrifices que la France sera sans doute obligée de consentir, contrepartie des avantages jadis accumulés pendant quelque vingt ans.

Les perspectives économiques du Marché commun ne laissent au total pas prévoir une vie facile dans les temps à venir. C'est sur une discipline générale, sur la volonté de chacun de parvenir à s'accorder avec les autres qu'il faudrait pouvoir compter pour trouver des solutions dans un esprit de tolérance et de compromis. C'est là que se trouve le vrai problème et non pas dans l'application de l'Acte unique.

Parlant de l'Europe, j'ai mentionné jusqu'à présent l'économie, mais la Communauté économique européenne présente, ou à tout le moins devrait présenter, une autre figure, je veux dire une figure politique. Ici, c'est de sa place dans le monde qu'il s'agit et du rôle qu'éventuellement cette Europe pourrait jouer sur la scène internationale.

Des années après l'échec du plan Fouchet, l'habitude s'est prise de réunir périodiquement les ministres des affaires étrangères des Neuf, puis des Dix et maintenant des Douze pour discuter des grands problèmes de l'heure et confronter les vues : ces réunions sont accompagnées de rencontres, également périodiques, de hauts fonctionnaires de chaque pays. Cette habitude a été codifiée dans un chapitre de l'Acte unique qui n'ajoute ni ne change absolument rien à ce qui existe, sinon la création d'un petit service administratif à Bruxelles dont on peut espérer qu'il ne deviendra pas une nouvelle administration aux effectifs surabondants. De toute manière, l'essentiel n'est pas là, il se trouve dans les résultats que l'on peut noter ou escompter.

Un de ces résultats au moins peut être relevé, à savoir les liens réguliers qui se sont établis entre ministres et hauts fonctionnaires des Dix, lesquels leur permettent non seulement de se connaître, mais de se faire part de leurs avis et même d'exposer leurs positions quand elles existent. (*Rires.*) De là à adopter des attitudes communes ou à engager ensemble une action, il y a un pas qui n'a jamais été franchi qu'une fois, à propos du Moyen-Orient, en 1980, avec une déclaration commune de Venise, à laquelle, d'ailleurs, M. Mitterrand, dès son arrivée au pouvoir, a apporté un désaveu. Je ne parle pas, bien entendu, des discussions sur l'Afrique du Sud ou sur la Syrie, qui n'ont d'autre objet que de conforter des partenaires, les positions d'accord ou de désaccord étant à l'avance acquises, pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la coopération européenne.

En tout cas, l'essentiel n'est pas là. Il est dans les rapports de nos pays avec les deux géants américain et soviétique et les rapports entre ceux-ci dans le domaine de la sécurité. Ces deux pays traitent leurs affaires, qui sont aussi manifestement les nôtres, puisqu'il s'agit au premier chef de la défense de l'Europe, sans consulter personne. Après la conférence de Reykjavik, les Américains ont simplement informé, si l'on peut dire, leurs alliés européens et cela a été, de la part de ceux-ci, un concert d'éloges et de félicitations.

La France ne participait pas à cette réunion de l'O.T.A.N., puisqu'elle n'en fait plus partie. Reconnaissons que la réaction de son gouvernement a été par la suite différente. Il semble avoir été le premier à comprendre que la suppression, envisagée d'un commun accord par Moscou et Washington, des armes nucléaires à moyenne portée en Europe assurerait aux Russes la maîtrise complète de la situation en cas de conflit, compte tenu de la supériorité écrasante de leurs forces conventionnelles. Des déclarations officielles de votre part, monsieur le ministre, l'ont bien marqué et des représentations ont été faites aux Etats-Unis. C'était la moindre des choses ; souhaitons qu'une action déterminée soit poursuivie en ce sens.

Mais, du côté de la Communauté européenne dans son ensemble, c'est toujours le silence. Quelques pays, notamment la République fédérale d'Allemagne et même la Grande-Bretagne, commencent à manifester des inquiétudes. Qu'attend-on pour que l'ensemble des partenaires, à l'échelon des ministres des affaires étrangères ou du Conseil européen, se saisissent de ce problème dramatique et prennent enfin position ?

Ce que je dis de la défense est tout aussi vrai des autres grands problèmes qui sont ceux du monde actuel et, d'abord, des problèmes du Moyen-Orient. Ici, l'Europe est pratiquement absente. La Grande-Bretagne, jadis prépotente dans la région, s'est pratiquement retirée et l'Italie voisine n'ose plus guère se manifester.

La France seule montre encore de l'intérêt et y maintient - timidement - une certaine présence. Encore bien des voix, de tous les côtés d'ailleurs, s'élèvent-elles pour affirmer - nous en sommes là, monsieur le ministre ! - qu'il s'agit d'un anachronisme et que nous devrions nous retirer purement et simplement.

Nous retirer, c'est-à-dire laisser le champ vraiment libre aux deux grandes puissances qui, comme partout, s'y affrontent plus ou moins directement pour y faire valoir avant tout leurs propres intérêts, lesquels ne s'identifient certes pas à ceux des pays de la région et paraissent surtout fort éloignés de cette recherche d'un règlement israélo-palestinien qui devrait cependant être la seule préoccupation de tous. Un règlement qui - disons-le franchement - ne se fera pas sans une pressante intervention internationale à la fois objective et désintéressée.

Ces problèmes de fond sont présentement dominés par d'autres préoccupations - dirai-je d'autres obsessions ? - nées du terrorisme, lequel se manifeste à la fois par d'inadmissibles prises d'otages et par de scandaleux attentats entraînant morts et destructions.

La France, à cet égard, est visée autant, voire davantage, que beaucoup d'autres. Il va de soi que cela constitue un souci majeur pour le Gouvernement actuel, comme pour ceux qui l'ont précédé.

Des actions semblent avoir été engagées à ce sujet. Quelques résultats ont été obtenus. Vous nous en avez parlé, monsieur le ministre des affaires étrangères, et nous ne pouvons vous demander d'exposer publiquement ce qui a été entrepris et ce qui continue à être fait.

Ce qu'il faut bien marquer simplement - d'autres l'ont fait avant moi - le Gouvernement a raison de le dire et de le répéter, c'est qu'il ne s'agit pas pour la France de négocier avec des organisations terroristes quelles qu'elles soient et que nos interlocuteurs valables sont les gouvernements. Que les actes de notre Gouvernement à ce sujet, monsieur le ministre des affaires étrangères, soient en conformité avec ses déclarations péremptoires !

Autrement dit, ce n'est pas le terrorisme qui commande la politique française au Moyen-Orient ; celle-ci doit exister en tant que telle, dans la ligne de nos intérêts nationaux, de nos amitiés et avant tout de la recherche de la paix, puisque c'est la paix qui constitue vraiment le préalable auquel tous les responsables devraient s'attacher.

Dans cet esprit, des actions ont été entreprises ou poursuivies par vous, monsieur le ministre, que nous ne pouvons désapprouver, quelles que soient les objections qui ont pu ou qui peuvent encore être formulées par certains. Je pense au maintien de rapports d'Etat à Etat avec la Syrie ou à l'établissement de relations plus normales avec l'Iran, étant bien entendu, encore une fois, que les décisions prises à ce jour ne sont pas le prix payé pour la libération, ou l'espoir de libération, de tel ou tel otage.

Le problème est, pour la France, d'avoir, ou de reprendre, une politique au Moyen-Orient qui soit vraiment la sienne, qui ne soit pas inspirée par les seules vicissitudes quotidiennes, qui soit en un mot une politique d'avenir.

A ce sujet, ce sont évidemment la situation du Liban et nos relations avec ce malheureux pays auxquelles nous devons nous attacher en premier lieu. Je constate d'ailleurs - encore un mot sur l'Europe - que la France est le seul pays occidental qui s'intéresse vraiment au Liban en tant que tel et se préoccupe de sa survie comme de son indépendance.

L'expérience conduite entre 1982 et 1984 par les Etats-Unis, après l'invasion israélienne, a bien démontré leur indifférence totale à l'égard du problème libanais en lui-même ; ils s'en sont complètement désintéressés après leur échec spectaculaire de 1984, échec auquel, hélas ! la France a été associée par le gouvernement précédent, association qui pèse encore lourdement sur sa position en Orient.

Dans la crise actuelle, le problème est d'abord de marquer à toutes occasions l'intérêt que nous accordons au Liban et de lui manifester notre appui de toutes les manières possibles. A l'occasion de la discussion budgétaire à l'Assemblée nationale, monsieur le ministre des affaires étrangères, vous avez fait à ce sujet des déclarations qui m'avaient semblé de nature à rassurer après les hésitations qui avaient marqué les mois précédents.

Pourquoi a-t-il fallu que la nouvelle, annoncée la semaine dernière à New York, d'une réduction massive et ostensiblement excessive de notre contingent dans la F.I.N.U.L. vienne donner l'impression exactement inverse ? Elle amène inévitablement à se poser des questions sur la solidité de notre résolution. Où sont donc la cohérence et la continuité ?

Je n'en dirai pas davantage, car on ne saurait traiter avec trop de réserves un sujet, pour nous Français, à la fois aussi émotionnel et aussi important. Il me suffira, pour conclure, d'exprimer l'espoir que la France, après des années d'erreurs et de retraits, saura enfin s'engager au Moyen-Orient, et d'abord au Liban, dans une politique et une action qui lui fassent retrouver sa figure et répondre à ce qu'attendent d'elle les populations de cette malheureuse région. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'union centriste, de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bettencourt.

**M. André Bettencourt.** Vous êtes un diplomate, monsieur le ministre des affaires étrangères. Oserai-je dire que ce n'est pas un hasard ?

M. le Président de la République et M. le Premier ministre ont montré, chacun dans ses prérogatives, un sens élevé du devoir d'Etat ; et ceux qui prédisaient naguère qu'ils ne parviendraient pas à s'accorder en politique extérieure se sont jusqu'ici, heureusement, trompés.

Les servant l'un et l'autre, vous avez eu le bonheur de servir la France. Mais je sais bien - nous savons tous - qu'il a fallu, dans les crises récentes de la vie internationale, et qu'il faudra encore, dans la conjoncture si particulière de nos institutions, tout l'idéal et tout l'art que votre carrière illustre brillamment pour que notre pays continue de faire entendre dans le monde une voix unique et forte !

Oui, sur ce que j'appellerai l'essentiel, nous sommes restés unis. Et ce sera sans doute le mérite que les historiens reconnaîtront à l'actuel Président de la République, et son honneur, d'avoir maintenu, au-dessus de toutes les préoccupations partisans, l'Alliance atlantique, la construction européenne et les liens privilégiés avec les pays d'outre-mer amis de la France.

La participation des communistes au Gouvernement n'a jamais pu même infléchir la continuité de notre politique étrangère et de défense. Je le dis avec d'autant plus d'indépendance que j'ai été opposé à la politique économique de ces dernières années.

Les relations internationales sont restées le domaine du plus large consentement, consentement de sagesse et non d'accommodements, la clé de voûte de l'union nationale.

Monsieur le ministre, vous travaillez à faire de votre ministère l'instrument moderne d'une doctrine ferme et constante.

Chacun l'a relevé à cette tribune : votre budget franchit le cap des dix milliards de francs. Cela avait fini par être le seuil mythologique ! Ce progrès et cet accroissement relatif doivent être regardés surtout comme un symbole, c'est-à-dire comme une promesse.

Je vois, à ce signe, l'heureuse philosophie qui conduit votre budget : celle d'un Etat qui entend garder sa mission régalienne de diplomatie.

Cette mission, en donner une définition parfaite dépasserait mon propos. Contentons-nous ici de revenir, si vous le voulez bien, à ce beau mot gothique d'ambassade dont l'éthymologie ne signifie pas seulement un « service » ou une « commission », mais bien plutôt cette pluralité d'offices, cette diligence multiple que hiérarchisent l'esprit d'à propos

et le sens des circonstances. C'est cela, la diplomatie. Ses rôles sont divers : géopolitique, stratégique, économique et culturel.

Il y faut le sérieux d'une information adaptée. Ce sérieux, monsieur le ministre, revient avec la compétence que vous incarnez. Vous procédez à une révision de la carrière de nos personnels diplomatiques. L'enjeu de cette tâche est l'indispensable entraînement des meilleurs vers les responsabilités.

Sans doute ne faut-il pas une carrière totalement fermée, mais le recours aux personnalités extérieures doit avoir ses règles et ses limites ; il se fera quand l'excellence l'impose, quand le mérite le recommande, bref, quand il y va de la reconnaissance du génie français. Claudel, Morand, Saint-John Perse, diplomates de carrière, leurs génies pourtant si novateurs ne les ont point dispensés de « savoir d'un métier ce que l'on en peut apprendre ».

Votre budget, monsieur le ministre, accorde une faveur particulière aux compétences de la culture. Je reconnais là l'empreinte de l'ancien directeur général des affaires culturelles, scientifiques et techniques.

La culture est un apanage du rayonnement français ; cette fierté est, en vérité, assez partagée et vous a valu déjà nombre d'assentiments et d'approbations. Je vous félicite moi aussi.

Néanmoins, comme vous certainement, je ne crois pas que la culture se soutienne seule. Certains voudraient qu'elle soit le substitut de la puissance et de la force au lieu d'être une de leurs manifestations. Ils nous trompent.

Monsieur le ministre, je ne surprendrai point en vous le normalien : vous savez que Racine, Molière et toute l'intelligence française régnaient sous le Grand roi parce que la France étonnait le monde. Et si la France n'a plus la puissance ni l'hégémonie de Rome, il lui faut au moins se garder des erreurs d'Athènes, se garder de cette vanité idéaliste qui sépare les formes, la langue et les idées des priorités temporelles.

Nos diplomates sont nos ambassadeurs sur la terre ! Je plaide ici, auprès de vous, pour le renforcement de leurs missions économiques. Voyons les pays qui gagnent. Voyons comment dans leurs ambassades les tâches d'expansion économique sont contrôlées le plus souvent par des diplomates de premier rang.

Attribuer ces fonctions aux grades les plus hauts de la diplomatie, est-ce trop sacrifier à cette expression moderne de la force que sont le commerce et l'industrie ?

Est-ce vraiment trop donner, quand la culture elle-même montre le chemin, la culture dont les expressions les plus modernes sont aussi les plus commerciales et les plus techniques ? Ne voit-on pas comment le Japon, après avoir emporté tant de marchés de l'industrie classique, avance prodigieusement dans le tournoi mondial de l'informatique et de l'audiovisuel ?

La France, qui se veut messagère de la civilisation et des libertés, ne saurait défendre une place si singulière par les seuls prestiges du souvenir et de l'imaginaire.

Notre capital d'estime fut grand parmi les peuples. Mais ce n'est pas l'icône de la France que l'on vénérât, ni le monument de ses arts et de ses idées. C'est la capacité qu'elle a toujours montrée à renouveler ses ardeurs, ce sont les énergies successives qui, au cours des siècles, ont prouvé l'actualité de nos valeurs. N'en doutons pas : ce capital d'estime était un capital d'espoir. La France dérogerait aujourd'hui à l'estime que lui gardent au moins les peuples à qui elle a été étroitement associée si elle ne parvenait à sortir des rêves où son passé l'a parfois endormie.

Il n'y a pas de bonne politique étrangère sans le dynamisme intérieur d'une économie forte. On l'a bien vu avec le général de Gaulle. Sa voix souvent dépassait nos frontières. Son verbe parfois a paru s'élever plus haut que ne le justifiait la réalité matérielle et stratégique de la France. Là, sans doute, était le privilège d'un homme hors du commun. Mais qu'auraient été les mots et les discours s'ils n'avaient abouti à quelque sursaut réel et à des résultats tangibles ? Si l'homme n'avait incarné une France à nouveau plus sûre d'elle-même, dont l'économie redevenait un exemple dynamique, dont les moyens financiers permettaient d'aider autrui, une France en qui ses amis de par le monde recommençaient à croire ?

**M. Maurice Schumann.** Très bien !

**M. André Bettencourt.** On l'a vu aussi avec le président Pompidou, attentif à notre économie, comme à l'indispensable ressort du rayonnement français et qui, fort du dynamisme de notre pays à l'époque, nous mettait en compétition avec la République fédérale d'Allemagne tout en trouvant avec elle de nouvelles institutions européennes.

Est-ce s'abandonner au déclin que de mieux mesurer nos propres forces et l'idée que s'en font nos partenaires ? Le progrès des modes de communication fera que l'on échappera de moins en moins à la conscience de ce que nous sommes relativement aux autres et à une connaissance meilleure de ce que sont et peuvent les autres nations du monde.

Dans leur bilan de 1986, les rapporteurs de l'association « Débattre autrement », si ennemis du parti pris, portent un sérieux coup au « franco-centrisme », lorsqu'ils écrivent que la France, « vue de l'Arkansas, n'est plus que le Finistère de l'Oural ».

Sans aller si loin, que sommes-nous ? Une démocratie latine de population moyenne. Nous oscillons dans les échanges du commerce international, selon les années, du quatrième au septième rang. Paris, comme place financière, recueille une capitalisation six fois inférieure à celle de Londres, quatorze fois à celle de Tokyo.

La France n'est plus, et ne peut plus être par ses seuls moyens un pays victorieux.

Nous vivons en paix grâce à la solidarité d'une alliance et notre avenir économique, s'il est d'abord entre nos mains, dépend pour une large part du développement de la Communauté européenne.

Allons donc à nos solidarités naturelles ! C'est en premier lieu l'Europe, le champ des solidarités naturelles. La ratification de l'Acte unique européen signe la continuité et la permanence de cette cohésion dont la France a voulu être l'artisan et le guide ! Incontestable victoire, salutaire étape dans la collaboration progressive des économies et des capacités du continent !

L'Acte unique européen a suscité de grands espoirs et quelques inquiétudes. Encore une fois, il faut craindre que les principes affichés ne soient tempérés, si j'ose dire à l'excès, par les dérogations qui leur seront ménagées. Si la France veut se mettre à l'échelle du monde, elle devra se mettre à l'échelle de l'Europe. Si nous ne parvenons à développer des industries de taille européenne, c'en est fini de notre poids économique dans le monde. Il y faudra la volonté de tous les peuples européens. L'Europe économique et l'Europe politique ne se feront pas, ou se feront ensemble.

Ce domaine des solidarités naturelles, monsieur le ministre, s'impose à vous, et à ce gouvernement, avec assez d'évidence pour que l'on ait créé un secrétariat d'Etat aux droits de l'homme. C'est notre solidarité, je ne dirais pas avec tous les peuples libres, mais - cela est beaucoup plus vaste - avec toutes les libertés.

Me dira-t-on que je range assez artificiellement, sous le titre des solidarités naturelles, deux ordres disparates de faits : l'Europe économique et politique et la mission morale de la France ?

Et pourtant... Comment ne pas évoquer ici l'affaire syrienne, et les différences d'interprétations et de réactions, assez marquées dans un premier temps au moins, entre la Grande-Bretagne et la France ?

Les liens, anciens et spécifiques, entre la France et la Syrie, notre politique au Liban surtout, en sont la raison, nous a dit hier M. le Premier ministre, mais ce qui était en jeu, n'était-ce pas tout à la fois la validité de l'entente européenne, une communauté de civilisation, et le resserrement des droits des peuples et des personnes, devant l'horreur terroriste ?

Il convient de traiter cette question, par laquelle je veux conclure, sans polémique ni querelle, pour l'avenir autant que pour le passé. Elle renferme la notion même que nous nous faisons de la responsabilité des Etats.

Une certaine idée du droit prévaut en France, monsieur le ministre, sur les circonspections et les arrangements, même les plus opportuns ; et dans le cœur des Français, cet idéal de droit est assez universel pour bousculer les intérêts.

Certes, on ne reprochera pas à un Etat de ne pas vouloir condamner avant d'avoir formé lui-même sa conviction et de condamner ensuite à proportions exactes du tort qui lui a été fait. Mais cette logique ne doit pas masquer une vérité

majeure : les relations entre les Etats n'obéissent pas aux mêmes règles que les relations entre les personnes particulières.

Supposons que des agents diplomatiques, que des fonctionnaires, que des personnalités politiques françaises soient incriminés dans des menées terroristes en terre étrangère ; fait-il aucun doute que l'Etat victime, avant même de tenir les preuves de la culpabilité intentionnelle de la France, en appellerait à notre responsabilité, comme l'a fait la Nouvelle-Zélande dans l'affaire Greenpeace ? Justement peut-être parce qu'il respecte en nous un Etat responsable, il déciderait contre nous des représailles et, comme nous nous respectons aussi, je doute fort que nous en serions nous-même étonnés !

La responsabilité et la culpabilité, ce n'est pas tout à fait la même chose. Dans les relations entre les peuples, la notion de responsabilité domine. La responsabilité est un des risques qui s'attachent à la dimension collective des gouvernements et des Etats. Est-il sage d'attendre, pour se défendre, les résultats hypothétiques d'interminables recherches en culpabilité, quand l'évidence de la responsabilité d'un Etat étranger s'impose ? Autrement dit, lorsqu'un Etat est compromis de façon suffisamment grave par la culpabilité de certains de ses citoyens, n'est-ce pas à lui de prendre, devant le monde, ses responsabilités et de châtier les coupables ?

Un Etat sera fort, d'abord, s'il sait assumer les responsabilités au-dedans, et désigner les responsabilités au dehors. Alors il sera craint, et il sera respecté. Alors aussi il sera libre.

Nous tenons à nos libertés. Nous tenons à défendre les libertés dans le monde. Mais je crains que l'on n'oublie, de plus en plus, que la force est la première alliée des libertés. Cette force se marque par une attitude nette et déclarée dans nos relations avec les autres nations, une attitude de responsabilité qui ne peut évidemment se suffire et dont la puissance économique et stratégique est le moyen.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, je suis persuadé que vous partagez cette conviction : il n'y a pas de peuple libre sans nation forte ! (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Habert.

**M. Jacques Habert.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames et messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, après les exposés « de haut vol » tout à fait remarquables de MM. Couve de Murville et Bettencourt, je reviendrai à des propos plus terre à terre pour évoquer, rapidement à cette heure tardive, les crédits et l'organisation de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques.

De ce point de vue, il faut tout de suite relever que, pour la première fois, la tendance de ces dix dernières années a été infléchie et rectifiée : de 50 p. 100 en 1971 à 33 p. 100 l'année dernière, la part de la D.G.R.C.S.T. dans le budget des affaires étrangères remonte à 36 p. 100 ; les crédits atteignent un montant de 3 695 millions de francs, soit une augmentation de 11,7 p. 100 par rapport à l'an passé.

Ce sont là des chiffres très satisfaisants, mais dans le détail, comme nos rapporteurs l'ont noté et comme les orateurs qui m'ont précédé n'ont pas manqué de le souligner, on relève des insuffisances notoires dues à la rigueur budgétaire et à certaines contraintes. Ces dernières ont été fort bien expliquées par M. Pelletier, au nom de la commission des affaires culturelles, ainsi que par M. Moinet pour la commission des finances et M. Alduy pour celle des affaires étrangères.

J'évoquerai particulièrement l'aide à l'enseignement français à l'étranger. On nous a assuré qu'elle ne diminuerait pas. Mais si l'on considère les chiffres budgétaires, l'on note : 44 millions de francs de réduction au titre III, 191 millions de francs d'économies au titre IV, et notamment 31 millions de francs pour ce qui concerne la direction du français à la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques.

Je vous pose donc une première question, monsieur le ministre : est-il exact qu'il n'y aura aucune diminution du nombre de postes d'enseignants dans les lycées, collèges et écoles françaises à l'étranger, comme on nous l'a assuré ?

Il nous a également été assuré que les subventions non seulement ne diminueraient pas, mais augmenteraient de quelque 10 p. 100. Il est difficile de les comparer à ce qu'elles étaient l'année dernière, puisque, en effet, un grand nombre des crédits ont été transférés au ministère de la coopération.

Est-il vrai, monsieur le ministre, qu'en dépit des restrictions budgétaires, les subventions de fonctionnement seront augmentées de 10 p. 100 ?

S'agissant des subventions d'investissement, on ne peut s'attendre qu'à des réductions graves, à l'examen des crédits des titres V et VI. Toutes les opérations de construction d'instituts ou d'écoles en cours pourront-elles être poursuivies ? Comme l'a dit M. Pelletier, des organisations telles que l'association nationale des écoles françaises de l'étranger sont là pour prendre le relais, mais elles risquent de ne pas disposer d'appuis suffisants si les crédits restent ce qu'ils sont.

Vous le savez, mes chers collègues, l'ensemble de notre réseau d'établissements d'enseignement français à l'étranger est tout à fait remarquable, à tous égards. La liste d'accréditation de ces établissements, qui paraît chaque année, vient d'être publiée. A ce sujet, je me permets de regretter qu'une liste ayant fait l'objet d'un arrêté des deux ministères des affaires étrangères et de l'éducation nationale, le 29 juillet, n'ait été publiée que le 23 octobre 1986 et, encore, au bulletin officiel de l'éducation nationale, et non plus au *Journal officiel* ?

Pourquoi, après avoir toujours été publiée au *J.O.* jusqu'à présent, cette liste l'est-elle maintenant au bulletin officiel de l'éducation nationale, document moins important et que l'on ne trouve pas facilement à l'étranger ?

Je souhaiterais donc que la liste des établissements accrédités continue à être publiée comme par le passé au *Journal officiel*, et ce, avant la rentrée scolaire, car les élèves qui passent d'une école à une autre ou qui rentrent en France ont des difficultés d'inscription si l'établissement d'où ils viennent ne figure pas sur cette liste.

Dans les 444 établissements accrédités cette année, auxquels il faut ajouter plus de 50 écoles en République fédérale d'Allemagne, soit au total quelque 500 établissements, exercent 12 600 enseignants, 4 660 détachés budgétaires civils, 540 volontaires du service national, soit 5 200 enseignants rémunérés par l'Etat et 7 400 recrutés locaux. Si je cite dans le détail ces chiffres, c'est qu'ils illustrent un amendement que va présenter notre commission des finances et que je n'approuve pas.

Cet amendement, qui reviendrait en fait à la suppression d'un grand nombre de postes budgétaires à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1987, avait été en effet présenté à l'Assemblée nationale et voté en première lecture. Vous vous y êtes opposé, monsieur le ministre, je vous en remercie. En seconde délibération, cet amendement a été supprimé. Il n'existe donc pas dans le projet de loi de finances qui nous est soumis. Or, voilà qu'il réapparaît tout à coup par la volonté de notre commission des finances. Nous nous en expliquerons tout à l'heure.

Bien évidemment, le niveau de l'enseignement ne peut être maintenu que par l'envoi de France de professeurs extrêmement qualifiés. Notre enseignement, grâce à eux notamment, est excellent à l'étranger. Je rappellerai simplement que, l'an passé, sur 8 303 élèves qui se sont présentés au baccalauréat, 5 904 ont été reçus. Cela représente 71 p. 100 de succès, alors que la moyenne, en France, n'est que de 64,5 p. 100.

L'enseignement français à l'étranger est bon ; il ne faut rien faire qui puisse lui nuire. En même temps, il convient de soutenir davantage les recrutés locaux et d'améliorer leur situation autant que faire se peut. C'est là un problème très sérieux qui a souvent été évoqué.

Les enseignants recrutés locaux ne sont pas suffisamment payés ; c'est un problème fondamental. Depuis une dizaine d'années, une ligne budgétaire existe dans le budget des affaires étrangères pour leur venir en aide. C'est cette aide qu'il faut reprendre et accentuer jusqu'à lui donner une importance particulière. Des compléments de salaires devraient être versés et, même, les traitements pris en charge par l'Etat. Tel est l'objectif vers lequel on doit tendre. A cet égard, on ne voit pas très clairement dans le budget quel va être le chiffre de l'aide à ces enseignants en 1987. Peut-être, monsieur le ministre, pourriez-vous nous le préciser ?

J'ai parlé des détachés budgétaires, des recrutés locaux ; je veux dire un mot maintenant des volontaires de service national actif - V.S.N.A. Nous sommes vivement préoccupés par une décision récente - elle est du 30 juin 1986 - qui réduit considérablement - de 50 p. 100 - les indemnités pour la période complémentaire qui suit le service militaire, pendant laquelle ces V.S.N.A. restent à l'étranger.

Nous comprenons les raisons qui ont guidé cette décision, mais nous ne pouvons admettre qu'elle ait été prise sans que les V.S.N.A. que l'on envoie à l'étranger aient été prévenus par avance que, pendant leur période complémentaire, leurs indemnités seraient très sensiblement diminuées. Certes, dans certains pays et à certains égards, elles sont peut-être exagérées. Mais lorsque ces jeunes gens sont partis, un contrat, moral en tout cas, a été conclu avec eux, même s'ils n'ont pas signé des papiers précis à cet égard. Il serait juste de laisser les indemnités à ceux qui sont en service actuellement et de dire à ceux qui vont partir qu'elles ont été réduites dans telle ou telle proportion.

Il faut, à l'étranger, maintenir un encadrement de premier choix, de même que toutes les aides de l'Etat, afin que les parents sentent qu'ils ont le soutien nécessaire et que ce n'est pas par des augmentations constantes des frais de scolarité que l'on doit faire face à tous les problèmes de l'enseignement français à l'étranger.

Pour ce faire, il existe des bourses. Sur ce point, monsieur le ministre, je suis quelque peu déçu. Vous aviez, en effet, parlé d'une augmentation de 2,8 p. 100 en francs constants, hors effet change. C'est là une périphrase qui, si elle correspond exactement à la réalité, se traduit aussi en fait par une diminution de 76 à 72 millions de francs, soit, en valeur réelle, une diminution de quelque 4 p. 100.

Comme l'a fait remarquer d'ailleurs notre rapporteur, M. Moinet, c'est très bien d'avoir joué à ce point sur l'effet change, mais s'il y a un changement de parité du dollar par rapport au franc en cours d'année, nous allons nous trouver dans une situation dramatique. On ne devrait pas tellement prendre en considération une baisse momentanée du dollar par rapport au franc. Les crédits des bourses devraient rester constants.

A propos des bourses, je me félicite tout particulièrement, avec sans doute Mme le secrétaire d'Etat à la francophonie, de l'établissement, pour la première fois, de bourses pour les enfants francophones. En effet, nombreux étaient les jeunes Africains ou autres qui se trouvaient à l'étranger et qui avaient le plus grand mal à suivre les cours de nos lycées et collèges, étant donné les coûts extrêmement élevés de ces établissements. La création de cette ligne budgétaire de 9 milliards de francs est la bienvenue et l'on doit s'en féliciter largement.

Nous souhaiterions voir plus clairement dans le budget tout ce qui concerne la francophonie, afin de mieux distinguer comment ces différents budgets et comment ces différentes actions vont pouvoir s'organiser ensemble. Mais M. Maurice Schumann, président de notre commission des affaires culturelles, reprendra cette question plus tard par voie d'amendement.

Nous nous félicitons également du fait que les bourses pour les étrangers en France aient été augmentées. Cependant, monsieur le ministre, j'ai déjà eu l'occasion d'attirer votre attention sur le fait que les Français de l'étranger n'en bénéficient pas. Dans tous nos lycées, après le baccalauréat, les étrangers peuvent obtenir de telles bourses, mais nos jeunes compatriotes n'y ont pas droit. Une fois arrivés en France, comme les Français métropolitains, ils ne peuvent prétendre qu'aux bourses métropolitaines. Il existe un point sur lequel, au moins, votre action pourrait s'exercer : l'octroi de bourses de voyage afin que les jeunes Français de l'étranger puissent au moins venir sur le territoire national pour y suivre des études. Je vous demande d'y réfléchir.

Avant de conclure, je dirai rapidement un mot sur l'organisation de la direction générale des relations culturelles. Nous nous trouvons, en effet, en ce moment devant un certain vide juridique. Depuis qu'a été pris le décret du 17 avril 1986, qui a redivisé l'ex-ministère des relations extérieures entre la coopération et les affaires étrangères, tous les décrets qui avaient été pris en 1982 sont devenus caducs.

D'autre part, il faut rappeler qu'ils ont été annulés en Conseil d'Etat, ce dont le gouvernement précédent n'a d'ailleurs tenu aucun compte. Ainsi, le décret du 27 juillet 1982,

qui donne compétence à la direction générale des relations culturelles pour tout l'enseignement français à l'étranger, écarte partiellement - trop à mon avis - l'éducation nationale et ne prévoit pas la coopération ; il ne peut donc absolument plus être appliqué. Il a d'ailleurs été annulé partiellement par une décision du Conseil d'Etat en date du 4 mai 1984. Cela n'a pas empêché de conserver la même organisation, comme si de rien n'était.

Ensuite, les décrets du 7 octobre 1982 sont importants, puisque ce sont eux qui imposent aux écoles françaises à l'étranger de conclure des conventions. Le premier de ces décrets - il y en a eu trois - a été annulé le 9 novembre 1984, et pourtant on continue à demander aux écoles de signer ces conventions. Il faudrait tout de même savoir sur quelles bases cela peut être établi.

Un second décret, qui découle du premier, à la même date du 7 octobre 1982, a créé le conseil de l'enseignement français à l'étranger. On ne le réunit plus, sans doute parce qu'il n'a plus vraiment de base légale. De toute façon, le conseil de l'enseignement français à l'étranger, tel qu'il est organisé en ce moment, ne représente pas toutes les tendances et toutes les associations concernées par l'enseignement à l'étranger. Il faut donc le rééquilibrer, le compléter, si toutefois il est décidé de le continuer.

A cet égard, il me semble, personnellement, qu'une instance à ce niveau, doit exister. Vous présidiez d'ailleurs, monsieur le ministre, en tant que directeur général des relations culturelles, une commission interministérielle dans laquelle les Français de l'étranger, les organisations d'enseignement, les parents d'élèves, les associations et syndicats d'enseignants étaient représentés. Il faut un organisme de ce genre ; vous pouvez l'appeler conseil de l'enseignement français à l'étranger ou commission interministérielle ; mais un organisme de cette nature doit, je pense, fonctionner, à ce niveau, en liaison avec le conseil supérieur des Français de l'étranger.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Habert.

**M. Jacques Habert.** J'en ai presque terminé, monsieur le président. Il existe d'autres décrets que je vous signalerai et qui mériteraient aussi d'être mis à jour. Cela doit se faire en concertation, comme vous l'avez toujours fait, avec les Français de l'étranger. M. le secrétaire d'Etat nous a annoncé qu'on tiendrait bientôt des « états généraux » des Français de l'étranger. Je suis sûr qu'il y aura un chapitre « Enseignement » et un chapitre « Direction générale des relations culturelles » qui tiendront bien évidemment une place importante.

Monsieur le ministre, quand, le 27 mai, nous vous interrogeons pour la première fois dans cet hémicycle, vous nous avez dit que votre objectif serait, tout en respectant les contraintes d'économie, de rendre à la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques des moyens suffisants non seulement pour maintenir notre place dans la culture mondiale, mais aussi pour accompagner les priorités de votre politique à l'étranger. Ce budget répond partiellement à cet objectif. Nous espérons, monsieur le ministre, qu'à l'avenir l'objectif que vous avez ainsi défini, et auquel nous souscrivons, pourra être complètement atteint. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Cantegrit.

**M. Jean-Pierre Cantegrit.** Mon intervention sera brève et ponctuelle. Elle intéresse, monsieur le ministre des affaires étrangères, la partie de votre budget qui est consacrée au fonds d'assistance de votre ministère en matière sociale. Les crédits consacrés à ce fonds ont baissé de dix millions de francs dans le budget qui nous est soumis.

A l'origine, le ministère des affaires étrangères réservait une faible partie de son budget à quelques actions de solidarité. Des aides exceptionnelles étaient accordées à des Français vivant à l'étranger et se trouvant dans des situations particulièrement difficiles ; des subventions limitées étaient distribuées à des sociétés de bienfaisance françaises œuvrant à l'étranger.

C'est en 1977, à l'occasion du cinquantenaire de l'union des Français de l'étranger, que l'action d'assistance de votre ministère devait connaître une évolution fondamentale. Le

Premier ministre d'alors, M. Raymond Barre, annonçait la création d'un fonds d'assistance spécial, dont les crédits devaient augmenter régulièrement pendant cinq ans, jusqu'à ce qu'ils permettent aux Français âgés nécessiteux et aux handicapés vivant à l'étranger, une allocation équivalente à celle qui leur serait donnée s'ils résidaient en France.

Un recensement des personnes susceptibles de recevoir cette allocation fut alors effectué dans chaque pays. La hausse progressive des crédits du fonds d'action sociale, avec une augmentation de 280 p. 100 entre 1977 et 1981, permit, dès 1981, à de nombreux Français établis à l'étranger, de toucher une allocation modulée en fonction des différentes situations locales, notamment du coût de la vie dans chaque pays.

Ces dernières années, bien que la hausse du fonds d'assistance ait continué, elle a marqué un fort ralentissement. Néanmoins, les allocations aux personnes âgées nécessiteuses et aux handicapés ont pu progresser parallèlement aux aides accordées en France, telles qu'elles étaient versées par le minimum vieillesse.

C'est ainsi que, en 1985, alors qu'en France le minimum vieillesse mensuel était de 2 500 francs par mois pour une personne seule, l'allocation de solidarité versée à l'étranger variait de 700 francs dans le pays où le niveau de vie était plus faible à 2 500 francs dans des pays dont le niveau de développement est comparable à celui de la France.

Les premières restrictions sont apparues en 1986, lorsque les crédits d'assistance ont été reconduits purement et simplement sur la base de 1985.

Les Français de l'étranger, par l'intermédiaire de leur conseil supérieur, ont marqué leur déception bien que, dans la plupart des pays, le montant des allocations ait été reconduit, en raison de la baisse du dollar qui a permis ainsi de dégager un certain montant.

Réunie ce matin même, monsieur le ministre, la commission des affaires sociales du conseil supérieur des Français de l'étranger, à laquelle j'appartiens, m'a demandé, à l'unanimité, d'être son interprète auprès de vous et de vous exprimer ses regrets devant cette diminution de 10 millions de francs du fonds d'action sociale dont les crédits permettent de servir les allocations aux personnes âgées nécessiteuses et aux handicapés.

Elle demande que vous vouliez bien, dans un arbitrage au sein même de votre ministère, faire en sorte que ces crédits soient au moins rétablis sur la base de 1986 et ne subissent pas une baisse importante.

Si ces crédits étaient rétablis, ils suffiraient à peine à faire face aux demandes actuelles et aux nouvelles demandes d'allocations enregistrées par les comités consulaires d'aide sociale.

Certes, je comprends les impératifs budgétaires auxquels nous devons tous nous rendre, mais cette diminution ne correspond pas aux réalités que vivent nos compatriotes de l'étranger.

Je m'étonne de cette diminution, d'autant qu'en métropole nous n'avons enregistré, monsieur le ministre, aucune baisse du minimum vieillesse ni de l'allocation aux handicapés. Au contraire, le minimum vieillesse a légèrement augmenté depuis le mois d'octobre puisqu'il est aujourd'hui de 2 585 francs par mois.

Il ne faut donc pas qu'il s'agisse d'une mesure discriminatoire à l'égard des Français de l'étranger. Je suis inquiet quant à la prise en compte de ce souhait que nous avions exprimé l'année dernière lors de la réunion de notre conseil, à savoir qu'indépendamment des aides permanentes données aux personnes âgées et aux handicapés, on puisse, monsieur le ministre, dégager des crédits en vue de faire face à leur couverture pour les soins maladie et maternité.

Ce serait une étape importante de la solidarité nationale vis-à-vis de nos compatriotes expatriés et je crains que cette diminution budgétaire ne renvoie aux années suivantes une telle aide.

Enfin, monsieur le ministre, notre conseil supérieur et spécialement sa commission des affaires sociales souhaiteraient que l'information dont bénéficient nos compatriotes en matière sociale soit plus largement fournie. Il serait intéressant que, dans nos consulats, des agents spécialement formés puissent répondre aux demandes d'information des Français vivant à l'étranger sur leurs droits en matière sociale.

Certes, il existe déjà dans les consulats un certain nombre d'assistantes sociales, mais leur nombre est insuffisant, monsieur le ministre.

Je sais les contraintes auxquelles vous êtes soumis en ce qui concerne votre personnel ; j'exprime néanmoins le souhait pressant que, dans tous nos consulats importants, une assistante sociale soit là pour renseigner nos compatriotes.

En conclusion, monsieur le ministre, cette inquiétude que je vous ai exprimée a été quelque peu tempérée quand je vous ai entendu dire que, par un redéploiement au sein de votre ministère, vous donneriez aux Français handicapés ou nécessiteux l'allocation à laquelle ils ont droit. Mais, de grâce, monsieur le ministre, que l'on rétablisse les crédits, que l'on prévoie une augmentation pour les années suivantes afin non seulement d'accorder ces allocations, mais également de couvrir ces personnes les plus défavorisées pour les soins de maladie et de maternité ! C'est un souhait que nous devons tous formuler. *(Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique ainsi que sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)*

**M. le président.** La parole est à M. Pontillon.

**M. Robert Pontillon.** Monsieur le président, messieurs les ministres, madame, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, j'aurais souhaité aborder tout à la fois les sujets liés à la construction européenne et à la situation au Proche-Orient. Je ne traiterai finalement, faute de temps, que du second, me réservant de revenir sur le premier lors du débat sur la ratification de l'Acte unique européen.

Nous revendiquons pour la France un rôle éminent en Europe. Nous souhaitons aussi que la France continue à être là où sa présence est significative, utile et conforme à l'image qu'elle a su donner d'elle au travers des décennies qui ont fait son crédit dans le monde. Cela vaut singulièrement pour le Proche-Orient.

Vous dirai-je ici, monsieur le ministre, nos préoccupations à ce titre, même si - j'en prends acte avec satisfaction - vous avez eu le souci, dans votre propos introductif, de distinguer la ligne, générale des effets induits par des comportements d'autres actes du jeu gouvernemental ?

L'essentiel, c'est, au-delà des péripéties, la présence active de la France au Proche-Orient. L'essentiel, c'est encore que les péripéties ne compromettent pas le principal.

Qui ne voit qu'au travers du rapt des otages, des attaques contre le contingent français de la F.I.N.U.L., des lâches attentats contre les populations de la métropole, c'est la présence de la France au Moyen-Orient qui est remise en cause ? Or cette présence découle d'un engagement historique : notre position et notre mission dans la zone, notre responsabilité sont issues de l'Histoire, du sacrifice de nos soldats, et tissées par les liens de la culture entretenus avec les communautés chrétiennes libanaises.

Si cette présence demeure l'essentiel - et certaines déclarations gouvernementales autorisent à tout le moins le doute - si donc la politique française dans cette partie du monde n'est pas entre parenthèses, alors la France doit veiller à ce que sa position ne s'affaiblisse pas et ne descende pas en deçà d'un seuil significatif.

Dirai-je, à cet égard, que la réduction du contingent français de la F.I.N.U.L. ne me paraît pas s'inscrire dans cette démarche ? Cette présence, notre pays ne peut encore l'affirmer que dans le cadre de sa solidarité et de ses engagements, c'est-à-dire avec l'Europe et nos partenaires traditionnels, dont au premier chef la Grande-Bretagne, que les temps ont enfin rendue plus proche de nos préoccupations.

Trop souvent au cours des derniers mois, notre politique dans cette zone a paru marquée de l'ambiguïté et de l'incertitude. La rigueur des propos ne trouve pas d'écho dans la fermeté des attitudes. La rigueur eût sans doute voulu qu'on ne composât point, qu'on ne dialoguât pas avec le terrorisme, fût-ce par capucin interposé, qu'on ne manquât surtout pas à la cohésion internationale et à la solidarité qui est souhaitée par un allié.

Il n'est pas possible tout à la fois de revendiquer un rôle historique au Moyen-Orient et de s'abandonner aux délices de la négociation secrète et du dialogue banalisé avec ceux-là mêmes qui le contestent.

La complicité d'un Etat dans une action terroriste contre un autre Etat - même si ce concept n'est pas encore reçu dans les manuels de droit international - doit être considérée comme une agression contre cet autre Etat. Aucun compromis n'est possible, surtout pas avec les Etats qui initient ou fomentent ces événements.

Dirai-je, à cet égard, que j'accorde plus de crédit à la justice britannique qu'au chef du renseignement syrien ?

François Mitterrand a opportunément rappelé que les arrangements particuliers ne doivent pas céder le pas à la solidarité contre le crime. L'échec de Luxembourg, quelles que soient les responsabilités en cause et les maladroites de la présidence, s'est terminé sur ce surprenant paradoxe que c'est Damas qui était soulagé et Londres qui était amer.

La France ressent confusément aujourd'hui la nécessité d'une politique claire et d'une pratique sans compromis. On nous dit qu'elle est inspirée d'un souci de rééquilibrage au profit des pays arabes modérés. Nous vous créditerions volontiers de cette bonne intention, monsieur le ministre, si la pratique ne révélait que les concessions paraissent, de fait, s'orienter de façon privilégiée vers des pays comme la Syrie et l'Iran, dont la modération ne paraît pas la caractéristique la plus évidente et dont les ambitions territoriales portent en elles, pour le premier du moins, le risque de rallumer un jour le conflit avec Israël.

Certes, nous comprenons la contrainte douloureuse, l'hypothèque dramatique du sort des otages, mais est-ce contribuer à la solution de ces problèmes que de s'abandonner à un marchandage dont nous ne savons pas s'il garantit réellement la libération de nos compatriotes encore détenus ni s'il assurera vraiment la sécurité de ceux qui résident encore dans la région ?

La politique étrangère de la France, le souci de ses intérêts et sa place dans le monde, autant d'enjeux sur lesquels la cohérence politique et le consensus national sont indispensables. La nation d'ailleurs l'a bien compris, qui sait gré au Président de la République du soin scrupuleux qu'il a de cette mission.

Je sais, monsieur le ministre, que tel est aussi votre souci. Ne permettez pas, dès lors, que des considérations de politique intérieure viennent interférer, pour finalement le contraindre, sur l'action diplomatique que vous avez la charge de conduire et qui doit dépasser l'instant illusoire car celle-ci a mission d'assurer la permanence de la présence française qui, elle, doit demeurer durable. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** la parole est à M. Francou.

**M. Jean Francou.** Monsieur le président, messieurs les ministres, madame, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, c'est, une fois de plus, en ma qualité de président du groupe d'amitié France-Liban que j'évoque devant vous le sort dramatique de cette nation déchirée par la guerre civile et devenue l'enjeu des rivalités régionales et internationales.

Comme l'a dit avant moi, avec tant de pertinence, M. Couve de Murville, nous ne saurions nous désintéresser de l'avenir du Liban. La France y a une mission que l'Histoire lui a confiée et que les Libanais souhaitent nous voir remplir. Notre présence au sein de la F.I.N.U.L. se justifie ainsi.

Vous dire, monsieur le ministre, combien nous avons été attristés d'apprendre que 800 soldats français de cette force en seraient bientôt retirés reviendrait à oublier que nous pensons à la vie de nos soldats engagés sur l'un des théâtres d'opérations les plus difficiles.

Nous souhaitons néanmoins que vous puissiez avec clarté, monsieur le ministre, nous expliquer le rôle que la France entend voir assigné à ce contingent de l'O.N.U. et les chances de succès que vous lui donnez.

Je voudrais, par ailleurs, que vous portiez à la connaissance du Sénat le résultat des démarches que le Gouvernement français a faites auprès des instances de l'O.N.U., il y quelques semaines, et qui tendaient à redéfinir la mission de la F.I.N.U.L. et, au sein de celle-ci, le rôle du contingent français.

Par ailleurs, il nous paraît indispensable qu'en dehors de notre engagement, sous l'autorité de la force internationale, la France ait sa propre politique au Liban. A cet égard, dois-je avouer que, depuis quelques mois, les amis du Liban que nous sommes s'interrogent sur sa réalité ?

Ne serons-nous pas, malgré une amitié déclarée avec la Syrie, victimes à notre tour de l'appétit des puissances régionales et le jouet naïf d'une stratégie de démantèlement de la nation libanaise ?

Je n'hésite pas à le dire, monsieur le ministre, je trouve que notre diplomatie au Liban n'est pas assez entreprenante, manque d'imagination et n'est pas, de ce fait, à la dimension de notre tâche historique au Liban.

Devrons-nous ainsi laisser disparaître la communauté chrétienne du Liban en nous réfugiant derrière le rempart de l'impuissance ?

Laisserons-nous définitivement disparaître ce symbole moyen-oriental de la coexistence intercommunautaire sous les coups conjugués de l'intégrisme chiite et du renforcement de l'influence soviétique ?

A cet égard, l'acceptation un peu rapide, par la France, de la proposition soviétique d'organiser une conférence internationale associant toutes les grandes puissances à la solution de la question du Moyen-Orient nous paraît très inquiétante et peu justifiée.

Elle mérite pour le moins, monsieur le ministre, une explication.

Le peuple libanais attend de la France que, fidèle à sa tradition, elle œuvre avec constance pour la reconstruction de son pays.

Pour tout ce que vous ferez en ce sens, monsieur le ministre, vous nous trouverez, résolu, à vos côtés. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Michel Giraud.

**M. Michel Giraud.** Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, à l'occasion de la discussion du budget de la coopération, je disais au ministre que je trouvais opportune la nouvelle répartition des compétences entre le ministère des affaires étrangères et son ministère. Je tiens, monsieur le ministre, à vous confirmer mon approbation et mon appréciation positive.

Cette volonté de cohérence et de clarification, nous la trouvons dans le projet de budget que vous nous présentez aujourd'hui.

Je me contenterai de mettre en évidence, pour étayer mon approbation et le vote positif de notre groupe, trois constats.

Premier constat : le budget des affaires étrangères dépasse, pour la première fois, les 10 milliards de francs. On s'approche du 1 p. 100 souhaité.

Deuxième constat : la qualité de la présence française à l'étranger devrait se trouver sensiblement améliorée. Les dotations de fonctionnement se voient augmentées de 14,6 p. 100, ce qui permettra à nos ambassades et consulats de commencer à disposer de moyens de meilleur niveau. L'effort important en matière d'informatique est aussi judicieux que salutaire. De plus - M. Couve de Murville l'a souligné - les crédits en faveur de nos relations culturelles traduisent le souci d'inverser la tendance à la baisse continue qu'ont connue ces crédits depuis 1981.

Le troisième constat me paraît d'une importance capitale : une ligne budgétaire est réservée cette année au Pacifique-Sud.

L'enjeu géopolitique qu'illustre l'ouverture de cette ligne montre bien la conscience aigüe qu'a votre Gouvernement des intérêts de la France dans cette partie du monde qui revêt une importance stratégique essentielle. Les Américains le savent bien, puisque cette zone leur a permis de mener avec succès la bataille du Pacifique.

Ce qui est vrai pour l'Amérique est vrai pour la France. Je pense, bien sûr et notamment, à la Nouvelle-Calédonie. La permanence de la présence française dans cette zone est un élément indispensable pour la défense et le rayonnement du monde occidental, et plus singulièrement de l'Europe.

L'Europe, qui est au cœur de l'actualité, c'est précisément d'elle qu'à l'occasion de cette discussion budgétaire je voudrais vous entretenir quelques instants.

L'Europe, qui éclaire notre civilisation depuis vingt siècles, n'est pas un astre mort. Elle ne doit pas se présenter comme le vieux continent fatigué face au nouveau monde et aux nouveaux leaders économiques du monde.

Il est vrai, qu'on le veuille ou non, que la troisième révolution technologique est née sur les bords du Pacifique.

Il est vrai que la Communauté perd du terrain sur les marchés mondiaux : sur dix ordinateurs personnels vendus en Europe, huit viennent des Etats-Unis ; sur dix magnétoscopes vendus en Europe, neuf viennent du Japon. Les circuits intégrés européens ne couvrent que 13 p. 100 du marché mondial. Je pourrais multiplier les exemples.

S'il est un effet positif que l'on est fondé à attendre de l'Acte unique, c'est l'effet de sensibilisation et de motivation permettant d'infléchir les tendances, en nous faisant entrer plus avant dans l'ère des regroupements géopolitiques, hors desquels il n'y a pas d'avenir ouvert. Le grand marché unifié, prévu pour 1992, où circuleront les hommes, les capitaux et les marchandises au profit de 320 millions de citoyens, constitue la donnée que nous devons accepter et l'objectif vers lequel nous devons tendre si nous voulons conserver et défendre notre place dans le peloton de tête des pays modernes.

La dimension d'un marché conditionne sa capacité d'adaptation aux nouvelles exigences de l'économie mondiale.

Seul, tout Etat de l'Europe libre est fragile face à la puissance économique des Etats-Unis ou du Japon. La Communauté représente le seul moyen de répondre aux défis économiques et technologiques de notre temps.

Elle seule rassemble, sur un même continent, le potentiel scientifique, financier et humain nécessaire pour prendre place avec confiance dans la bataille de l'avant.

Néanmoins, monsieur le ministre, les mécanismes décisionnels qui vont se trouver adoptés par l'Acte unique ne pourront jouer pleinement leur rôle que s'ils constituent les relais fonctionnels d'une volonté politique clairement affirmée.

C'est être fidèle au message du général de Gaulle que de réaffirmer que l'Europe est née d'une volonté politique, alors qu'aucune structure n'existait encore. L'Europe ne pourra garantir son identité et développer ses potentialités qu'en faisant sienne cette même volonté politique.

Les institutions ne sont pas tout. C'est la volonté qui prime. C'est elle qui donne leur sens aux institutions.

Aussi nous devons-nous d'afficher une vraie détermination pour gagner sur les trois terrains d'expression de l'Europe de demain : l'Europe de l'économie, l'Europe des nouvelles technologies, l'Europe de la défense.

La dimension communautaire de l'Europe offre à chacun de ses membres des atouts forts pour développer ses industries ou ses services - je pense notamment aux gains de temps, de coût, aux possibilités d'affronter des risques plus grands. L'Europe communautaire peut et doit devenir une véritable puissance dans la compétition mondiale, en se libérant de ses complexes face aux principaux acteurs économiques du monde.

La mise en place du marché unique européen suppose l'adoption de trois cents directives d'harmonisation des législations. Nous n'y parviendrons que si chaque Etat membre, chaque représentant, assume, au travers des institutions et des mécanismes, sa propre part de la volonté collective.

Cette volonté doit se trouver relayée par celle des entreprises. L'esprit de boutique, souvent conforté par le jeu des normes, est désormais voué à l'échec. Les entreprises doivent jouer le jeu de l'Europe et saisir la chance de voir s'ouvrir devant elles un nouveau marché, qui est désormais le leur. Les chefs d'entreprise français doivent compter, non plus avec 55 millions de consommateurs, mais avec 320 millions dans leur premier marché.

La volonté politique doit également s'affirmer pour bâtir l'Europe des technologies nouvelles. Nous ne devons pas laisser se creuser l'écart entre les Etats-Unis, le Japon et l'Europe, sous peine de voir notre compétitivité se réduire, notre crédibilité disparaître, le chômage s'accroître et la dépendance technique se transformer en dépendance industrielle, économique et culturelle.

Notre volonté doit se traduire concrètement par une coopération européenne plus intense. Certes, en ce domaine, les actions relèvent plus de rapports bilatéraux ou multilatéraux que de l'action communautaire globale. Ils sont, bien évidemment, à encourager. Mais il faut pousser encore plus loin la coopération, car, maintenant plus que jamais, les nouvelles technologies requièrent des fonds considérables qu'aucun Etat seul n'est en mesure de rassembler.

La coopération technologique représente un élément moteur des progrès de société, un atout dans les relations diplomatiques avec les autres continents. Elle ouvre des champs de mobilisation pour une main-d'œuvre très qualifiée. L'Europe est riche de cerveaux. Sachons les valoriser en valorisant nos propres chances.

De façon encore timide - parfois même cahotique, comme c'est le cas pour Eurêka - la dimension communautaire a déjà fait preuve d'une certaine efficacité : les programmes Esprit pour les technologies de l'information, Race pour la télécommunication, les premiers résultats du programme Jet sur la fusion thermonucléaire contrôlée en attestent.

Les horizons de la coopération technologique sont illimités. A nous de définir les objectifs et les projets, de rassembler les moyens financiers et humains, d'ordonner les priorités. C'est ainsi, et ainsi seulement, que le vieux continent peut engendrer l'« Europe de la seconde génération » !

Mais l'Europe ouverte, l'Europe compétitive, l'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle ne saurait garantir son avenir en négligeant les attributs de la puissance. La construction européenne, si on la veut forte, doit aussi se concrétiser par la manifestation explicite de la solidarité qui lie les Européens en matière de sécurité et de défense.

La défense de la France ne se joue pas seulement sur les bords du Rhin, comme la sécurité de l'Europe ne se limite pas à ses propres frontières. L'Europe est une communauté d'hommes, c'est-à-dire une communauté de destins et d'intérêts. L'Europe politique est tributaire d'une politique de défense concertée. Là encore, et surtout, la volonté communautaire doit jouer à plein. Lourde est la responsabilité de chaque Etat membre. Le neutralisme, c'est le risque de mort collective. Dans le cadre de l'Alliance atlantique - qui constitue la base de défense de notre continent - l'Europe solidaire doit concevoir et organiser sa propre sécurité.

Pour cela, elle doit développer une sérieuse et sincère concertation sur les moyens à mettre en œuvre face à la menace soviétique, face au fléau du terrorisme ; elle doit aussi se préoccuper de protéger ses intérêts vitaux hors d'Europe.

Une véritable politique commune doit porter sur les choix stratégiques, la recherche et le développement d'armes nouvelles, la standardisation et l'interopérabilité des armements conventionnels. A cet égard, je ne peux que renouveler les regrets que j'exprimais la semaine passée au ministre de la défense concernant, notamment, l'échec du projet de char franco-allemand.

De plus, la coopération ne doit pas se limiter à la coproduction d'armements. Elle doit s'élargir à la coopération opérationnelle de nos forces.

Cette nécessaire solidarité est indispensable pour favoriser la paix hors de nos frontières et la garantir à l'intérieur de celles-ci.

Mes chers collègues, la seule bonne démarche commune des peuples libres d'Europe est de favoriser ensemble ce dynamisme économique et technologique de la Communauté, de mettre en œuvre la volonté et les moyens d'une active coopération en matière de politique étrangère et de sécurité.

Si l'Acte unique peut être, aujourd'hui, considéré comme nécessaire, il n'est pas suffisant. L'Acte unique, oui, mais s'il est la concrétisation d'une détermination politique franche et sans complexe. L'Acte unique, oui, mais s'il conforte le cadre d'une coopération active en matière économique, en matière de nouvelles technologies et de défense.

C'est à ces conditions, monsieur le ministre, madame, messieurs les secrétaires d'Etat, que le grand marché unique aura une réalité concrète et que l'Europe, celle d'aujourd'hui et de demain, connaîtra sa véritable dimension, en éclairant le monde des feux de ses douze Etats membres.

C'est fondamentalement ma conviction de Français qui croit à la mission, aux chances et au rayonnement de la France en Europe et dans le monde. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bonnet.

**M. Christian Bonnet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, madame, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, très heureusement impressionnés par la novation

que constituait la création d'un secrétariat d'Etat à la francophonie et par le fait qu'il ait été confié à une forte personnalité, qualifiée entre toutes de par sa position d'élue d'un département d'outre-mer pour assumer cette charge, oserai-je dire que mes amis et moi-même avons été de prime abord quelque peu surpris par la modicité des crédits qui lui sont alloués ?

Certes, il s'agit d'une tâche de coordination, nous a-t-on dit. Mais, même dans cette optique, comment assumer les responsabilités confiées au secrétariat d'Etat par le décret d'attribution du 2 mai 1986, comment concrétiser certaines priorités et mener à bien les projets définis en conseil des ministres le 3 septembre dernier avec des moyens aussi chichement mesurés ?

Vous avez, madame le secrétaire d'Etat, qualifié cet après-midi votre fonction d'« interministérielle ». Nous avons déjà compris, sans nous en offusquer en quoi que ce soit - j'allais dire, tout au contraire - que votre secrétariat d'Etat avait vocation à être une administration de mission plutôt qu'une administration de gestion. Mais nous voudrions être certains que la mise en place des financements pluriministériels auxquels vous pouvez prétendre ne souffrira pas trop de difficultés, en d'autres termes que les départements directement intéressés par les actions de promotion et de diffusion de notre langue, tels que les affaires étrangères, la coopération, la culture, l'éducation nationale, les départements et territoires d'outre-mer, vous apporteront concrètement leur concours, quelles que soient les difficultés auxquelles ils doivent eux-mêmes faire face dans un contexte de rigueur budgétaire.

Le fait que le secrétariat d'Etat soit directement rattaché au Premier ministre devrait y aider. Mais j'ajouterais que bon nombre de parlementaires qui siègent sur ces bancs y seront très attentifs, tant il leur paraît essentiel que la grande idée qui a présidé à la création du secrétariat d'Etat n'en reste pas à un stade purement conceptuel. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

**M. le président.** La parole est à M. Estier.

**M. Claude Estier.** Messieurs les ministres, madame, messieurs les secrétaires d'Etat, puisque nous sommes à la fin d'un débat budgétaire, je vous dirai tout d'abord quelques mots de votre budget qui ne mérite, à vrai dire, ni excès d'honneur ni indignité.

L'effort de modernisation de nos postes à l'étranger entrepris au cours des dernières années se poursuit bien lentement et on ne peut que difficilement parler de redressement alors qu'il y a encore tant à faire pour que nous disposions dans le monde entier d'un appareil diplomatique à la hauteur des légitimes ambitions de la France.

Dans le même ordre d'idée, je regrette profondément, comme je l'ai regretté l'an dernier auprès d'un ministre qui m'était plus proche, que votre département ministériel ne reprenne pas en charge la présence de la France sur les ondes à travers Radio France internationale alors que les efforts accomplis par les animateurs de cette radio depuis 1981 avaient permis à celle-ci de retrouver une audience tout à fait remarquable.

Un député de votre majorité a déclaré récemment à l'Assemblée nationale que R.F.I. devait être une radio de propagande. Je ne crois pas que cela réponde exactement à sa vocation. Cette radio doit être, certes, la voix de la France sur les cinq continents, mais elle doit l'être de façon attrayante, au service des grandes idées sur lesquelles se fonde la politique étrangère de la France, ainsi que de la francophonie, madame le secrétaire d'Etat. Pour cela, elle a besoin de moyens qu'il faut lui confirmer au plus tôt ; je rejoins sur ce point les propos de M. Pelletier.

Comme les orateurs précédents, je formulerai maintenant quelques observations sur la politique étrangère, en évoquant d'abord la position de la France sur la question fondamentale des rapports Est-Ouest. Depuis plusieurs années, une position claire a été définie et tenue par le Président de la République, comme l'a reconnu tout à l'heure M. Bettencourt. Nous sommes dans l'alliance avec les Etats-Unis d'Amérique, mais nous sommes d'abord soucieux de préserver notre indépendance nationale et donc les moyens qui assurent cette indépendance. Cela signifie également que nous nous sentons libres - même quand cela ne plaît pas aux

Américains - de discuter, voire de nous entendre avec d'autres, en particulier avec l'Union soviétique. Ce n'est pas là une politique nouvelle puisque, pour nous en tenir à la période contemporaine, en 1944, le général de Gaulle avait ouvert le chemin.

Officiellement, cette politique reste la nôtre. Telle que la formule le Président de la République, elle demeure dans la continuité ; mais telle que l'exprime parfois le Premier ministre - qui, je le dis en passant, a été pris ces derniers temps d'une frénésie d'intervention dans le domaine de la politique étrangère - elle ne va pas sans une certaine incohérence.

La France est favorable à toute initiative allant dans le sens du désarmement. Ainsi, nous nous sommes réjouis, pour notre part, de voir Russes et Américains reprendre les négociations interrompues, ce qui a conduit au récent sommet entre MM. Gorbatchev et Reagan à Reykjavik, que vous avez évoqué, monsieur le ministre. Ce sommet n'a pas abouti à ce que l'on pouvait espérer, compte tenu des propositions nouvelles faites de part et d'autre.

Je ne méconnais pas que ces propositions pouvaient poser des problèmes pour notre sécurité et pour celle de l'Europe occidentale en général. Mais je ne partage pas à ce sujet la sombre analyse présentée par M. le président Lecanuet. En effet, tout en étant fermement décidé, comme vous tous, à ce que personne ne puisse discuter en dehors de nous du niveau d'armement indispensable à la garantie de notre indépendance, nous approuvons toute démarche allant dans le sens d'une diminution des arsenaux nucléaires des deux super-puissances. Cependant, chacun a compris que l'échec de Reykjavik, provisoire peut-être, provient d'abord du refus du président américain de renoncer aux recherches appliquées sur ce qu'il est convenu d'appeler « la guerre des étoiles ».

Il ne fallait pas être grand clerc pour penser que l'initiative de défense stratégique ne faciliterait pas le progrès vers le désarmement. C'est bien la raison pour laquelle le Président de la République, notamment au sommet des pays industrialisés de Bonn en 1985, s'était prononcé clairement contre toute participation de la France à cette entreprise. Or, un élément de confusion auquel, monsieur le ministre, vous n'avez certainement pas été insensible, est venu d'une déclaration de M. Chirac en faveur de l'I.D.S. Il a depuis - si l'on peut dire - « rectifié le tir », mais cela n'en a pas moins laissé une impression fâcheuse que l'on relève également dans d'autres dossiers.

C'est le cas - j'en dirai un mot en passant - de la loi de programmation militaire dont nous discuterons plus tard, et à l'occasion de laquelle - vous le savez bien, monsieur le ministre, car vous l'avez vécu - M. Chirac a dû renoncer à ses premières thèses exprimées par lui, par exemple à l'institut des hautes études de la défense nationale, et qui s'éloignaient singulièrement de la conception de dissuasion nucléaire qui a été à la base de la défense française depuis un quart de siècle.

L'impression d'incohérence - là je serais plus près de M. Lecanuet - nous la trouvons à propos du Proche-Orient quand nous ne savons si nous devons prendre au pied de la lettre l'entretien accordé par le Premier ministre au *Washington Times* ou le démenti apporté par lui le lendemain à un texte pourtant publié sur la base d'un enregistrement.

M. Chirac disait hier soir à la télévision, à propos d'un autre sujet, qu'on ne l'a sans doute pas bien compris. Je crois qu'on le comprendrait mieux si son langage était plus cohérent et s'il évitait les aller et retour. Cette démarche désordonnée est déjà lourde de conséquences en politique intérieure ; en politique étrangère, elle peut faire beaucoup de dégâts.

Je consacrerai quelques mots à l'Europe, dont je ne crois pas qu'elle soit ou, plus exactement, qu'elle ait été jusqu'à présent la préoccupation première de ce Gouvernement.

J'ai noté avec satisfaction, monsieur le ministre, que vous considérez aujourd'hui l'élargissement à l'Espagne et au Portugal comme un enrichissement et une occasion de nouveaux débouchés - ce sont vos expressions - pour nos industriels et nos agriculteurs.

C'est un langage bien différent que celui que tenait voilà un an M. Chirac, qui annonçait la renégociation du traité d'adhésion de ces deux pays, traité que votre majorité d'aujourd'hui, opposition d'hier, a d'ailleurs refusé de ratifier.

Nous aurons l'occasion de reparler de l'Europe dans le débat sur la ratification de l'Acte unique, qui constitue, à nos yeux et je l'espère aussi aux vôtres, un progrès dans la voie de la construction européenne jusqu'ici si lente et si décevante. Elle est pourtant indispensable pour que le dialogue Est-Ouest que j'évoquais au début de mon propos ne se déroule pas, comme c'est le cas aujourd'hui, plusieurs orateurs l'ont noté, en l'absence de notre Europe, qui est plus prompte à se chamailler sur des contingents de moutons ou des quotas de lait qu'à faire entendre sa voix, une seule voix, dans le concert international.

Je présenterai maintenant deux observations qui sont adressées à un « personnage curieux », vous vous êtes ainsi défini vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat aux droits de l'homme.

Vous nous avez dit tout à l'heure que vous étiez étroitement associé aux mesures d'ordre intérieur pouvant toucher aux droits de l'homme et vous vous êtes flatté, au surplus, de vos bonnes relations avec le Premier ministre. Il ne semble pas, à première vue, que vous ayez de telles relations avec deux autres membres du Gouvernement, MM. Pasqua et Pandraud. Ou alors comment se fait-il que vous n'ayez pas été consulté avant la récente expulsion en charter de cent un Maliens, dans des conditions pour le moins discutables ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous avez assuré de votre volonté de lutter par tous les moyens contre l'apartheid en Afrique du Sud. J'étais en même temps que vous à Gorée avec le président Abdou Diouf, voilà quelques mois. Comment conciliez-vous cette attitude, dont je vous félicite, avec votre silence lors de la récente venue en France de M. Botha, le champion de l'apartheid que vous condamnez ?

Sur ces deux points, je vous ai trouvé bien discret dans votre intervention. Peut-être accepterez-vous de me répondre, monsieur le secrétaire d'Etat ? *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Roux.

**M. Olivier Roux.** Le projet de budget du ministère des affaires étrangères, en augmentation de plus de 3,3 p. 100, soit de 1,8 p. 100 en francs constants par rapport à celui de 1986, dépasse cette année pour la première fois le seuil symbolique des 10 milliards de francs. Nous ne pouvons que nous en réjouir et approuver votre action, monsieur le ministre.

Mon intervention, qui sera brève, portera essentiellement sur les divers aspects de la présence française à l'étranger.

Actuellement, on estime à environ 1 500 000 le nombre de Français dans le monde, dont 950 000 immatriculés dans les consulats. Par comparaison avec les chiffres des années précédentes, on constate, en dix ans, une diminution de près de 24 000 expatriés. Cette baisse n'est certes pas brutale, mais elle s'accroît régulièrement chaque année.

Donnés dans l'absolu, ces chiffres sont surtout utiles à titre de renseignement. En revanche, ils prennent leur véritable signification lorsqu'ils sont rapportés à ceux d'autres pays.

Ainsi, la France ne compte que 2,5 p. 100 d'expatriés, contre 8 p. 100 pour le Japon, 10 p. 100 pour l'Italie et jusqu'à 12 p. 100 pour la Suisse.

Cette carence est d'autant plus inquiétante qu'elle est flagrante dans des zones du monde qui sont appelées, dans les décennies à venir, à jouer un rôle de plus en plus important : l'Asie par exemple.

Comment s'étonner alors que nos exportations ne parviennent pas à s'imposer et que l'usage de notre langue décline, puisque l'implantation française en dehors du territoire national décroît au fil des ans ?

Il est temps d'inverser cette tendance.

Il convient tout d'abord donc de s'interroger et de rechercher les motivations ou les absences de motivation des Français pour l'étranger, afin de tout mettre en œuvre pour favoriser l'expatriation et renforcer ainsi notre présence dans le monde.

L'un des arguments souvent avancé consiste à dire que le Français a l'esprit plus casanier que ses voisins, qu'il est par tempérament moins aventureux. Soit ! Il faut alors instaurer une véritable politique d'incitation à l'expatriation, en suscitant l'intérêt de nos concitoyens pour les territoires situés hors de l'Hexagone.

Il importe à cet égard de souligner la nécessité primordiale de l'information, une information qui soit disponible et diffusée aussi bien en France qu'à l'étranger.

Le centre d'accueil et d'information des Français à l'étranger répond à cette préoccupation. Créé en 1979 au sein du ministère des affaires étrangères, il connaît une activité croissante que nous ne pouvons qu'encourager.

L'Acife est appelé à s'intégrer dans la future maison des Français de l'étranger, dont la création a été décidée en 1983 et dont nous souhaitons l'édification dans les meilleurs délais possibles.

Pourriez-vous nous renseigner plus spécifiquement, monsieur le ministre, sur la manière dont vous envisagez d'étendre les moyens d'action de ce centre ?

Concernant notre balance commerciale, celle-ci, en dépit d'un redressement réel, est encore légèrement déficitaire. Cet état de choses n'est-il pas, en partie tout au moins, imputable à une très faible présence française en dehors de nos frontières ?

L'action qui vient d'être engagée par le ministre du commerce extérieur pour faire davantage apprécier les produits français et favoriser leur exportation doit ainsi être conjuguée avec celle du ministère des affaires étrangères.

A ce sujet, le rôle des consulats ne saurait être passé sous silence, puisqu'ils assurent, entre autres, la représentation de nos intérêts commerciaux grâce aux contacts permanents qu'ils entretiennent avec les organismes appropriés du pays hôte.

Les fermetures de consulats qui sont intervenues ces dernières années, même si elles correspondaient à une politique de redéploiement de la carte consulaire française, ont trop souvent donné l'impression aux Français des circonscriptions concernées d'être négligés. Nous ne pouvons donc qu'enregistrer avec la plus grande satisfaction qu'aucune fermeture nouvelle, à une exception près, ne soit prévue en 1987.

Mieux encore, 25 500 000 francs sont affectés dans ce budget à la modernisation et à l'informatisation des consulats. Ce programme, qu'il est du plus grand intérêt de développer, doit libérer les agents servant dans ces postes de certaines tâches administratives répétitives et leur permettre ainsi d'être plus attentifs aux desiderata de nos compatriotes.

Nous désirons, monsieur le ministre, que les économies de temps et d'argent ainsi réalisées soient consacrées à la mise en œuvre d'une aide efficace aux expatriés, notamment en matière sociale.

Puis-je rappeler que, lors de l'assemblée plénière du conseil supérieur des Français de l'étranger, en septembre dernier, la commission des affaires sociales a adopté à l'unanimité deux vœux qui préconisent la formation spécifique d'un agent du consulat, afin, d'une part, de répondre aux demandes d'information émanant des expatriés, notamment à propos des dispositions de la loi du 13 juillet 1984, et, d'autre part, d'apporter une aide efficace aux Français dans le domaine social.

L'un de ces vœux, en outre, déplorait l'insuffisance des postes d'assistance sociale dans les consulats et suggérait la création de telles fonctions dans les circonscriptions où le nombre d'immatriculés ou bien la situation locale le justifiait.

Bien entendu, en tant que représentant des Français de l'étranger, je ne puis que souhaiter que satisfaction soit donnée à ces vœux.

Telles sont, monsieur le ministre, les remarques que m'a inspirées le projet de budget que vous nous soumettez et pour lequel, vous apportant mon entier soutien, j'émettrai un vote favorable, ainsi que mes collègues du groupe de l'union centriste. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

**M. le président.** La parole est à M. de Villepin.

**M. Xavier de Villepin.** Monsieur le ministre, permettez-moi, tout d'abord, de vous exprimer ma satisfaction devant l'effort de redressement budgétaire que connaîtra votre département pendant l'année 1987. Je suis heureux de noter l'amélioration des crédits consacrés aux relations culturelles extérieures car le rayonnement de notre culture est aussi important pour notre influence que le sont nos exportations de biens ou de services.

Je remarque également l'effort consacré, sous votre autorité, à la stabilisation de nos réseaux d'ambassades et de consulats de par le monde. Depuis cinq ans, le précédent gouvernement avait pris, chaque année, l'habitude de fermer des postes. Or, il faut savoir qu'un poste consulaire qui se ferme, c'est la fin non seulement d'une présence administrative de la France, mais aussi d'une relation affective entre un pays et le nôtre. Il s'agit en quelque sorte d'un abandon.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de formuler deux remarques et une réflexion sur l'avenir de la diplomatie française.

Tout d'abord, vous avez fait allusion au problème des détachés budgétaires de votre ministère et des personnels recrutés localement. Un plan qui prévoirait la diminution du nombre de détachés pour améliorer la situation matérielle des recrutés locaux comporterait des dangers. Il me paraît essentiel de conserver à notre enseignement sa réputation et sa qualité. Les détachés de France sont nécessaires à la présence de notre pays à l'étranger. Je souhaite qu'ils soient toujours nombreux pour assurer non seulement l'éducation des enfants de nos compatriotes établis hors de France, mais aussi celle de nombreux jeunes de nationalités diverses qui apprendront à aimer notre pays et participeront au développement de la francophonie.

Cette politique culturelle de présence ne signifie pas que nous devons ignorer la situation des recrutés locaux. L'amélioration de leur sort devra être réalisée progressivement mais l'ensemble des problèmes ne trouvera pas de solution dans un simple exercice d'équilibre budgétaire entre les deux catégories.

Il ne faut pas oublier une autre dimension, celle du rayonnement de la France, de la qualité de son enseignement et de son ouverture sur le monde. Je sais, monsieur le ministre, combien vous y êtes attaché.

Vous avez parlé également de la politique de notre pays à l'égard des grands Etats de la Communauté. Cette politique a tout notre soutien mais je voudrais vous faire part de mon inquiétude sur le cas particulier de nos relations avec le Luxembourg. N'y a-t-il pas une certaine dégradation de nos rapports et ne constate-t-on pas une déception des Luxembourgeois à notre égard particulièrement après le démarrage de Cattenom ? Les assurances, les conventions ne suffiront pas à rétablir une confiance nécessaire.

Vous me permettez de suggérer que, sous votre autorité, des rencontres entre parlementaires de nos deux pays aient lieu pour rétablir un dialogue et que soient mis à la disposition de votre département et de notre ambassade des crédits pour organiser des manifestations culturelles et économiques destinées à renforcer nos liens avec le Luxembourg.

J'en viens à la réflexion que je porte sur l'avenir de la diplomatie française.

Je dirai mon étonnement de nouveau sénateur à constater la faible part du budget de l'Etat qui est consacrée au département des affaires étrangères.

On ne peut qu'être inquiet et étonné de voir un pays comme le nôtre, souhaitant remplir sa vocation mondiale, disposer d'une aussi étroite base budgétaire pour son infrastructure diplomatique. Ce qui m'inquiète de plus en plus, c'est la prolifération des administrations qui s'occupent de relations extérieures. Outre votre ministère et celui de la coopération, j'ai dénombré pas moins d'une dizaine de budgets qui concourent à l'action extérieure de la France, et je crois que si l'on fait le total des dotations budgétaires destinées à l'étranger en 1987, la part du Quai d'Orsay n'est que de 21 p. 100 environ. Il y a de quoi s'inquiéter ! N'en doutons pas, derrière cette fragmentation budgétaire se cache une fragmentation du pouvoir administratif et du pouvoir de décision.

Je n'ignore pas que, depuis une dizaine d'années, les ambassadeurs représentent le Gouvernement de la République en son entier, sous l'autorité du ministre des affaires étrangères. Mais si, sur place, il y a une innovation - une unité de l'action de la France en amont - à Paris, il y a une multiplicité des initiatives. Ce n'est pas bon, c'est inutile, voire dangereux, et cela coûte cher.

Le Gouvernement, dans le cadre du rapport Belin et Gisserot, a abordé le problème.

Je souhaite personnellement qu'une réflexion d'envergure soit menée pour mettre un terme au chevauchement des compétences et à la multiplicité des initiatives des services internationaux des ministères techniques.

Les difficultés récentes d'un grand pays ami soulignent à l'évidence la nécessité, pour éviter les risques d'incohérence, d'une politique coordonnée et centralisée. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.** Mesdames et messieurs les sénateurs, je vais m'efforcer, compte tenu de l'heure tardive, de répondre le plus brièvement possible aux questions que vous m'avez posées. Ensuite, M. Bosson répondra aux questions touchant les affaires européennes, M. Bariani aux questions relatives aux Français de l'étranger et M. Malhuret à quelques questions relatives aux droits de l'homme.

S'agissant des questions de politique extérieure, je traiterai tout d'abord des rapports Est-Ouest et du désarmement. Ces questions ont été évoquées par de nombreux orateurs, en particulier par MM. Couve de Murville, Lecanuet, Bettencourt, Genton, Mont, Estier et Garcia.

Je remercierai tout d'abord M. Couve de Murville d'avoir souligné que la France a été effectivement le premier pays, après la rencontre de Reykjavik, à exprimer ses préoccupations quant aux conséquences d'un éventuel accord séparé sur les forces nucléaires intermédiaires. J'ai donc exposé devant l'Assemblée nationale, comme tout à l'heure devant le Sénat, les préoccupations de la France, préoccupations dont nous faisons part à nos alliés américains et que nous avons eu l'occasion d'évoquer avec nos partenaires européens à différentes reprises, notamment dans le cadre d'une réunion de coopération politique en marge de la conférence de Vienne, le 4 novembre, comme à l'occasion d'évoquer d'une réunion de l'Union de l'Europe occidentale. Nous avons d'ailleurs la satisfaction de constater, notamment à la suite de la visite de Mme Thatcher à Washington, que la Grande-Bretagne s'est rapprochée, publiquement, de notre position. Tout permet de penser d'ailleurs qu'au Conseil de l'Europe, qui se réunira vendredi et samedi, les questions Est-Ouest seront posées. Elle seront évoquées notamment entre les chefs d'Etats ou de gouvernement.

Je tiens à préciser à M. Lecanuet que cette position constitue en grande partie une réponse à ses conclusions. Je lui dirai cependant que mon analyse n'est pas tout à fait identique à la sienne et qu'il existe certaines nuances entre nos conceptions ; notamment en ce qui concerne les changements apparemment souhaités par l'actuelle direction de l'Union soviétique. Ces changements ne me semblent pas nécessairement tactiques. J'ai d'ailleurs dit dans mon exposé qu'il fallait se montrer vigilant pour repérer éventuellement certaines mesures positives. C'est d'ailleurs ce qui s'est produit, d'une manière limitée, dans le cadre de la conférence sur le désarmement en Europe qui a eu lieu à Stockholm.

Je rejoins néanmoins les conclusions de M. Lecanuet lorsqu'il s'agit d'être ferme et vigilant et, par conséquent, lorsqu'il s'agit pour l'Occident de prendre en compte ses propres intérêts partout où c'est nécessaire et chaque fois que c'est nécessaire.

D'un autre côté, la position française ne doit pas être caricaturée, et je réponds là à MM. Estier et Garcia. Lorsque, par exemple, il est question entre Soviétiques et Américains d'une éventuelle réduction de 50 p. 100 des forces stratégiques dans les cinq prochaines années, nous ne pouvons qu'être d'accord avec une telle perspective.

En revanche, comme je l'ai dit, lorsqu'il s'agit des forces nucléaires intermédiaires et de tout ce qui touche à l'option zéro - je n'entrerai pas dans le détail - notre préoccupation est légitime.

M. Mont, rapporteur pour avis, a évoqué le dépassement des accords S.A.L.T. 2. En effet, les Etats-Unis ont confirmé mercredi dernier qu'ils avaient dépassé le plafond de 1 320 vecteurs mirvés fixé par l'accord S.A.L.T. 2. Cette décision a fait l'objet de réserves publiques de la part de plu-

sieurs alliés européens des Etats-Unis. Pour sa part, le Gouvernement français regrette une décision qui est révélatrice des difficultés que rencontre actuellement le processus de maîtrise des armements. J'ajouterai que le traité S.A.L.T. 2 n'a jamais été ratifié. De toute façon, il serait parvenu à expiration le 31 décembre 1985. Notre position est la suivante : la France ne saurait se substituer aux Etats-Unis dans l'appréciation qu'ils font de leur besoin de sécurité et dans les décisions militaires qu'ils prennent en fonction de cette appréciation.

Nous estimons, cependant, que cette décision relative à S.A.L.T. 2 ne doit pas entraîner un processus de dégradation des accords de maîtrise des armements, qui s'imposent juridiquement aux Grands, et notamment du traité A.B.M. de 1972.

Les problèmes du Proche-Orient et du Moyen-Orient ont été abordés tout à la fois par MM. Couve de Murville, Lecanuet, Pontillon, Francou et Garcia.

Je remercie M. Couve de Murville de l'analyse qu'il a faite de la politique du Gouvernement, analyse qui correspond tout à fait à nos intentions, à la diplomatie que nous menons. Qu'il s'agisse de la question des otages ou de la politique à l'égard de la Syrie ou de l'Iran, qu'il a évoquées, je puis lui donner toute assurance que nos actes sont tout à fait en conformité avec nos déclarations.

Sur deux points, je voudrais lui apporter, ainsi qu'à d'autres orateurs, des éclaircissements.

Il est tout à fait exact, en premier lieu, qu'il n'y a pas eu depuis longtemps d'initiative européenne. Le Gouvernement s'en est d'ailleurs préoccupé au cours des premiers mois de son existence. L'une des explications réside dans l'échec de l'initiative jordano-palestinienne de février 1985, qui avait exploré beaucoup de chemins. Il ressortait des conversations que j'avais eues avec de nombreux représentants des pays arabes qu'ils souhaitaient, en effet, que la Communauté se manifeste, mais ils reconnaissaient qu'il était difficile *ex abrupto* de prendre une initiative compte tenu du fait qu'un certain nombre de phénomènes étaient en cours de maturation.

Lors de la conférence européenne de La Haye, en juin dernier, nous avons essayé de proposer à nos partenaires de publier au moins une déclaration qui aurait montré que l'Europe n'était pas indifférente à la résolution du problème israélo-arabe. Mais, finalement, nos partenaires ont préféré s'en tenir à une déclaration sur le Liban.

Les précisions que je souhaite apporter, en second lieu, à M. Couve de Murville et à M. Francou portent sur la F.I.N.U.L. et la politique vis-à-vis du Liban. Ne voulant pas répéter ce que j'ai déjà dit devant l'Assemblée nationale, je rappellerai simplement que, dès le mois d'avril, la France avait appelé l'attention de la communauté internationale sur la situation dangereuse que connaissait la F.I.N.U.L. compte tenu du nouveau contexte au Proche-Orient, notamment au Liban.

Nous n'avions pas été entendus à l'époque, et il a fallu les graves incidents du mois d'août pour qu'enfin le Conseil de sécurité, répondant à notre demande, engage le secrétaire général de l'O.N.U. à prendre les mesures qu'imposait la situation.

M. Perez de Cuellar, après un certain nombre d'initiatives qui n'ont pas abouti, vient de proposer aux pays contributeurs de la F.I.N.U.L. un redéploiement des différents contingents dans le but, d'une part, de mieux assurer leur sécurité, d'autre part, d'adapter les modalités selon lesquelles la force s'acquitte de son mandat, et ce de manière d'ailleurs insuffisante.

Ce redéploiement se traduira, en effet, par une réduction de notre contingent, qui était jusqu'à présent, et de loin, le plus nombreux et qui sera désormais d'une dimension comparable à celle des autres contingents. Déjà, dans le passé, à deux reprises, notre contingent avait vu ses effectifs réduits de manière significative avant d'être à nouveau augmentés lorsque les circonstances l'avaient rendu souhaitable.

C'est dire que cet allègement de notre contingent ne signifie aucunement un désengagement français de la F.I.N.U.L. La France est et restera présente dans cette force des Nations unies, car elle est convaincue que, même avec une action limitée, cette force intérimaire demeure indispensable à la préservation d'une paix malheureusement précaire au Sud-Liban.

Je voudrais, malgré ce que je viens de dire sur la politique française, revenir sur certaines questions qui ont été soulevées par M. Lecanuet. Cela me permettra, du même coup, de répondre à des observations qui ont été formulées – bien entendu, de manière très différente – par M. Pontillon.

En ce qui concerne les otages – je le répète – un gouvernement a le choix entre deux attitudes : ou bien faire une croix sur les otages ; ou bien s'efforcer d'obtenir leur libération, et tel est le choix qui a été fait par le Gouvernement français.

Mais, comme l'a dit M. Couve de Murville, nous ne négocions pas avec les ravisseurs. Nous avons des conversations avec les Etats qui peuvent exercer leur influence sur ce problème. De ce fait, monsieur le président, nous échappons, ou nous pensons échapper, à la spirale que vous avez évoquée.

J'en viens à la politique que nous menons à l'égard de l'Iran et de la Syrie.

Nous avons, tout d'abord, décidé de normaliser nos rapports avec l'Iran eu égard à la place que ce pays tient au Proche-Orient. Cette normalisation passait par le règlement d'un certain nombre de contentieux – je n'entre pas dans le détail – notamment l'activité de certains exilés et un contentieux économique et financier que l'on connaît bien.

Mais cela devait être fait – c'est ce qui s'est produit depuis le début – sans modifier notre politique dans le monde arabe et sans livraison d'armes. Je ne crois pas qu'on puisse justement ne pas replacer dans ce contexte l'accord partiel qui a été signé récemment. Compte tenu de la place qu'occupe l'Iran au Proche-Orient, nous attendons de la part des gouvernants de Téhéran des gestes, faisant confiance, comme l'a dit hier M. le Premier ministre, à ces gouvernants.

Avec la Syrie, maintenant, nous poursuivons un dialogue politique. A ce propos, je puis dire à M. Pontillon que ce qui s'est passé à Luxembourg, le 27 octobre, où M. Bosson représentait le Gouvernement, et à Londres, le 10 novembre, ne répond pas à l'image qui en a été donnée à l'extérieur.

Dès le début, nous avons défini notre position ; nous l'avons d'ailleurs fait lors du sommet de Francfort, où le Président de la République et le Premier ministre se trouvaient ensemble. Je leur ai soumis ce qui m'avait été communiqué par M. Bosson, à savoir onze mesures proposées par les Britanniques parmi lesquelles ne figurait pas la rupture des relations diplomatiques. Le Président de la République et le Gouvernement ont décidé de donner leur accord à neuf de ces onze mesures. Les choses se sont donc déroulées tout à fait normalement. Encore une fois, en ce qui concerne les otages, il n'y a dans notre attitude aucun marchandage.

Plusieurs orateurs, dont ceux que j'ai déjà cités, notamment M. Lecanuet mais également M. Estier, ont évoqué l'interview du *Washington Times*. Les conditions dans lesquelles cet entretien avec le rédacteur en chef de ce journal – ce n'était pas vraiment une interview – s'est déroulé et qui sont bien connues puisque le Premier ministre lui-même les a exposées, font que le texte publié par le quotidien américain n'était pas destiné à être présenté comme l'expression officielle de la politique étrangère du Gouvernement.

Toujours à propos de la diplomatie française au Proche-Orient, je tiens à préciser qu'il s'agit bien de la politique du Gouvernement. M. Pontillon et M. Estier ont cherché à m'opposer au Premier ministre ; c'est mal me connaître et c'est mal connaître les réalités.

Aux termes de la Constitution, le Président de la République dispose de certaines prérogatives, le Gouvernement détermine et conduit la politique de la nation, et le Premier ministre dirige l'action du Gouvernement. C'est le cas en politique étrangère comme dans les autres domaines.

J'ajoute, à l'intention de M. Lecanuet, que je ne crois pas qu'il s'agisse d'une politique attentiste. J'ai au contraire essayé de montrer dans mon exposé liminaire que nous avions pris des initiatives. Je crains de n'avoir pas persuadé M. Lecanuet, mais je remercie M. Bettencourt d'avoir apporté son approbation à cette politique.

Pour en terminer avec les questions de politique internationale, je souhaite répondre à M. de Villepin sur le point particulier des rapports avec le Luxembourg. Les contacts qui ont eu lieu l'été dernier avec les autorités luxembourgeoises, par exemple entre M. Chirac et M. Santer ou entre M. Madelin et M. Poss, montrent l'importance que nous attachons aux relations entre la France et le Grand-Duché. Le Gouverne-

ment se félicite de toutes les initiatives que pourraient prendre les parlementaires afin de multiplier les contacts avec leurs homologues luxembourgeois.

S'agissant de la centrale de Cattenom, nous avons le souci de développer l'information du public, tant en France qu'au Luxembourg, en mettant, par exemple, en place un système d'information automatique sur la radioactivité de l'air. Votre Haute Assemblée a déjà autorisé la ratification de cette convention, et le processus devrait aboutir pendant la session. Nous espérons que le Luxembourg ratifiera également cette convention.

Je voudrais maintenant répondre à un certain nombre de questions d'ordre budgétaire en remerciant l'ensemble des intervenants et MM. les rapporteurs pour les jugements qu'ils ont portés sur mon projet de budget.

S'agissant des visas - problème qui a notamment été évoqué par MM. Moinet, Bayle et Jung - il est normal que nous ayons prévu un budget à cet effet pour 1987 afin de permettre à nos postes diplomatiques et consulaires de faire face normalement à la nouvelle situation.

Cette mesure a été prise sur un plan général, à l'exception des pays de la Communauté et d'un pays voisin, la Suisse. Nous avons prévu la gratuité pour certains Etats, à savoir ceux du Maghreb et d'Afrique francophone.

Quant à la durée d'application de cette mesure, il est en effet souhaitable qu'elle soit provisoire, mais nous ne pouvons pas, en l'état actuel des choses, donner de réponse précise sur la date à laquelle elle cessera d'être appliquée.

En tout cas, nous faisons tout pour que l'obligation du visa ne porte pas atteinte à nos intérêts commerciaux, culturels ou touristiques. Les difficultés qui ont suivi l'annonce de la décision du Gouvernement ont été surmontées. Nos postes sont aujourd'hui en mesure de délivrer des visas dans des conditions normales pour tous ceux qui ont de bonnes raisons de se rendre dans notre pays, les procédures faisant l'objet de la plus grande flexibilité possible.

S'agissant de l'effet « change », je répondrai à M. Moinet qu'en 1987 les gains de change supplémentaires sont susceptibles de faire l'objet d'une annulation s'il se confirme que le dollar américain reste inférieur à 7,25 francs, niveau retenu par la loi de finances pour 1987.

Dans cette hypothèse, les gains de change supplémentaires de mon ministère ne peuvent pas, sauf de façon marginale, faire l'objet de mesures de redéploiement. Il va de soi, toutefois, que ces gains de change feront l'objet d'une évaluation contradictoire tant par les services du ministère des finances que par ceux de mon ministère.

A propos de l'Institut du monde arabe, voici l'état des contributions des Etats arabes : pour la construction, ceux-ci ont versé 159 millions de francs sur 341 millions de francs ; s'agissant de l'aménagement de l'Institut, 6 millions de francs ont été versés sur un total attendu de 48 millions de francs ; en ce qui concerne le fonctionnement, la clé de répartition est de 60 p. 100 pour la France et de 40 p. 100 pour les Etats arabes ; en 1986, 20 millions de francs sont attendus et 7 millions de francs ont déjà été versés.

Pour ce qui est du corps des secrétaires-adjoints des affaires étrangères, problème évoqué par M. Moinet, je serai bref. Je connais la qualité de ce corps et la nécessité de procéder à un recrutement à l'avenir. Des efforts ont été engagés pour accélérer la promotion de ces agents ; c'est indispensable. Mais nous nous sommes heurtés à des problèmes tenant à la fonction publique. Nous essaierons de reprendre ce dossier, notamment grâce à la commission présidée par M. Jacques Viot. Ne pouvant, pour le moment, traiter au fond cette affaire, j'ai déjà écrit à mes collègues pour prendre des mesures particulières, concrètes, qui facilitent la carrière de ces agents de grande qualité.

Je remercie M. Giraud des propos qu'il a tenus sur la répartition des tâches entre le ministère de la coopération et le ministère des affaires étrangères, et sur le budget. Bien que ce soit une question de politique, je le remercie également de son intervention sur la politique que nous menons dans le Pacifique.

J'en viens aux questions culturelles.

Je réponds tout d'abord à M. Habert que le décret sur l'organisation de la direction générale sera signé incessamment, puisqu'il est déjà passé devant le comité technique paritaire.

MM. Alduy, Moinet et Estier ont évoqué les problèmes de l'audiovisuel. La question de fond qui a été posée est celle de la prolifération, de la dispersion et de la coordination dans l'audiovisuel extérieur. Le bouleversement du paysage audiovisuel résulte de l'irruption de nouveaux modes de transmission, notamment la télévision par câble ou par satellite, de l'internationalisation des programmes et du changement du cadre juridique, conséquence de la récente loi sur l'audiovisuel.

Il est difficile de définir une stratégie car il devient malaisé de séparer les problèmes du marché audiovisuel intérieur de leur environnement extérieur. Cependant, mon ministère fait des efforts afin de prendre en compte dans la loi cette dimension internationale. Ainsi, le cahier des charges des sociétés comporte un volet international. Nous essayons également d'être présents dans les conseils d'administration et de participer à la définition des orientations, notamment au sein de Radio France internationale et de Radio France outre-mer.

Nous avons prévu de rebudgétiser Radio France internationale dès 1988 et d'augmenter dès cette année la durée de ses émissions et sa zone géographique, en lançant la construction d'un relais à Sri Lanka dans des conditions différentes de celles qui avaient été initialement prévues.

Nous essayons également de nous doter d'instruments spécifiques en étendant TV 5 à l'Amérique du Nord, en utilisant le prochain satellite TDF 1 et l'agence internationale d'images télévisées. Nous voulons ainsi augmenter nos propres moyens de diffusion culturels.

J'ajoute que, grâce au symposium qui s'est réuni pour la première fois, voilà quelques semaines, nous nous affirmons comme le lieu de réflexion sur l'audiovisuel à l'extérieur.

Le Gouvernement a un projet de chaîne à vocation culturelle, préfigurée par la société d'édition de programmes de télévision qui, à l'heure actuelle, n'a qu'une activité de production, mais dont la vocation est de constituer, avec d'autres diffuseurs publics et privés, une chaîne culturelle européenne qui sera diffusée très probablement par le satellite TDF 1.

Lors du sommet de Francfort, les gouvernements français et allemand ont donné mandat à un groupe de consultation pour étudier cette question. Cette réflexion pourrait constituer le noyau dur de la chaîne préfigurée par la S.E.P.T.

S'agissant du mécénat culturel, je réponds à M. Moinet que le ministère des affaires étrangères étudie les moyens de s'associer au dispositif mis en place en France, sous l'impulsion du ministère de la culture et de la communication, afin de l'encourager.

Je rappelle brièvement que nous avons déjà eu recours aux sponsors pour les activités artistiques : par exemple, 4 millions de francs sur les 10 millions de francs du budget de la tournée de l'Opéra de Paris ont été sponsorisés ; hébergements de tournées ; enfin, des participations privées aux manifestations des centres culturels.

S'agissant des crédits du titre IV destinés aux écoles françaises à l'étranger, je réponds à M. Habert que ceux-ci sont abondés par 73 millions de francs de mesures nouvelles.

S'agissant de la carte des établissements culturels, celle-ci évolue en fonction de la fréquentation de ces écoles ou de ces instituts et de la situation d'inutile concurrence avec l'Alliance française. Une adaptation à l'environnement culturel local est nécessaire mais nous n'envisageons pas cette année de fermeture susceptible d'être mentionnée.

M. Alduy m'a interrogé sur l'U.N.E.S.C.O. Je lui réponds que trois objectifs majeurs avaient été définis à Sofia en 1985, à savoir la dépolitisation des débats, la concentration des programmes et un budget de croissance zéro en termes réels. Nous poursuivons un quatrième objectif, à savoir le renforcement du rôle effectif des organes de direction de l'U.N.E.S.C.O. et l'amélioration de la gestion administrative et financière.

Pour l'avenir, le renouveau de l'U.N.E.S.C.O. passe par un retour à la confiance et par l'amélioration de l'atmosphère au sein de l'organisation, qui doivent accompagner les réformes prévues.

S'agissant de la francophonie, j'indique à M. Bonnet que le secrétariat d'Etat a une fonction d'impulsion et de coordination par rapport aux différents organismes concernés par la francophonie. Les crédits d'intervention figurent naturellement au budget des ministères qui s'intéressent à l'étranger, à savoir le ministère des affaires étrangères, ceux de la coopé-

ration, de l'éducation nationale, de la culture, qui sont chargés de mener des actions dans le domaine de la francophonie. C'est notamment le cas du ministère des affaires étrangères quand il s'agit d'une politique globale à l'étranger. Une coordination régulière existe entre les cabinets.

M. Alduy a abordé le problème des régions frontalières : ces régions font l'objet d'interventions dans le domaine de la formation linguistique des professeurs sous forme de stages et de bourses d'études. Ainsi, nous avons un attaché linguistique en résidence dans le val d'Aoste.

Le comité de l'enseignement français à l'étranger ne s'est pas réuni depuis un certain temps pour diverses raisons, notamment à la suite de l'annulation du décret du 7 octobre 1982. Par ailleurs, il faut redéfinir la composition de ce comité. Une procédure de concertation se poursuit avec le conseil supérieur des Français de l'étranger ; et nous, nous continuons, dans d'autres cadres, d'informer très précisément les associations de parents d'élèves, les organisations professionnelles, ainsi que les représentants des Français à l'étranger et les sénateurs des décisions que nous sommes conduits à prendre.

S'agissant des V.S.N.A. en période complémentaire, la décision a été prise, en juin 1986, en accord avec le ministère des finances. Elle visait, en réduisant le montant de la rémunération des V.S.N.A., en période complémentaire, à atténuer une charge budgétaire correspondant à 520 postes.

Comme l'a signalé M. Habert, c'est la période transitoire qui pose les plus importantes difficultés. Des solutions temporaires sont recherchées localement.

La dernière question culturelle concerne les détachés budgétaires et les recrutés locaux. Je dirai simplement que nous sommes conscients de la différence de traitement entre les recrutés locaux et les détachés budgétaires, surtout lorsque les titres des recrutés locaux sont égaux à ceux des détachés budgétaires. Nous sommes également conscients de la nécessité de préserver la qualité de l'enseignement français à l'étranger et nous savons le rôle que jouent les détachés budgétaires dans ce domaine. En tout cas, si nous envisagions de réduire progressivement et dans un plan bien étudié le nombre de postes de détachés budgétaires, ce ne pourrait être qu'en ayant l'assurance que les crédits ainsi économisés seraient portés sur les recrutés locaux. Telle n'est pas, pour le moment, la position du ministère des finances et, tout en reconnaissant l'aide que nous apporte le Sénat en ce sens, je crois que cette mesure, même progressive et à long terme, ne peut être, actuellement, envisagée, ce qui rassurera M. Habert et M. Pelletier, qui l'a bien souligné dans son rapport.

Je remercie M. Bettencourt, d'une part, des propos qu'il a tenus sur mon département et, d'autre part, de ce qu'il a dit sur le rôle économique des ambassades. Notre coopération, en effet, n'est pas seulement culturelle ; elle met également l'accent sur la promotion de nos acquis technologiques et industriels et sur notre recherche. Nous devons poursuivre dans cette voie.

S'agissant de la promotion commerciale à l'extérieur avec l'aide des entreprises et des banques - question de M. Moinet - nous reconnaissons que l'association de nos réseaux bancaires et de nos entreprises à la promotion de nos exportations est une idée intéressante. Notre réseau bancaire est, en effet, l'un des plus développés au monde ; il est très présent dans certaines régions éloignées, notamment en Asie du Sud-Est, j'ai pu le constater en Indonésie. Je sais que certains groupes veulent bien aider les petites et moyennes entreprises à les représenter sur place. Je crois comme vous - d'ailleurs, j'en ferai part à mon collègue M. Noir - qu'il doit être possible d'associer davantage nos entreprises à la promotion de nos exportations.

Je pense, monsieur le président, avoir à peu près répondu à l'ensemble des orateurs et ne pas avoir été trop long. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bariani, secrétaire d'Etat.

**M. Didier Bariani, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je traiterai des questions relatives aux Français de l'étranger, et plus particulièrement des crédits qui leur sont destinés puisque cette question a été évoquée, notamment par M. Bayle.

Je rappelle que ces crédits couvrent trois catégories de dépenses : les bourses pour les enfants scolarisés dans les établissements français d'enseignement, les crédits de rapatriement et les crédits de soutien et d'assistance - allocation aux personnes âgées, aux handicapés, réseau radio-sécurité, fonctionnement du Conseil supérieur des Français de l'étranger et de l'Acife.

Une comparaison en termes réels des crédits prévus pour 1987 par rapport à la loi de finances de 1986 doit tenir compte des gains de change tels qu'ils ont été constatés lors de l'élaboration du projet de budget.

Globalement, les crédits destinés aux Français de l'étranger diminuent quelque peu en termes réels. Cependant, il faut être prudent car les variations sont contrastées. Ainsi, on enregistre une augmentation réelle de près de 3 p. 100 pour les bourses aux enfants français.

Il est vrai que si les crédits d'assistance sont en baisse, en termes de crédits, cette économie ne devrait toutefois entraîner aucune réduction de la qualité des prestations servies, qu'il s'agisse des conditions d'admission ou du niveau des aides.

En effet, nous avons maintenant parfaitement recensé la population concernée et cela nous a permis un ajustement des crédits aux besoins constatés. Par ailleurs, ces prestations sont distribuées par le canal des comités consulaires pour la protection et l'aide sociale, dont les trésoreries peuvent, pour le moment, supporter la mesure d'économie sans amputer le volume des aides.

La situation de cette ligne budgétaire - c'est vrai - nous rend attentifs et le département se propose d'augmenter ces crédits, au cours de la gestion de l'année 1987, par décret de virement à partir d'un autre chapitre du ministère, et ce en cours d'année si le besoin s'en faisait sentir.

M. Habert a évoqué les bourses scolaires pour les jeunes Français de l'étranger. Ces bourses concernaient 10 980 élèves en 1985 et 12 115 élèves estimés en 1986. Compte tenu de l'importance de cette action, nous avons veillé, comme nous l'avons rappelé au conseil supérieur des Français de l'étranger, dans le contexte des restrictions budgétaires que l'Etat a décidé de supporter, à ce que les moyens consacrés à la scolarisation de nos jeunes compatriotes soient non seulement maintenus mais dans l'ensemble légèrement augmentés. Les blocages opérés sur les crédits de 1986 des bourses scolaires au titre de l'effet de change sont substantiellement inférieurs aux gains de change qui ont été constatés. Le solde est donc positif et les crédits accrus en ce qui concerne les bourses. Cependant, si le dollar venait à augmenter par rapport au franc, nous obtiendrions du ministère du budget les crédits de compensation, notamment pour les bourses.

Monsieur le sénateur, vous avez également évoqué le problème des parents établis à l'étranger et dont les enfants sont scolarisés en France. Le problème qui se pose est celui du maintien de l'unité familiale. Les parents doivent pouvoir retrouver leurs enfants, notamment pendant la période des vacances.

Les enfants scolarisés en France relèvent, vous le savez, du ministère de l'éducation nationale. S'ils sont boursiers, ce sont évidemment les taux métropolitains qui leur sont appliqués. Le vœu, qui a été exprimé par certains de nos compatriotes à l'étranger, à savoir que ces bourses aient des taux plus élevés pour tenir compte des dépenses spécifiques liées à l'expatriation - les frais de voyage, par exemple - mérite d'être étudié. Le ministre des affaires étrangères saisira le ministre de l'éducation nationale de ce problème afin qu'une solution adaptée puisse être trouvée à la situation que vous avez décrite.

M. le sénateur Cantegrit a évoqué le problème important de l'assistance aux Français de l'étranger. Les crédits qui y sont consacrés sont inscrits à l'article 10 du chapitre 46-92. Ils s'élèveront, en 1987, à 65 millions de francs environ, contre 74 millions de francs en 1986, soit une économie de 10 millions de francs, qui englobe une annulation de crédits de 5 millions de francs au titre des gains de change du département des affaires étrangères. L'économie imposée sur cette rubrique s'établit donc à 6,7 p. 100 des crédits pour 1986. Destinés aux allocations servies aux personnes âgées, aux Français handicapés ainsi qu'à des compatriotes, aidés occasionnellement - vous le savez, monsieur le sénateur - ces crédits devraient être suffisants pour consolider l'important effort de solidarité consenti depuis quelques années.

En effet, comme je le disais tout à l'heure, le recensement des Français susceptibles d'être aidés à ces différents titres est désormais achevé. Il est donc raisonnable de penser que le nombre des allocataires ne s'accroîtra pas dans un avenir proche. Il convient, de plus, de tenir compte des capacités d'interventions encore inemployées des comités consulaires de protection et d'aide sociale, qui disposent de trésoreries pour le moment suffisantes pour relayer l'action du département.

Si le besoin s'en faisait sentir au cours de la gestion de 1987, le département, en liaison avec les services de la rue de Rivoli, pourrait affecter une partie des gains de change réalisés sur ses crédits d'intervention aux opérations de solidarité avec nos compatriotes à l'étranger.

Vous avez également évoqué, avec M. le sénateur Roux, la formation, dans chaque consulat, d'une personne spécialisée sur les questions sociales. Dès 1987, des cycles de formation spécifiques auront lieu, auxquels participeront les cadres de nos consulats.

M. le sénateur Bayle a évoqué les biens des Français en Algérie. Le Gouvernement, vous le savez, suit avec la plus grande attention la mise en œuvre de l'accord conclu en 1983 avec les autorités algériennes en vue de permettre l'apurement des contentieux immobiliers et financiers concernant les ressortissants français. Tout comme vous, monsieur le sénateur, nous déplorons les retards et les difficultés qui sont apparues dans sa mise en application. Le ministère, au cours du mois de mai, a fait une intervention par l'intermédiaire du ministère des affaires étrangères. Le Premier ministre, lors de sa visite à Alger en septembre, a souligné auprès de nos interlocuteurs algériens toute l'importance que nous attachons au fait qu'intervienne rapidement une solution conforme à l'intérêt de nos compatriotes.

M. Garcia a évoqué le problème de M. Albertini. Dès que nous avons appris l'arrestation de notre compatriote, qui était coopérant en Afrique du Sud, nous sommes intervenus auprès des autorités sud-africaines en sa faveur. Plusieurs démarches ont été effectuées, tant à Paris qu'à Pretoria, afin que soit levée, au plus vite, la garde à vue dont est victime notre compatriote. Ce dernier est mis en cause, je le rappelle, dans une affaire de transfert d'armes et de fonds destinés à un mouvement politique clandestin. Notre consul a vu plusieurs fois l'intéressé - aujourd'hui encore - et notre ambassade a pu lui porter notamment des correspondances de sa famille. Soyez assuré qu'aucun effort ne sera négligé pour que les droits de la défense puissent être respectés, afin d'obtenir, naturellement, la libération de M. Albertini.

Enfin, M. le sénateur Roux a évoqué le projet de création de la Maison des Français de l'étranger, l'Acife. C'est une préoccupation du département des affaires étrangères. Sa réalisation est liée au transfert des services de la D.R.E.E. dans les bâtiments nouveaux du Quai de Bercy, en 1989.

L'Acife améliore la qualité de ses monographies qui, actuellement, couvrent 108 pays.

Le « Livret du Français à l'étranger » sera complété, amélioré et élargi en 1987.

Nous développerons aussi, par le biais de l'Acife, des actions d'information publique : insertion publicitaire dans la presse, émissions de radio - à R.F.I. notamment - articles de presse, interventions dans les stages réservés aux futurs expatriés, participation à des expositions et envois de documentation.

En outre, l'Acife étudie, en liaison avec le ministère de l'intérieur, la possibilité d'avoir, dans chaque préfecture, un correspondant susceptible de diffuser rapidement les informations relatives à l'expatriation.

Naturellement, nous sommes ouverts à la collaboration de l'U.F.E. et de la D.F.E. pour que, dans ses monographies, elle puisse intervenir et donner la vue la plus exacte - quant au nombre et à la qualité - et la présentation la plus harmonieuse et la plus valorisante des Français de l'étranger.

Pour terminer, je tiens à rassurer M. le rapporteur de la commission des finances : nos postes à l'étranger utilisent très largement les compétences des délégués du Conseil supérieur des Français de l'étranger. Ceux-ci sont d'ailleurs conviés à siéger dans diverses commissions - le comité consulaire pour la protection et l'aide sociale, la commission des bourses, le comité consulaire pour l'emploi et la formation professionnelle - et aux réunions consulaires, en mettant à profit leur connaissance des communautés françaises à

l'étranger pour établir des liens plus étroits entre nos compatriotes à l'étranger et l'administration et, d'une manière générale, en les faisant participer à l'activité de nos consulats.

Nos consulats à l'étranger ont d'ailleurs reçu des instructions en ce sens. Ils utilisent également les services des agents consulaires et des consuls honoraires placés sous leur autorité. Nous sommes tout à fait confiants et conscients de la nécessité de faire en sorte que les services du ministère des affaires étrangères destinés aux Français de l'étranger - notre ministère est, je le rappelle, de par sa qualité, de par le nombre de ses agents et de par la diversité des prestations qu'il offre aux Français de l'étranger le meilleur au monde - puissent encore développer, en liaison avec les Français de l'étranger et ceux qui les représentent, les services à destination de cette communauté. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'union centriste et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. Bernard Bosson**, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes. Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Bernard Bosson**, ministre délégué. Nous avons une volonté et une politique européenne, l'intervention liminaire de M. le ministre Jean-Bernard Raimond - auprès de qui j'ai le plaisir de travailler - l'a amplement démontré.

Je répondrai tout d'abord à deux questions spécifiques s'agissant des moyens mis à la disposition du Conseil de l'Europe.

Je remercie le président Jung d'avoir bien voulu souligner les efforts du Gouvernement pour permettre la construction du nouveau Palais des droits de l'homme.

Quant aux moyens de fonctionnement du Conseil, le comité des ministres n'a pas encore été saisi jusqu'à présent d'une quelconque demande de relèvement du pourcentage. Peut-être votre intervention en annonce-t-elle une ?

M. Bayle a exprimé, quant à lui, sa crainte que les mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre le terrorisme ne contreviennent aux dispositions de l'Acte unique. Le traité et les déclarations annexes préservent totalement le droit des Etats de prendre des mesures de contrôle aux frontières pour toute une série de domaines, notamment celui du terrorisme ou de tous les trafics, comme vous le savez ; nous aurons l'occasion d'y revenir la semaine prochaine devant votre Haute Assemblée.

J'en viens maintenant à l'ensemble des interventions concernant la Communauté européenne. Je voudrais répondre aux importantes interventions de MM. Lecanuet, Genton, Couve de Murville, d'une part, et de M. Claude Estier, d'autre part. Elles se regroupent autour de thèmes qui me semblent justement illustrer parfaitement à la fois les difficultés de la Communauté européenne et les grands axes de la politique gouvernementale.

Le premier point concerne la sauvegarde de la politique agricole commune. Chacun de vous connaît l'importance capitale de cette politique pour notre agriculture. Cette défense, qui constitue l'une des priorités du Gouvernement, ne signifie évidemment pas refuser de regarder en face les problèmes qui se posent. Il nous faut préserver l'unicité du marché, la préférence communautaire et apporter des corrections après étude produite par produit.

Nous voulons une agriculture européenne dynamique, tournée vers l'exportation, tout en sachant que des corrections, qui ne seront pas faciles à trouver, doivent être apportées à douze et qu'elles coûteront, au moins dans un premier temps, encore plus cher.

Le deuxième point vise la politique structurelle. Elle a été rappelée par M. Lecanuet. Si nous ne parvenons pas, pendant cette période de crise financière, à définir à douze le contenu de cette politique, qui doit être à la fois une aide du Nord vers le Sud et une politique d'ensemble, une sorte de D.A.T.A.R. pour les secteurs en difficulté ou pour les secteurs porteurs d'avenir, nous allons vers une coupure Nord-Sud extrêmement grave de la Communauté. Nous avons engagé un dialogue avec l'ensemble de nos partenaires sur ce sujet, qui nous apparaît tout à fait redoutable s'il n'est pas rapidement maîtrisé.

Le troisième point a trait à la monnaie. Le Gouvernement est partisan de s'orienter vers une monnaie européenne, M. le ministre vous l'a longuement rappelé tout à l'heure. Pour

convaincre nos partenaires, il faut que nous conduisions une politique économique et financière exemplaire. Telle est la voie que le Gouvernement a choisie pour être crédible, notamment à l'égard des Etats du Nord. Il n'existe pas d'absence de volonté du Gouvernement français, bien au contraire. Chacun de vous sait où se situent les blocages en matière monétaire. Le Gouvernement français est un élément moteur de la réflexion dans ce domaine, et il espère pouvoir faire des avancées vers une monnaie qui sera, un jour, commune.

Le quatrième point est relatif au marché intérieur. Je n'y insisterai pas puisque nous aurons l'occasion d'y revenir très longuement lors du débat sur la ratification de l'Acte unique européen. Notre volonté de parvenir à ce marché intérieur est farouche puisque, sans attendre la rectification de l'Acte unique, voilà un mois, au conseil du marché intérieur et aujourd'hui même à Bruxelles, nous avons adopté toute une série de dispositions, dont certaines étaient à l'étude depuis plus de sept ans. Parmi elles, je citerai simplement : les directives de normes communes par satellites, qui sont extrêmement importantes pour mettre l'Europe à l'abri d'une domination américaine ou japonaise en la matière, directives prises voilà un mois ; le paquet de neuf mesures proposées par les Britanniques aujourd'hui. A la demande du Gouvernement français, la présidence accepte maintenant, au sein du marché intérieur, de procéder par paquet comportant des propositions positives et négatives pour tous les Etats. Cela favorise les arbitrages intérieurs et les arbitrages à douze. La France était aujourd'hui le seul des pays avec la Belgique à accepter les neuf mesures du paquet pour marquer solennellement, avant même que l'on puisse avancer la majorité qualifiée dans toute une partie du marché intérieur, que nous voulons aller vite et sans attendre ni l'Acte unique ni ces moyens. Nous l'avons manifesté clairement voilà un mois, et aujourd'hui encore, nous avançons comme nous ne l'avons jamais fait vers la réalisation du marché intérieur.

Le cinquième point concerne la politique de la recherche scientifique et technique des Douze. La France a la volonté d'avancer également dans cette politique. M. le ministre des affaires étrangères l'a rappelé tout à l'heure, les sommes allouées au projet Euréka sont doublées dans le projet de budget pour l'année prochaine.

En ce qui concerne la recherche communautaire, vous savez que la discussion se situe, pour le programme de cinq ans, entre 4 milliards d'ECU minimum et 7,7 milliards, qui sont réclamés par la commission. La discussion est ouverte. La France a fait connaître ses priorités et a demandé, en ce qui concerne la recherche des centres communautaires, que soient revus un certain nombre de dépenses et de moyens de gestion. Mais le problème est moins d'afficher une somme pour cinq ans que de savoir si le budget communautaire permettra de payer non seulement une augmentation des sommes de la recherche, mais même des sommes traditionnellement affectées. Le budget européen se trouvait en début d'année en déficit réel d'un minimum de 3 milliards d'ECU, quelles que soient les querelles d'experts ; ce trou s'aggrave, s'aggravera nettement l'année prochaine, et lorsque nous passerons d'un taux de prélèvement sur l'assiette de T.V.A. de 1,4 à 1,6 p. 100, l'augmentation sera d'ores et déjà intégralement dépensée. Dans ces conditions, la discussion budgétaire et la crise financière sont évidemment les problèmes les plus graves de la Communauté auxquels le Gouvernement français s'attache à trouver des solutions par le biais d'un dialogue avec ses partenaires. Vous savez, là aussi, où sont les blocages et combien la discussion est difficile. Il ne suffit pas d'afficher une somme pour la recherche, alors que - on le sait actuellement - quelle que soit la somme affichée au-delà de 4 milliards, il n'existe pas un centime pour la payer dans les deux années qui viennent, sauf à dire que l'on va prélever ces sommes sur les autres politiques communautaires.

Le sixième point vise le domaine de la communication. M. le ministre des affaires étrangères a répondu, mais j'ajouterai pour M. Paul Alduy que les normes européennes, comme je l'ai précisé tout à l'heure, ont été fixées voilà un mois pour la réception et l'émission par satellite de diffusion directe.

Le septième point concerne la culture et la jeunesse. Nous y reviendrons peut-être lors de la discussion de la ratification de l'Acte unique. Vous savez que cet Acte n'a pas pu, malheureusement, du fait des Länder en République fédérale d'Allemagne, traiter des problèmes de culture et de jeunesse.

Pourtant, il nous faut une politique ambitieuse d'instruction civique, d'enseignement de l'histoire, d'enseignement des langues, d'équivalence des diplômes, ainsi qu'une volonté de développer les échanges de personnes et particulièrement ceux de jeunes.

Telles sont les réponses que je pouvais faire à vos différents axes de questions, avant le débat de fond que nous aurons sur les affaires européennes à propos de la ratification de l'Acte unique. Celui-ci, qui exprime la volonté d'avancer vers le marché intérieur et la majorité qualifiée, laquelle lui permet de prendre toute une série de mesures sur ce marché, constitue pour l'essentiel une volonté européenne et un symbole.

Non seulement nous avons la volonté de construire l'Europe, mais nous entendons tous ensemble la traduire dans les faits.

Puisque nous aurons l'occasion de revenir en détail sur cette discussion et en raison de l'heure, je dirai simplement, au terme de cette réponse, qu'il existe, je crois, dans votre Haute Assemblée, nous l'avons constaté encore ce soir, une immense majorité favorable à l'Europe.

C'est à mes yeux une très grande chance que ce consensus affiché vis-à-vis de nos onze partenaires, même si nos légitimes divergences réapparaissent sur les politiques économique, sociale et autre, car il doit permettre à notre pays de jouer pleinement son rôle dans cette construction européenne à laquelle nous sommes très attachés et dont nous aurons largement l'occasion de débattre, dans votre Haute Assemblée, la semaine prochaine. (*Applaudissements sur les traverses de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I. et sur certaines traverses de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Malhuret, secrétaire d'Etat.

**M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des droits de l'homme.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je répondrai très brièvement à quelques questions qui m'ont été posées.

La première l'a été par M. Estier et concernait la reconduite à la frontière de cent un Maliens en situation irrégulière. Je rappellerai la phrase que j'ai dite dans une précédente intervention et qui résume la politique du Gouvernement en matière d'immigration : « Lutter efficacement contre l'immigration clandestine afin de mieux permettre l'insertion des immigrés en situation régulière. »

J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer publiquement sur l'épisode de la reconduite à la frontière des cent un Maliens et je tiens à redire devant vous que, dans cette situation, aucune loi, aucun règlement n'a été transgressé.

Ceux qui ont intenté des procès au ministère de l'intérieur ont déjà été déboutés. Le premier de ces procès a permis de montrer que celui qui avait saisi la justice en était d'ailleurs un habitué puisqu'il avait déjà été condamné deux fois pour trafic de drogue, la deuxième de ces condamnations ayant été assortie d'une interdiction de séjour.

J'ai également indiqué à cette occasion que les reconduites à la frontière, qui sont certes nécessaires, n'en constituaient pas moins, pour ceux qui les subissent et qui avaient cru pouvoir trouver en France une richesse qui n'existe pas chez eux, des situations très pénibles et extrêmement difficiles, et qu'il était important d'examiner chaque cas avec le maximum d'humanité, sans exclure parfois des régularisations pour motif humanitaire ou pour cas social.

Le Gouvernement ne pense pas modifier sa politique de lutte contre l'immigration clandestine. Il procédera, comme l'a déclaré hier M. le Premier ministre, aux reconduites à la frontière en utilisant les possibilités, pratiquement toujours suffisantes, offertes par les compagnies aériennes sur leurs lignes régulières, après étude des situations individuelles.

Je terminerai sur ce sujet en rappelant à M. Estier qu'au mois de juillet 1985 le précédent gouvernement avait affrété un charter pour renvoyer dans leur pays cent cinquante Algériens, Marocains et Sénégalais. Je ne me rappelle pas avoir entendu M. Estier protester ce jour-là.

Sans doute considère-t-il qu'il y a des charters de gauche qui sont ceux de la générosité et des charters de droite qui sont ceux de l'égoïsme.

J'en viens maintenant à deux questions qui m'ont été posées concernant l'Afrique du Sud.

M. Jung m'a reproché d'avoir traité uniquement de ce pays lorsque j'ai évoqué les situations en Afrique. S'il ne m'a pas bien compris, c'est sans doute que je me suis mal exprimé. Je le remercie donc de me donner l'occasion de préciser ma pensée et de vous répéter que j'ai insisté sur le fait, rarement souligné, que, si l'Afrique du Sud est le seul Etat à pratiquer le racisme institutionnalisé, elle n'est pas, et de loin, le seul pays à adopter une telle politique dans les faits.

J'ai ajouté que les pratiques de plusieurs autres nations, africaines notamment, étaient, dans ce domaine, beaucoup plus violentes. J'ai cité, de ce point de vue, l'Ethiopie où des déportations de masse ont causé la mort de 150 000 personnes au moment où mouraient 1 500 noirs en Afrique du Sud. Ce sont, bien sûr, 1 500 morts de trop, on en parle tous les jours et avec raison, mais qui a dénoncé les morts d'Ethiopie ? Je le fais devant vous comme j'ai eu l'occasion de le faire lors d'un récent colloque public.

M. Estier nous a reproché d'avoir reçu M. Botha. Je lui dirai qu'à nouveau il me semble avoir la mémoire courte : pourquoi ne rappelle-t-il pas que M. Botha avait été également reçu par le précédent gouvernement, voici deux ans, pour poser la première pierre d'un monument aux morts commémorant la Seconde Guerre mondiale ? Il est venu, cette fois, pour inaugurer ce même monument.

De la même façon qu'il y a de bons charters de gauche et de mauvais charters de droite, de même considérez-vous peut-être, monsieur Estier, qu'il y a de bons moments pour honorer les morts et d'autres qui sont mauvais ? Tel n'est pas mon avis.

Nous savons tous que les exigences diplomatiques comme le respect des monuments aux morts nous obligent à recevoir des dirigeants de pays qui ne sont pas des modèles de démocratie - du moins au sens où nous l'entendons en France - et dont le dernier en date était M. Jaruzelski.

Quant aux sanctions sur lesquelles vous estimez que je suis discret, je vous dirai simplement que, si j'ai représenté la France à la conférence de l'O.N.U. sur les sanctions envers l'Afrique du Sud et si notre pays a adopté des mesures modérées et progressistes, il ne faut pas pour autant compter sur moi pour conforter le camp des apprentis sorciers qui préconisent des sanctions globales et obligatoires, sans se demander le moins du monde si ce n'est pas la meilleure méthode pour aboutir à un bain de sang et à une dictature pire encore !

La politique de la France vis-à-vis de l'Afrique du Sud consiste à tenter désespérément de faire se rencontrer les modérés des deux camps qui peuvent encore dialoguer. Si je devais la résumer en deux mots - je réponds ainsi à MM. Estier et Garcia - je dirais que notre position vis-à-vis de l'Afrique du Sud est la suivante : ni l'apartheid ni le communisme ! (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** Je rappelle au Sénat que les crédits relatifs à la francophonie et aux droits de l'homme sont compris dans les crédits des services généraux du Premier ministre, dont le vote aura lieu à l'issue du débat sur la communication.

Nous allons procéder au vote par titre des crédits du ministère des affaires étrangères et figurant aux états B et C.

#### ETAT B

**M. le président.** « Titre III : plus 320 898 301 francs ».

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

**M. le président.** « Titre IV : plus 127 582 812 francs ».

(*Adopté.*)

#### ETAT C

**M. le président.** « Titre V. - Autorisations de programme, 213 920 000 francs ». - (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 96 974 000 francs ». - (*Adopté.*)

« Titre VI. - Autorisations de programme, 29 020 000 francs ». - (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 16 830 000 francs ». - (*Adopté.*)

#### Article additionnel avant l'article 66 A

**M. le président.** Par amendement n° II-8, M. Moinet, au nom de la commission des finances, propose, avant l'article 66 A et son intitulé, d'insérer un article additionnel ainsi rédigé :

« A compter de la rentrée scolaire 1987 et dans le cadre d'un plan pluriannuel, les postes de détachés budgétaires sont réservés aux emplois de direction et d'enseignement universitaire ou à des affectations d'enseignants dans les pays et les matières où n'existent pas de possibilités de recrutement local.

« Les crédits ainsi libérés sont consacrés à l'accroissement du nombre et à l'amélioration de la situation des enseignants recrutés localement. »

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Josy Moinet, rapporteur spécial.** Si j'en juge par l'intérêt porté par différents intervenants dans le débat, le problème que pose la commission des finances avec cet amendement est un vrai problème, même si la solution que nous proposons d'y apporter ne paraît pas la meilleure à beaucoup d'entre vous.

C'est un vrai problème car - vous l'avez indiqué, monsieur le ministre, et plusieurs orateurs y ont fait allusion - l'amélioration de la situation matérielle des recrutés locaux est une nécessité. Cependant, dans le même temps, cette amélioration ne saurait compromettre le maintien indispensable de la qualité de l'enseignement diffusé à l'étranger.

Encore faut-il ne pas confondre le maintien indispensable de la qualité de cet enseignement avec le maintien d'avantages matériels qui paraissent quelque peu excessifs, si j'en juge tout au moins par ce qu'en dit la Cour des comptes.

En effet, celle-ci s'exprime en ces termes : « La Cour a demandé enfin que soit limité l'emploi des détachés budgétaires et qu'on ne fasse plus appel à des recrutés locaux. Cette troisième catégorie est composée de gens recrutés sur place qui touchent quelquefois dix, vingt, quatre-vingts fois moins dans certains cas que les détachés budgétaires pour tenir des emplois équivalents avec des diplômes équivalents. »

Il y a donc là à l'évidence, mes chers collègues, un vrai problème.

Je voudrais très brièvement évoquer les différentes étapes de cette affaire.

Dans un premier temps, la Cour des comptes a évoqué ce problème en 1986, dans un rapport dont je viens de faire une citation et elle a souhaité que des solutions soient apportées au problème des rémunérations respectives des détachés budgétaires et des recrutés locaux.

Dans un deuxième temps, un amendement a été déposé à l'Assemblée nationale par M. Deniau, qui visait, dans le cadre d'un plan pluriannuel, accepté au demeurant par le Gouvernement, à régler cette situation en déployant les crédits en faveur du système scolaire et en permettant ainsi une amélioration de la situation des recrutés locaux. Bien entendu, ce redéploiement est un élément essentiel du dispositif. En d'autres termes, il ne saurait être question que le ministère de l'économie et des finances saisisse cette occasion pour récupérer des économies qui pourraient être faites dans le cadre d'un redéploiement des crédits mis à la disposition du ministère des affaires étrangères. Cet amendement a été adopté par l'Assemblée nationale.

Dans un troisième temps, le Gouvernement a demandé une seconde délibération pour obtenir la suppression de cet amendement. Il a alors indiqué qu'il était d'accord pour engager une réforme de fond mais que celle-ci supposait une étude préalable approfondie, en raison de la complexité des problèmes, et il a considéré qu'il était prématuré de retenir la disposition introduite par l'amendement de M. Deniau tel qu'il avait été adopté.

Nous arrivons au quatrième, et dernier temps de cette affaire à rebondissements, avec l'amendement que nous proposons au Sénat pour plusieurs raisons. Il me paraît d'abord tout à fait fondé de saisir l'opportunité du débat budgétaire pour tenter d'apporter une solution au problème de la situation des recrutés locaux. Ensuite, il m'a semblé que le Sénat, et sa commission des finances a suivi ce point de vue, ne pouvait se désintéresser d'une situation sur laquelle s'était penchée la Cour des comptes et à laquelle, je le sais, monsieur le ministre, vous êtes particulièrement sensible.

J'ai donc déposé, au nom de la commission des finances, un amendement qui vise à supprimer le rapport public qui était évoqué dans l'amendement adopté par l'Assemblée nationale, et à verrouiller définitivement le dispositif en précisant que ces crédits sont redéployés au bénéfice exclusif des enseignants recrutés locaux.

Tel est l'objectif poursuivi par cet amendement.

J'ai entendu, monsieur le ministre, les déclarations que vous avez faites à la fin de votre intervention et j'imagine que vous allez les renouveler. J'ai noté aussi qu'une étude est en cours mais que ses conclusions ne sont pas encore avancées.

Le ministre chargé du budget, lors des débats à l'Assemblée nationale, a demandé que cette affaire soit remise sur le chantier. Nous sommes très habitués à ce type de déclaration.

Je souhaiterais vous entendre dire ce soir, monsieur le ministre, que le Gouvernement est en mesure de prendre l'engagement très clair et très précis d'apporter une solution, si possible dans le cadre de ce budget, grâce à cet amendement s'il devait recevoir votre accord, ce qui ne semble pas être le cas si j'en juge par votre dernière intervention, ou qu'en tout cas le budget pour 1988 sera l'occasion d'apporter un commencement de solution à un problème auquel nous sommes tous sensibilisés.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.** Je remercie le Sénat de se pencher sur cette question qui porte sur la disparité des rémunérations entre les détachés budgétaires et les recrutés locaux. Nous pensons que la bonne formule pour mettre fin à cette situation consiste à faire un transfert de crédits entre les détachés budgétaires et les recrutés locaux mais, bien entendu, selon un plan progressif étalé dans le temps de manière à conserver à l'enseignement français ses qualités. Seulement, il nous faut avoir la garantie de pouvoir redéployer nos crédits. Or, notre discussion avec le ministère des finances sur cette question ne fait que commencer.

C'est pourquoi, quelles que soient les qualités de cet amendement quant au fond, je pense qu'il est préférable, pour le moment, de le retirer.

**M. le président.** Monsieur le rapporteur spécial, l'amendement est-il maintenu ?

**M. Josy Moinet, rapporteur spécial.** La commission des finances se félicite de pouvoir vous aider dans la négociation que vous vous proposez d'engager avec le ministère des finances afin de régler ce problème. Nous voulons espérer que le retrait de cet amendement ne sera pas interprété comme le signe d'une absence d'intérêt pour le problème que nous venons d'évoquer, mais, bien au contraire, comme la manifestation de la volonté du Sénat de vous soutenir. Le budget de 1988 nous permettra de voir si la négociation a été fructueuse.

L'amendement est retiré. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** L'amendement n° II-8 est retiré.

### Article additionnel après l'article 73

**M. le président.** En accord avec la commission des finances, je vais maintenant appeler en discussion l'amendement n° II-23, présenté par M. Maurice Schumann et tendant à insérer un article additionnel après l'article 73.

Cet amendement vise à insérer, après l'article 73, un article additionnel ainsi rédigé :

« Dans l'état récapitulatif des crédits concourant à l'action culturelle de la France à l'étranger présenté chaque année, en annexe à la loi de finances, sont identifiés ceux qui sont relatifs à la francophonie. »

La parole est à M. Schumann.

**M. Maurice Schumann.** Monsieur le président, mes chers collègues, pourquoi ai-je repris et pourquoi vais-je défendre à une heure aussi avancée l'amendement qu'avait adopté à l'unanimité la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale ? A cause de l'équivoque créée par la réponse faite devant les députés par M. le ministre chargé du budget, lors de la séance du 14 novembre dernier : « Le Parlement a également souhaité, déclarait M. Juppé, que soient identifiés

les crédits affectés à la francophonie dans le document remis annuellement sur l'action culturelle extérieure. Le Gouvernement s'engage, dans le cadre notamment des questionnaires parlementaires, à fournir toute information utile sur la francophonie, mais il estime inutile d'augmenter encore le nombre des documents fournis aux assemblées. »

Je veux vous dire très simplement, monsieur le ministre, qu'il ne s'agit absolument pas de cela.

De quoi s'agit-il alors ?

D'une part, le Premier ministre a créé un secrétariat d'Etat à la francophonie. D'autre part, les moyens financiers dévolus à ce secrétariat d'Etat sont négligeables - 3 millions de francs, si je ne me trompe. Au même moment, le secrétaire d'Etat annonce - Mme Michaux-Chevry l'a encore fait cet après-midi - un certain nombre de projets, dont on peut sans doute discuter, mais qui ne manquent pas d'éveiller des espoirs.

Alors, quelle est la solution ? Comment, si j'ose m'exprimer ainsi, peut-on rapprocher les projets de leur financement ?

Une première solution consisterait à détacher des directions des administrations centrales auxquelles elles sont maintenant réunies. Je ne suis pas du tout favorable - mon expérience ministérielle me le déconseille - à ce genre d'opérations, qui sont généralement à la fois précaires et infructueuses.

Une deuxième solution consisterait à affecter les 30 millions de francs - je ne crois pas beaucoup me tromper quant au chiffre - de crédits affectés à la francophonie et répartis entre divers ministères au secrétariat d'Etat de Mme Michaux-Chevry. Je ne suis pas non plus partisan de cette solution. Je crois d'ailleurs que la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale ne l'avait pas retenue. Je vous ai vous-même entendu dire tout à l'heure, monsieur le ministre, qu'il importait que les crédits demeurent là où ils sont. Je suis entièrement d'accord avec vous sur ce point.

Mais le problème n'est pas là.

La solution que je me permets de préconiser consiste à identifier les crédits qui intéressent la francophonie dans les divers départements ministériels entre lesquels ils sont répartis et, à partir de cette identification, à établir un ordre de priorités et un ordre chronologique d'exécution des grands projets définis par le secrétariat d'Etat, dont certains ont encore été évoqués cet après-midi. Je répète que rien ne me paraît plus dangereux que d'éveiller dans ce domaine des espoirs qui, faute d'un financement, réel ou possible, faute d'une méthode de financement préalablement arrêtée, risquent de tourner court.

Vous ne serez pas étonné de l'importance que j'attache à cette question, en tant que président de la commission des affaires culturelles du Sénat sans doute, mais aussi en tant que membre de la commission de la francophonie de l'Académie française, dont la création prouve que tout le monde est désormais d'accord pour estimer que l'« usage », l'« enrichissement » et la « défense » de la langue française, selon les termes mêmes du décret d'attribution de Mme Michaux-Chevry, dépassent nécessairement aujourd'hui les limites de l'Hexagone.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.** Je ne suis pas hostile à cet amendement. Je relève toutefois que l'identification de ces crédits ne sera pas aisée ; en effet, toutes nos actions d'enseignement, de formation, de coopération concourent, de près ou de loin, à la francophonie.

Je le répète, je ne suis pas hostile à cet amendement.

**M. Maurice Schumann.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-23, accepté par le Gouvernement.

(*L'amendement est adopté.*)

**M. le président.** En conséquence, un article additionnel ainsi rédigé est inséré dans le projet de loi, après l'article 73.

Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère des affaires étrangères.

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui, mardi 2 décembre 1986, à onze heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1987, adopté par l'Assemblée nationale [nos 66 et 67 (1986-1987)].

M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

*Deuxième partie : Moyens des services et dispositions spéciales :*

*Education nationale :**I. - Enseignement scolaire et article 71 bis :*

M. Jacques Delong, rapporteur spécial (rapport n° 67, annexe n° 14) ;

M. Paul Séramy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (Enseignement scolaire) (avis n° 68, tome IV) ;

M. Marcel Vidal, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (Enseignement technique) (avis n° 68, tome VII) ;

*II. - Recherche et enseignement supérieur :*

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial (rapport n° 67, annexe n° 16) ;

M. Pierre Brantus, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 68, tome VI) ;

**Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1987**

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1987 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

**Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère**

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

**Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1987**

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le jeudi 6 novembre 1986, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1987 est fixé au mercredi 3 décembre 1986, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le mardi 2 décembre 1986, à deux heures trente-cinq.)

*Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
ANDRÉ BOURGEOT*

## ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

## COMMISSION SUPÉRIEURE DES SITES

Au cours de sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 1986, le Sénat a nommé M. Paul Séramy au sein de la commission supérieure des sites (décret n° 70-288 du 31 mars 1970).

## ERRATUM

*au compte rendu intégral de la séance du 19 novembre 1986*

Titre : loi de finances pour 1987.

Page 4814, 2<sup>e</sup> colonne, 17<sup>e</sup> alinéa, dans le texte proposé par l'amendement n° I-254 rectifié bis, 6<sup>e</sup> ligne :

**Au lieu de :** « ... ainsi qu'à la Communauté économique européenne »

**Lire :** « ... ainsi qu'aux Communautés européennes. »

## QUESTION ORALE

## REMISE A LA PRESIDENCE DU SENAT

(Application des articles 76 et 78 du règlement)

*Suppression de postes de professeur d'Ecole normale*

**135. - 1<sup>er</sup> décembre 1986. - Mme Hélène Luc** expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** que les modifications dans le recrutement des instituteurs (généralisé au niveau de BAC+2, avec une formation en Ecole normale qui passe de 3 à 2 années rémunérées) ont amené l'annonce au budget pour 1987 de 302 suppressions de postes de professeur d'école Normale, dont est prévu le retour dans le second degré. Il en serait de même pour les 210 directeurs d'étude des centres de formation de P.E.G.C. De telles mesures, qui se traduiraient par près de 20 p. 100 de suppressions, porteraient un coup sérieux à un potentiel de formateurs d'enseignants pourtant indispensable si l'on veut améliorer et transformer le système éducatif, marqué par une injuste et coûteuse ségrégation sociale. Il semblerait de plus que soient envisagées d'autres suppressions de postes 495 au total, ce qui, compte tenu de 139 créations, aboutirait à un bilan négatif de 356 postes ; que ces suppressions affecteraient particulièrement la région parisienne et l'académie de Lille, où les difficultés scolaires sont déjà des plus fortes ; que seraient concernées les disciplines scientifiques (sciences naturelles 65 postes, physique 31, E.M.T. 100, mathématiques 17) et les disciplines artistiques (musique 26, arts plastiques 21 et éducation physique 96 postes) ; que soit prévu un nouvel abaissement du nombre d'élèves-instituteurs à recruter, alors que le nombre des instituteurs partant en retraite va augmenter de 50 p. 100 dans les cinq ans à venir. Cela pourrait seulement avoir comme conséquence ou la fermeture accrue de classes, ou l'augmentation de leurs effectifs, ou l'embauche d'auxiliaires, ou la mise sur le terrain prématurée des élèves-instituteurs, toutes mesures qui ne peuvent qu'aggraver l'échec scolaire et la ségrégation sociale. Dans ces conditions, elle lui demande s'il n'estime pas urgent de renoncer à ces suppressions de postes en Ecole normale ; d'engager avec les personnes concernés les discussions nécessaires pour procéder aux améliorations indispensables de l'appareil de formation des maîtres, de manière à promouvoir au plus vite une école où tous les enfants puissent réussir, et d'affecter les 210 ex-directeurs d'études à des tâches de formation à temps complet dans le second degré, comme le réclament les organisations syndicales.

# ANNEXE AU PROCES-VERBAL

## de la séance

### du lundi 1<sup>er</sup> décembre 1986

#### SCRUTIN (N° 56)

sur l'article 66 du projet de loi de finances pour 1987

Nombre de votants ..... 317  
 Nombre des suffrages exprimés ..... 276  
 Majorité absolue des suffrages exprimés ..... 139

Pour ..... 203  
 Contre ..... 73

Le Sénat a adopté.

#### Ont voté pour

##### MM.

Michel d'Aillières  
 Paul Alduy  
 Michel Alloncle  
 Jean Amelin  
 Hubert d'Andigné  
 Maurice Arreckx  
 Alphonse Arzel  
 José Balarello  
 René Ballayer  
 Bernard Barbier  
 Jean Barras  
 Jean-Paul Bataille  
 Gilbert Baumet  
 Henri Belcour  
 Paul Bénard  
 Jean Bénard  
 Mousseaux  
 Jacques Bérard  
 André Bettencourt  
 Jean-Pierre Blanc  
 Maurice Blin  
 André Bohl  
 Roger Boileau  
 Christian Bonnet  
 Amédée Bouquerel  
 Yvon Bourges  
 Raymond Bourguine  
 Philippe de Bourgoing  
 Raymond Bouvier  
 Jean Boyer (Isère)  
 Louis Boyer (Loiret)  
 Jacques Braconnier  
 Pierre Brantus  
 Raymond Brun  
 Guy Cabanel  
 Louis Caiveau  
 Michel Caldaguès  
 Robert Calmejane  
 Paul Caron  
 Pierre Carous  
 Marc Castex  
 Louis de Catuélán  
 Jean Cauchon  
 Joseph Caupert  
 Auguste Cazalet  
 Jean Chamant  
 Jean-Paul Chambriard  
 Maurice Charretier  
 Jacques Chaumont  
 Michel Chauty  
 Roger Chinaud  
 Auguste Chupin  
 Jean Clouet  
 Jean Cluzel

Jean Colin  
 Henri Collette  
 Francisque Collomb  
 Charles-Henri  
 de Cossé-Brissac  
 Maurice Couve  
 de Murville  
 Pierre Croze  
 Michel Crucis  
 Charles de Cuttoli  
 Marcel Daunay  
 Désiré Debavelaere  
 Luc Dejoie  
 Jean Delaneau  
 François Delga  
 Jacques Delong  
 Charles Descours  
 Jacques Descours  
 Desacres  
 Georges Dessaigne  
 André Diligent  
 Franz Duboscq  
 Pierre Dumas  
 Jean Dumont  
 Jean Faure (Isère)  
 Louis de La Forest  
 Marcel Fortier  
 André Fosset  
 Jean-Pierre Fourcade  
 Philippe François  
 Jean Francou  
 Philippe de Gaulle  
 Jacques Genton  
 Alain Gérard  
 Michel Giraud  
 (Val-de-Marne)  
 Jean-Marie Girault  
 (Calvados)  
 Henri Goetschy  
 Jacques Golliet  
 Yves Goussebaire-  
 Dupin  
 Adrien Gouteyron  
 Jacques Grandon  
 Paul Graziani  
 Jacques Habert  
 Hubert Haenel  
 Emmanuel Hamel  
 Mme Nicole  
 de Hauteclouque  
 Marcel Henry  
 Rémi Herment  
 Daniel Hoeffel  
 Jean Huchon

Bernard-Charles Hugo  
 Claude Huriet  
 Roger Husson  
 André Jarrot  
 Charles Jolibois  
 Louis Jung  
 Paul Kauss  
 Pierre Lacour  
 Christian  
 de La Malène  
 Jacques Larché  
 Gérard Larcher  
 Bernard Laurent  
 René-Georges Laurin  
 Marc Lauriol  
 Guy de La Verpillière  
 Louis Lazuech  
 Henri Le Breton  
 Jean Lecanuet  
 Yves Le Cozannet  
 Modeste Legouez  
 Jean-François  
 Le Grand (Manche)  
 Edouard Le Jeune  
 (Finistère)  
 Bernard Lemarié  
 Roger Lise  
 Georges Lombard  
 (Finistère)  
 Maurice Lombard  
 (Côte-d'Or)  
 Pierre Louvot  
 Roland du Luart  
 Marcel Lucotte  
 Jacques Machet  
 Jean Madelain  
 Paul Malassagne  
 Guy Malé  
 Kléber Malécot  
 Hubert Martin  
 Christian Masson  
 (Ardennes)  
 Paul Masson (Loiret)  
 Serge Mathieu  
 Michel Maurice-  
 Bokanowski  
 Louis Mercier  
 Daniel Millaud  
 Michel Miroudot  
 Mme Hélène Missoffe  
 Claude Mont  
 Geoffroy  
 de Montalembert  
 Jacques Mossion

Arthur Moulin  
 Jean Natali  
 Lucien Neuwirth  
 Henri Olivier  
 Charles Ornano  
 Paul d'Ornano  
 Jacques Oudin  
 Dominique Pado  
 Sosefo Makapé  
 Papilio  
 Bernard Pellarin  
 Jean-François Pintat  
 Roland Ruet  
 Alain Pluchet  
 Raymond Poirier  
 Christian Poncelet  
 Henri Portier  
 Roger Poudonson  
 Richard Pouille  
 André Pourny  
 Claude Prouvoeur

Jean Puech  
 André Rabineau  
 Henri de Raincourt  
 Jean-Marie Rausch  
 Guy Robert  
 (Vienne)  
 Mme Nelly Rodi  
 Josselin de Rohan  
 Roger Romani  
 Olivier Roux  
 Marcel Rudloff  
 Roland Ruet  
 Michel Rufin  
 Pierre Salvi  
 Pierre Schiélé  
 Maurice Schumann  
 Paul Séramy  
 Pierre Sicard  
 Jean Simonin  
 Michel Sordel

Michel Souplet  
 Louis Souvet  
 Pierre-Christian  
 Taittinger  
 Jacques Thyraud  
 Jean-Pierre Tizon  
 Henri Torre  
 René Travert  
 René Trégouet  
 Georges Treille  
 Emile Tricon  
 François Trucy  
 Dick Ukeiwé  
 Jacques Valade  
 Pierre Vallon  
 Albert Vecten  
 Xavier de Villepin  
 Louis Virapoullé  
 Albert Voilquin  
 André-Georges Voisin

#### Ont voté contre

##### MM.

François Abadie  
 Guy Allouche  
 François Autain  
 Germain Authié  
 Jean-Pierre Bayle  
 Jean-Michel Baylet  
 Jacques Bellanger  
 Georges Benedetti  
 Roland Bernard  
 Noël Berrier  
 Jacques Bialski  
 Marc Bœuf  
 Stéphane Bonduel  
 Charles Bonifay  
 Marcel Bony  
 Jacques Carat  
 Michel Charasse  
 William Chervy  
 Félix Ciccolini  
 Marcel Costes  
 Raymond Courrière  
 Roland Courteau  
 Michel Darras  
 Marcel Debarge

André Delelis  
 Gérard Delfau  
 Lucien Delmas  
 Rodolphe Désiré  
 Emile Didier  
 Michel Dreyfus-  
 Schmidt  
 Léon Eeckhoutte  
 Claude Estier  
 Jules Faigt  
 Maurice Faure (Lot)  
 Gérard Gaud  
 Roland Grimaldi  
 Robert Guillaume  
 Philippe Labeyrie  
 Tony Larue  
 Robert Laucournet  
 Bastien Leccia  
 Louis Longequeue  
 Paul Loridan  
 François Louisy  
 Philippe Madrelle  
 Michel Manet  
 Jean-Pierre Masseret  
 Pierre Matraja

Jean-Luc Mélenchon  
 André Méric  
 Josy Moinet  
 Michel Moreigne  
 Albert Pen  
 Guy Penne  
 Daniel Percheron  
 Louis Perrein  
 Hubert Peyou  
 Jean Peyrafitte  
 Maurice Pic  
 Robert Pontillon  
 Roger Quilliot  
 Albert Ramassamy  
 Mlle Irma Rapuzzi  
 René Regnault  
 Michel Rigou  
 Jean Roger  
 Gérard Roujas  
 André Rouvière  
 Robert Schwint  
 Franck Sérusclat  
 Raymond Tarcy  
 Fernand Tardy  
 Marcel Vidal

#### Se sont abstenus

##### MM.

Henri Bangou  
 Mme Marie-Claude  
 Beaudeau  
 Jean-Luc Bécart  
 Georges Berchet  
 Guy Besse  
 Mme Danielle  
 Bidard Reydet  
 Jacques Bimbenet  
 Louis Brives  
 Jean-Pierre Cantegrit  
 Ernest Cartigny  
 Henri Collard  
 Etienne Dailly  
 Michel Durafour  
 André Duroméa

Edgar Faure (Doubs)  
 Mme Paulette Fost  
 Jean François-Poncet  
 Mme Jacqueline  
 Fraysse-Cazalis  
 Jean Garcia  
 François Giacobbi  
 Paul Girod (Aisne)  
 Pierre Jeambrun  
 Pierre Laffitte  
 Charles Lederman  
 Bernard Legrand  
 (Loire-Atlantique)  
 Max Lejeune (Somme)  
 Charles-Edmond  
 Lenglet

Mme Hélène Luc  
 Pierre Merli  
 Louis Minetti  
 Georges Mouly  
 Jacques Moutet  
 Jacques Pelletier  
 Joseph Raybaud  
 Ivan Renar  
 Paul Robert  
 (Cantal)  
 Abel Sempé  
 Raymond Soucaret  
 Paul Souffrin  
 Hector Viron  
 Robert Vizet

**N'ont pas pris part au vote**

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Jean Chérioux, qui présidait la séance.

**A délégué son droit de vote**

(Art. 63 et 64 du Règlement.)

M. Noël Berrier à Robert Guillaume.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.